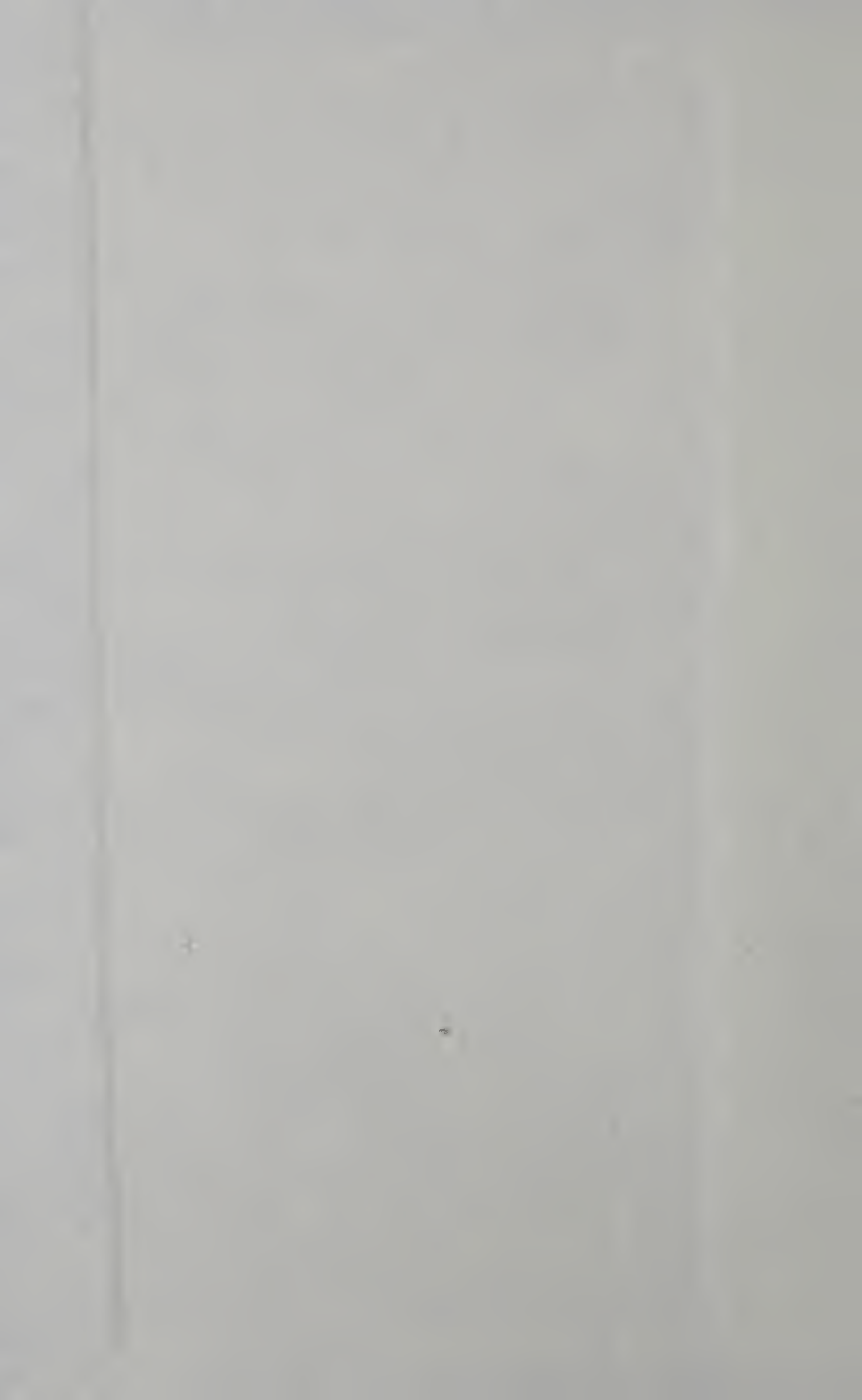


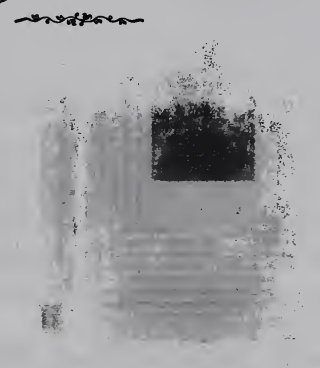






Exposition Universelle et Internationale

DE LIÉGE 1905



Les Colonies Françaises



NOTICE *publiée par les soins*

de M. J.-L. BRUNET

Membre du Conseil Supérieur
et du Comité Consultatif des Colonies,
Secrétaire de la Classe 117,
Delégué de la Presse Coloniale à l'Exposition.

Avec la collaboration de

MM. Louis BRUNET, Sénateur ;
R. Le HÉRISSÉ, Député ;
Marc CLIQUE, Secrétaire du " Comité de Madagascar " ;
Charles LEMIRE, Résident honoraire de France ;
Max ROBERT, Chef adjoint du Cabinet du Gouverneur général de l'Afrique Occidentale française ;
Louis SIMON, Membre du Conseil Supérieur des Colonies ;
J.-Paul TROUILLET, Membre du Conseil Supérieur des Colonies ; etc.

Et le concours de

" La Dépêche Coloniale Illustrée "

200 ILLUSTRATIONS,
CARTES ET PLANS

Éditée par

" Les Actualités Diplomatiques et Coloniales "
33, rue de l'Entrepôt
PARIS (10e)





(Phot. Nadar)

M. Étienne CLÉMENTEL

Ministre des Colonies.



L'Exposition de Liége.



Armes de Liége.

L'Exposition Universelle et Internationale de Liége est destinée, dans l'esprit des organisateurs, à célébrer le 75e anniversaire de l'Indépendance Nationale et à fêter l'achèvement des grands travaux d'utilité publique dont la réalisation doit donner à la ville de Liége, le cadre élargi que réclame son importance sans cesse grandissante.

L'Exposition est placée sous le Haut Patronage de Sa Majesté le Roi des Belges, la Présidence d'Honneur de S. A. R. Mgr le comte de Flandre et la Présidence de S. A. R. Mgr le prince Albert de Belgique. S. A. R. Mme la comtesse de Flandre est Présidente d'Honneur du Groupe II (Œuvres d'Art), S. A. R. Mme la Princesse Albert de Belgique, Présidente du Groupe XVII (Enseignement pratique, industries et travail manuel de la femme), et S. A. R. Mme la princesse Clémentine de Belgique, Présidente du Groupe XII (Arts décoratifs).

L'Exposition est organisée avec le concours du Gouvernement et de la ville de Liége.

Elle est, au point de vue de son étendue et du nombre des exposants, la plus importante exposition universelle et internationale qui ait eu lieu à l'étranger, exception faite des expositions américaines.

Elle couvre, en effet, une superficie totale de 80 hectares, sans compter une annexe de 20 hectares.

Les halls divers de l'industrie et du commerce ont une

surface de 120.000 mètres carrés, dont la France, à elle seule, occupe plus de 20.000 mètres, c'est-à-dire plus que tous les Pays étrangers réunis, la Belgique en occupant 80.000.

En outre, la galerie des machines s'étend sur 30.000 mètres carrés.

Le nombre des exposants est de près de 15.000. Trente pays sont représentés, soit officiellement soit par l'initiative privée, la Belgique, la France et ses colonies, y compris l'Algérie et la Tunisie, l'Allemagne, l'Angleterre, l'Autriche, la Bosnie, la Chine, le Canada, le Congo, les Etats-Unis, la Grèce, la Hollande, la Hongrie, l'Italie, le Japon, le Luxembourg, le Monténégro, le Maroc, la Norvège, le Pérou, la Perse, le Portugal, la Roumanie, la Russie, la République dominicaine, la Serbie, la Suède, la Suisse et la Turquie. Il y a en outre, une section internationale comprenant différents autres pays.

L'Exposition est construite au confluent de la Meuse et de l'Ourthe et s'étend sur les rives de ces deux fleuves.

Elle comprend trois emplacements principaux reliés entre eux par des ponts :

Les Vennes, la Boverie et Fragnée.

Les Vennes sont des terrains qui étaient encore, en 1900, des plaines souvent submergées rendues utilisables, au prix de grands travaux, par la suppression ou la dérivation de divers bras de l'Ourthe. C'est là que se trouvent les grands halls de l'Exposition.

C'est à la Ville de Paris qu'ont été confiées la création et l'installation des jardins ménagés devant la façade.

La Boverie comprend l'ancien Jardin d'Acclimatation et le Parc de la Boverie qui y fait suite entre l'Ourthe et la Meuse.

La plupart des palais et pavillons coloniaux ont été construits dans cette partie.

Fragnée est une plaine d'un quartier de la ville, sur la rive gauche de la Meuse.

On y a groupé toutes les attractions à côté des pavillons de l'Agriculture et des Eaux et Forêts.

Cet emplacement est relié aux Vennes par un pont monumental.

Des Vennes on peut gagner la Boverie par un nouveau pont, en ciment armé — construit par un Francais, M. Hennebique — après avoir longé l'Ourthe par le quai Mativa enclavé dans l'Exposition.

L'annexe est établie sur le plateau de Cointe d'où l'on domine toute la ville.

Elle comporte une très grande Exposition d'horticulture et d'agriculture, des maisons ouvrières et la grande plaine des sports où auront lieu tous les concours sportifs.

On remarque dans l'Exposition plus de 80 palais ou pavillons spéciaux parmi lesquels il y a lieu de relever :

Les palais des Fêtes, des Beaux-Arts, de l'Art ancien, de la Dentelle et des Travaux de la Femme, de la ville de Liége, de



Une Affiche du " Vieux Liége " à l'Exposition.

l'Algérie, de la Tunisie, des colonies françaises d'Afrique, des colonies françaises d'Asie, de l'Etat indépendant du Congo, du Canada, de la Norvège, de la Bulgarie, de la Serbie, du Monténégro, du Maroc ; les pavillons des Métiers bourgeois, de l'Alimentation française, de l'Horticulture française, de l'Agriculture, des Eaux et Forêts, l'Aquarium, etc.

Les attractions sont nombreuses. Parmi celles-ci, on peut citer tout d'abord : « Le Vieux Liége » composé d'une centaine de maisons et monuments historiques. C'est une reconstitution très curieuse au point de vue archaïque de la ville des

Princes Evêques d'il y a quatre ou cinq cents ans. Signalons encore : les Arènes Liégeoises, théâtre ayant l'aspect d'un château fort où l'on représentera « Le Sanglier des Ardennes », de Jules Sauvenière ; le Village Sénégalais ; la Foire d'Extrême-Orient avec théâtre chinois ; le Photorama, où l'on verra une nouvelle invention consistant dans une projection photographique en relief sur un écran panoramique ; le Panorama repré-



Une Affiche du " Vieux Liége " à l'Exposition.

sentant l'entrée au Caire de la caravane de La Mecque ; la Rivière (cours d'eau artificiel à courant très rapide sur lequel des barques sont entraînées après des méandres nombreux dans des grottes, imitation de celles de Han et de Capri) ; les aéroplanes captifs ; les Montagnes Russes, la Boucle, le Water-Chute ; la maison de thé japonaise ; la Brasserie de la Haute-Bavière, etc., etc.

En outre, auront lieu sur l'Ourthe des fêtes vénitiennes qui seront la reproduction des fêtes de nuit données sur le Grand Canal et sur le Lido.

Ajoutons à cela les concours multiples de musique, chant, matches de cycles, voitures et canots automobiles, ballons dirigeables et sphériques, concours hippiques militaires et internationaux, etc., etc.

Plus de 60 congrès, dont la plupart internationaux, se tiendront à Liége pendant l'Exposition.

L'ouverture officielle de l'Exposition a eu lieu le 27 avril, en présence de LL. AA. RR. le prince et la princesse Albert de Belgique. La fermeture de l'Exposition est fixée au mois de novembre.

Elle a été officiellement visitée par Sa Majesté le Roi des Belges, le 11 mai.



Une Affiche de l'Exposition.

Les Origines de l'Exposition

La Participation française

Comme nous l'avons dit, la France occupe; parmi les Nations étrangères, la première place.



Affiche de la Participation française.

Si nos voisins de Belgique ont, avec une parfaite bonne grâce, fait tous leurs efforts pour nous attirer à cette grande manifes-

tation internationale, il est bon de rappeler que la participation française officielle a été la première acquise à l'entreprise liégeoise.

Le projet d'Exposition bien vague et incertain existait déjà en 1899.

Une société anonyme s'était constituée pour réunir les premiers fonds nécessaires aux études et à la préparation de l'Exposition.

Elle avait à sa tête, comme président du Conseil d'administration, M. Ernest Nagelmakers, sénateur de Belgique, et, comme président du Comité exécutif, délégué par le Conseil d'administration, M. Digneffe, assisté, comme vice-présidents, de MM. Van Hœgarden, Berryer et Auguste Dumoulin, et, comme secrétaire général, l'avocat liégeois Paul Forgeur.

Le 6 avril 1900, le patronage officiel du Gouvernement belge fut définitivement accordé à l'entreprise.

S. M. le roi Léopold la prit tout particulièrement sous sa haute protection; la présidence d'honneur fut acceptée par le comte et la comtesse de Flandre et la présidence effective par S. A. R. le prince Albert. Les grands noms de l'armorial belge figurèrent à la tête des différents comités.

M. Richard Lamarche, sénateur de la province de Liége, fut nommé Commissaire général du Gouvernement belge et M. Gody, que sa grande expérience des expositions, acquise notamment à Anvers et à Bruxelles, désignait pour ce poste, Secrétaire général et Commissaire adjoint.

Aux fonds fournis par la province et la ville de Liége et à ceux réunis par la Société Anonyme et dus à l'initiative privée vinrent s'ajouter les subventions consenties par le Gouvernement belge.

En outre, une importante loterie fut autorisée qui apporta de nouvelles ressources à l'entreprise.

L'Exposition Internationale étant décidée, il fallait avoir l'acceptation des Pays étrangers.

Nos amis de Liége, encouragés par notre Consul, M. François Crozier, qui avait prévu le rôle que nos compatriotes pourraient jouer dans cette manifestation internationale, l'avaient soutenue dès l'origine. En 1900, il présenta à M. Picard les délégués du comité primitif d'organisation et leur fit étudier les rouages de notre grande Exposition.

Grâce à l'appui moral et aux promesses de participation que

le *Comité Français des Expositions à l'Etranger*, présidé par M. Ancelot, apporta dès l'origine, aux Liégeois, leur projet prit corps et le concours des commerçants et industriels français fut assuré.

Dès 1903, M. F. Crozier fut chargé d'étudier et de préparer la participation française jusqu'à l'acceptation officielle par le Gouvernement.

La France, en apportant ainsi la première adhésion officielle, entraîna par son exemple toutes les participations étrangères, officielles ou privées.

M. Chapsal, alors directeur du cabinet de M. Trouillot, fut placé, comme Commissaire général, à la tête de la Section Française dont l'organisation était confiée au *Comité Français des Expositions à l'Etranger*, qui délégua une Commission spéciale dont M. Pinard fut nommé président.



M. F. Chapsal
Maître des requêtes au Conseil d'Etat
Directeur au Ministère du Commerce
Commissaire général de la France

Des crédits furent demandés aux Chambres par le Ministre du Commerce, ceux des Colonies, de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et de l'Agriculture.

Sur la proposition du Commissaire général, des sections spéciales furent constituées ayant respectivement à leur tête, comme Commissaires :

Pour les Colonies et Protectorats : M. F. Crozier, Consul de France à Liége.

Pour les Beaux-Arts : M. Pol Neveux, ancien chef du cabinet du Ministre de l'Instruction publique.

Pour l'Instruction publique :

M. de Monzie, alors chef du cabinet du Ministre de l'Instruction publique et maintenant directeur du cabinet du Garde des Sceaux.

Le groupe important de l'Agriculture a à sa tête M. Viger, sénateur, ancien Ministre de l'Agriculture.



Affiche du village sénégalais.

La Section des Colonies françaises & Pays de Protectorat

La participation des Colonies françaises et Pays de Protectorat à une exposition universelle et internationale à l'Étranger n'a jamais eu l'importance que cette manifestation atteint à l'Exposition de Liége.

C'est grâce à l'intervention de M. le Sénateur Saint-Germain et à l'empressement qu'il a rencontré auprès de M. Gaston Doumergue, alors Ministre des Colonies, que la France Coloniale doit d'être aussi largement représentée.

(phot. E. Pirou)
M. Gaston Doumergue
Vice-Président de la Chambre des Députés, ancien Ministre des Colonies.

Le côté un peu spécial de l'organisation de cette section a fait que, sous le contrôle du Commissaire général du Gouvernement français, le Commissaire des Colonies françaises et Pays de Protectorat a dû former un groupe ayant une certaine autonomie et permettant de comprendre les Expositions tant officielles que privées.

L'ensemble de la Section française des Colonies et Protectorats est situé dans un cadre merveilleux, à l'une des principales entrées de l'Exposition, au milieu du Parc de la Boverie, dans l'ancien emplacement du Jardin d'Acclimatation.


M. M. Saint-Germain
Sénateur, Président du Conseil d'Administon de l'Office Colonial.

Les massifs de verdure et les beaux arbres qui l'entourent, les pièces d'eau qu'on y rencontre et la configuration même du terrain, qui s'étend en-

tre l'Ourthe et la Meuse en font un endroit particulièrement agréable où l'on peut goûter un peu d'ombrage et de fraîcheur dans l'enchantement de l'admirable vue de la Meuse qui baigne les pieds de plusieurs de ses palais et des collines verdoyantes qui forment l'horizon de la ville de Liége.

C'est dans cette partie la plus riante de l'Exposition, entre le palais de l'Etat indépendant du Congo, le palais de l'Algérie et le grand palais des Beaux-Arts et à proximité des expositions si artistiques de l'Art ancien, de la ville de Liége et de la Dentelle que s'élèvent les palais et pavillons de la Section Coloniale française.



M. L. Decron
Architecte du Ministère
du Commerce,
Architecte des Pavillons.

Ces palais ont été érigés sur les plans de M. Léopold Decron, architecte du Ministère du Commerce, à Paris. L'installation interieure et l'aménagement en ont été confiés à M. Charles Lefebvre, architecte du Ministère des Colonies, à Paris. La section des Colonies françaises et Pays de Protectorat comprend :

1° Le Palais des Possessions Africaines, qui est le plus vaste et dont l'éclatante blancheur et la masse imposante rappellent les constructions africaines ; 2° Le Palais des Colonies Asiatiques, pour lequel on s'est inspiré d'une pagode annamite, etdont la décoration multicolore et la silhouette Indo-Chinoise caractérisent bien l'architecture des possessions françaises d'Extrême-Orient.



(*phot. M. H.Fontès.*)
M. Charles Lefebvre
Architecte du Ministère des Colonies,
Architecte
des Agencements et Installations.

3° et 4° Deux pavillons, modèles de maisons coloniales qui renferment, l'une, les envois de certaines autres colonies, la seconde, les bureaux du Commissariat des Colonies.

5° Un troisième pavillon démontable est affecté au *Syndicat de la Presse Coloniale.*

Les possessions françaises telles que celles d'Océanie et d'Amérique,

dont les envois moins importants n'exigeaient pas un bâtiment spécial, ont été réparties dans l'ensemble des palais et pavillons de la section.

6° Le Palais de la Tunisie.

Le Gouvernement Tunisien a, en effet, tenu à figurer brillamment dans cette section et a fait édifier, dans ce but, sur les plans dressés par son service de l'architecture, un petit palais dont l'ornementation, quoique sobre, permet de juger de l'art merveilleux de notre protectorat africain.

Dans ce palais on rencontre, comme dans ceux des colonies, tous les produits d'importation et d'exportation, ainsi que les specimens de l'art tunisien.

7° Le pavillon de l'*Office Colonial*, composé d'une vaste salle de conférences et d'une galerie d'exposition.

La partie officielle de l'Exposition des Colonies françaises et Pays de Protectorat comprend les services mêmes du Ministère des Colonies :

1° L'Inspection Générale de l'Agriculture des colonies montre les avantages que nos possessions d'outre-mer peuvent tirer de cette Administration soit par la préparation et l'envoi, dans de bonnes conditions, des plantes dont l'acclimatation peut être tentée dans l'une ou l'autre des colonies, soit par l'étude des débouchés que l'exploitation des produits agricoles des dites colonies peut rencontrer dans la Métropole.

2° L'Inspection Générale du service de santé aux colonies.

Le service de santé donne, par ses statistiques, l'état de salubrité des différentes colonies françaises et les progrès qu'une hygiène raisonnée et appuyée sur les résultats de l'expérience, ainsi que les grands travaux d'assainissement qui ont été exécutés, ont permis de réaliser dans ces possessions. Il montre aussi des dispositifs d'installation d'hôpitaux ou d'infirmeries aux colonies.

3° L'Inspection Générale des Travaux Publics aux colonies donne la synthèse des grands travaux qui ont été entrepris dans nos différentes possessions et notamment le réseau si important des voies ferrées.

4° Le Service Géographique a envoyé une intéressante collection de cartes et d'itinéraires, que le manque d'emplacement a dû malheureusement trop réduire.

5° L'Office Colonial, dont le programme si vaste de travail s'agrandit chaque jour.

Cette administration présente, en dehors de très originales et

très variées collections ethnographiques, détachées momentanément de son musée permanent, des échantillons nombreux d'importation et d'exportation coloniales. Elle fait voir aussi le mouvement et les progrès des services d'émigration et de rapatriement, dont elle a la charge, ainsi que le fonctionnement de ses bureaux, institués en vue de renseigner le public sur les besoins du commerce, de l'agriculture et de l'industrie aux colonies, et sur les débouchés de tous genres que les intéressés peuvent y trouver.

Le Muséum d'Histoire Naturelle expose également dans cette section une collection de produits ouvrés et de matières premières des colonies, une collection d'insectes attaquant les produits coloniaux et, en outre, de nombreux documents concernant les cours coloniaux qui y sont professés.

La partie officielle comprend aussi l'exposition des différents Services des Gouvernements Généraux de la Côte Occidentale d'Afrique et de Madagascar, ainsi que de celui de l'Indo-Chine.

La partie non officielle de l'Exposition des Colonies Françaises et Pays de Protectorat comprend, d'une part, les nombreuses expositions particulières de nos vaillants producteurs aux colonies et des grandes sociétés qui y sont installées. On y trouve des documents, échantillons et produits permettant de constater les progrès accomplis dans toutes les branches du commerce, de l'industrie, de l'agriculture et des exploitations minière et forestière aux colonies.

On y remarque la grande variété de tous les produits exportés par nos possessions et, parmi eux, de magnifiques spécimens d'ivoire, de bois, de caoutchouc, de gommes, de plantes et graines oléagineuses, de coton, riz, rhum, vin, etc., etc.

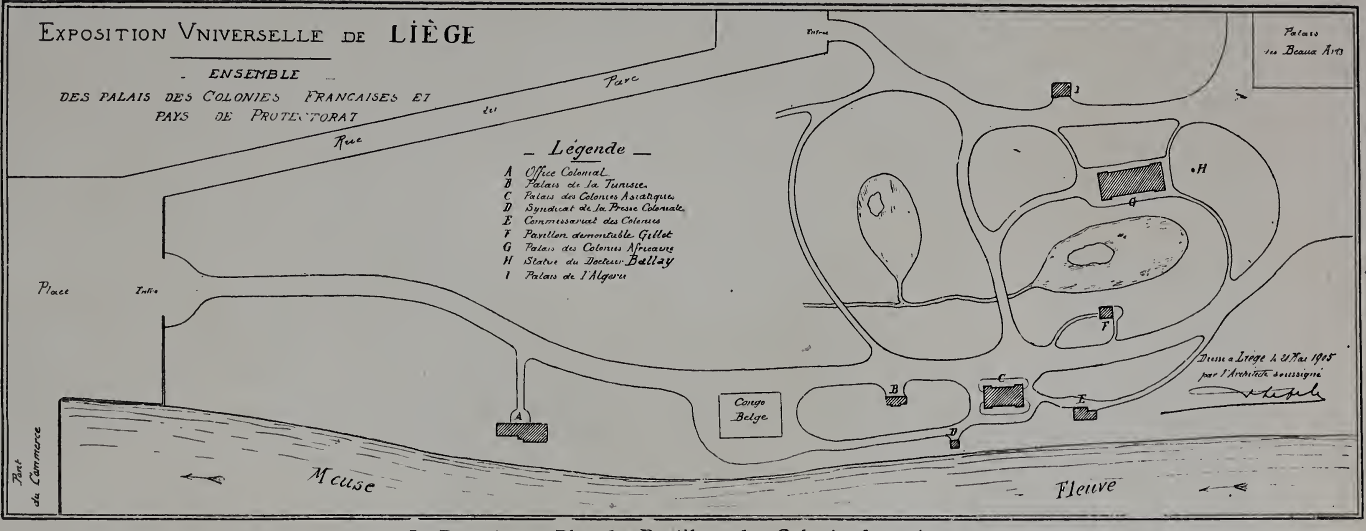
Nous y voyons figurer en bonne place les statistiques et documents exposés par les Sociétés françaises de propagande et d'encouragement à la colonisation sous ses différentes formes.

Cette partie non officielle comprend, d'autre part, les produits que l'industrie métropolitaine envoie dans nos possessions et qu'un grand nombre de commerçants et d'industriels, répondant à l'appel des organisateurs, ont tenu à faire figurer dans cette section de l'Exposition française.

Le nombre des exposants de ce groupe est de plus de 500, tant officiels que privés.



Une Affiche de l'Exposition.



La Boverie. — Plan des Pavillons des Colonies françaises.





(phot. Eug. Pirou, rue Royale.)

M. F. CROZIER

Consul de France à Liége,
Commissaire des Colonies et Protectorats.



GROUPE XVIII

Commerce — Colonisation

Classe 116.

Commerce.

I. Législation commerciale. Tarifs douaniers. Lois sur les sociétés commerciales. Jurisprudence. Statistiques commerciales. Bibliographie commerciale. Enseignement commercial (méthodes, livres, matériel, etc.). Musées commerciaux.

II. Etudes, projets et travaux concernant : 1° l'importation, l'exportation et le transit ; 2° la banque et le change ; 3° les assurances, les transports intérieurs et internationaux et les expéditions en douane ; 4° les ports envisagés aux divers points de vue ; *a*) des taxes, du fret et des moyens de transport maritime ; *b*) des installations, des lignes de navigation régulières, de l'aménagement, des quais et des hangars, des entrepôts, de l'outillage etc. ; *c*) des moyens et des prix de transport vers l'intérieur et les zones d'action de ces ports. Objets concernant l'aménagement, l'armement et l'outillage des ports de commerce. Matériel de transport par terre et par mer pour passagers et marchandises. Armement des paquebots.

III. Produits du sol et de l'industrie destinés au commerce d'exportation ; prix, débouchés des divers produits. Produits étrangers importés, prix, provenances. Emballages.

Classe 117.

Procédés de colonisation.

I. Monographies et statistiques politiques, administratives, industrielles, agricoles et commerciales.

Produits du sol, produits du sous-sol, produits du règne animal.

Documents relatifs à la production, à l'importation, à l'exportation. Commerce d'importation, échange, sociétés commerciales.

Emploi pour la colonisation de la main-d'œuvre indigène, de l'immigration, de la transportation.

Industries existantes, industries à introduire, industrie des transports.

Sociétés de propagande et d'encouragement pour la colonisation.

II. Le pays (géographie, climatologie, météorologie, géologie, minéralogie, faune, flore).

Les habitants (anthropologie, ethnographie, linguistique).

Evolution politique et morale. Histoire, organisation et administration.

Organisation de la propriété. Moyens de transmission.

Enseignement indigène. Enseignement donné aux indigènes en vue de répandre parmi eux les connaissances des peuples civilisés et de faciliter les relations commerciales.

Enseignement donné dans les pays colonisateurs en vue de développer les affaires coloniales et d'assurer le fonctionnement des divers services.

Missions. Explorations. Collections commerciales et scientifiques rapportées par les voyageurs.

Classe 118.

Matériel colonial.

Matériaux et systèmes de construction spéciaux aux colonies.
Habitations des indigènes : palais, édifices publics ou religieux ; bazars ; cases ; paillotes.
Constructions commerciales ; factoreries.
Habitation des colons : pavillons ; maisons ; hôtels ; sanatoria.
Constructions défensives.
Outillages divers et moyens de transport par terre et par eau spéciaux aux pays en voie de colonisation.

Classe 119.

Produits spéciaux destinés à l'exportation dans les colonies.

Types de marchandises spéciales à la consommation dans les pays à coloniser. Marchandises d'exportation, de traite et de troc.
Manutention et manipulation de ces marchandises. Procédés d'expédition.
Poids, mesures, monnaies en usage dans les colonies.
Documents sur les valeurs d'échange.



Une Affiche de l'Exposition.



(phot. Otto)

M. GEORGES SCHWOB

Membre du Conseil Supérieur des Colonics,
President du Groupe XVIII.

COMITÉS D'ADMISSION
& D'INSTALLATION

Bureau du Groupe XVIII

Président :

M. G. Schwob, membre du Conseil supérieur des Colonies; conseiller du Commerce extérieur de la France ; adjoint au Commissaire général du Gouvernement général de l'Indo-Chine à l'Exposition de 1900 ; délégué des Colonies à l'Exposition de Saint-Louis 1904.



(phot. Otto.)
M. Louis Ochs
Vice-Président du Groupe XVIII.

Vice-Présidents :

M. Louis Ochs, conseiller du Commerce extérieur de la France ; Négociant en diamants.

M. Eugène Buhan, membre du Jury aux Expositions de Paris 1889, Bruxelles 1897, Paris 1900 ; membre des Comités aux Expositions de Chicago, Paris 1900 ; vice-président, Bruxelles 1897.

Secrétaires :



(*phot. A. Terpereau*).
M. Eug. Buhan
Vice-Président du Groupe XVIII.

M. Victor Cladière, ancien président de l'Association des Anciens Elèves de l'Ecole des Hautes Etudes commerciales.

M. Robert Ellissen, ingénieur des Arts et Manufactures, ingénieur-expert près le Conseil de Préfecture de la Seine.

Secrétaire adjoint :

M. Louis Reynaud, secrétaire du Conseil d'administration de la « Société française des Téléphones, système Berliner ».

Trésorier :

M. Max Getting, de la maison Fould et Cie.

Rapporteur général :

M. Paul Maurel, négociant, administrateur-délégué des Huileries Maurel et H. Prom et Maurel frères; ancien premier juge au Tribunal de Commerce de Bordeaux.



M. Paul Maurel
Rapporteur général
du Groupe XVIII.

CLASSE 116

Commerce



(*phot. E. Pirou*, rue Royale.)

M. J.-M. Couturier
Directeur
du Crédit Foncier Colonial,
Président de la Classe 116.

Président :

M. J.-Marie Couturier, directeur honoraire au ministère de la Justice; directeur de la Société du « Crédit Foncier colonial ».

Vice-Présidents :

M. Léon Orosdi, directeur général de la « Société des Etablissements Orosdi-Back », président de la « Compagnie d'Elevage et d'Alimentation de Madagascar ».

M. J. Rotival, industriel, président du Conseil d'administration de la « Compagnie des Wagons-Réservoirs » ; conseiller du Commerce extérieur de la France.

M. Albert Cousin, président du Conseil d'administration de la « Madagaskara » ; membre du Conseil supérieur des Colonies.

Secrétaire:

M. L. Delignon, docteur en droit ; planteur et manufacturier en Annam.

Trésorier :

M. F. Dorvault, ancien chef adjoint du cabinet du ministre des Colonies ; ingénieur-agronome ; publiciste.

Rapporteur:

M. J. Schnerb, commissionnaire, conseiller du Commerce extérieur de la France.

Membres :

M. Dreyfus-Bing, économiste, conseiller du Commerce extérieur de

la France ; bibliothécaire du « Comité Français des Expositions à l'Étranger ».

M. Henri Lorin, professeur de Géographie coloniale à l'Université de Bordeaux, lauréat de l'Institut ; conseiller du Commerce extérieur de la France.

M. Edgard de Courmont, propriétaire, Exportateur de rhums.

M. Charles Coulon, juge au Tribunal de Commerce du Havre, conseiller municipal, administrateur du Bureau de bienfaisance, directeur de la Caisse d'Epargne.

M. Eugène P. Métadier, conseiller du Commerce extérieur de la France, président du « Syndicat des Grandes Pharmacies Françaises ».

M. Louis-Alfred Blocq, banquier, administrateur-délégué de la « Société des Coteaux de Saint-Cloud».

M. Paul Berr, minotier-viticulteur, de la maison P. et R. Berr frères; hors concours, membre du Jury, Bruxelles 1897, médaille d'or en 1900.

M. J. Bastos, de la maison Bastos frères, plusieurs médailles d'argent, d'or et grands prix à diverses Expositions.

CLASSE 117

Procédés de Colonisation

1re Section — Colonies



(phot. E. Pirou
5, bd St-Germain.)

M. G. Binger

Directeur de l'Afrique
au Ministère des Colonies,
Président de la Classe 117,
1re Section.

Président :

M. G. Binger, gouverneur des Colonies ; directeur de l'Afrique au ministère des Colonies.

Vice-Présidents :

M. A. Kermorgant, inspecteur général du Service de Santé des Colonies au ministère des Colonies.

M. H. Boutteville, inspecteur général des Travaux publics au ministère des Colonies.

M. Jean Dybowski, inspecteur général de l'Agriculture coloniale ; directeur du Jardin colonial.

M. H. Gabelle, ancien chef de cabinet du ministre des Colonies, chef de bureau au ministère des Colonies.

Secrétaire :

M. J. L. Brunet, membre du Conseil Supérieur et du Comité Consultatif des Colonies ; commissaire adjoint du Dahomey à l'Exposition de 1900 ; secrétaire général de la section de la Presse à l'Exposition de Hanoï 1902 ; membre des Comités, de la Commission de la Presse et trésorier adjoint du Groupe 132 à l'Exposition de Saint-Louis 1904.

Trésorier :

M. Georges Poncelet, rédacteur principal au ministère des Finances ; secrétaire du Directeur de l'Exposition des Colonies en 1900.

Rapporteur :

M. du Vivier de Strell, ancien chef de cabinet des ministres du Commerce et des Colonies, président du Conseil d'administration de la

« Compagnie française du Congo occidental; administrateur de plusieurs Sociétés congolaises.

Membres :

M. J.-Paul Trouillet, directeur de la *Dépêche Coloniale*; membre du Conseil supérieur des Colonies.

M. Georges Chérouvrier, chef de bureau au ministère des Colonies ; adjoint au Directeur de l'Office Colonial.

M. Joseph Chailley, secrétaire général de l' « Union Coloniale » ; membre du Conseil supérieur des Colonies.

M. Etienne Aymonier, inspecteur des Services civils de l'Indo-Chine; directeur de l'Ecole coloniale.

J. Neltner, consul de France; chef du Service du Contrôle au ministère des Affaires étrangères.

M. Paul Béraud, administrateur-directeur de la « Société du Haut-Ogooué », membre du Conseil supérieur des Colonies.

M. Paul Vivien, président du « Syndicat de la Presse Coloniale », membre du Conseil supérieur des Colonies.

M. F. Michotte, ingénieur civil; président de la « Société de Propagande coloniale ».

M. Charles Lemire, vice-président de la « Société de Géographie commerciale » ; résident honoraire, conseiller du Commerce extérieur de la France.

M. Léon Dartus, relieur.

M. Marie J.-M. Bel, ingénieur civil des Mines, membre du Comité de la « Société des Ingénieurs civils de France » ; conseiller du Commerce extérieur de la France.

M, Jean A. dit Camille Dugas, président de la « Société la Colonisation Française ».

M. Ed. Buchère, président de la « France Colonisatrice », de Rouen.

M. Hippolyte Giraud, avoué, conseiller municipal, propriétaire.

M. Victor Morel, chef de bureau au ministère des Colonies ; directeur de l'Exposition coloniale de Marseille en 1906 ; ancien secrétaire général de l'Exposition coloniale en 1900.

M. Jules Grisard, conservateur du Musée commercial de l'Office colonial.

CLASSE 117

Procédés de colonisation

2e Section — **Protectorats**



M. Ch. Louis Delavaud
Ministre plénipotentiaire,
Directeur du cabinet
du Ministre des Affaires Etrangères,
Président de la classe 117,
2e Section.

Président :

M. Ch.-L. Delavaud, ministre plénipotentiaire ; directeur du Cabinet du ministre des Affaires étrangères.

Vice-Président :

M. Ch. Brice, secrétaire d'ambassade de 1re classe ; chargé du Service de la Tunisie au ministère des Affaires étrangères.

Secrétaire :

M. Eug.-L. Pralon, consul de France, sous-chef du Personnel au Cabinet du ministre des Affaires étrangères.

Rapporteur :

M. Gustave Wolfrom, consul de France, ancien chef du Service de la Colonisation à Tunis ; attaché au ministère des Affaires étrangères.

Membres :

M. le colonel Toutée, commandant en second l'Ecole supérieure de Guerre ; directeur des Etudes ; propriétaire-viticulteur en Tunisie.

M. L. Hugon, directeur de l'Agriculture et du Commerce du Gouvernement tunisien, délégué de la Tunisie à l'Exposition de Liége.

M. de Carnières, président de la Chambre d'Agriculture du nord de la Tunisie.

M. Lambert, président de la Chambre mixte du centre de la Tunisie.

M. J. Gérard, président de la Chambre mixte du sud de la Tunisie.

M. Homberger, président de la Chambre de Commerce du nord de la Tunisie.

M. Coste, président de la Chambre de Commerce de Bizerte.

M. Gauckler, directeur du Service des Antiquités et Arts en Tunisie.

M. Sadoux, inspecteur du Service des Antiquités et Arts en Tunisie.

M. Bernard Gallepe, contrôleur civil, vice-consul de France à Bizerte.

M. Robert Decauville, propriétaire à Bizerte.

M. Antony Gaudiani, avocat, ancien bâtonnier de l'Ordre, délégué du 3e collège ; secrétaire général de la Conférence consultative.

M. J. Boutaud-Lacombe, juge de paix, propriétaire à Bizerte.

CLASSE 118

Matériel Colonial



(*Phot.* P. *Berger*, 62, rue Caumartin.)

M. A. Farcot
Ingénieur-Constructeur,
Président de la Classe 118.

Président :

M. Augustin Farcot, administrateur gérant de la maison Farcot frères, constructeurs ; conseiller du Commerce extérieur de la France.

Vice-Présidents :

M. Gabriel Lordereau, ingénieur des Arts et Manufactures ; industriel.

M. Georges Brack, administrateur-délégué de la « Société française du Haut-Congo ».

M. Raoul Gradis, de la maison David Gradis et fils; importateurs de sucres et rhums de la Martinique ; conseiller du Commerce extérieur de la France.

Secrétaire :

M. Jacques Worms, ingénieur des Arts et Manufactures.

Trésorier :

M. Salomon Hirsch, directeur des Fonderies nouvelles.

Rapporteur :

M. J. Vuillemin, ingénieur des Arts et Manufactures ; ingénieur en chef de la « Société française des Téléphones système Berliner ».

Membres :

M. Louis Simon, ancien délégué de la Nouvelle-Calédonie ; membre du Conseil supérieur des Colonies.

M. Antoine Barré, chef de bataillon du Génie en retraite ; administrateur délégué de la « Société du Haut-Ogooué ».

M. Georges Raveau, administrateur de la « Société foncière immobilière d'Indo-Chine ».

M. Edm. Méry-Picard, ingénieur civil ; administrateur-délégué de la « Société de Traction Automobile ».

M. André de Traz, ingénieur des Arts et Manufactures, administrateur-délégué du chemin de fer de Dakar à Saint-Louis ; arbitre-rapp. du Tribunal de Commerce de la Seine.

M. le Dr Heim, professeur agrégé à la Faculté de Médecine de Paris ; délégué de la Guyane française.

M. Charles N.-E. Gollier, ingénieur des Arts et Manufactures ; administrateur de la « Société des Ponts et Travaux en fer ».

M. René Henry, ingénieur des Arts et Manufactures ; membre du Jury à l'Exposition de 1900.

M. Adolphe-Georges Moreau, ancien élève de l'Ecole Polytechnique et de l'Ecole des Mines ; ingénieur conseil de l'Office colonial.

M. Jean Borderel, président de la « Chambre syndicale des Entrepreneurs de charpente de Paris et de la Seine » ; membre du Conseil supérieur du travail.

M. Denis Fontaine-Souverain, constructeur-entrepreneur ; rapporteur général à la Chambre syndicale des Entrepreneurs de la Côte-d'Or ; membre du Comité permanent de la Caisse des Ecoles laïques de Dijon.

M. Saint-Maurice Rondet, ingénieur-constructeur, conseiller du Commerce extérieur de la France.

CLASSE 119

Produits spéciaux destinés à l'Exportation dans les Colonies



(phot. Dagron.)

M. Léon Fould
Négociant-Commissionnaire,
Président de la Classe 119.

Président :

M. Léon Fould, négociant-commissionnaire ; vice-président de la Chambre syndicale du Commerce d'exportation ; administrateur de la « Compagnie des Chargeurs Réunis ».

Vice-Présidents :

M. Paul Fraenkel, de la maison Fraenkel-Blin, manufacturier ; conseiller du Commerce extérieur de la France.

M. Désiré Belleau, ancien commissaire de la Section coloniale à l'Exposition de Reims, négociant en vins de Champagne.

M. Paul Bessand, administrateur-gérant de la « Belle Jardinière ».

Secrétaire :

M. Emile G. Ménétrier, conseiller du Commerce extérieur de la France.

Trésorier :

M. Paul Sabatier, trésorier à l'Exposition de Hanoï, membre des Comités des Expositions de Hanoï et de Saint-Louis.

Rapporteur :

M. M.-B. Durand, ancien lieutenant de vaisseau ; administrateur de plusieurs Sociétés, exploitant de tramways et chemins de fer ; constructeur.

Membres :

M. J.-B. Artaud, de la maison J.-B. et Artaud frères, négociant, juge au Tribunal de commerce de Marseille, membre du Conseil d'administration de la « Banque populaire de Marseille ».

M. Pierre Vincent, ingénieur civil, directeur gérant de la « Compagnie du Sel aggloméré pour l'Exportation ».

M. Philippe Delmas, négociant, importateur, exportateur, conseiller du Commerce extérieur de la France ; secrétaire de la Section coloniale de la Société de Géographie de Bordeaux.

M. Thiébaud-Brunel, exportateur, courtier de commerce.

M. René Delarue, négociant-importateur.

M. Dessoudeix, ingénieur

M. Simon Hayot, industriel à la Martinique.

M. Fernand Clerc, industriel à la Martinique.

M. Georges Plissonneau, industriel à la Martinique.

M. Léon Frager, négociant, délégué de Madagascar ; membre du Conseil supérieur des Colonies, conseiller du Commerce extérieur de la France.

M. Jules Chaubet, industriel, administrateur-délégué de la « Société des Allumettes Caussemille jeune et Cie et Roche et Cie ».

M. Albert Benjamin Demelle, pharmacien micrographe, expert de l'Ecole supérieure de pharmacie de Paris, membre du Jury dans plusieurs Expositions.

M. André J. Isnard, négociant, industriel, juge au Tribunal de commerce de Nice, directeur de la Caisse d'épargne de Nice.

M. Octave Colozier, fabricant de carreaux en grès.

M. J. M. Pannetier, ex-interne des hôpitaux de Paris ; inspecteur des pharmacies de l'arr. de Montluçon ; juge au Tribunal de Commerce de Montluçon ; pharmacien de 1re classe.

M. Eugène L. Bouchery, manufacturier, 5 méd. d'or dans diverses Expositions.

Léon M. Fichot, commerçant, administrateur du Bureau de bienfaisance, de la Caisse des Ecoles, de la Caisse des Orphelins du 5e arr.

M. Gabriel J. Gaveau, co-associé de la maison Gaveau frères, membre du Jury à l'Exposition de 1900.

M. Maurice Robin, industriel,chimiste,ancien interne et chef de laboratoire des hôpitaux de Paris, membre du Jury (vice-président, président de la Section française, Ostende 1902, membre des Comités d'admission, Exposition de Saint-Louis 1904).

M. Epiphane Pellelier, négociant en vins fins et spiritueux ; importateur-exportateur, membre du Jury dans diverses Expositions.

M. Henri Ch. Sauvinet, industriel, chimiste, membre de la « Société des Ingénieurs civils » ; conseiller municipal à Malakoff.

M. Georges Jacquemin, directeur de l'Institut de Recherches scientifiques et industrielles de Malzéville, méd. d'or en 1900, Grand Prix, etc.

M. J.-B. Armand Vollant, fab. de guêtres et vêtements en peaux, président du Syndicat du Vêtement et de l'Equipement sportifs ; directeur du journal *La Chaussure Moderne*.

M. Francisque Bonnier, anc. prés. de la Chambre syndicale de l'Indus-

trie draperie de Vienne, anc. prés. du Tribunal de Commerce, Grand Prix ou membre du Jury dans toutes les expositions depuis 1894.

M. Georges Dauvergne, fabricant de couleurs industrielles et de vernis, prés. du « Syndicat du Commerce et de l'Industrie de l'arr. de Meaux ».

M. Charles Guinard, négociant, fournisseur de missions et explorations, adm. de Sociétés Coloniales.

M. Henri Tréchot, négociant, conseiller du Commerce extérieur de la France ; adm. délégué de la « Société française du Haut-Congo ».



Borderel, constructeur.

Les bureaux du Commissariat des Colonies et Protectorats à l'Exposition (Parc de la Boverie).

M. Jean Mélé, conseiller du Commerce extérieur de la France, délégué du Syndicat commercial de l'Algérie.

M. Léon Porteu, industriel, conseiller général d'Ille-et-Vilaine.

M. Armand de Ricqlès, industriel, fabricant, exportateur, co-gérant de la « Société de Ricqlès et Cie ».

M. Edmond Trouette, négociant en produits et spécialités pharmaceutiques.

M. Léon Lévy, industriel, exportateur et importateur de tissus dans les Colonies françaises.

M. Charles Léon Cabrol, directeur commercial et associé de la «Société Bena et Cie et Union des Propriétaires de Sfax ».

M. Marie Paul Bolo, négociant en spiritueux.

SECTION FRANÇAISE

COMMISSARIAT

des Colonies & Protectorats

23, rue Forgeur — LIÉGE

COMMISSAIRE :

M. F. CROZIER, Consul de France à Liége,

Ancien Attaché à la Résidence générale à Madagascar,
Commissaire-adjoint de Madagascar à l'Exposition Universelle de 1900.

SECRÉTARIAT :

PARIS	**LIÈGE**
MM. Louis CRÉPUT, Secrét^re	MM. Henry ROLL, Secrétaire
L. de REINACH, Attaché	B. MARIA, Attaché





Pavillon de l'Afrique.

PAVILLON DE L'AFRIQUE

Inspection Générale de l'Agriculture Coloniale et Direction du Jardin Colonial.

Inspection générale des Travaux Publics des Colonies.

Service Géographique du Ministère des Colonies.

Gouvernement général de l'Afrique Occidentale française.

Congo français.

Côte française des Somalis.

Gouvernement Général de Madagascar.

La Réunion.

M. Max Robert, Chef adjoint du Cabinet du Gouverneur général de l'Afrique Occidentale française, Délégué à l'Exposition de Liège.

M. G. Lemoine, ancien Chef adjoint du Cabinet du Ministre des Colonies, Délégué de Madagascar à l'Exposition de Liége.

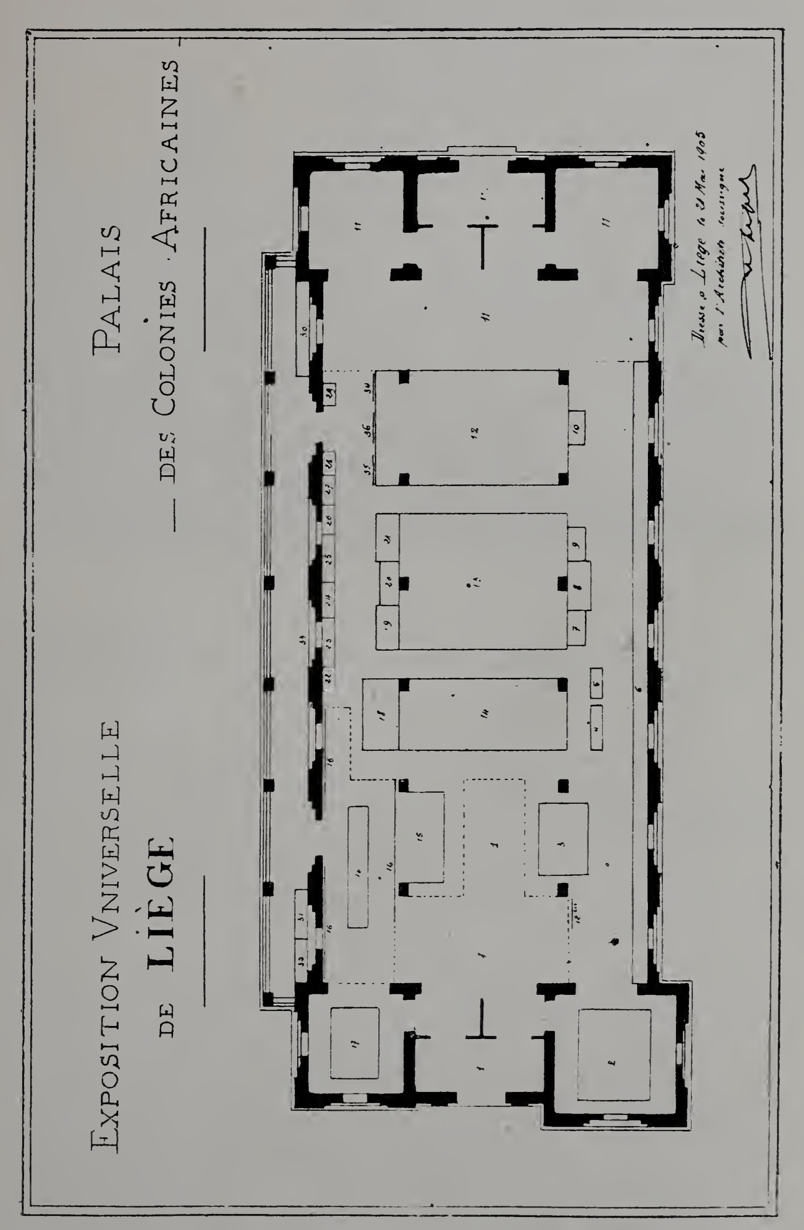
Liste Alphabétique des Exposants

avec numéros correspondant au plan des emplacements

128 Exposants { Classe 116... 90; — 117... 28; — 118... 4; — 119... 6

Numéros des emplacements	NOMS DES EXPOSANTS	Classe	Nos du catalogue de la section française
12 *bis*.	Africaine (L')	117	1
23	Arloz-Petiaux (d) et Cie	116	1
3	Artaud (J.-B. et A.) frères	119	1
5	Bedier (Gabriel)	116	2
29	Bellier de Villentroy et Cie	116	3
24	Bertaud (Fréd.)	116	4
24	Bertaud (Jules)	116	5
29	Billaud (Léon et Georges)	116	6
36	Blocq (Louis)	117	184
24	Bouquet (E.)	116	7
12	Bourdier (Philippe)	117	2
24	Boyer (A.-M.)	116	8
29	Campenon (J.)	116	9
29	Cham-Aho	116	10
28	Champierre de Villeneuve	116	11
29	Chane-Ki	116	12
29	Chann-Manc	116	13
27	Chatel (Léon)	116	14
29	Chatel (Rémy)	116	15
12	Chef du Bureau de la Colonisation (Madagascar)	117	3
12	Chef du Service des Domaines (Madagascar)	117	4
26	Chef du Service des Eaux et Forêts (La Réunion)	116	16
12	Chef du Service des Mines (Madagascar)	116-117	17-5
12	Chef du Service des Postes et des Télégraphes (Madagascar)	117	6
28	Choppy (le comte)	116	18
29	Colson (Léon)	116	19
30	Combes (P.-Al. des)	116	20
12 *bis*.	Comité de Propagande de l'Afrique Occidentale Française	117	7
12	Comité de Madagascar	117	8
10	Compagnie du Chemin de fer de Dakar à Saint-Louis	118	1
9	Compagnie coloniale française d'Elevage et d'Alimentation de Madagascar	116	21
15	Compagnie française d'exploitation « La Brazzaville »	116	22
15	Compagnie française de l'Ouhame et de la Nana	116	23
15	Compagnie commerciale de Colonisation du Congo Français	116	24
14	Compagnie française du Congo Occidental	116	25
13	Compagnie française du Haut-Congo	116	26
24	Damour (H.)	116	27
28	Dard (G.)	118	2
7-8	Delarue (R.)	116	28
12	Devaux (L.)	117	9
12	Directeur du Service de Santé de Madagascar	117	10
12	Ecole professionnelle de Tananarive	117	11
6	Exposition coloniale bordelaise	116	
	Dix-huit exposants		73 à 90

Numéros des emplacements	NOMS DES EXPOSANTS	Classe	Nos du catalogue de la section française
27	Fin (Mlle)	117	12
28	Foucques (Albert)	116	29
19	Fould (Leon)	116	30
29	Fourquier (E.)	116	31
20	Frager (L.)	116	32
29	Garsault (G.)	116	33
24	Gasparin (A.)	116	34
18	Gaveau frères	119	2
12	Georgio (P.-J.)	117	13
11	Gouvernement général de l'Afrique Occidentale Française	116-117	40-15
11	Gouvernement de la Côte-d'Ivoire	116-117	35-16
11	Gouvernement du Dahomey	116-117	37-17
11	Gouvernement de la Guinée	116-117	36-18
11	Gouvernement du Haut-Sénégal et Niger	116-117	38-19
11	Gouvernement du Sénégal	116-117	39-20
12	Gouvernement général de Madagascar	117	14
2	Grison, Kegel et Cie	119	3
5	Grondin (A.)	116	41
27	Gysin (Ch.)	116	42
29	Hervé (H.)	116	43
31	Hoareau (F.)	116	44
1	Inspection générale de l'Agriculture coloniale et Direction du Jardin Colonial	117	22
16	Inspection générale des Travaux Publics des Colonies	117	23
22	Jeanou (E.)	116	45
22	Kalos (A.-N.)	116	46
12	Kempf (Mme)	116	47
29	Lagrange (L.-G. de) et Lethorre (G.)	116	48
12	Lagriffoul (E.)	116	49
24	Lapervanche et Cie (J. de)	116	50
27	Laurent (C.)	116	51
27	Lelièvre (A.) et Cie	116	52
28	Leroux (J.)	116	53
24	Le Bihan (H.)	116	54
17	Levi frères	119	4
21	« Madagaskara »	116	55
29	Magnan de Bellevue	116	56
24	Morange (Vve C.)	116	57
5	Pierre (A.)	116	58
29	Pignolet (A.)	116	59
28	Premont (A.)	116	60
24	Rolland (F. de)	116	61
33	Rondet, Schor et Cie	118	3
12	Roques (le colonel)	117	24
24	Sainte-Colombe (E.-L.)	116	62
27	Salaun de K/marcal (J.)	116	63
29	Salmon (Vve A.)	116	64
12	Schnerb (J.)	117	25
28	Sensé (L.)	118	4
35	Service géographique, Min. des Colonies	117	26
14	Société agricole et commerciale du Sette Cama	116	65
34	Société antiesclavagiste de France	117	27
25	Société de Crédit Foncier colonial	116	66
12	Sous-Inspecteur, chef de la Circonscription agricole du Centre, Madagascar	116-117	67-28
5	Turpin de Morel	116	68
37	Verluise et Perol	119	5
28	Vidot (J.) fils	116	69
32	Villèle (F. de)	116	70
24	Villiers (J.-A. de)	116	71
4	Vincent et Cie	119	6
24	Ycard (L.)	116	72



Pavillon de l'Afrique. — Plan des emplacements.



Pavillon de l'Afrique, entrée principale.

EXPOSANTS DU PAVILLON DE L'AFRIQUE

Nous avons classé les Exposants de chaque Pavillon par Services, Colonies et, dans chacune de celles-ci, par Classes et Catégories, afin de ne pas faire double emploi avec le **Catalogue général de la Section française** (1).

SERVICES OFFICIELS DU MINISTÈRE DES COLONIES

CLASSE 117

Inspection générale de l'Agriculture coloniale et direction du Jardin colonial, à Nogent-sur-Marne. M. Dybowski, inspecteur général de l'Agriculture aux colonies, directeur du Jardin colonial.

Produits agricoles divers, tableaux, graphiques.

Inspection générale des Travaux Publics des Colonies, au Ministère des Colonies. M. Boutteville, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, inspecteur général des Travaux Publics aux colonies.

Cartes, plans et profils, photographies, etc.

Service géographique (Ministère des Colonies).

Cartes et itinéraires.

(1) Maurice Vermot, Éditeur, 6 et 8, rue Duguay-Trouin, Paris.

AFRIQUE OCCIDENTALE FRANÇAISE

CLASSE 116

Participation officielle

Gouvernement général de l'Afrique Occidentale Française.

Produits du sol, produits animaux, produits forestiers, produits minéraux, industries indigènes, documents ethnographiques, etc.

Gouvernement de la Côte d'Ivoire.

Produits du sol : caoutchouc, cacao, riz, ivoire, bois, or, minerais, tissus; travail du bois, du fer, du cuivre, du cuir, broderies, bijouterie, armes, instruments aratoires, etc.

Gouvernement de la Guinée.

Arachides, céréales, palmistes, sésame, caoutchouc, huile de palme, café, cacao, riz, cire, bois de construction et d'ébénisterie, minerais, or, tissus; travail du bois, du fer, du cuivre, du cuir, par les indigènes; broderies, bijouterie, armes, instruments aratoires, etc.

Gouvernement du Dahomey.

Céréales, coton, huile de palme, café, cacao, riz; produits animaux; bois de construction et d'ébénisterie; minerais, industries indigènes; armes, instruments aratoires, etc.

Gouvernement du Haut-Sénégal et Niger.

Coton, caoutchouc, peaux, plumes et parures, bois de construction et d'ébénisterie, minerais, or, tissus; travail du bois, du fer, du cuivre, du cuir, par les indigènes; broderies, bijouterie, armes, instruments de musique, instruments aratoires, etc.

Gouvernement du Sénégal.

Arachides, gommes, peaux, plumes et parures, bois de construction et d'ébénisterie, minerais, tissus, broderies, bijouterie; travail du bois, du fer, du cuivre par les indigènes; armes, instruments aratoires, instruments de musique, etc.

CLASSE 117

Participation officielle

Gouvernement général de l'Afrique Occidentale Française.

Gouvernement de la Côte d'Ivoire.

Gouvernement du Dahomey.

Gouvernement de la Guinée.

Gouvernement du Haut-Sénégal et Niger.

Gouvernement du Sénégal.

Administration. — Publications périodiques. — Rapports. — Documents officiels. — Recensement. — Cartes et plans. — Photographies. — Travaux publics. — Chemins de fer. — Commerce. — Statistique, etc.

CONGO FRANÇAIS

CLASSE 116

Compagnie française d'exploitation « La Brazzaville ».

Compagnie française de l'Ouhame et de la Nana.

Compagnie commerciale de colonisation du Congo français, 3, rue d'Alger, Paris.

Ivoire, caoutchouc. — Armes et objets indigènes, etc.

Compagnie française du Congo occidental, 15, rue Richepanse, Paris.
Produits du Congo, bois, caoutchouc, etc.

Compagnie française du Haut-Congo, 13, rue Grange-Batelière, Paris.
Caoutchouc, ivoire, bois, objets ouvrés. — Armes.

Société agricole et commerciale du Sette Cama, 15, rue Richepanse, Paris.

Produits du Congo, bois, caoutchouc, etc.



Pavillon de l'Afrique, vue intérieure.

CÔTE FRANÇAISE DES SOMALIS

CLASSE 116

Arloz-Petiaux (d') et Cie, à Marseille et à Djibouti.

Cafés. — Cire d'Abyssinie.

Jeanou (Elias), à Djibouti.
Cigarettes égyptiennes.

Kalos (A.-N.), à Djibouti.
Cafés : abyssin, harari, moka.

MADAGASCAR

CLASSE 116

Participation officielle

Chef du Service des Mines à Madagascar, à Tananarive.
Cubes en bois représentatifs des productions d'or.

Lagriffoul (E.), administrateur des colonies, à Maroantsetra.
Bois de construction et d'ébénisterie.

Sous-inspecteur, chef de la circonscription agricole du Centre, à Naninsana (Tananarive).
Graines oléagineuses diverses, collections de cocons de soie, de photographies.

CLASSE 117

Participation officielle

Gouvernement général de Madagascar.
Administration. — Publications périodiques. — Rapports. — Documents officiels. — Recensement. — Cartes et plans. — Photographies. — Travaux publics. — Chemin de fer. — Commerce. — Statistique, etc.

Bourdier (Philippe), chef du Service topographique, Tananarive.
Carte de Madagascar au 1/1,000,000, indiquant les concessions accordées au 1er janvier 1904.

Chef du bureau de la Colonisation du Gouvernement de Madagascar et dépendances, à Tananarive.
Législation sur les concessions de terre.

Chef du service des Domaines, à Tananarive.
Rapport sur l'immatriculation de la propriété foncière à Madagascar.

Chef du service des Mines à Madagascar, à Tananarive.
Liste des principaux minerais utiles dont la présence a été reconnue à Madagascar. — Tableau indiquant les opérations à faire pour obtenir une concession minière.

Chef du service des Postes et Télégraphes, à Tananarive.
Carte des communications de Madagascar au point de vue postal, télégraphique et téléphonique.

Devaux (Louis), chef du service de l'Enseignement primaire, à Tananarive.

Carte scolaire de Madagascar et tableau explicatif.

Directeur du service de santé de Madagascar, à Tananarive.
Echantillons des cultures microbiennes et levures diverses préparées à l'Institut Pasteur de Tananarive. — Carte des formations sanitaires de l'assistance médicale.

Ecole professionnelle de Tananarive.

Tableaux donnant, outre les caractéristiques de l'école professionnelle de Tananarive, une série d'échantillons de cuirs et de soies produits dans les différents ateliers.

Georgio (Paul-Jean), capitaine d'infanterie coloniale (Etat-major), à Tananarive.

Carte de Madagascar au 1/1,000,000. Carte géodésique de Madagascar au 1/500,000; diverses autres cartes.

Roques, colonel du génie et directeur des travaux publics, à Tananarive.



Pavillon de l'Afrique, vue intérieure.

Photographies de la région traversée de Tananarive à la mer et des travaux en cours d'exécution.

Sous-inspecteur, chef de la Circonscription agricole du centre, à Nanisana (Tananarive).

Plan de Nanisana. — Tableaux de cession de plantes et graines.

CLASSE 116

Produits divers

Bouquet (E.), négociant, à Farafangana.

Fibres textiles. — Graines oléagineuses. — Echantillons de l'industrie indigène.

Compagnie coloniale française d'Elevage et d'Alimentation de Madagascar, 92, rue Richelieu, à Paris.
Bois d'ébénisterie et de construction. — Rhums. — Riz.

Frager (L.), 16 *bis*, rue de Londres, Paris, et Madagascar.
Cuirs, cire, caoutchouc, gommes, vanille, café, écaille, nacre, bois.

Gasparin (Albert), colon, à Amboaujobe.
Huile provenant de la pistache.

Kempf (Mme), à Sainte-Marie-de-Madagascar, et à Moyenmoutier (Vosges).
Produits du sol.

Le Bihan (Hippolyte), cultivateur, à Ambodimanga.
Vinaigre, vanille, poudre de manioc, poudre d'arrow-root.

« **Madagaskara** », Société française de Commerce colonial, 24, rue des Petites-Ecuries, Paris.
Caoutchouc, peaux, cire, gomme copal, rafia.

LA RÉUNION

CLASSE 116

Participation officielle

Chatel (Léon), directeur du Jardin botanique de La Réunion.
Graines. — Feuilles. — Fécules, etc.

Chef du Service des Eaux et Forêts, à Saint-Denis.
Eaux minérales. — Miels divers (sauvages). — Fanjans.

CLASSE 116

Rhum, Vanille, Sucre, Café, etc.

Bellier de Villentroy et Cie, à La Réunion.
Rhums.

Bertaud (Jules), à La Réunion.
Café.

Boyer (Adrien-Marie), à La Réunion.
Une boîte vanille.

Campenon (J.), administrateur de la succession Adam de Villiers, à Saint-Denis.
Vieux rhum, un flacon sucre blanc.

Champierre de Villeneuve (Joseph-Alexis), à Saint-Benoît.
Vanille.

Chatel (Rémy), à La Réunion.
Rhum.

Choppy (le comte), à Saint-Pierre.
Sucre, vanille, café.

Colson (Léon), ingénieur-directeur des établissements du Gol, Colson et Cie, à Saint-Louis.
Rhum Bourbon, fine Bourbon, fécule d'arrow-root.

Damour (Hermann), à La Réunion.
Une boîte vanille.

Foucques (Albert), à Saint-Denis.
Sucres, vanille, cafés. — Essences.

Fourquier (Eugène), à La Réunion.
Rhum et liqueurs.

Lagrange (L.-G. de) **et Lethorre** (G.), à Saint-Leu.
Rhum.

Leroux (Jules), industriel agriculteur, à Saint-Denis.
Vanilles préparées par procédés personnels.

Magnan de Bellevue (Pierre-Christian-Fortuné-Claver), à Saint-Benoît.
Rhum.

Morange (Vve Camille), à La Réunion.
Une boîte vanille.

Pignolet (Auguste), à La Réunion.
Rhum.

Lapervanche et Cie (Jean de), à La Réunion.
Deux bocaux sucre, un petit sac à sucre.

Premont (Achille), à Saint-Paul.
Alcool de canne à sucre à 90°.

Rolland (Ferdinand **de**), à Saint-Benoît.
Vanille.

Sainte-Colombe (Etienne-Louis), à Saint-Denis.
Café, sucre, vanille, safran. — Trois paires de fanjans.

Salmon (Vve Alexandre), à La Réunion.
Rhum.

Vidot (Jules) **fils**, à Saint-André.
Un flacon contenant de la vanille.

Villiers (J.A. **de**), à Raisne-Glissante-Sainte-Rose.
Vanilles, sucres.

Ycard (Léopold), à La Réunion.
Café.

CLASSE 116

Tabac, Cigares, Cigarettes

Cham-Aho, fabricant de tabacs, à Saint-Denis.
Tabacs, cigares, cigarettes.

Chane-Ki, fabricant de tabacs, à Saint-Denis.
Tabacs, cigares, cigarettes.

Chann-Manc, fabricant de tabacs, à Saint-Denis.
Tabacs, cigares, cigarettes.



Pavillon de l'Afrique, vue intérieure.

CLASSE 116

Produits divers

Bedier (Gabriel), pharmacien-chimiste, à Saint-Denis.
Vin fébrifuge (cordial régénérateur).

Bertaud (Frédéric), à La Réunion.
Huile essentielle de géranium.

Billaud (Léon et Georges) **frères**, à Hell-Bourg-Salazie.
Vin du pays, cidre du pays.

Combes (P.-Al. des), à Saint-Denis.
Travaux divers en pailles du pays. — Canne à sucre. — Chèvrefeuille.

Garsault (Gabriel), chef du service des contributions indirectes, à La Réunion.
Cidre du pays, vinaigre de cidre du pays.

Grondin (Albéric), pharmacien, à Saint-Denis.
Poudre siccative contre les plaies incurables, préparées avec les plantes du pays.

Gysin (Charles), à Saint-Denis.
Alcool dénaturé à l'huile d'acétone à 95° centésimaux pour l'éclairage et le chauffage.

Hervé (Henri), à Marin.
Vin d'orange, apéritif colonial, rhum.

Hoareau (Firmin), à Entre-Deux.
Fibres d'ananas.

Laurent (Coquelin), à Saint-Denis.
Tapioca, fécule ou poudre de manioc, farine de manioc.

Lelièvre (A.), **et Cie** industriels, à Saint-Denis.
Chaux hydraulique artificielle, fabriquée de toutes pièces avec les produits du sol de l'Ile de la Réunion.

Pierre (Auguste), pharmacien, à Saint-Denis.
Liqueurs, alcool, cire, miel.

Salaun de K/marcal (J.), usinier, à Saint-Denis.
Un flacon composé à base de matières fécales, un flacon engrais pour la culture de la canne à sucre.

Turpin de Morel, pharmacien, à Saint-Denis.
Maraskina-kola, Sumchou, eau thymophénique, amygdaline olga, lotion olga.

Villèle (Frédéric **de**), à Saint-Gilles-les-Hauts-Saint-Paul.
Fibres d'aloès.

Fin (Mlle Marie), à la Réunion.
Mouchoirs brodés.

CLASSE 116

Négociants Importateurs

Delarue (René-Louis-Nicolas), 5, rue de Moscou, Paris.
Canne à sucre, cacao, vanille, rhums, cafés, etc.

Fould (Léon), 30, faubourg Poissonnière, Paris.
Produits coloniaux.

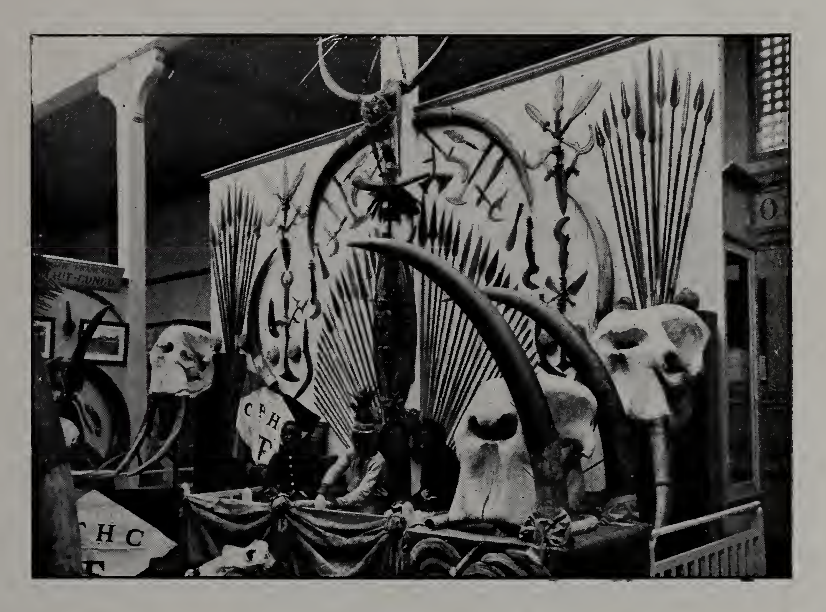
Société de Crédit foncier colonial, 33, rue Mogador, Paris.
Sucres, vanilles, cafés, rhums, liqueurs, thés. — Produits agricoles divers.

Exposition coloniale Bordelaise.

CLASSE 116

Alioth (M.) **et Cie**, 79, rue Mondenard, à Bordeaux.
Fruits de table, bananes, olives et huiles d'olive.

Arcin, Georges et Cie (Société de La Rochère, de la Journière et Cie), 1, rue de l'Arsenal, à Bordeaux.
Caoutchouc, noix palmistes, huiles.



Pavillon de l'Afrique, vue intérieure.
Indigènes de la C. F. H. C. travaillant l'Ivoire.

Assemat (J.) **et Cie**,, 1, rue du Réservoir, à Bordeaux.
Caoutchouc, arachides, huiles et tourteaux.

Barthes et Guiraud, 9, place Richelieu, à Bordeaux.
Arachides, huiles et tourteaux.

Bonpunt, 108, rue de Saint-Genès, à Bordeaux.
Caoutchouc.

Buhan (P.) **et Cie**,, 9, cours de Gourgues, à Bordeaux.
Caoutchouc, gommes arabiques et copal, arachides.

Calvé (G.), directeur de la Société anonyme Calvé-Delft, 11, rue d'Aviau, à Bordeaux.

Huiles et tourteaux d'arachides.

Calvé frères, 11, rue d'Aviau, à Bordeaux.

Gommes.

Chavanel (E.), 5, place Tourny, à Bordeaux.

Caoutchouc.

Compagnie commerciale de la Côte d'Afrique, 8, cours de Gourgues, à Bordeaux.

Caoutchouc, gommes, noix palmistes, huiles, bois.

Delmas (J.-A.) **et Cie**, à Bordeaux.

Gommes du Sénégal.

Deves et Chaumet, 44, rue Ferrère, à Bordeaux.

Caoutchouc, coton, ivoire, cire.

Maxwell (Institut colonial de Bordeaux), 37, rue Thiac, à Bordeaux.

Exposition spéciale.

Mirc (Paul), 13, rue Mondenard, à Bordeaux.

Caoutchouc.

Peyrissac (Ch.) **et Cie**, 36, rue Poquelin-Molière, à Bordeaux.

Caoutchouc, arachides, huiles et tourteaux, coton, cire.

Rabaud (H.) **et Cie**, **Delmas** (J.-A.) **et Cie et Clastres** (J.-B.), 2, place Saint-Michel, à Bordeaux.

Gommes arabiques et copal.

Société des Huileries Maurel et Prom (H.) **et Maurel frères**, à Bordeaux et Marseille.

Graines d'arachides de la Sénégambie.

Vezia et Cie, 17, rue du Champ-de-Mars, à Bordeaux.

Arachides, huiles et tourteaux.

MATÉRIEL COLONIAL

CLASSE 118

Compagnie du chemin de fer de Dakar à Saint-Louis (Sénégal), 19, rue Cambacérès, Paris.

Carte, vues photographiques, modèle réduit des stations.

Dard (Georges), à Saint-Denis (Ile de la Réunion).

Casques coloniaux.

Rondet, Schor et Cie, 25, rue du Banquier, Paris.

Appareils de levage, machines à essayer, matériel de chemin de fer.

Sensé (Léopold), fabricant de chaussures, à Saint-Denis (Ile de la Réunion).

Une paire de bottines pour homme, femme et enfant.

PRODUITS SPÉCIAUX DESTINÉS A L'EXPORTATION DANS LES COLONIES

CLASSE 119

Artaud (J.-B. et A.) **frères**, rue Plumier prolongée, à Marseille.

Vins et liqueurs, huiles d'olive, condiments pour l'exportation.

Gaveau frères, 32 et 34, rue Blanche, Paris.

Pianos droits et pianos à queue pour l'exportation.

Grison, Kegel et Cie, 48, rue de l'Arbre-Sec, Paris.

Vêtements en fourrures pour l'exportation et fourrures importées.

Levi frères, 160, rue Montmartre, Paris.

Tissus coton et soie, tout coton, façonnés Jacquard, coton et soie imprimés.

Verluise et Perol, 5, boulevard des Filles-du-Calvaire, Paris.

Tentures murales.

Vincent et Cie, 28, boulevard Malesherbes, Paris.

Sel aggloméré en blocs pour l'exportation dans les Colonies.

Sociétés de propagande, etc.

CLASSE 117

« **L'Africaine** », Société de propagande et œuvre philanthropique, 33, rue de l'Entrepôt, à Paris.

Tableau, statuts, documents, publications.

Blocq (Louis), représentant officiel de « La Mission Laïque », 5, rue Margueritte, à Paris.

Renseignements et tableaux (statistiques).

Comité de propagande de l'Afrique Occidentale Française, 33, rue de l'Entrepôt, Paris.

Tableaux, statuts, documents et publications.

Comité de Madagascar, 44, rue de la Chaussée-d'Antin, Paris.

Société antiesclavagiste de France, 11, rue du Regard, Paris.
Une carte des villages de liberté fondés par la Société dans l'Afrique occidentale, etc.

Schnerb (Jules), 42, rue de Paradis, Paris.
Graphique du commerce extérieur de Madagascar.





Pavillon de l'Asie, vue d'ensemble.

PAVILLON DE L'ASIE

Inspection générale des Travaux publics des Colonies.
Service Géographique du Ministère des Colonies.
Muséum d'Histoire Naturelle.
Martinique.
Gouvernement général de l'Indo-Chine.
Inde française.

Liste alphabétique des Exposants

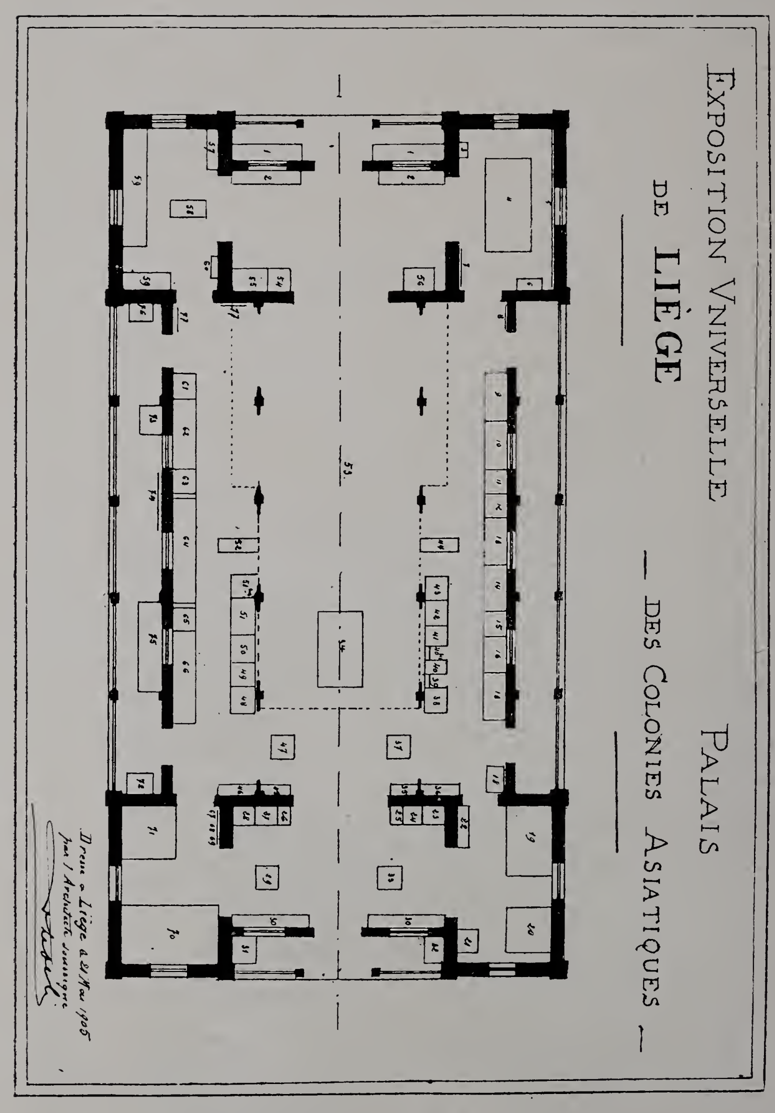
avec numéros correspondant au plan des emplacements

109 Exposants { Classe 116... 43 / — 117... 8 / — 118... 11 / — 119... 47

Numéros des emplacements	NOMS DES EXPOSANTS	Classes	Nos du Catalogue de la section française
34	Abbaye Radjou (N.-V.)	117	29
29	Abelé (H.)	119	7
8	Association Maternelle de Cholon	116	91
28	Audinet et Buhan	119	8

Numéros des emplacements	NOMS DES EXPOSANTS	Classes	Nos du Catalogue de la section française
45	Bally (J.)	116	92
33	Belleau (Désiré)	119	9
49	Bessand (A.)	119	10
70	Bessand père et fils, Stasse et Cie	119	11
50	Bezagu (L.) et Cie	119	12
45	Blerald (E.-D.)	116	93
30	Blondet (R.)	116	94
53	Bogaert	116	95
53	Borel frères	116	96
63	Bouchety (Léon)	119	13
48	Bourgeois (E.)	119	14
30	Braud (C.-J.)	116	97
12	Broux (Vve) et fils	119	15
67	Brunet (B.)	119	16
32	Carbone (Le)	119	17
17	Caron (Mme Marie)	119	18
62	Carrière (E.-V.-C.)	119	19
64	Caussemille jeune et Cie et Roche et Cie	119	20
47	Chaffanjon (P.) et Cie	116	98
53	Chan Ka	116	99
39-40 *bis.*	Chevretin et Lemaitre	119	21
30	Clerc (Fernand)	116	100
77	Comité de l'Asie Française	117	20
77	Comité du Commerce et de l'Industrie de l'Indo-Chine	117	21
46	Compagnie de Fabrication française du Papier manufacturé	119	22
16	Compagnie française pour l'Industrie de la Perle	119	23
45	Corneille (Cornélie)	116	101
30	Corneille (François)	116	102
30	Coulon (Ch. et frères)	116	103
30	Courmont (Edgar de)	116	104
72	Dauvergne (G.)	119	24
10	Deffins	119	25
34	Delignon (L.)	116	105
53	Demange (V.)	116	106
31	Demelle (A.)	119	26
53	Direction de l'Agriculture, des Forêts et du Commerce du gouvernement général de l'Indo-Chine	116	107
53	Direction de l'Agriculture, des Forêts et du Commerce de Cochinchine	116	108
53	Direction de l'Agriculture, des Forêts et du Commerce du Tonkin	116	109
76	Durand (P. et B.)	118	5
58	Farcot (frères) et Cie	118	6
73	Faussemagne (A.)	116	111
35	Fichot-Landrin (L.)	119	27
74	Fontaine-Souverain (D.)	118	7
66	Fraenckel-Blin	119	28
71	Gaveau frères	119	29
53	Gouvernement général de l'Indo-Chine	116	112
53	Gouverneur de Krakor	116	113
30	Gradis (David) et fils	116	114
1	Henry (René)	118	8
39	Inspection générale des Travaux publics des Colonies	117	32
18	Isnard (Pierre) et fils	119	30
38	Jacquemin (Georges)	119	31
53	Jardin botanique de Saïgon	116	115

Numéros des emplacements	NOMS DES EXPOSANTS	Classes	Nos du Catalogue de la section française
27	Joubert (C.)	119	32
53	Kloss et Cie	116	116
57	Lavezzari (André)	118	9
37	Lombard et Cie	116	117
53	Maire de Bac-Nim	116	118
53	Maire de Leach	116	119
53	Maire de Lolal-Sar	116	120
53	Maire de Phsar-Krom	116	121
53	Maire de Roleap	116	122
53	Maire de Ta-Smok	116	123
9	Manufacture centrale de bandages	119	33
44-52	Manufacture des tabacs de l'Indo-Chine	116	124
19	Marco Hemsi	119	34
69	Metadier (Paul)	116	125
36	Morin (L.)	118	10
2	Museum d'Histoire naturelle	117	33
43	Nam Quak	117	34
51 *bis.*	Niebergall	116	126
68	Nouguier (H.)	119	35
53	Okuka Pipheae Reung	116	127
24	Orillard (P.)	119	36
21	Pearson (E.-T.)	119	37
30	Pecoul (A.)	116	128
15	Pelletier (E.)	119	38
42	Peltot et fils	119	39
23	Perrault (E.)	119	40
30	Plissonneau et Cie	116	129
4	Porte (Léon)	118	11
22	Porteu (L.)	119	41
53	Province de Pursat	116	130
41	Raynaud	119	42
53	Ric-Balet	116	131
36	Ricqlès (de) et Cie	119	43
40	Robin (Maurice)	119	44
6	Rotival (Jules)	118	12
11	Sabatier (L.-T.-P.)	119	45
14	Sauvinet (Henry)	119	46
61	Schwob (André)	119	47
78	Service géographique, Ministère des Colonies	117	35
7	Société anonyme de Traction automobile	118	13
25 26	Société des Brasseries de la Méditerranée	119	48
75	Société française des Charbonnages du Tonkin	116	132
60	Société française des Téléphones, système Berliner	118	15
5	Société des Ponts et Travaux en fer	118	14
20	Société Stern (L.) et Cie	119	49
55	Tarpin	119	50
13	Trouette (Edouard)	119	51
3	Union Coloniale française	117	36
53	Union Commerciale Indo-Chinoise	116	134
79	Verluise et Perol	119	52
65	Vollant (Armand)	119	53
53	Ynam	116	135



Pavillon de l'Asie. — Plan des emplacements.

EXPOSANTS DU PAVILLON DE L'ASIE

SERVICES OFFICIELS

CLASSE 117

1° Ministère des Colonies.

Inspection générale des Travaux publics des Colonies, au ministère des Colonies. M. Boutteville, ingénieur en chef des ponts et chaussées, inspecteur général des Travaux publics aux Colonies.

Cartes, plans et profils, photographies, types de matériel de voie ferrée, etc., concernant les travaux publics.

Service géographique (Ministère des Colonies).

Cartes et itinéraires.

2° Muséum d'Histoire naturelle.

Muséum d'Histoire naturelle, à Paris.

Produits ouvrés et matières premières des colonies. Collection d'insectes attaquant les produits coloniaux. Documents divers.

MARTINIQUE

CLASSE 116

Produits divers.

Bally (Joseph), à Fort-de-France.

Eaux minérales de Moutte, ferrugineuses, bi-carbonatées, manganésiennes.

Blerald (Eugène-Désiré), à Fort-de-France.

Tabac fin de la nuance dite « Claro ».

Blondet (Romain), à Fort-de-France.

Rhums.

Braud (C.-J.), à Fort-de-France.

Rhums, liqueur « Diamantine », liqueur « Royal Schrubb Diamant ».

Clerc (Fernand), au Lamentin.

Rhums et sucres.

Corneille (Cornélie), au Gros-Morne, canton de la Trinité.

Conserves d'ananas.

Corneille (François), distillateur, au Gros-Morne, canton de la Trinité.

Rhums.

Courmont (Edgar de), à Basse-Pointe.

Rhum, tafia, sucre.

Pecoul (A.), propriétaire, à Basse-Pointe.
Rhums.

Plissonneau et Cie, à Fort-de-France.
Rhums et sucres.

INDO-CHINE

CLASSE 116

Participation officielle

Gouvernement général de l'Indo-Chine.
Produits du sol, produits animaux, produits forestiers, produits minéraux, monstres indigènes, objets d'art, soieries, bronzes, meubles, documents ethnographiques, etc.



Pavillon de l'Asie, vue intérieure.

Direction de l'Agriculture, des Forêts et du Commerce du gouvernement général de l'Indo-Chine (Cambodge).
Boîtes à tabac, à cachet, à bétel, à pommade, à chaux. Poire à poudre; marmite, chaise, éventails, bâton et vêtement de bonze; poche à bétel pour le bonze; service à bétel en métal; boîtes, verres et objets en marbre; bouddha en bois, en bronze, en pierre. — Tortue, lièvre, éléphant, singe. — Bols et crachoirs en cuivre, urnes funéraires en cuivre et en porcelaine. — Boucles d'oreilles, jeux d'échecs, écailles polies, aiguière et coupe niellées. — Panneaux sculptés, stèles de pagode, cadre moustiquaire, bât d'éléphant. — Pièces de soies tissées,

couverture en soie brochée, tapis en soie peinte, piano en bambou, musique, couteau, couperets, sabre, pièce de coton, coton égrené, oreiller, coussin, triangulaire. — Nattes en jonc, en rotin, ouate dardamone, gomme gutte, guatta-percha. — Tabacs, suif végétal et amandes d'Irvingia oliveri.

Direction de l'Agriculture, des Forêts et du Commerce de Cochinchine.

Paddy, riz blanc et riz rouge, nep, ouate, coton égrené, huile de bois, de coco, de mun, d'arachide de Java et d'Annam. Ecorces de palétuviers, coprah, sésame, cire d'abeilles, résine « chai », thé tra-hu, nattes de jonc, rotins et liens de rotins, tissu de paillote blanche.

Direction de l'Agriculture, des Forêts et du Commerce du Tonkin.

Produits alimentaires, textiles, graines oléagineuses, laques et produits résineux, séricicultnre et produits indigènes améliorés, tannerie et sparterie, tinctoriaux, tissus indigènes de soie et de coton, collections ethnographiques et industries indigènes, fonderie et niellage, incrustation et sculpture, éventails en plumes, broderies.

Jardin botanique de Saïgon (Cochinchine).

Cafés, poivre blanc et poivre noir, polygala butiracea, ouatier (bomban malabaricum).

Gouverneur de Krakor (Cambodge).

Paddy.

Maire de Bac-Nim, province de Pursat (Cambodge).

Bois.

Maire de Leach, province de Pursat (Cambodge).

Bois.

Maire de Lolal-Sar (Cambodge).

Deux grandes torches en feuilles de preal.

Maire de Phsar-Krom, province de Pursat (Cambodge).

Paddy et riz ordinaires, peaux de chevreuil, de bœuf, de cerf.

Maire de Roleap, province de Pursat (Cambodge).

Bois.

Maire de Ta-Smok, province de Pursat (Cambodge).

Paddy et riz ordinaire. Bois.

Province de Pursat (Cambodge).

Paddy, riz, paille, bois divers, huile de bois, de poisson, marbre, cornes de buffle, soie grège et tissée.

COCHINCHINE

CLASSE 116

Produits divers

Kloss et Cie, négociants, à Saïgon.

Paddy, riz, poivre, frisons, fils frisons, cocons, kapok (ouate végétale), gommes, noix vomique, coprah, huile de coco.

ANNAM

CLASSE 116

Produits divers

Bogaert, industriel, à Hué.
Carreaux mosaïques en chaux hydraulique de l'usine de Longtho, billes de bois.

Delignon (L.), à Qui-Nhon, maison à Paris, 15, avenue de l'Opéra.
Café, thé, canne à sucre, caoutchouc, produits forestiers, soies.

Lombard et Cie, à Tourane.
Thés préparés de l'Annam.

CAMBODGE

CLASSE 116

Produits divers

Chan-Ka, à Khsang.
Marbre de la montagne de Khuong.

Okuha Pipheae Reung, province de Pursat.
Corne de chevreuil.

Ric-Balet, province de Pursat.
Corne de cerf.

Ynam, à Roleap, province de Pursat.
Bois.

TONKIN

CLASSE 116

Produits divers

Borel frères, planteurs, à Phu-Ly.
Café arabica.

Chaffanjon (P.) **et Cie**, planteurs, à Cal-Tru, province de Hung-Hoa.
Thés préparés du Tonkin.

Demange (V.), négociant à Hanoï, représentant de Ch. Demange à Mézières (Ardennes).
Stik-lak ou gomme laque (résine animale sécrétée par le carteria lacca).

Faussemagne (A.), industriel, à Haïphong.
Huiles, savons, produits des carrières, mines, marbres, charbons de terre, minerais divers. — Produits forestiers, etc.

Union commerciale Indo-Chinoise, à Hanoï.
Caoutchouc en lianes et benjoin.

CLASSE 117

Nam-Quak, brodeur, à Bac-Nink.
Broderies sur soie ou satin; 6 coussins, 2 tapis de table, 2 portières, 1 couvre-lit, 2 panneaux, 1 dessus de piano.

INDE FRANÇAISE

CLASSE 117

Abbaye Radjou (N.-V.), photographe, à Pondichéry.
Deux tableaux en peinture. — Deux tableaux de photographies.

Sociétés industrielles

CLASSE 116

Manufacture des tabacs de l'Indo-Chine, 10, rue Blanche, Paris.
Cigares, cigarettes, tabac à fumer, tabacs chinois; tabacs hachés; feuilles de tabac récolté en Indo-Chine.

Société française des Charbonnages du Tonkin, 74, rue de la Victoire, Paris.
Charbons, agglomérés, cokes, plans en relief des installations.

Négociants importateurs

CLASSE 116

Coulon (Ch.) **et frères**, 6, rue de la Paix, Le Havre.
Rhums des colonies françaises.

Gradis (David) **et fils**, 15, rue d'Argenteuil, à Paris.
Rhums, sucres de la Martinique.

Metadier (Paul), à Bourges (Cher).
Produits de la Nouvelle-Calédonie.

Niebergall (Charles), 28, boulevard Louis-Salvator, Marseille (Bouches-du-Rhône).
Importation directe de thés.

MATÉRIEL COLONIAL

CLASSE 118

Durand (P. et B.), constructeurs de tramways et chemins de fer, 19, rue Louis-le-Grand, Paris.
Cartes, plans, photographies; reproductions petits modèles des tramways de la ville de Hanoï (Tonkin).

Farcot frères et Cie, constructeurs, à Saint-Ouen.
Réduction, vues et plans d'installations de matériel mécanique et électrique aux Colonies.

Fontaine-Souverain (Denis), 9, rue des Roses, à Dijon.
Brouettes, claies à ombrer, échelles en tous genres, treillages décoratifs, etc.

Henry (René), 40, rue Louis-Blanc, Paris.
Matériel colonial et campement : meubles pliants, ustensiles et objets pliants, etc.

Lavezzari (André), 42, rue Blanche, Paris.
Constructions mécaniques.

Morin (L.), 5 et 7, rue de l'Etape, Reims.
Brancards pour blessés et appareils orthopédiques.

Porte (Léon), 6, place de l'Ecole, Paris.
Parasols coloniaux, tentes de campement, parasols d'explorateurs.

Rotival (Jules), Compagnie des Wagons-Réservoirs, 83, rue Lafayette, Paris.
Wagon réservoir en réduction pour les transports de tous liquides.

Société anonyme de Traction automobile, 20, rue Pergolèse, Paris.
Photographies, dessins, notices du matériel de traction.

Société des ponts et travaux en fer, 93, rue Taitbout, Paris.
Plans, dessins, aquarelles et photographies de travaux publics.

Société française des Téléphones, système Berliner, 29, boulevard des Italiens, Paris.
Appareils téléphoniques spéciaux destinés aux Colonies.

PRODUITS SPÉCIAUX DESTINÉS A L'EXPORTATION DANS LES COLONIES

CLASSE 119

Abelé (Henri), 48, rue de la Justice, à Reims.
Vins de Champagne pour les Colonies.

Audinet et Buhan, 2, quai des Chartrons, à Bordeaux.
Vins et eaux-de-vie pour l'exportation.

Belleau (Désiré), 1, rue du Marc, à Reims.
Vins de Champagne pour les Colonies.

Bessand (A.), 2, rue de la Belle-Image, à Reims.
Vins de Champagne pour les Colonies.

Bessand père et fils, Stasse et Cie (La Belle Jardinière), 2, rue du Pont-Neuf, Paris.
Habillements divers pour les Colonies.

Bezagu (L.) **et Cie**, à Bordeaux et à Cognac.
Eaux-de-vie de Cognac spéciales à l'exportation dans les Colonies françaises et dans les pays orientaux.

Bouchety (Léon), à l'Etang-la-Ville (Seine-et-Oise).
Articles d'exportation.

Bourgeois (E.), à Reims.
Vins de Champagne pour l'exportation.

Broux (Vve) **et fils**, 10, rue Saint-Florentin, Paris.
Produits hygiéniques Broux destinés à l'exportation.

Brunet (B.), 14, rue de Lancry, Paris.
Spécimens d'impressions diverses pour l'exportation et les Colonies.

« Carbone (Le) », Société anonyme, 12 et 33, rue de Lorraine, à Levallois-Perret.

Piles électriques, charbons agglomérés pour l'électricité.

Caron (Mme Marie), 152, faubourg Saint-Martin, Paris.

Bijouterie imitation, chaînes, sautoirs, bracelets, etc., en perles fausses pour l'exportation.

Carrière (E.-V.-C.), 115, boulevard Richard-Lenoir, Paris.

Petite miroiterie dite métallique. Articles de bimbeloterie pour les Colonies et l'Exportation.

Caussemille jeune et Cie, et Roche et Cie, Siège social : 7, rue Caumartin, Paris.

Allumettes chimiques en cire et en bois pour l'Algérie, les colonies et l'exportation.

Chevretin et Lematte, 24, rue Caumartin, Paris.

Produits aseptiques, sérums destinés aux Colonies.

Compagnie de fabrication française du papier manufacturé, 8, avenue de Bellevue, Parc-Saint-Maur.

Carton et papier manufacturé.

Compagnie française pour l'industrie de la Perle.

Perles en verre de toutes couleurs pour couronnes, broderie, passementerie, nouveautés, etc., cornioles, perles rayées, etc.

Dauvergne (Georges), 20, rue Saint-Etienne, à Meaux.

Vernis spéciaux pour les Colonies.

Deffins, 40, rue du Faubourg-Poissonnière, Paris.

Objets de pansements.

Demelle (Albert), pharmacien, à Loué (Sarthe).

Emailline, dentifrices antiseptiques, élixir, poudre et pâte Savonale.

Fichot-Landrin (L.), 15, rue Montorgueil, Paris.

Couleurs végétales pour confiseurs, pâtissiers, glaciers, etc., et jus de fruits au naturel pour glaces et pour sirops.

Fraenckel-Blin, à Elbeuf (Seine-Inférieure).

Etoffes de laine destinées aux Colonies.

Gaveau frères, 32 et 34, rue Blanche, à Paris.

Pianos droits et pianos à queue pour les Colonies.

Isnard (Pierre) **et fils**, 12, rue Gubernatis, à Nice.

Huiles d'olive coloniales.

Jacquemin (Georges), Institut de Recherches scientifiques et industrielles, Malzéville, près Nancy (Meurthe-et-Moselle).

Etudes appliquées à l'Agriculture, à l'Industrie, à l'Hygiène.

Joubert (C.), 25, rue d'Hauteville, Paris.

Vins rouge, blanc, eaux-de-vie de marc pour l'exportation.

Manufacture centrale de Bandages, M. A. Pannetier, directeur, à Commentry (Allier).

Bandages herniaires et appareils hygiéniques.

Marco Hemsi, 21, rue d'Uzès, Paris.
Tapis d'Orient.

Nouguier (Henri), à Lodève (Hérault).
Chardons cardères végétaux.

Orillard (P.), propriétaire de la Haute-Chaumière, par Richelieu (Indre-et-Loire), 111, rue Monge, Paris.
Grands vins mousseux « Duc de Barbate ».

Pearson (Edouard-Théodore), 11, rue Payenne, Paris, et 93, Neuerwall, Hambourg.
Le Lactagol (spécifique galactogène).

Pelletier (E.), 48 à 52, boulevard Louis-Salvator, à Marseille.
Kina Pelletier, amer Pelletier, rhum Pelletier, produits hygiéniques destinés aux Colonies.

Peltot et fils, 1, rue des Hospitalières-Saint-Gervais, Paris.
Cachets azymes, cacheteurs, exportables aux Colonies.

Perrault (E.), propriétaire du château de Meigné, à Brézé (Maine-et-Loire).
Vins de Saumur. Grands crûs pour l'exportation.

Porteu (Léon), à Rennes (Ille-et-Vilaine).
Beurre en boîtes pour l'exportation dans les pays d'outre-mer.

Raynaud, 25, rue Taitbout, Paris.
Corset Thylda.

Ricqlès (de) et Cie, 133, boulevard Victor-Hugo, à Saint-Ouen (Seine).
Alcool de menthe de Ricqlès.

Robin (Maurice), 13, rue de Poissy, Paris.
Peptonate de fer Robin, glycéro-phosphate Robin, glykolaine Laurent.

Sabatier (Louis-Thomas-Paul), 24, rue Singer, Paris.
Pansements aseptiques spéciaux.

Sauvinet (Henry), industriel, à Malakoff, près Paris (Seine).
Spécialités alimentaires extra-supérieures.

Schwob (André), maison Schwob frères, à Héricourt (Haute-Saône).
Tissus de coton pour l'exportation, filés écrus et teints.

Société des Brasseries de la Méditerranée, 42, rue Bernard-du-Bois, à Marseille.
Bière spéciale pour l'exportation dans les Colonies.

Société Stern (L.) **et Cie**, à Orbec (Calvados).
Beurre salé de Normandie destiné exclusivement à l'exportation dans les Colonies.

Tarpin, rue Colbert, à Reims.
Biscuits et massepains pour l'exportation.

Trouette (Edouard), 15, rue des Immeubles-Industriels, Paris.
Produits et spécialités pharmaceutiques pour les Colonies.

Verluise et Perol, 5, boulevard des Filles-du-Calvaire, Paris.
Tentures murales.

Vollant (Armand), 34, boulevard Sébastopol, Paris.
Guêtres, molletières et vêtements en peau souple et imperméable, articles spéciaux pour les Colonies.

Établissements et Sociétés de propagande, Mutualité, etc.

CLASSE 116

Association maternelle de Cholon, à Cholon (Cochinchine française).
Un tableau synoptique.

CLASSE 117

Comité de l'Asie Française, 19, rue Bonaparte, à Paris.
Publications diverses.

Comité du Commerce et de l'Industrie d'Indo-Chine, 23, rue Taitbout, Paris.
Publications diverses.

Union coloniale Française, 44, rue de la Chaussée-d'Antin, à Paris.
Statuts, rapports, publications, graphiques.



Pavillon de l'Asie, vue intérieure.



Giliet, constructeur.

Pavillon colonial.

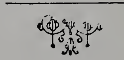
PAVILLON COLONIAL

Direction du Service de Santé des Colonies.

Service Géographique du Ministère des Colonies.

Guyane française.

Syndicat de la Presse Coloniale française.

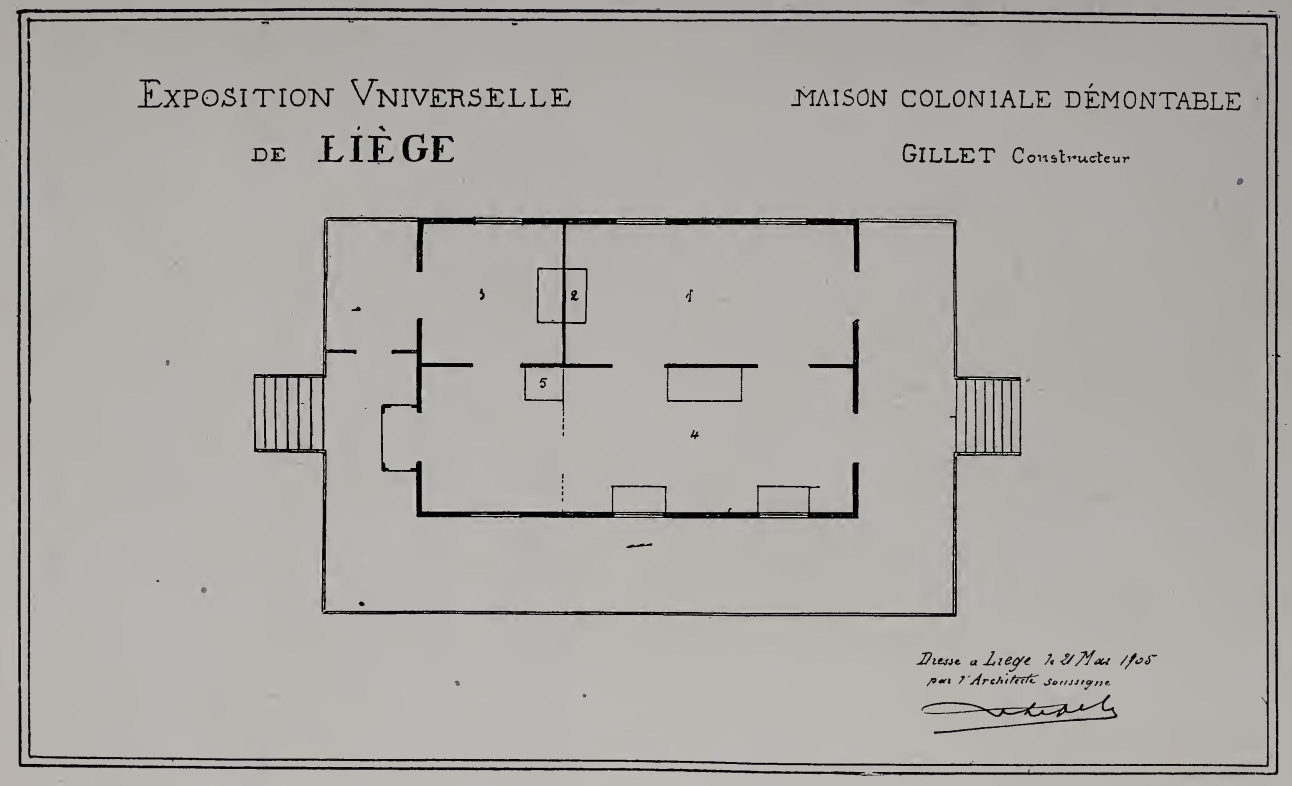


Liste alphabétique des Exposants

avec Numéros correspondant au plan des emplacements

141 Exposants { Classe 116... • — 117... 138 — 118... 2 — 119... 1

Numéros des emplacements	NOMS DES EXPOSANTS	Classes	Numéros du Catalogue de la section française.
5	Bel (J.-M.)	117	61
Mobilier.	Berault (E.)	118	17
5	Bernard (Eug.	117	62
5	Bordage (Ed.)	117	64
5	Brunet (J.-L.)	117	65
5	Charles-Roux (J.)	117	77
5	Chrétien (H.)	117	78
5	Colson (Léon)	117	81
4	Comité de la Guyane Française	117	82
5	Congrès Coloniaux français	117	83
5	Cossin	117	85
5	Dartus (Léon)	117	91
3	*Dépêche Coloniale* quotidienne	117	93
3	*Dépêche Coloniale illustrée*	117	94
1	Direction du Service de Santé des Colonies	117	98
5	Dorvault (F.)	117	99
5	Ellissen (Robert)	117	103
5	Garsault (G.)	117	110
5	Gauthier	117	111
Pavillon.	Gillet (G.)	118	19
5	Girault (J.-A.)	117	116
5	Lafont (Dr)	117	128
5	Lorin (Henri)	117	129
5	Mac-Auliffe (Dr J.-M.)	117	130
5	Migeon (J.-A.)	117	134
5	Ochs (Louis)	117	140
2	Priou et Ménétrier	119	54
3	Publications périodiques 107 publications coloniales	117	pages 711 à 720
5	Reinach (L. de)	117	154
5	Robert (Jocelyn)	117	170
5	Robert (Ulysse)	117	171
5	Service geographique, Ministère des Colonies	117	173
5	Société française d'Emigration des femmes	117	186
3	Syndicat de la Presse Coloniale française	117	175
5	Villèle (A. de)	117	182



Pavillon Colonial. — Plan des emplacements.

EXPOSANTS DU PAVILLON COLONIAL

SERVICES OFFICIELS DU MINISTÈRE DES COLONIES

CLASSE 117

Direction du Service de santé des Colonies, M. le docteur Kermorgant, membre de l'Académie de Médecine, inspecteur général du Corps de Santé des troupes coloniales, inspecteur général du service de Santé aux Colonies.

Graphiques concernant la morbidité et la mortalité dans les établissements hospitaliers des Colonies françaises. — Ouvrages divers. — Photographies.

Service géographique (Ministère des Colonies).

Cartes et itinéraires.

PRESSE COLONIALE

Publications diverses

CLASSE 117

Syndicat de la Presse coloniale, 2, rue des Halles, Paris.

L'Action coloniale, à Paris.

L'Action coloniale et maritime, à Paris.

Les Actualités diplomatiques et coloniales (revue internationale), à Paris.

L'Africaine (Revue de l'Afrique Latine), à Paris.

L'Agriculture pratique des Pays chauds. Bulletin du Jardin colonial et des Jardins d'essais des Colonies françaises, au Ministère des Colonies.

L'Almonsef, à Paris.

Les Annales coloniales, à Paris.

Les Annales diplomatiques et consulaires, à Paris.

Les Annales d'Hygiène et de Médecine coloniales, à Paris.

L'Année coloniale, à Paris.

Annuaire colonial, agricole, commercial et industriel, à Paris.

Atlas des Colonies françaises et des Pays de protectorat, à Paris.

Annuaire du Cambodge, à Paris.

L'Attawadod, à Paris.

L'Avenir du Tonkin, à Hanoï.

La Biographie militaire et coloniale, à Paris.

Bulletin de l'Alliance française, à Paris.

Bulletin de l'Association cotonnière coloniale, à Paris.

Bulletin de l'Association internationale de la Marine, à Paris.

Bulletin du Comité de l'Asie française, à Paris.

Bulletin du Comité de Madagascar, à Paris.
Bulletin officiel du Bureau central des Associations de presse, à Paris.
Bulletin de la Société coloniale des Beaux-Arts, à Paris.
Bulletin de la Société des Etudes coloniales et maritimes, à Paris.
Bulletin de la Société de Géographie commerciale, à Paris.
Bulletin du Syndicat de la Presse coloniale française et des journaux français publiés à l'étranger, à Paris.
Bulletin des Renseignements coloniaux, à Paris.
La Colonie de la Martinique, à Fort-de-France.



Pavillon Colonial, vue intérieure.

La Colonisation française, à Paris.
La Correspondance commerciale et maritime, à Paris.
Le Courrier de l'Afrique occidentale française, à Paris.
Le Courrier de l'Amérique latine, à Paris.
Le Courrier d'Extrême-Orient, à Paris.
Le Courrier de la Guadeloupe, à Pointe-à-Pitre.
Le Courrier d'Haïphong, à Haïphong.
La Démocratie, à Paris.
La Dépêche coloniale, à Paris.
La Dépêche coloniale illustrée, à Paris.
La Dépêche de Majunga, à Majunga.
La Dépêche sfaxienne, à Sfax.
La Dépêche tunisienne, à Tunis.
L'Echo de l'Armée, à Paris.

L'Echo de Madagascar, à Tananarive.
L'Echo du Tonkin, à Haïphong.
Feuille de renseignements de l'Office colonial, Ministère des colonies.
La France australe, à Nouméa.
La France colonisatrice, à Rouen.
La France et ses Colonies (Atlas), à Paris.
La France de demain, à Paris.
La France maritime, à Paris.
La Gazette coloniale et diplomatique, à Paris.
Le Génie colonial, à Paris.
La Géographie universelle (Atlas universel), à Paris.
La Giberne, à Paris.
Guide-Annuaire illustré de la Cochinchine, à Paris.
L'Indépendance tonkinoise, à Hanoï.
L'Indo-Chinois, à Hanoï.
L'Indo-Chine républicaine, à Hanoï.
Le Journal d'Abou-Naddara, à Paris.
Le Journal d'agriculture tropicale, à Paris.
Le Journal de Bizerte, à Bizerte.
Le Journal des Colonies, à Marseille.
Le Journal des Colonies françaises, à Paris.
Le Journal de l'Ile de la Réunion, à Saint-Denis.
Le Journal des Nouvelles-Hébrides, à Franceville.
Le Madagascar, à Tananarive.
Le Marsouin, à Rouen.
Le Midi colonial, à Marseille.
La Renaissance Nord-Africaine, à Tunis.
Le Réveil colonial, à Paris.
La Revue d'Asie, à Paris.
La Revue commerciale et coloniale de Bordeaux et du Sud-Ouest, à Bordeaux.
La Revue du commerce extérieur, à Paris.
La Revue coloniale, Ministère des Colonies.
La Revue des Colonies et des Pays de protectorat, à Paris.
La Revue diplomatique, à Paris.
La Revue du Dahomey et dépendances, à Paris.
La Revue de l'Extrême-Orient, à Paris.
La Revue de l'Institut de Carthage, à Tunis.
La Revue de l'Islam, à Paris.
La Revue française de l'Etranger et des Colonies, à Paris.
La Revue générale des Colonies, à Paris.
La Revue Indo-Chinoise, à Hanoï.
Le Sémaphore algérien, à Alger.

Le Siam free fress, à Bangkok.

La Tribune des Colonies et des Protectorats, à Paris.

La Tribune des Combattants de 1870-1871 et des Sociétés patriotiques de France, à Paris.

La Tribune Indo-Chinoise, à Paris.

La Vérité, à Cayenne.

La Vérité de la Guadeloupe, à Pointe-à-Pitre.

La Vérité coloniale, à Paris.

OUVRAGES SUR LES COLONIES

(Auteurs)

CLASSE 117

Bel (Jean-Marie), 4, place Denfert-Rochereau, à Paris.

Publications et comptes rendus de missions dans les Colonies françaises ; photographies.

Bernard (Eugène), 138, avenue Wagram, à Paris.

Une brochure.

Bordage (Edmond), directeur du Muséum, à La Réunion.

Etudes sur les parasites et les maladies des plantes tropicales.

Brunet (J.-L.), membre du Conseil supérieur et du Comité Consultatif des Colonies, 43, boulevard Beauséjour, à Paris.

Publications et ouvrages divers sur les Colonies.
Les Colonies françaises à l'Exposition de Liége.

Charles-Roux (J.), ancien délégué des Colonies et Pays de protectorat à l'Exposition de 1900, Commissaire général de l'Exposition de Marseille 1906, 44, rue de la Chaussée-d'Antin, Paris.

Un album et divers volumes.

Chrétien (Henri), secrétaire de la Chambre de commerce, Saint-Denis (Ile de la Réunion).

Une collection de 24 numéros du journal « Le Bulletin commercial de la Réunion ».

Colson (Léon), ingénieur, directeur des établissements Gol, Colson et Cie, à Saint-Louis (Ile de la Réunon).

Rapport sur la culture et l'industrie de la canne à sucre aux îles Hawaï et à la Réunion.

Dorvault (Francis), 2, rue de Lisbonne, Paris.

Un volume : « Régime de la main-d'œuvre aux colonies françaises ».

Ellissen (Robert), 6, avenue de Messine, Paris.

Etude sur les questions tunisiennes.

Garsault (Gabriel), chef du service des Contributions indirectes, à La Réunion.

Un album de photographies. — Un livre journal de ferme.

Gauthier, vétérinaire, à Saint-Denis (La Réunion).

De la flore de l'Ile de la Réunion au point de vue de son utilisation pour la médecine vétérinaire.

Girault (Joseph-Arthur), professeur à la Faculté de droit de Poitiers, 7, rue de Penthièvre, à Poitiers.

Principes de colonisation et législation coloniale. 2 volumes in-18.

Lafont (docteur), directeur du Laboratoire de bactériologie, à Saint-Denis (La Réunion).

Brochure sur le laboratoire. Photographies du laboratoire. Carte de la Réunion.

Lorin (Henri), professeur de géographie coloniale à l'Université de Bordeaux.

Deux ouvrages couronnés par l'Institut de France.

Mac-Auliffe (Docteur, J.-M.), à Cilaos (Ile de la Réunion).

Trois ouvrages « Cilaos pittoresques et Thermal ».

Reinach (Lucien de), 178, avenue Victor-Hugo, Paris.

Deux livres : le « Laos ». — Recueil des traités coloniaux.

Robert (Jocelyn), chef du secrétariat du Gouvernement, à Saint-Denis (La Réunion).

Traité pratique sur les cultures rationnelles du vanillier, du caféier et du cacaoyer.

Robert (Ulysse), ingénieur colonial, chef du service des travaux, à Saint-Denis (Ile de la Réunion).

Une carte de l'Ile de la Réunion et un plan en relief.

Villèle (Auguste de), à Saint-Denis (Ile de la Réunion).

Collection Revue agricole 1903. — Tableaux agronomiques.

Relieurs

CLASSE 117

Cossin, relieur, à La Réunion.

Reliures.

Dartus (Léon), relieur, 6, rue Christiani, Paris.

Quatre volumes, reliure riche.

MATÉRIEL COLONIAL

CLASSE 118

Berault (E.), 17, rue du Pont-aux-Choux, Paris.

Mobilier de fantaisie en jonc et rotin.

Gillet (G.), fabrique de menuiserie, 78, quai de la Rapée, Paris.

Pavillon colonial démontable et transportable.

N.-B. — Les Bureaux du Commissariat des Colonies et Protectorats à l'Exposition (Parc de la Boverie), sont installés dans une maison coloniale démontable :

Borderel (Jean), 135, rue de Clignancourt, Paris.

Maison coloniale démontable et transportable, avec abri pour automobile, voiture ou chevaux.

PRODUITS SPÉCIAUX DESTINÉS A L'EXPORTATION DANS LES COLONIES

CLASSE 119

Priou et Menetrier, 34-38, rue des Francs-Bourgeois, Paris.
Cantines médicales, havresacs, paniers d'ambulance, etc.

Propagande coloniale

CLASSE 117

Comité de la Guyane Française. (Mission permanente d'explorations scientifiques et économiques), 34, rue Hamelin, à Paris.
Minéraux, produits de cueillettes et agricoles, utilisables pour l'industrie.

Congrès coloniaux français, 18, rue Le Peletier, Paris.
Documents, statistiques, etc.

Société Française d'Emigration des femmes, 44, Chaussée-d'Antin, Paris.
Un tableau statistique.



Un groupe de gardiens des Pavillons des Colonies françaises.

PAVILLON DE LA PRESSE COLONIALE

Délégué de la Presse Coloniale à l'Exposition :

M. J. L. Brunet, Vice-Président du " Syndicat de la Presse Coloniale ".

Entre les Pavillons de la Tunisie et de l'Asie, tout au bord de la Meuse, le " Syndicat de la Presse Coloniale française " (1) a fait édifier par la " Compagnie des Constructions démontables hygiéniques " un Pavillon qui comporte une grande salle lui tenant lieu de salon de réception, de lecture et de travail. L'Exposition du " Syndicat de la Presse Coloniale " est installée dans le Pavillon Colonial *(Voir page 72)*.

EXPOSANT : Classe 118.

Compagnie des Constructions démontables hygiéniques, 54, rue Lafayette, Paris.
Pavillon colonial démontable et transportable.



(1) Siège social : 2, rue des Halles, Paris (1er).



Pavillon de l'Office Colonial. — Entrée principale.

PAVILLON DE L'OFFICE COLONIAL

du Ministère des Colonies

M. Paul CHEMIN-DUPONTÈS, Chef du Service de la Statistique à l'Office Colonial, Délégué à l'Exposition de Liége.

Ce Pavillon, pour lequel on a utilisé les serres du Jardin d'Acclimatation, comprend une vaste salle de conférences, une galerie d'exposition et un bureau de vente de publications coloniales.

EXPOSANTS : Classe 117

Office colonial, N. Auriscote, directeur, galerie d'Orléans, Palais-Royal, Paris.

Organisation de l'Office Colonial ; section de la colonisation ; section du commerce ; statistiques ; objets divers.

Ecole Berlitz, 27, avenue de l'Opéra, Paris.
Enseignement des langues vivantes.

Classe 119

Verluise et Perol, 5, boulevard des Filles-du-Calvaire, Paris.
Tentures murales.



Pavillon de l'Office Colonial. — Vue intérieure.



Une affiche de l'Exposition.



Pavillon de la Tunisie. — Le Minaret.

PAVILLON DE LA TUNISIE

Délégué du Gouvernement tunisien à l'Exposition :

M. **Hugon**, Directeur de l'Agriculture et du Commerce du Gouvernement tunisien.



Liste alphabétique des Exposants

avec numéros correspondant au plan des emplacements

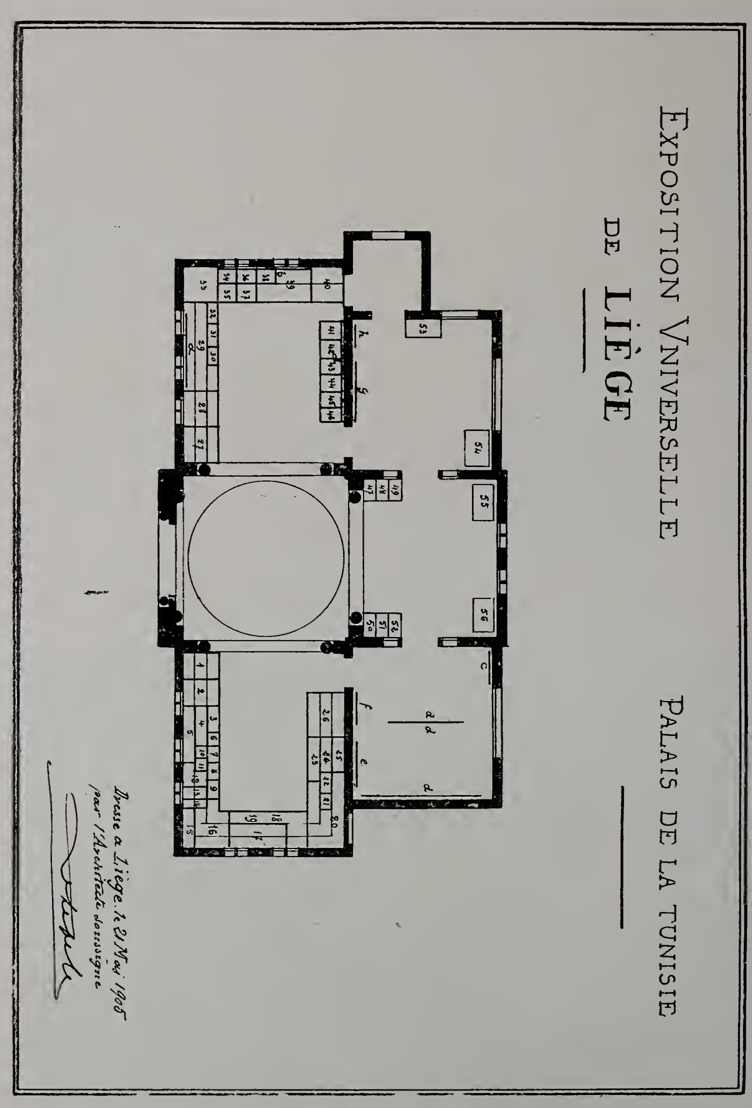
73 Exposants { Classe 116... 63 / — 117... 9 / — 118... 1 / — 119... »

Numéros des emplacements	NOMS DES EXPOSANTS	Classes	Nos du Catalogue de la Section française
14	Artese-Saverio	116	136
22	Auby (frères) et Coanet	116	137
55	Bailleul (E.)	116	138
16	Barbaro (S.)	116	139
1	Bena et Cie et Union des propriétaires français de Sfax	116	140
45	Bennett (P.-W.)	116	141
6-16-19 36	Bessis (Ch.)	116	142
21	Billy et Baudot	116	143
30	Borda (J.)	116	144
41	Boulakia (S.-C)	116	145
11	Boutboul (D.)	116	146
41	Camilleri (V.)	116	147
41	Carmelo, Awocato et fils	116	148
5	Chambre mixte de Commerce et d'Agriculture du Sud de la Tunisie	116	149
C	Comité d'Hivernage	117	37
41	Compagnie Belgo-Tunisienne	116	150
G	Compagnie des Chemins de fer de Bône-Guelma	116	151
40	Compagnie des Phosphates de Gafsa	116	»
A	Compagnie des Tramways de Tunis	117	38
H	Crété (Maurice) et Cie	116	152
36	Direction des Antiquités et Arts	117	39
3-18-37	Direction de l'Agriculture et du Commerce	117	40
27	Direction des Forêts de la Régence de Tunis	116	153
43-D	Direction générale des Travaux Publics	116-117	155-41
42	Direction des Monopoles	116	154
9-19	Ducroquet (L.-F.)	116	156
17	Ecole Coloniale d'Agriculture et Ferme-Ecole	117	42
10	Epinat et Novak	116	157
7	Gandus (E.)	116	158
7	Ganem (E.)	116	159
41	Gatt (Henri) et Sons	116	160
12	Genevay (Z.)	116	161
41	Genillon (F.)	116	162
41	Gerard (J.)	116	163
16-22-38	Gounot (A.)	116	164
50	Gazlan (H.)	116	165
50	Graffini (A.)	116	166
32	Guettah Aron	116	167
29	Hicquet et Cie	116	168
22	Homberger (A)	116	169
51	Houdé (G.)	116	170
44	Humbert, Guyot et Cie	116	171
E	Institut Pasteur	117	43
22	Krayenbuhl	116	172
23	Licari (G. et E.)	116	173
B	Lordereau (Gabriel)	117	44
25	Marchant (D.)	116	174
41	Medina (Gabriel de S.)	116	175

Numéros des emplacements	NOMS DES EXPOSANTS	Classes	Nos du Catalogue de la Section française
14	Montassier (L.)	116	176
46	Nataf (V.)	116	177
54	Nizard (frères)	118	16
10	Novak et Epinat	116	178
45	Obert (L.)	116	179
F	Office des Postes et Télégraphes	117	45
24	Penet (L.)	116	180
20	Prouvost (E.)	116	181
31	Ridel-Lagrenée (Mme M.-L.)	116	182
55	Savignon (Henri)	116	183
47	Société Civile des Alfas de fermentation	116	184
48	Société des Domaines de Protville	116	185
40	Société des Mines du Djebel-Ressas	116	186
49	Société des Olivettes du Maiana	116	187
34	Société des Salines de Mer de Tunisie	116	188
47	Société franco-africaine des Pâtes d'alfa	116	189
15	Société franco-tunisienne, commerciale, industrielle et agricole	116	190
13	Société oléicole de Sfax	116	191
8	Sberro (Moïse de J.)	116	192
52	Teule (J.)	116	193
28	Tissier	116	193 *bis*.
53	Tournier (J.-J.)	116	194
29	Toutée (G.-J.)	116	195
19	Trimouillas (R.)	116	196



Pavillon de la Tunisie. — Entrée principale.



Pavillon de la Tunisie. — Plan des emplacements.



Pavillon de la Tunisie. — Vue intérieure.

EXPOSANTS DU PAVILLON DE LA TUNISIE

SERVICES OFFICIELS

CLASSE 116

Direction des forêts de la Régence de Tunis, à Tunis.
Produits forestiers, bois de construction, lièges, écorces à tan, etc.

Direction des monopoles, à Tunis.
Produits fabriqués par la Direction des Monopoles de la Régence. — Tabacs, sels.

Direction générale des travaux publics, à Tunis.
Produits du sous-sol : minerais. — Produits sous-marins : éponges, etc. — Industrie de la pêche.

CLASSE 117

Direction de l'Agriculture et du Commerce, à Tunis.
Produits du sol, spécimens de l'industrie indigène, graphiques, cartes économiques, documents de colonisation.

Direction des antiquités et arts, à Tunis.
Objets et documents concernant l'art antique. — Spécimens de l'art arabe.

Direction générale des travaux publics, à Tunis.
Plans, tableaux et documents concernant les ports, la navigation, la pêche et les grands travaux publics de la Régence.

Ecole coloniale d'Agriculture et Ferme-Ecole, à Tunis.
Collections de produits agricoles, spécimens du travail des élèves et de la Ferme-Ecole.

Institut Pasteur, à Tunis.
Vues photographiques, documents statistiques.

Office des Postes et Télégraphes.
Carte du réseau postal et télégraphique, panneaux photographiques, figurines d'affranchissement, graphique des opérations postales.

Vins, Huiles, Céréales, Produits agricoles et divers, etc.

CLASSE 116

Artese-Saverio, à Sousse.
Huiles d'olive.

Auby frères et Coanet, à Ras-Tabia, près Tunis.
Vin rouge, vin blanc, vin rosé, vin muscat, eau-de-vie, mistelles.

Barbaro (Salvator), à Sfax.
Huile, blé, orge.

Bena et Cie et Union des propriétaires français de Sfax.
Huiles d'olive.

Bennett (P.-W.), à Khanguet-el-Hadjadj.
Vins rouge et blanc.

Bessis (Ch.), à Sfax, à Sousse.
Dattes, amandes sèches, alfa, produits manufacturés avec de l'alfa, huile d'olive, laine brute, poulpes, céréales, etc.

Billy et Baudot, à la Manouba.
Vins rouge et blanc.

Borda (Jean-Nabeul), à Tunis.
Vins rouges.

Boulakia (S.-C.), 6, place du Consulat, Tunis.
Huiles d'olive, céréales.

Boutboul (David), à Monastir.
Huiles d'olive, savons.

Camilleri (Victor), 15, rue d'Espagne, à Tunis.
Essences, parfums, extraits, eaux de toilette, lotions, etc.

Carmelo, Awocato et fils, à Sfax.
Huiles d'olive, vins.

Chambre mixte de commerce et d'agriculture du sud de la Tunisie, à Sfax.

Huiles d'olive, céréales, éponges, dattes et amandes, alfa.

Compagnie Belgo-Tunisienne, à Bizerte.

Huile d'olive.

Crété (Maurice) **et Cie**, à Créteville.

Procédés d'enseignement agricole, viticole; céréales, vins et eaux-de-vie.



Pavillon de la Tunisie. — Vue intérieure.

Ducroquet (Laurent-Félix), à Oudna.

Une ruche d'observation. — Miel, cire, vin. — Hydromel. — Céréales. — Photographies agricoles et apicoles.

Epinat et Novak, à Mahdia.

Huile d'olive, vin rouge, sel marin.

Gandus (Elia), 7, rue de l'Agha, à Tunis.

Huile d'olive.

Ganem (Elie), à Sousse.
Huile.

Gatt (Henri) **et Sons**, à Sfax.
Huile d'olive, orge.

Genevay (Zacharie), à Tunis.
Huiles d'olive, olives et câpres de conserve.

Genillon (François), quartier Sans-Souci, Tunis.
Miel.

Gérard (Joseph), à Sfax.
Huile d'olive.

Gounot (A.), à Badrouna, près Soul-el-Khemis.
Laines, céréales, cocons de vers à soie.

Gozlan (H.), à Sfax.
Herboristerie, os de seiches.

Graffini (A.), à Sfax.
Eponges brutes et désoxydées.

Guettah Aron, à Sfax.
Eventail en palmier tressé; médicament inventé par l'exposant.

Hicquet et Cie, à Liége.
Vins provenant du Domaine de M. le colonel Toutée, à Zaiana (Tunisie).

Homberger (Auguste), à Ouel-el-Abib, Grombalia.
Vin et blé.

Houdé (Gaston), à Aïn-el-Asker.
Vins rouge et blanc, laine.

Humbert, Guyot et Cie, à Belli, par Grombalia.
Vins rouge et blanc, plan des chais, méthode de vinification, blé, orge, avoine.

Krayenbuhl (Jules-François-Louis), à Aïn-el-Asker.
Vin rouge.

Licari (G. et E.), 8, rue d'Espagne, à Tunis.
Vin rouge.

Marchant (Djilani), au Mornag.
Vin rouge, vin blanc, eau-de-vie de vin, eau-de-vie de marc.

Medina (Gabriel **de S.**), à Monastir.
Huiles d'olive.

Montassier (Louis), à Mahdia.
Huiles d'olive.

Nataf (Victor), à Sfax.
Filets et liens, sparterie, huiles, orge.

Obert (Lucien), à Aïn-el-Asker.
Vin rouge et blanc, eau-de-vie, miel, laine, fruits.

Penet (Léon), au Mornag.
Vins rouge et blanc

Prouvost (Edouard), à M'rira.
Vins rouge et blanc, vin muscat, céréales. — Photographies et tableaux.

Ridel Lagrenée (Mme Marie-Léonie), domaine de Chaouat.
Vin rouge, vin blanc, vin muscat, eau-de-vie de vin.

Savignon (Henri), propriétaire, à Bir-Kassaa (Tunis).
Vins rouge de Carignan, Mourvèdre et vins blancs de Clairette.

Société des domaines de Protville, Protville (Tunisie).
Céréales, vins, asperges, artichauts. — Plans de bâtiments agricoles.



Pavillon de la Tunisie. — Vue intérieure.

Société des olivettes du Maiana, à Tebourba.
Huils d'olive, olives de conserves. — Plans et photographies.

Société oléicole de Sfax, à Sfax.
Huiles d'olive.

Sberro (Moïse **de J.**), à Sousse.
Huiles d'olive.

Teule (Jean), à Gabès.
Crin végétal, cannes de palmiers.

Tournier (Jean-Joseph), administrateur du Temporel du diocèse de Carthage, à La Marsa.
Vins rouge, blanc, muscat, eau-de-vie (Clos de l'Archevêché).

Toutée (Georges-Joseph), à Zaiana, Grombalia.

Vins rouge, blanc et muscat. — Plans et tableaux de production du domaine .

Trimouillas (R.), à Sfax.

Céréales, amandes, modèles d'instruments indigènes.

Exposants divers

CLASSE 116

Bailleul (Eugène), à Bizerte.

Colonnettes, coupes, pilastres en onyx ouvré.

Compagnie des chemins de fer de Bône-Guelma et prolongements, 8, rue Lavoisier, Paris.

Maquette d'une affiche illustrée.

Compagnie des Phosphates de Gafsa, à Gafsa.

Echantillons de Phosphates.

Novak (D.) **et Epinat** (Ch.), à Sfax.

Sel marin.

Société civile des alfas de fermentation, à Tunis.

Alfa brut et fermenté, pâte à papier blanche et écrue, papier d'alfa.

Société des mines du Djebel-Ressas (Banlieue de Tunis).

Echantillons de minerais. — Photographies.

Société des Salines de mer de Tunisie (Demange père et Cie), à Sousse.

Sel marin, plans et photographies des salines.

Société franco-africaine des pâtes d'alfa, à Sousse.

Cellulose d'alfa pour la fabrication du papier et autres applications.

Société franco-tunisienne, commerciale, industrielle et agricole, 11 *bis*, rue de Beaujolais, à Paris.

Conserves de sardines à l'huile d'olive fabriquées à Tabarka.

Tissier, à Nabeul.

Poterie de Nabeul (fabrication indigène).

CLASSE 117

Compagnie des tramways de Tunis, à Tunis.

Plans, photographies, statistiques.

CLASSE 118

Nizard frères, 17, rue Bab-el-Khadra, à Tunis.

Pièces et accessoires de voitures en bronze et en nickel.

Propagande, Statistique

CLASSE 117

Comité d'hivernage, à Tunis.
Cartes, brochures et documents divers.

Lordereau (Gabriel), 1, place Saint-Clair, à Lyon.
Tableaux graphiques donnant les résultats obtenus en Tunisie de 1886 à ce jour.



Les gardiens du Pavillon de la Tunisie.



Une affiche de l'Exposition.

Fossé, sculpteur.

L'Explorateur.

NOTICES

sur les Colonies françaises

et Pays de Protectorat







Les très courtes Notices qui suivent ont pour but de compléter, par le document, l'Exposition des Colonies françaises et Pays de Protectorat à Liége.



Situation générale des Col

COLONIES		SUPERFICIE en kilomètres carrés	HABITANTS		
			Indigènes	Européens	
				fonctionnaires	commerçants et divers
Afrique occidentale.	Sénégal			291	
	Sénégambie-Niger. .			256	
	Guinée	2.525.000 (1)	9.000.000	197	3.795
	Côte d'Ivoire			176	
	Dahomey			190	
Congo		1.800.000	8.000.000	225	362
Côte des Somalis		36.000	200.000	22	376
Madagascar.		530.000	3.000.000	1.208	15.000
Mayotte.		356	9.000	18	»
Grande Comore		1.102	45.000	4	»
Anjouan.		378	15.000	5	»
Mohéli.		231	9.000	2	»
Guadeloupe.		1.780	183.000	449	»
Martinique		987	200.000	401	»
Guyane.		80.000	34.000	184	»
Saint-Pierre et Miquelon.		242	7.000	45	»
Réunion.		2.600	174.000	406	»
Nouvelle-Calédonie . . .		20.078	20.000	198	42.000
Océanie.		4.002	28.000	61	3.000
Indo-Chine		2.200.000	13.500.500	3.246	15.000
Inde		588	273.000	78	»
		7.203.344	34.697.000	7.600	(3)

BUDGET pour 1904	MOUVEMENT COMMERCIAL Exportations	Importations	OBSERVATIONS
fr. c.	francs.	francs.	
5.710.916 50	40.630.012	51.662.996	
12.809.500 »	»	»	
5.100.000 »	14.090.743	17.942.974	
3.000.000 »	7.613.460	9.078.131	
5.306.218 14	9.540.066	11.264.258	
5.540.006 (2) 86	9.938.242	6.978.077	
1.175.000 »	10.450.900	7.530.221	
23.805.000 »	16.271.010	32.898.554	
238 865 »			
172.100 »	2.381.888	1.715.272	
113.741 25			
28.700 »			
5.628.600 90	16.658.297	16.408.801	
4.962.128 »	15.104.073	20.389.568	
2.942.108 34	12.330.391	10 468.081	
799.246 30	9.552.744	8.306 117	
5.279.000 »	19.191.900	21.508.588	
3.769.910 »	8.963.895	13.671.998	
1.823.745 »	4.678.052	3 907.996	
96.995.756 44	120.448.505	204.253.872	
2.385.328 82	28.059.017	9.319.596	
187.585.870 75	345.903.195	447.304.420	

(1) Ce chiffre se décompose de la manière suivante :

Sénégal	1.135 k.
Guinee.......	238.350 »
Côte d'Ivoire..	310.000 »
Dahomey	152 000 »
Senegal Niger.	1.823.515 »
	2.525.000 k.

La Mauritanie et les territoires militaires ne sont pas compris dans ce chiffre.

(2) Ce chiffre est afférent au 2e semestre 1904 seulement, il se décompose comme suit :

Gabon........	1.062.300 86
Moyen-Congo .	1.258.000 »
Moyen - Congo (section speciale)........	3.219.705 »

(3) L'Administration n'ayant pu nous fournir les chiffres exacts d'Européens ou assimilés habitant un certain nombre de nos colonies, la totalisation de cette colonne n'a pas de raison d'être.

SITUATION

des chemins de fer coloniaux français fin 1904

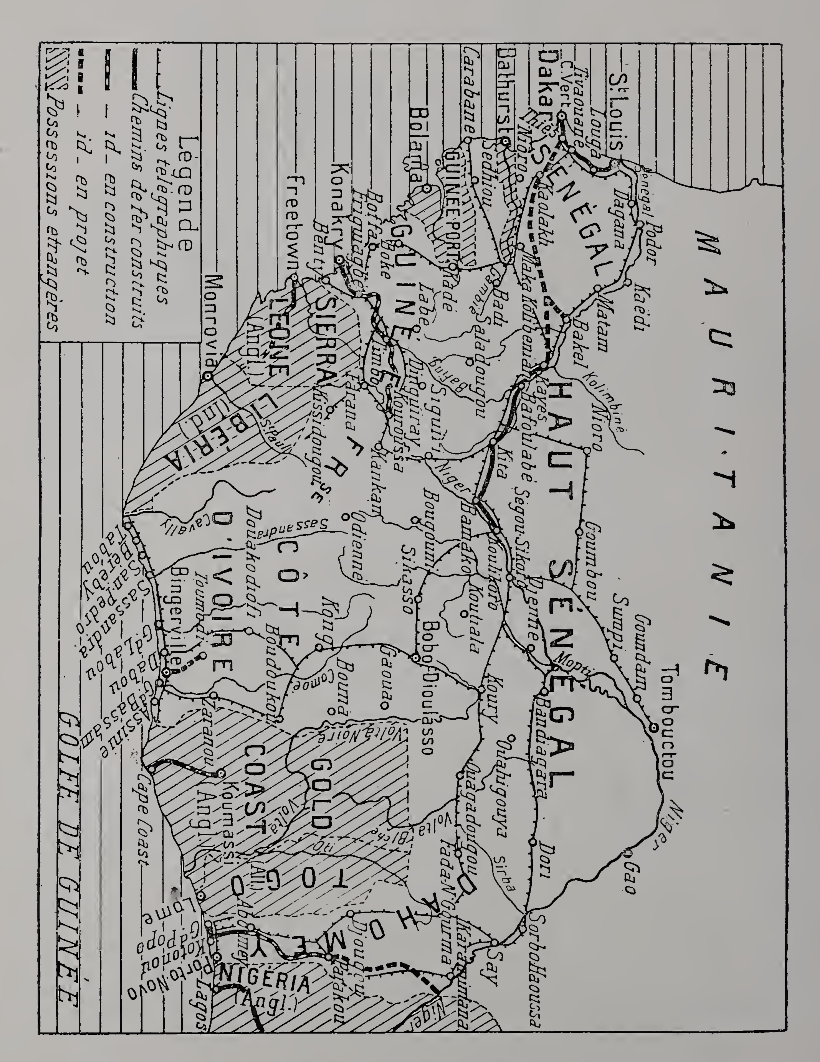
DÉSIGNATION de la ligne	LONGUEUR EXPLOITÉE		OBSERVATIONS
	fin 1903	fin 1904	
	kilomètres	kilomètres	
Dakar-Saint-Louis.......	264	264	
Kayes au Niger..........	403	555	
Guinée.................	»	154	
Côte d'Ivoire	»	»	En construction.
Dahomey................	102	102	
Chemins de fer éthiopiens.	309	309	
Madagascar	48	103	
Réunion	126	126	
Indo Chine.............	455	676	
Inde...................	61	61	
Nouvelle-Calédonie	»	»	En construction.
Total des kilomètres exploités fin 1903	1.768		
Total des kilomètres exploités fin 1904.		2.350	

Henri Allouard, sculpteur.

Monument du Gouverneur général Ballay
(base du monument, côté droit).

Afrique Occidentale Française





Carte de l'Afrique Occidentale.

Afrique Occidentale Française.



(phot. E. Pirou)

M. E. Roume
Conseiller d'État,
Gouverneur général de l'Afrique Occidentale française.

Le Gouvernement général de l'Afrique Occidentale française constitue une vaste étendue entre le 4e et le 21e degré de latitude nord, le 11e et le 20e degré de longitude est. Sa superficie est d'environ 5.600.000 kilomètres carrés, soit neuf fois celle de la France.

Il a comme frontières au nord, les monts de l'Adrar, le désert El Djouf, les plateaux de Tassili, l'Aïr, à l'est le lac Tchad et la colonie anglaise de la Nigeria, au sud et à l'ouest, les rives de l'océan Atlantique et les possessions étrangères enclavées dans ses territoires le long de la mer, qui sont :

La Gambie anglaise ;
La Guinée portugaise ;
La Guinée anglaise ou Sierra Leone ;
La République de Libéria ;
La colonie anglaise du Gold Coast ;
La colonie allemande du Togo.

Il forme en somme un bloc compact, dont le centre est à peu près le bassin du Niger et qui aboutit sur le littoral en quatre points: le Sénégal, la Guinée française, la Côte d'Ivoire et le Dahomey.

Littoral. — Le littoral de l'Afrique Occidentale française présente des aspects variés. Depuis le cap Blanc jusqu'à l'embouchure de la Casamance, la côte est basse, bordée d'une triple ligne de bancs de sable sur lesquels la houle de l'océan vient se briser sans cesse. Cette poussée continuelle des sables vers la côte forme à l'entrée de chaque cours d'eau des barres qui rendent la navigation des plus difficiles et empêchent même parfois aux navires de pénétrer dans les rivières.

En Guinée, la côte devient rocailleuse et découpée, on y rencontre de nombreuses îles qui émergent à l'estuaire des fleuves.

A la Côte d'Ivoire et au Dahomey, l'aspect des rives est tout différent, c'est d'abord un banc de sable uni qui court le long de la mer, en arrière tout un chapelet de lagunes, qui précèdent la terre ferme avec ses épaisses forêts et sa végétation luxuriante. Sur ces points, l'atterrissement est rendu très difficile par le phénomène de la barre marine qui consiste en un déferlement plus ou moins violent et continu sur la plage de très hautes vagues en rouleaux, pro-



La barre à Bereby, Côte d'Ivoire.

venant de la brusque inclinaison du rivage qui descend en pente raide à de grandes profondeurs.

Pour franchir la barre, les indigènes se servent de baleinières qu'ils font manœuvrer avec une adresse étonnante ; au nombre de 12 ou 14 rameurs sous les ordres d'un pilote qui se tient debout à l'arrière, ils savent déterminer l'instant propice, et sur un signe du barreur, lancent leur embarcation dans les flots en pagayant avec une énergie qui semble surhumaine. Malgré l'adresse de ces noirs, les accidents sont fréquents et l'embarquement et le débarquement des marchandises présentent des difficultés exceptionnelles. Pour parer à cet obstacle des warfs ont été construits à Grand-Bassam (Côte d'Ivoire) et à Cotonou (Dahomey), qui rendent de réels services, bien qu'il soit impossible aux vapeurs d'y accoster, en raison des courants. La manutention des colis se fait alors par l'intermédiaire de cotres qui font la navette entre le warf et le bateau.

Relief du sol. — Le relief du sol en Afrique Occidentale est très peu accentué. La région la plus élevée se trouve dans la Haute-Guinée et derrière la République de Libéria, c'est un massif d'origine volcanique, formé de vastes plateaux d'où émergent quelques sommets qui atteignent au plus 12 à 1.300 mètres. Il s'étend depuis le Fouta-Djallon jusqu'au pays de Kong, parallèlement à la côte. C'est là que prennent leur source les principaux fleuves de l'Afrique Occidentale française.

De ce massif se profilent divers contreforts. Au sud ce sont : le



La barre et le Warr à Cotonou, Dahomey.

plateau du Kassa, l'arête du Tamisso, l'arête du Koloneagea. Au nord : les hauteurs du Letansan, les collines du Boundou et du Bambouk, le plateau du Badiaye, les collines de Bafoubalé. A l'est : les monts du Kissi, les collines de Kong (mont Komono 1.400 mètres), du Mossi, Lobi, de Sokoto, les monts Ambélé, Mina, Hombori, qui se dirigent vers le nord, les collines du Nigeria, etc.

Enfin, entre la Volta et l'Ouémé, court du nord au sud toute une chaîne de collines de 4 à 500 mètres, nommé le massif d'Akoumou qui diverge à l'ouest, au plateau de Bismarkbourg et au nord-est aux monts Atakora.

Hydrographie. — Les territoires de l'Afrique Occidentale se divisent en deux grands bassins nettement déterminés, le Sénégal et le Niger.

Ces deux fleuves qui prennent leur source dans le massif montagneux du Fouta-Djallon, courent d'abord parallèlement, puis divergent, et tandis que le premier atteint la mer au nord du cap Vert, le second, après avoir accompli un demi-cercle, va se déverser au fond du golfe de Guinée.

Le Sénégal, dont la longueur est d'environ 1.700 kilomètres, est formé de deux cours d'eau, le Bakhoy et le Bafing, ce dernier est en réalité la source mère, dont le premier est l'affluent.

Le Bakhoy avant sa rencontre avec le Bafing, reçoit lui-même tout un faisceau de rivières dont la principale est le Baoulé.

En aval de Kayes, le Sénégal, grossi sur sa gauche, de la Falemé,



Flottille sur le Niger.

oblique vers le nord-ouest et décrit une courbe accentuée jusqu'à son embouchure.

Les principales villes situées sur ses rives sont : sur la gauche, Kayes, Bakel, Matam, Saldé, Podor (sur l'île à Morphil), Dagana ; sur la droite : Kaedi.

Le cours supérieur du Sénégal est encaissé et coupé d'écueils et de rapides (chutes du Felou, seuil de Tamboukané), les rives sont à pic et de nombreux seuils de rochers encombrent le lit du fleuve. Dans la partie inférieure, au contraire, les rives s'écartent, de nombreuses îles émergent (île à Morphil) et le fleuve lui-même forme plusieurs bras ou marigots et de véritables lacs (lac Cayar, lac de Guier); son embouchure à Saint-Louis est obstruée par des bancs de

sables mouvants qui rendent l'entrée du fleuve souvent impraticable aux vapeurs.

Pendant les hautes eaux, le Sénégal est navigable, même pour les gros navires, jusqu'à Kayes, de juillet à octobre. Des travaux de balisage ont d'ailleurs été entrepris pendant ces deux dernières années, pour prolonger cette période de navigabilité.

Pendant la saison sèche, les vapeurs peuvent remonter presque en toute saison, jusqu'à Mafou. En amont, les seuils du bassin supérieur forment une série de biefs, de longueur variable, entre lesquels la navigation est impossible.

Les autres cours d'eau compris dans le bassin du Sénégal sont :



Marché sur le Niger.

Le Saloum, vaste estuaire sur les bords duquel se trouvent Kaolak, Fatick et Foundiougne. Il est navigable en toute saison pour les cotres, mais son embouchure est obstruée par des bancs de sables.

La Gambie, longue de 650 kilomètres, dont 340 seulement sont en territoire français. Cette dernière partie n'est pas navigable.

La Casamance, qui n'est comme le Saloum, qu'un estuaire se prolongeant assez avant dans l'intérieur.

Le Rio Grande, dont les sources seules sont en Guinée française, et qui traverse ensuite la Guinée portugaise.

Le Rio Company.

Le Rio Nunez qui passe à Boké.
Le Rio Pongo.
Le Konkoré, dont le cours est coupé de rapides.
Le Forecaria.
La Mellacorée.
Enfin, en territoire anglais, les deux Scarcies.

Bassin du Niger. — Le Niger ou Djoliba est formé par la réunion du Tambiko et du Faliko. Il prend sa source dans le massif du Fouta-Djallon au pied du mont Konkonanté. Il coule d'abord du



Une griote.

sud au nord, puis s'infléchit à l'est. Grossi de nombreux affluents, il franchit plusieurs seuils de rochers et ne devient guère navigable pour les petites embarcations qu'à Toulimandio. A partir de Koulikoro, ses rives s'écartent et les bateaux à vapeur peuvent y circuler librement. Il passe ensuite à Nyamina, Segou-Sikoro, Sansanding, Mopti, traverse le lac Debo, se divise en deux bras, l'Issa-Ber et le Barra-Issa, qui se rejoignent à Kabara, l'un des trois ports de Tombouctou. Il reçoit à droite : le Bani ou Mayel Balevel, qui est lui-même formé du Bafing, du Baoulé, du Bagoe et du Banifing. A partir de Sansanding, le Niger s'étale en une vaste cuvette qui

déborde aux hautes eaux, et se déverse en une série de grands lacs (lacs Debo, lacs Faguibine, lac Sompi, lac Daouna, lac Horo, lac Fati, etc.). Cette région semble avoir été autrefois tout entière recouverte par les eaux qui devaient former un immense lac soudanais, analogue au Tchad.

A partir de Kabara, le Niger décrit un coude prononcé vers l'est, puis à Tosaye s'infléchit au sud-est, et plus loin, au sud. Dans cette partie de son cours, sur sa gauche, il longe les dunes sahariennes, tandis que sa rive droite s'élève en rochers abrupts. En ce point



Jeune fille Songhay.

apparaissent les premiers rapides, il passe ensuite entre des gorges escarpées, puis s'étale à nouveau sans rencontrer d'obstacles jusqu'à Bia. Le fond devient alors rocheux, de nombreuses îles paraissent (île de Bouré). Les rapides se multiplient (rapides de Fafa et de Labeganga).

Avant d'arriver à Say, l'aspect change encore, le fleuve se divise en nombreux canaux peu profonds, qui circulent au milieu d'îles rocheuses.

Après avoir baigné les berges d'Yaouri, il arrive aux rapides de Boussa, qui constituent trois groupes sur un espace de 60 kilomètres. Il coule alors en territoire anglais jusqu'à son embouchure



Henri Allouard, sculpteur.

Femme Sousou.

qui forme un immense Delta dont les principaux bras sont celui d'Akassa, la rivière de Brass et la rivière Forcados.

Depuis Tombouctou le fleuve est presque uniquement alimenté par les eaux de pluie. Il ne reçoit comme affluents, à gauche, que les Dallol, sortes de torrents, à sec pendant la saison sèche, et la Benoué en territoire anglais ; à droite, le Garoundjé, le Yali et le Mekrou.



Un lavoir en Guinée.

Navigabilité du Niger. — Au point de vue de sa navigabilité, le Niger peut être divisé en trois fleuves, qui obéissent chacun à des lois différentes :

1° Le Niger, de ses sources à Tombouctou ;
2° Le Niger, de Tombouctou à Say ;
3° Le Niger, de Say à la mer.

Le premier et le troisième sont des fleuves des régions tropicales, tandis que le second appartient à la zone désertique.

Depuis ses sources jusqu'à Segou, le Niger et ses affluents sont

grossis par les eaux de pluie de juin à septembre. En octobre. la décrue commence en amont de Segou, mais les hautes eaux continuent à s'écouler en aval et la crue arrive en janvier à Tombouctou.
Le fleuve se déverse alors dans les innombrables marigots et lacs qui avoisinent son cours.



Femme d'artisan catholique à Porto-Novo.

Ensuite commence le Niger de la région désertique. il s'amoindrit, ne recevant plus ni affluents ni eaux de pluies, jusqu'à ce qu'il redescende vers le sud dans la zone tropicale où les pluies recommencent. A Say, apparaît le troisième Niger. Les ondées tombent de mars à septembre et de nouveau il se déroule en une nappe rapide et majestueuse jusqu'à son embouchure.
Les autres fleuves compris dans le bassin du Niger sont :

Le Cavally, encore imparfaitement connu, qui sert de frontière pendant une partie de son cours entre le Liberia et la Côte d'Ivoire.

La rivière Tabou.

Le San Pedro.

La Sassandra, dont les principaux affluents sont le Zo et le Bani.



Jeunes filles du Haut-Dahomey.

Le Bandama, le plus important des fleuves de la côte d'Ivoire, formé par le Bandama rouge et le Bandama blanc, coule du nord au sud dans un lit encombré d'écueils granitiques.

Il arrive à Tiassalé, point à partir duquel il devient navigable. Son principal affluent est le Nzi sur sa rive gauche.

Le Comoe, vient du mont Mina, au nord-ouest de Kong, et se jette dans la mer en face de Grand-Bassam.



Femmes Mossi.

La rivière Tanoé qui sert de frontière à la Gold Coast.

La Volta, qui traverse la Gold Coast, est formée de la Volta blanche, de la Volta noire et de la Volta rouge ou Dako, ces trois rivières prennent leur source dans le Macina et le Mossi.

La rivière Mono, qui se jette dans la lagune de Ouidah, et sépare le Dahomey du Togo.

L'Ouéhmé, qui vient des monts Atakora et se jette dans les lagunes de Kotonou. C'est l'artère fluviale du Dahomey.

Climat. — Le climat de l'Afrique Occidentale se divise en trois zones :

La zone équatoriale, entre la côte du golfe de Guinée et le 9° de latitude environ.

La zone tropicale, entre le 9° et le 15° de latitude.

La zone désertique, au-dessus du 15° de latitude.

La zone équatoriale, qui comprend la Côte d'Ivoire et le Dahomey, comporte deux saisons sèches, de décembre à février, et de juin à août, et deux saisons des pluies de février à mai, et de août à octobre. Le ciel est presque constamment couvert, les températures maxima et minima restent sensiblement les mêmes (à deux ou trois degrés près) en toute saison, elles oscillent entre 36° et 15°. L'humidité est constante et la chaleur, par ce fait, est particulièrement pénible.

Les quantités de pluie tombées s'élèvent à près de 2 mètres par an.

Les vents soufflent nord-sud et les orages ou tornades suivent une direction nord-est-sud-ouest.

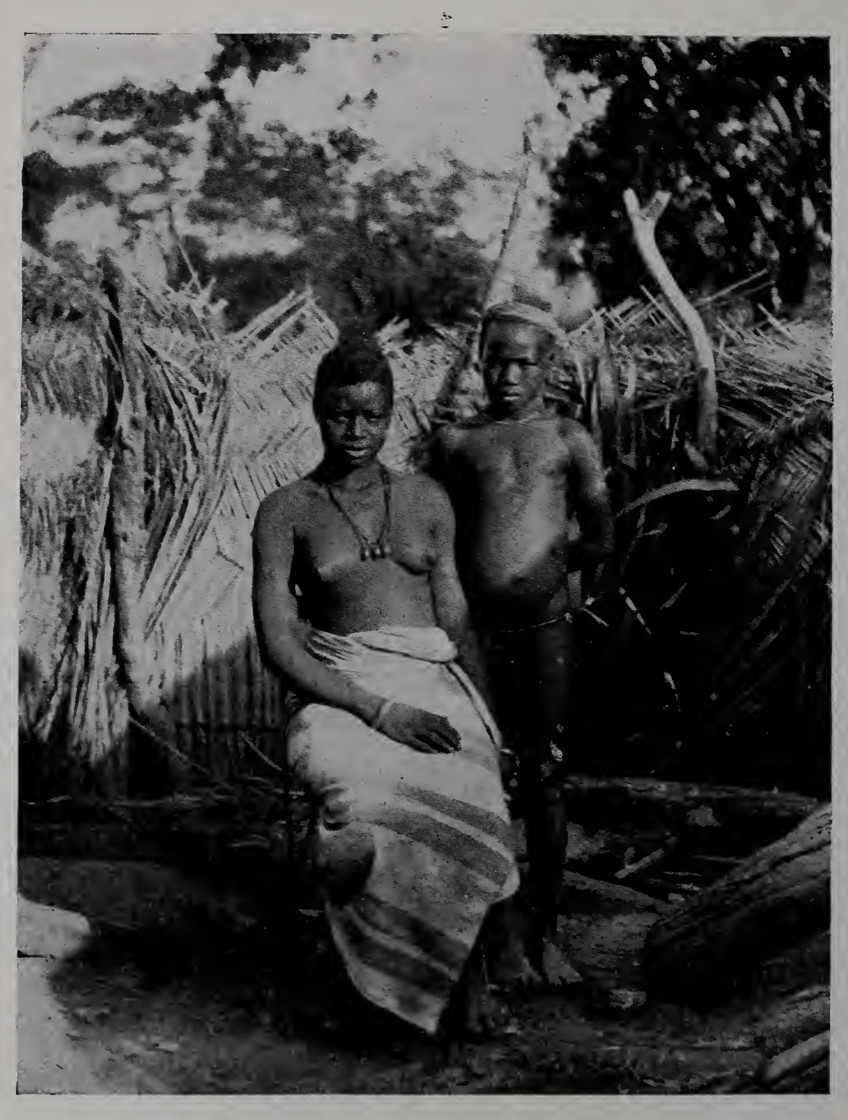
La zone tropicale qui englobe le Sénégal, la Guinée et la majeure partie du bassin du Niger n'a annuellement qu'une saison sèche de novembre à juin, et une saison des pluies de juillet à octobre. La première se prolongeant et la seconde diminuant au fur et à mesure qu'on s'éloigne de l'équateur. La quantité d'eau qui tombe varie suivant le même principe entre 10 centimètres et 1 mètre.

Le ciel est généralement pur et les nuages n'apparaissent qu'au moment des tornades.

Les vents soufflent de l'est à l'ouest, pendant la saison sèche, et de l'ouest à l'est pendant l'hivernage.

Durant la saison sèche les températures maxima, surtout dans les régions éloignées de la mer, sont sensiblement plus élevées que dans la zone équatoriale, le thermomètre monte parfois à 45° et même 50° lorsque souffle le vent d'est, chargé de poussières de sable brûlant. Les températures minima sont par contre, parfois très basses, elles atteignent 2 ou 3 degrés au-dessus de 0. Durant l'hivernage, les variations du thermomètre sont moindres, celui-ci ne dépasse guère 36 ou 37° et ne descend pas au-dessous de 15°.

Mais pendant cette partie de l'année la chaleur accompagnée d'humidité, est infiniment plus pénible à supporter que pendant la saison sèche, c'est l'époque où les Européens sont le plus fréquemment sujets à la fièvre et aux accidents bilieux.



Jeunes filles Peulhs (Dahomey).

Races et langues. — Il est à peu près impossible aujourd'hui de déterminer par régions les différentes races qui composent la population de l'Afrique Occidentale. A l'exception des peuplades de race berbère, qui, bien que métissées de sang noir, sont restées à peu près cantonnées sur la rive droite du Sénégal et la rive gauche du Niger, toutes les autres races se sont tellement mélangées entre elles, de tels croisements se sont produits, qu'ils n'existe pour ainsi dire plus un nègre qui puisse être considéré comme appartenant à un type nettement déterminé.

A la suite d'une part du grand mouvement migrateur qui s'est produit de façon constante de l'est à l'ouest, d'autre part des expéditions incessantes faites jadis par des chefs avides de conquêtes, dont le butin le plus clair consistait à prendre des esclaves qui étaient ensuite transportés au loin, en masse ; enfin sous l'influence de l'Islam qui peu à peu s'est avancé du nord au sud, en faisant la tache d'huile, il s'est produit un enchevêtrement inextricable des différentes peuplades autochtones avec celles venues par émigration et les soi-disant races auxquelles prétendent appartenir les indigènes actuels ne sont que des altérations diverses provenant de mélanges des quatre ou cinq types primitifs aujourd'hui disparus.

En faisant abstraction des Maures qui constituent un groupement distinct par ses mœurs et son habitat, la méthode la plus simple pour étudier les différentes populations de l'Afrique Occidentale consiste à les diviser en populations d'origine autochtone et en populations venues par émigration.

Les Maures. — Les Maures de souche berbère, habitent la zone désertique, sur la rive droite du Sénégal et la rive gauche du Niger. Ils sont en général maigres et nerveux, les cheveux longs et frisés et la peau cuivrée. Les nombreux mariages qu'ils ont contractés avec des négresses amenées chez eux, ont sensiblement modifié le type arabe primitif. Ils vivent de l'exploitation des gommiers et de l'élevage des bestiaux et des chameaux qu'ils utilisent durant la bonne saison pour transporter des arachides aux escales du Sénégal et des barres de sel dans le Haut-Niger. Ils habitent sous des tentes faites en poils de chameaux, et se déplacent constamment. Ils sont divisés en de nombreuses tribus, les unes guerrières, d'autres maraboutiques, à chaque instant en lutte les unes avec les autres, se pillant et se volant entre elles en toute occasion.

A l'est de la région occupée par les Maures, il faut signaler les populations touaregs qui circulent dans tout le territoire compris entre Tombouctou et le Tchad. Cette race qui a conservé son type à peu près pur, appartient au groupe du Sahara. Ils ont les cheveux noirs lisses et la peau blanche. Au point de vue des mœurs ils diffèrent peu des Maures et vivent comme eux de pillages et de rapines.

Populations d'origine autochtones. — Entre les populations autochtones de l'Afrique occidentale, il y a lieu de distinguer celles qui se sont islamisées et qui, par ce fait, se sont croisées avec les autres populations nomades de même religion et celles qui sont

restées fétichistes et chez lesquelles on retrouve à peu près le type primitif de leur race.

Les unes comme les autres sont cantonnées tout le long du littoral, sans doute par suite de la poussée qui s'est produite au moment des grandes migrations des hordes conquérantes venues du nord-est. Celles-ci ont peu à peu refoulé devant elles les populations qu'elles trouvaient sur leur route et qui ont fui sans opposer de résistance, jusqu'au moment où atteignant la mer elles ont dû se défendre énergiquement contre les envahisseurs sous peine d'être anéanties.

C'est ainsi que peut s'expliquer cette juxtaposition de populations différentes à la fois comme type, comme langue et comme religion que l'on rencontre surtout dans la zone côtière septentrionale.

Au Sénégal, la population autochtone est en grande majorité musulmane, l'élément dominant est constitué par la race « ouolof ». Les hommes sont grands, forts, d'un noir très accentué, ils n'ont pas cependant la face simiesque des populations nègres primitives. Vivant en contact constant avec les Européens, pour lesquels ils sont des auxiliaires précieux comme ouvriers, employés, manœuvres, ils ont une civilisation très avancée, et ne conservent de l'Islam que la pratique extérieure du culte sans en avoir le fanatisme.

Les Serères, qui occupent la région comprise entre Thies et le Saloum ressemblent aux Ouolofs, mais les traits caractéristiques du noir sont plus accentués, la lèvre est plus épaisse et le nez plus épaté. A quelques rares exceptions près, ils sont fétichistes. Ce sont d'excellents cultivateurs.

Le bassin inférieur de la Casamance est habité par une série de peuplades fétichistes très arriérées comme civilisation, les Diolas, les Balantes, les Bagnouns, cultivateurs au besoin, ils sont surtout pillards et ivrognes.

En Guinée, la race qui prédomine est la race sousou qui n'est peut-être qu'une branche détachée du groupe mandingue dont nous parlerons plus tard, mais qui en tout cas possède une langue et des mœurs nettement distinctes. Ce sont de beaux types de noirs, ils pratiquent un mahométisme de surface, ce qui ne les empêche pas de s'adonner à l'alcool et de se livrer à des pratiques fétichistes.

Au milieu des Sousous on retrouve quelques groupements des races primitives, les Nalous, les Bagas, les Landoumans, qui d'ailleurs disparaissent peu à peu.

A la Côte d'Ivoire les populations d'origine autochtone peuvent se diviser en trois groupes :

1° Les Agnis, qui se rapprochent sensiblement des Achantis de la Côte d'Ivoire. Ils comprennent un grand nombre de tribus (M. l'administrateur Delafosse en compte 15), dont la principale est le groupe Baoulé. Ce sont tous des noirs fétichistes, d'un maniement assez facile et depuis longtemps en contact avec nous, sauf pourtant ces Baoulés qui semblent réfractaires à notre civilisation ;

2° Les indigènes des lagunes dont les principales collectivités



Village de Peulhs pasteurs dans le Fouladou : Foulacounda.

sont les Abouré, les Attié, les Ebrié, les Alladians, les Apolloniens, etc. ;

3° Les Kroumens qui habitent la partie ouest de la Côte d'Ivoire et les bords du Cavally.

Le Dahomey et son arrière-pays semblent avoir offert une résistance plus grande que les autres contrées aux incursions des conquérants et à l'influence musulmane. L'ethnologie de cette région n'en est pas simplifiée par suite des croisements qui se sont produits entre les diverses tribus autochtones.

On peut néanmoins diviser celles-ci en deux groupes :

1° Les Yoroubans qui constituent le royaume de Porto-Novo, dont le chef actuel est le roi Toffa. Ceux-ci ont comme sous-tribu les Nagos ;

2° Les Dahomans ou Evé, sujets du roi du Dahomey, et qui ont également comme sous-tribu les Gèges.

Toutes ces populations sont fétichistes et se livraient jusqu'à ces derniers temps à des pratiques barbares et cruelles.

Populations de l'Afrique Occidentale venues par émigration. — Ces populations auxquelles appartient la grande majorité des indigènes de l'Afrique occidentale, viennent du centre du continent noir. Elles se composent à l'origine de deux races ayant chacune une civilisation distincte.

Ce sont : 1° Les Mandés ; 2° Les Peulhs.

Les Mandés ou Mandingues ou Malinkés sont signalés pour la première fois au XIIe siècle ; ils paraissent à cette époque avoir envahi la région de Tombouctou et placé sous leur domination les Songhaï, population aujourd'hui presque complètement disparue, et dont les quelques types survivants habitent les îles du Niger. Ces Mandés, guerriers intrépides, cavaliers excellents, courageux intelligents et industrieux s'avancèrent peu à peu vers l'ouest et le sud, et soit par la force, soit par infiltration au milieu des populations autochtones, finirent par s'installer dans cet immense espace qui compose aujourd'hui l'Afrique occidentale.

Par leur croisement avec les races au milieu desquelles ils s'établirent, ils ont fondé de nombreuses sous-tribus dont les principales sont :

1° Les Bambaras, répandus surtout dans le Kaarta, entre le Haut-Sénégal et le Niger. Population travailleuse et disciplinée, les uns font d'excellents cultivateurs, d'autres engagés comme soldats indigènes ont été pour nous d'utiles auxiliaires ;

2° Les Kassonkés, qui habitent la région de Bafoulabé et de Kita;

3° Les Senoufos et les Dioulas-Mandé, dans la Haute Côte d'Ivoire ;

4° Les Sarakolés ou Soninké, commercants extraordinaires, véritables colporteurs qui circulent aujourd'hui dans tout l'Ouest africain ;

5° Les Bobo, les Mossi, les Gourounsi et les Djernias dans le Haut-Dahomey ;

6° Enfin les Toucouleurs, métis de Mandingues, de Maures et de Peuhls, et qui ont constitué un des groupements les plus importants par leur nombre et par le rôle qu'ils ont joué dans l'histoire

de l'Afrique. Issus des bords du Sénégal dans le Fouta Toro. ils se sont répandus au loin et ont formé, en s'alliant à d'autres races, divers groupements dont le principal est celui du Fouta Djallon, mélangé de Toucouleurs et de Peulhs. Guerriers courageux et habiles, nerveux de tempérament, fiers et ambitieux. ils ont été jadis pour nous des adversaires sérieux, mais soumis complètement aujourd'hui, ils sont devenus d'excellents soldats dans nos rangs, ou des commerçants intelligents et habiles.

Les Peulhs. — Les Peulhs, venus vraisemblablement d'Egypte à une époque indéterminée, se sont répandus dans tout le continent africain, où ils vivent en nomades et sont surtout bergers et pasteurs, quelques-uns se livrent à des industries spéciales, travaillant le fer, le cuir ou le bois (Laobés).

Cette race, au point de vue ethnographique, est tout à fait particulière. De taille moyenne, mince et élancé, le Peulh n'a pas la face du nègre, le nez est droit, parfois arqué, les lèvres sont minces, les yeux grands et très fendus, les cheveux ondulés, il se rapproche beaucoup plus de l'Egyptien, non seulement par son type, mais encore par ses mœurs et sa façon de vivre.

Presque toutes ces populations sont musulmanes, sauf pourtant les Bambaras, quelques groupements mandingues, les Mossi, les Bobo et les Gourounsi.

Les Toucouleurs, comme les Peulhs, sont de fervents pratiquants et même parfois des fanatiques.

Aux deux grands groupes Mandé et Peulh, il faut ajouter les Haoussas qui habitent le Haut-Dahomey, constitués par le mélange de Touaregs, de Peulhs et de Bornouans. Ils n'ont pas de type bien accusé, ils sont musulmans et forment d'excellents soldats.

HISTORIQUE

On comprenait autrefois sous le nom de Sénégal et dépendances l'ensemble des possessions de l'Afrique occidentale, depuis le cap Blanc jusqu'aux établissements de la côte de Benin inclusivement. Avec ses dépendances et les pays protégés qui en relevaient, ce gouvernement colonial occupait entre le Sahara, l'Atlantique, le golfe de Guinée et la portion non organisée de la zone d'influence attribuée à la France dans le bassin moyen du Niger et jusqu'au Tchad, un territoire immense dont l'unité géographique n'était interrompue qu'en quelques points du littoral par des enclaves appartenant à des nations étrangères.

Ce vaste domaine a subi depuis 15 ans, au point de vue administratif, des modifications profondes nécessitées par les progrès constants de notre pénétration et l'extension de nos relations commerciales avec les populations indigènes.

Un premier décret du 1er août 1889 avait réglé l'organisation politique et administrative des Rivières du sud, du Sénégal, des Etablissements français de la Côte d'Or et des Etablissements français du Golfe du Benin.

Ces trois groupes distincts étaient placés sous l'autorité directe

du lieutenant-gouverneur du Sénégal résidant à Conakry et spécialement chargé de l'administration des Rivières du Sud.

Chacun de ces groupes avait un budget particulier.

Le 18 août 1890 un décret détachait le Soudan du Sénégal, et le commandant supérieur des troupes était chargé, sous l'autorité du gouverneur du Sénégal, de l'administration du Soudan, avec un budget spécial.

Un décret du 17 décembre 1891 constitua, sous le nom de Guinée française et dépendances, une colonie qui comprenait l'ensemble des possessions françaises sur la côte occidentale d'Afrique. Elle était divisée en trois groupes :

1° La Guinée française, proprement dite, qui avait à sa tête un secrétaire général ;

2° Les établissements de la Côte d'Ivoire, sous les ordres d'un résident ;

3° Les établissements du Golfe du Benin, administrés par un lieutenant-gouverneur.

Chacun de ces trois groupes conservait son administration propre et son budget local spécial.

Un décret du 27 août 1892, modifiant celui du 18 août 1890, donna au Soudan une autonomie administrative et politique complète. Le chef de cette colonie, qui avait le titre de commandant supérieur, devait tenir le gouverneur du Sénégal au courant de tous les faits se rattachant à la situation générale de la colonie et lui envoyer copie de ses rapports politiques.

Par décret en date du 10 mars 1893, la Guinée française, la Côte d'Ivoire et le Benin furent constitués en trois colonies distinctes.

L'administration supérieure de chacune de ces colonies fut confiée à un gouverneur assisté d'un secrétaire général.

Le 21 novembre 1893, un décret plaçait la colonie du Soudan français sous l'autorité directe d'un gouverneur civil.

Le 22 juin 1894, les établissements français du Benin prenaient la dénomination de colonie du Dahomey et dépendances.

Ainsi donc, en 1895, les vastes territoires qui formaient autrefois la colonie du Sénégal et dépendances se trouvaient répartis en cinq colonies distinctes, ayant chacune à sa tête un gouverneur indépendant :

Le Sénégal ;
Le Soudan ;
La Guinée française ;
La Côte d'Ivoire ;
Le Dahomey.

C'est alors qu'en vue de donner plus d'unité à la direction politique et à l'organisation militaire de nos possessions du Nord-Ouest africain, fut créé, par décret du 16 juin 1895, le gouvernement général de l'Afrique occidentale française.

Cet acte, tout en donnant au gouverneur général la responsabilité de la défense intérieure et extérieure de ces vastes territoires, laissait à chaque colonie son autonomie financière et administrative.



Le prince Ymavô, ancien ministre de Béhanzin, entouré d'une partie de ses femmes et de ses enfants.

Le Dahomey était même placé tout à fait en dehors du gouvernement général, le chef de cette colonie devait simplement adresser au gouverneur général copie de ses rapports politiques et militaires.

Le 15 août 1899, un nouveau décret fortifiait les pouvoirs du gouverneur général sur l'ensemble de nos possessions, et supprimait le Soudan français en temps que colonie autonome.

Pour compléter l'œuvre d'organisation de l'Afrique occidentale française, il était nécessaire de donner au gouverneur général une autorité plus directe au point de vue administratif et financier. Ce fut l'objet du décret du 10 octobre 1902 qui a fait du gouverneur général le dépositaire des pouvoirs de la République dans tous les territoires de l'Afrique occidentale. Ce haut fonctionnaire a seul le droit de correspondre avec le gouvernement et nomme à tous les emplois, sauf à ceux qui, par des décrets antérieurs, sont réservés à la nomination du ministre.

Enfin un décret, en date du 18 octobre 1904, a institué le budget général de l'Afrique occidentale, distinct des budgets locaux de chaque colonie, et rétablit en partie, sous le nom de Haut-Sénégal et Niger l'ancienne colonie du Soudan.

ORGANISATION ADMINISTRATIVE

Le gouvernement général de l'Afrique occidentale comprend donc actuellement cinq colonies, commandées chacune par un lieutenant-gouverneur :

1° Le Sénégal ;
2° La Guinée française ;
3° La Côte d'Ivoire ;
4° Le Dahomey ;
5° Le Haut-Sénégal et Niger.

Enfin le territoire civil de la Mauritanie est administré par un commissaire du gouvernement général de l'Afrique occidentale française sous le contrôle du gouverneur général.

Le gouverneur général est assisté d'un secrétaire général du gouvernement général et d'un conseil du gouvernement, qui est composé :

Du général, commandant supérieur des troupes ;

Du contre-amiral, commandant la division de l'Atlantique ;

Du secrétaire général du gouvernement général ;

Des lieutenants-gouverneurs des colonies et du commissaire du gouvernement général en Mauritanie ;

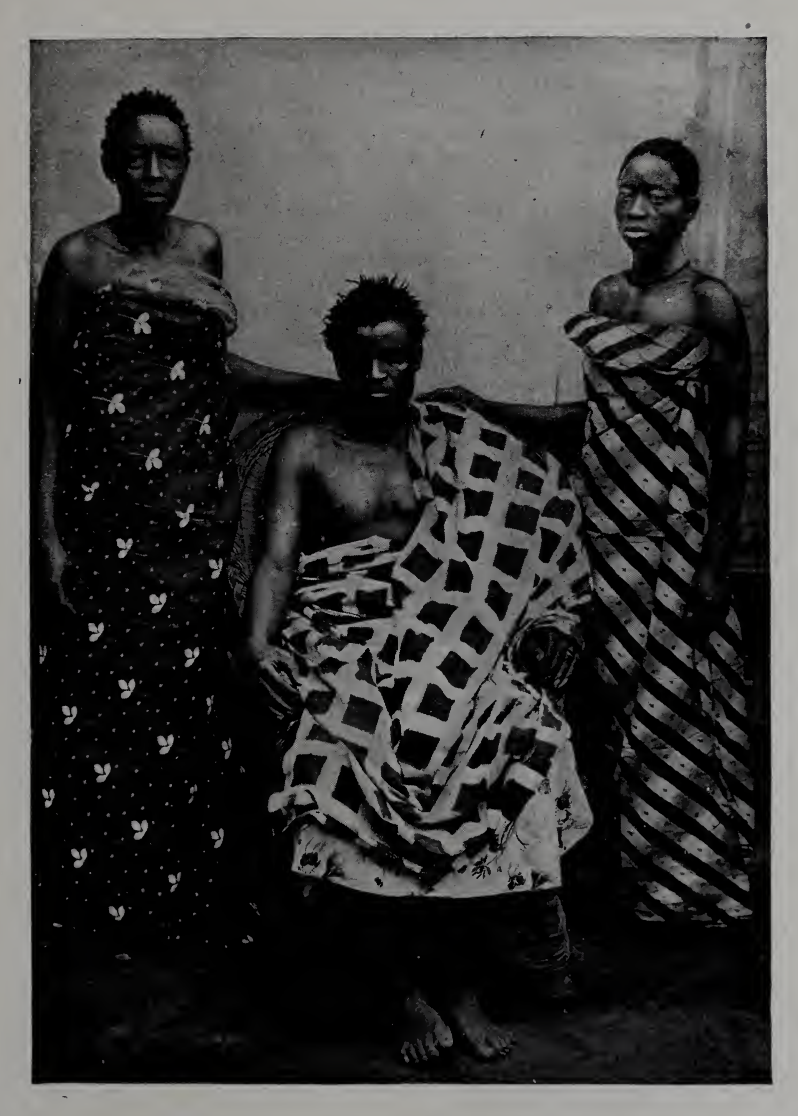
Du procureur général de l'Afrique occidentale française ;

Des chefs de services généraux de l'Afrique occidentale française ;

Du président du Conseil général du Sénégal ;

D'un délégué de chaque colonie pris parmi les conseillers privés du Sénégal et les conseillers d'administration de chaque colonie ;

Du député du Sénégal ;



Le prince Koudokoué, ancien ministre des Finances de Behanzin.

Des délégués des colonies de l'Afrique occidentale française au Conseil supérieur des colonies.

Cette assemblée, présidée par le gouverneur général, se réunit une fois par an pour arrêter le budget général et les budgets locaux des colonies, pour discuter les dépenses de travaux publics d'intérêt général, pour statuer sur les emprunts, sur le mode d'assiette des impôts, sur la quotité des droits à percevoir, etc.

Le siège du gouvernement général est à Dakar, où se trouvent également le commandant supérieur des troupes et les chefs des services généraux.

Les colonies de l'Afrique occidentale française pourvues chacune d'un budget spécial sont administrées par un lieutenant-gouverneur qui est lui-même assisté d'un conseil d'administration composé des chefs de service et d'habitants notables.

Le budget général de d'Afrique occidentale française, qui a comme annexe le budget de la Mauritanie, est alimenté en recettes:

1° Par les recettes propres des services mis à sa charge ;

2° Par les droits de toute nature (à l'exception des droits d'octroi communaux) perçus à l'entrée et à la sortie, dans toute l'étendue de l'Afrique occidentale française, sur les marchandises et sur les navires.

En outre, il peut recevoir des contributions des colonies du gouvernement général, et peut également leur allouer des subventions.

Ce budget pourvoit aux dépenses :

1° Du gouvernement général et des services généraux ;

2° Du service de la dette ;

3° De l'inspection mobile des colonies ;

4° Des contributions à verser à la Métropole ;

5° Enfin supporte les frais de perception des recettes attribuées au budget général.

Pour 1905, le budget général de l'Afrique occidentale française se monte à 14.950.000 francs ; les recettes de ce budget proviennent pour 13.326.000 fr. des contributions indirectes, et pour 1.200.000 fr. des contributions de la colonie du Haut-Sénégal et Niger et des pays de protectorat du Sénégal. Les dépenses supportées par ce budget comprennent, en dehors des dettes exigibles et des frais de personnel et matériel du gouvernement général et des services qui en dépendent directement, les subventions accordées aux diverses colonies, savoir :

Sénégal : 989.000 fr.
Mauritanie : 200.000 fr.
Côte d'Ivoire : 1.300.000 fr.
Dahomey : 2.170.000 fr.

Les services généraux de l'Afrique occidentale française sont :

1° Le service judiciaire ;
2° Le service des douanes ;
3° Le service de l'enseignement ;
4° Le service des travaux publics et service géographique ;
5° L'inspection des postes et télégraphes ;
6° L'inspection des services sanitaires ;
7° Le service de l'agriculture.

Le service judiciaire et le service des douanes constituent, seuls, de véritables services généraux. Tous les magistrats sont payés par le gouvernement général et placés sous les ordres du procureur général de l'Afrique occidentale française ; de même les soldes de tous les agents des douanes figurent au budget général. Les autres services, au contraire, exercent seulement auprès du gouvernement général des fonctions d'inspection et de contrôle et sont chargés uniquement des questions d'ordre général, ne se rattachant à aucune colonie en particulier.

Dans chaque colonie existent, sous l'autorité directe du lieutenant-gouverneur, des services spéciaux des travaux publics, des



Une rue à Saint-Louis (Sénégal).

postes et télégraphes, de santé, de l'agriculture, de l'enseignement, qui sont payés sur le budget local de la colonie et ne dépendent pas du service correspondant du gouvernement général.

C'est ainsi que le service des travaux publics de l'Afrique occidentale française est spécialement chargé des grands travaux d'intérêt général, qui sont exécutés sur des fonds d'emprunt, tels sont :

Le port de commerce de Dakar ;

Les travaux d'assainissement de Dakar, Saint-Louis et Rufisque (quais, adduction d'eau, etc.) ;

Les travaux en vue de rendre le Niger navigable ;

La deuxième section du chemin de fer de la Guinée ;

Le canal de Port-Bouët et le port d'Abidjean (Côte d'Ivoire) ;

Le chemin de fer de la Côte d'Ivoire.



A. Meunier.

Carte du Sénégal.

Ce service est, de plus, chargé de l'établissement des cartes géographiques de l'Afrique occidentale française, de l'étude du sous-sol, de tout ce qui, en un mot, présente un intérêt général pour l'Afrique occidentale française et ne peut être payé sur le budget local d'une colonie du gouvernement général.

Sénégal.

La colonie du Sénégal, la plus ancienne de nos possessions africaines, comprend des territoires qui sont placés sous deux régimes différents :

I. Les territoires d'administration directe ou l'autorité de la



Le pont Faidherbe à Saint-Louis.

France s'exerce sans intermédiaire. Ce sont : les diverses escales qui entourent nos postes, tant au Sénégal que dans le Saloum et la Casamance, une bande de terre de chaque côté de la voie ferrée de Dakar à Saint-Louis ; la presqu'île du Cap Vert et les environs de Saint-Louis.

Dans ces territoires sont compris : 1° des communes de plein exercice, au nombre de quatre :

Saint-Louis ;
Dakar ;
Gorée ;
Rufisque.

Celles-ci sont pourvues d'une organisation municipale complète et régies par les lois et règlements de la métropole.



Pont de Guet N'Dar à Saint-Louis.

Le marché de Guet N'Dar à Saint-Louis.

Les indigènes nés ou domiciliés dans ces communes sont tous citoyens français, ils sont électeurs et éligibles.

2° Des communes mixtes qui ont une municipalité, à la tête de laquelle se trouve un fonctionnaire de l'administration ; telles sont les grandes escales de Thies, Tivaouane, Louga.

Les indigènes de ces centres ne possèdent pas les droits électoraux.

II. Les pays de protectorat, où des chefs indigènes nommés et rétribués par le gouvernement français, exercent leur autorité sous le contrôle étroit de l'administration.

Les habitants de ces pays sont assujettis à l'impôt personnel, perçu au profit du gouvernement local, mais sont entièrement indépendants au point de vue de leurs institutions et ne sont pas



Vue de la rade de Dakar.

justiciables de nos tribunaux pour les litiges qui peuvent surgir entre eux.

Ces territoires sont divisés en treize cercles, à la tête desquels sont placés des administrateurs des colonies, ayant sous leurs ordres des adjoints et des commis des affaires indigènes.

Le lieutenant-gouverneur du Sénégal, qui réside à Saint-Louis, est assisté, pour tout ce qui concerne les pays d'administration directe, d'un conseil privé composé des chefs de service et de deux habitants notables nommés, par décret, conseillers privés. En dehors de cette assemblée il existe un conseil général dont les membres sont élus par les habitants des quatre communes de plein exercice, et qui est spécialement appelé à délibérer sur le budget des

territoires d'administration directe. Ce budget est ensuite établi par le lieutenant-gouverneur en conseil privé, puis arrêté par le gouverneur général en conseil du gouvernement, enfin approuvé par décret du président de la République.

Le budget des pays de protectorat est également établi par le lieutenant-gouverneur, celui-ci est assisté, à cette occasion, du conseil privé du Sénégal qui fonctionne comme conseil d'administration, en ce qui concerne les pays de protectorat, après adjonction de deux notables indigènes.

Le Sénégal est représenté au Parlement par un député élu par les habitants des quatre communes de plein exercice.

Les principales villes du Sénégal sont :

Saint-Louis, chef-lieu de la colonie qui compte 24.000 habitants, située sur une île à l'embouchure du fleuve Sénégal, point terminus du chemin de fer de Dakar et point d'embarquement des vapeurs qui remontent le fleuve. Cette ville conserve un caractère curieux par ses constructions aux murs épais, peints en teintes claires. Des rues symétriques la découpent en carrés réguliers.

Le principal commerce de Saint-Louis était celui de la gomme qui, depuis quelques années, a considérablement fléchi.

Rufisque, 19.177 habitants, est la ville commerçante de la colonie, c'est le point d'entrepôt des arachides et le centre des affaires. L'embarquement et le débarquement des marchandises se font au moyen de deux warfs de 200 m. de long. Les navires ne pouvant, en raison de la houle, accoster, le transit s'effectue au moyen de cotres, qui font la navette entre le bateau et les warfs.

Dakar, 23.462 habitants, est le siège du Gouvernement général. Cette ville possède une rade naturelle excellente. De grandes entreprises sont actuellement en cours pour la construction d'un port de guerre et d'un port de commerce, et pour la création d'un réseau de canalisations d'eaux et d'égouts. De nombreux bâtiments s'élèvent. C'est une ville qui semble appelée, dans un avenir très prochain, à un développement considérable et l'escale naturelle des vapeurs en provenance ou à destination de l'Amérique du Sud et du Cap qui peuvent aisément s'y ravitailler en charbon.

Gorée, située dans l'île du même nom, en face de Dakar, ne compte plus que 1.500 habitants. Ancienne résidence des gouverneurs du Sénégal, elle était autrefois le centre de l'administration et du commerce de la Côte Occidentale d'Afrique. Depuis la pénétration qui s'est faite dans l'intérieur des terres, elle a considérablement perdu de son importance. Les vastes immeubles qui avaient été construits jadis au temps de la prospérité de cette ville sont aujourd'hui en partie abandonnés.

Depuis 1902, le gouverneur général s'y est installé, en attendant la construction de l'hôtel du gouvernement général à Dakar. La présence de ce haut fonctionnaire a donné à cette ville un regain momentané d'activité et de vie.

COMMERCE

Depuis l'année 1894 à l'année 1903, le commerce du Sénégal a passé de 45 millions de francs à 92 millions, il a donc plus que doublé en dix ans.

Il faut, en outre, tenir compte que dans les statistiques commerciales ne figurent plus, depuis 1896, le mouvement monétaire qui, pour les dernières années, se chiffre par 15 à 20 millions.

Voici d'ailleurs le tableau général du commerce du Sénégal, de 1894 à 1903 :



Dagana sur le Sénégal.

Années	Importations	Exportations	Totaux généraux
—	—	—	—
1894	26.986.533	18.166.971	45.153.504
1895	28.268.054	12.435.888	40.703.942
1896	24.757.697	17.890.468	42.648.165
1897	24.810.195	18.830.651	43.640.846
1898	30.578.974	25.177.255	55.756.229
1899	39.558.848	19.973.930	59.532.778
1900	35.563.285	29.964.142	65.527.427
1901	52.545.583	26.335.020	78.880.603
1902	35.870.037	25.562.781	61.432.818
1903	51.662.996	40.630.012	92.293.008

Les principaux articles importés dans la colonie sont :

Les riz, les sucres bruts et raffinés, le savon de ménage reçus de la Métropole, les noix de kola qui font l'objet d'un commerce important avec Sierra Leone, les tabacs en feuille, l'huile de coton, les bois, les saindoux fournis par les Etats-Unis, les alcools venant

de Hambourg, les fers en barres et les bois de Suède et Norvège, le sel marin importé en majeure partie de France, les verroteries de France et surtout d'Allemagne, les guinées de l'Inde, de France, de Belgique et de Hollande, les fils et tissus de coton de toutes sortes venus principalement d'Angleterre. Sur le chiffre total des importations (51.662.996 francs), les marchandises françaises entrent pour 25.800.310 francs (non compris les marchandises étrangères venant des entrepôts de France), les produits d'Angleterre et ses colonies représentent, à eux seuls, les 2/3 de notre commerce avec l'étranger, surtout avec les tissus de coton.

EXPORTATIONS

Les produits du cru les plus importants, ceux sur lesquels sont fondées les principales opérations commerciales sont, au premier chef l'arachide, vulgairement appelée la graine en langage de traite, puis la gomme et ensuite le caoutchouc. Le tableau suivant donne le mouvement d'exportation de ces trois principaux articles pendant les années 1901, 1902, 1903 :

	ARACHIDES		GOMMES		CAOUTCHOUC		Valeur totale
	Poids	Valeur	Poids	Valeur	Poids	Valeur	
	—	—	—	—	—	—	—
1901....	123.482.632	21.117.219	3.196.908	2.910.948	361.428	1.107.881	25.136.048
1902....	110.224.735	20.524.756	3.083.371	1.647.018	549.873	2.195.933	24.367.707
1903....	148.842.536	34.574.782	2.197.785	996.863	817.354	3.268.132	38.839.777

Les arachides exportées au cours d'une campagne de traite ont été récoltées l'année précédente ; il est à remarquer que la progression du commerce de ce produit n'est pas régulière. Lorsque la récolte d'une année a été en augmentation sensible sur la précédente, celle qui suit est presque toujours inférieure. C'est ainsi que de 1894 à 1903 les chiffres globaux d'exportation annuelle sont de :

65 millions de kilos.
51 — —
63 — —
58 — —
95 — —
85 — —
140 — —
123 — —
110 — —
148 — —

Ces différences sont dues d'abord aux variations climatériques qui ont influencé les récoltes, ensuite au fait que les indigènes ne considèrent l'arachide que comme une culture accessoire qui leur donnera de l'argent, mais ne leur fournira pas de quoi s'alimenter ; leur culture principale est le mil, culture épuisante pour le sol, et qui ne peut être entreprise deux années de suite sur le même emplacement. L'arachide, au contraire, enrichit la terre, aussi est-elle semée dans les champs qui ne sont plus aptes à la culture du mil. Les années de récolte d'arachide alternent donc avec les années de récolte de mil.

Le caoutchouc qui, jusqu'à présent, a figuré dans les statistiques du Sénégal, provient en grande partie du Niger. La Casamance en exporte également une certaine quantité.

Le commerce de la gomme subit depuis 1898 une baisse constante à la fois comme quantité et comme valeur. Ce fait provient de la concurrence des gommes égyptiennes sur les marchés européens. En outre, depuis quelques années, on est arrivé, par de nouveaux procédés, à utiliser, pour l'apprêt des tissus, des gommes de qualité tout à fait inférieure et qui étaient autrefois considérées comme insolubles. Celles-ci, d'un prix infiniment moindre que celles du Sénégal, donnent sensiblement le même rendement.

En dehors de ces trois grands produits, les autres matières d'exportation sont :

Les oiseaux vivants et les peaux d'oiseaux préparées, qui sont expédiés à Bordeaux ;

Les plumes de parures, les dents d'éléphants, l'or de Galam, les amandes de palme.

CULTURES

Les principales cultures du Sénégal sont :

1° L'arachide.

L'arachide est une légumineuse nommée *arachis hypogea.*

Elle se sème en juin-juillet, au moment des premières pluies de l'hivernage, dans un sol à peine préparé; la plupart du temps les indigènes, sans même remuer la terre, se contentent de brûler les herbes, dont la cendre sert de fumure, et font des trous de 2 à 3 centimètres de profondeur, dans lesquels ils jettent la graine qu'ils recouvrent ensuite d'un coup de talon. Au mois d'octobre, la graine est mûre et la récolte commence.

L'arachide produit de grandes fleurs jaunes stériles, et plus tard de petites fleurs rudimentaires qui s'enfoncent en terre aussitôt après leur épanouissement pour y développer le fruit.

Les terres sablonneuses et légères conviennent spécialement à sa culture, qui, au lieu d'appauvrir le sol comme le cotonnier et le mil, l'enrichit.

Cette plante a été importée en Afrique il y a un peu plus d'un demi-siècle.

Le premier chargement de cette graine à destination de France date de 1850. Mais jusqu'en 1887, faute de moyens de transports, le commerce de ce produit ne se développa que très faiblement, c'est à l'époque de la mise en exploitation du chemin de fer Dakar-Saint-Louis que s'est produite l'augmentation considérable constatée dans les chiffres d'exportation de ce produit.

2° Mil.

Le mil ou sorgho forme la base de l'alimentation des indigènes. Il comporte deux espèces distinctes : le gros et le petit mil, chacune de celles-ci se subdivise en de nombreuses variétés.

Le gros mil est le plus répandu. Les indigènes le sèment soit sur les bords du Sénégal et dans les terres d'alluvions le long des marigots, après les crues, c'est-à-dire en octobre, la récolte se fait alors en avril ; soit dans l'intérieur des terres, au commencement

de l'hivernage, en juillet, la récolte a lieu alors en novembre. Cette plante, très épuisante pour le sol, est, dans l'intérieur, rarement cultivée deux années de suite sur le même emplacement.

Le petit mil préfère les terres légères, il se récolte à la fin de l'hivernage.

Le mil est presque entièrement consommé sur place et n'est l'objet d'aucun commerce d'exportation.

Les indigènes cultivent, en outre, pour les besoins de leur alimentation, le manioc doux qu'ils mangent cru et sans préparation, le maïs et le riz. Celui-ci pousse à l'état sauvage sur le bord du lac de Guier (Oualo), il est cultivé uniquement en Casamance. Les grains sont rougeâtres, gros et irréguliers.

Le coton est répandu dans tout le Sénégal et le Niger, il pousse presque à l'état spontané, il donne un produit assez blanc, mais aux soies cassantes et trop courtes ; tel qu'il se présente il est cependant recueilli par les indigènes pour la confection de leurs bandes de pagnes.

De très intéressants essais sont faits actuellement pour développer la culture de ce produit amélioré. Par les soins de l'administration et de l'Association Cotonnière Coloniale, des quantités importantes de graines de provenance américaine sont distribuées aux indigènes, auxquels on fournit également toutes les indications utiles sur le mode de culture et la récolte de ce produit. Si, comme tout le fait prévoir, ces tentatives réussissent, on peut espérer que d'ici peu d'années, l'Afrique occidentale deviendra l'un des principaux pays producteurs de coton et pourra concurrencer les Etats-Unis et l'Egypte.

3° Indigo.

L'indigo pousse spontanément dans tout le Sénégal, on en trouve de véritables champs dans le Saloum et le long de la Gambie. Les indigènes l'utilisent pour teindre en bleu leurs pagnes, ils arrivent à des résultats très satisfaisants.

4° Gomme.

La gomme arabique est produite par diverses variétés d'acacias épineux.

L'acacia Vieck donne la substance la plus pure et la plus recherchée.

Ces acacias se rencontrent sur la rive droite du Sénégal, dans l'Adrar et le Tagant, on en trouve également quelques spécimens sur les confins du Ferlo, près du lac de Guier.

La récolte en est faite presque exclusivement par les Maures, qui transportent ce produit à dos de chameau aux escales le long du fleuve.

5° Caoutchouc.

La presque totalité du caoutchouc exporté provient d'une liane *Landolphia Heudelotii*, appelée au Sénégal Toll et Gohine au Soudan. Cette liane pousse à l'état sauvage ; il suffit d'y faire une incision pour en extraire un latex, que les indigènes coagulent en le mêlant soit à de l'eau salée, soit à du jus de citron, soit à des décoctions de bulbe de baobab ou de tamarinier.

Le toll est un des plus beaux arbustes de la forêt équatoriale. Il

forme des buissons touffus, élevés de 3 à 8 mètres, dont les jeunes pousses, couvertes de fleurs puis de fruits, vont s'accrocher aux arbres voisins. Il croît très lentement, il faut de 10 à 15 ans pour qu'une liane placée dans de bonnes conditions atteigne un diamètre de 4 à 5 centimètres et soit en état d'être incisée.

Son rendement, à cet âge, est encore très faible, la plupart des beaux troncs sont plus que cinquantenaires.

La culture de la liane paraissant donc presque impossible, en raison de la lenteur de croissance de cette plante, des mesures



Pose de la voie. — Chemin de Tombo.

très sévères ont été prises par l'administration pour protéger les plantes existantes et empêcher les noirs, peu soigneux, de faire dans les troncs des incisions trop profondes et trop répétées qui font mourir la plante sans profit.

Parmi les autres plantes ou arbres cultivés au Sénégal, il faut citer :

Le bentamaré, dont le grain constitue un succédané du café.

Le ricin.

L'hibiscus, dont les fibres sont utilisées pour la fabrication des cordes.

Le sesame, assez rare au Sénégal.

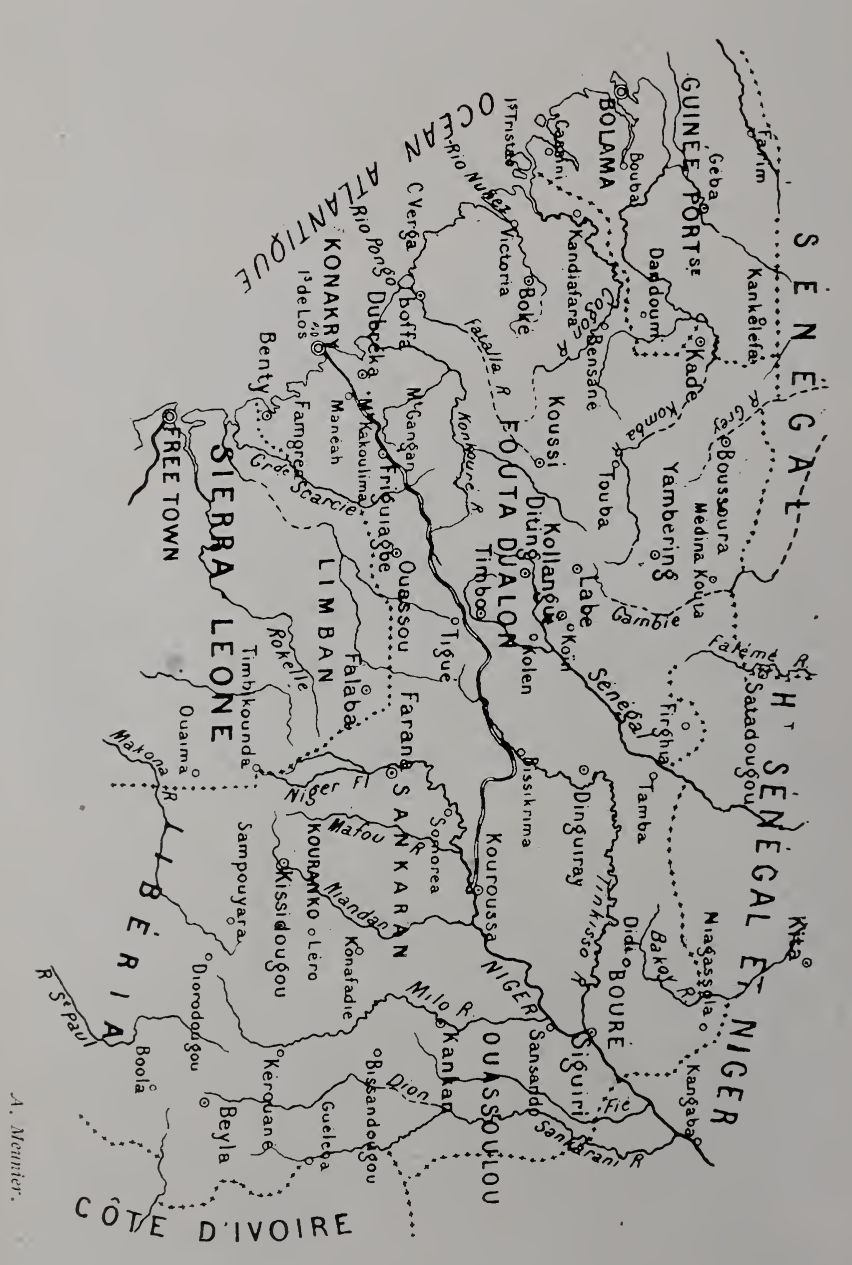
Le touloukoun, dont le fruit fournit une graisse amère.

Le caicedra, qui donne un bois excellent.

Le ven, sorte de bois dur de couleur rose.

Le ronier, variété de palmier dont le tronc est utilisé pour les fondations, c'est un bois très dur, imputrescible.

Le baobab qui fournit une écorce utilisée pour la fabrication des cordages, etc.



Carte de la Guinée française.

Guinée.

La Guinée française possède à peu près la même organisation politique et administrative que le Sénégal.

Le lieutenant-gouverneur, chef de la colonie, est assisté d'un secrétaire général et d'un conseil d'administration dont font partie deux fonctionnaires et trois commerçants notables.

La Guinée française est divisée en un certain nombre de circonscriptions appelées cercles, placés sous la juridiction d'administrateurs civils ou d'officiers détachés hors cadres.

La situation de ces cercles est, d'une façon générale, la même que celle des pays de protectorat du Sénégal, et leur administration est assurée dans des conditions analogues.



Guinée —.Arrivée d'une caravane de caoutchouc au poste de Friguiagbé.

L'administrateur est le représentant du gouvernement auprès des indigènes, il règle en premier ressort les litiges qui peuvent s'élever entre eux, assure la police, s'occupe de la perception des impôts et remplit les fonctions d'officier de l'état civil.

Dans les cercles de la basse Guinée, où n'existe pas ou plus de chefs indigènes commandant à des collectivités importantes, l'administrateur exerce son autorité directement.

Au contraire, dans les régions les plus récemment conquises, au Fouta Djallon, le représentant du gouvernement français se sert, comme au Sénégal, de l'intermédiaire des chefs indigènes pour administrer le pays.

La région maritime de la Guinée est divisée en quatre cercles :



Pose de la voie du chemin de fer de Konakry au Niger

le Rio-Nunez, chef-lieu Boké ; le Rio-Pongo, chef-lieu Boffa ; le Dubreka, chef-lieu Konakry et la Mellacorée, chef-lieu Benty.

La région montagneuse entre la basse Guinée et le Fouta Djallon comprend 2 cercles : 1° Celui de Friguiagbé, qui englobe les provinces de Kanéa, Labaya et Kinsan.

2° Le cercle d'Ouassou, comprenant le Tamisso et le Labaya.

Le Fouta Djallon est placé sous l'autorité d'un administrateur, chef de région, qui réside à Timbo. Il est divisé en quatre circonscriptions : celle de Timbo, de Labé, de Kadé et de Boussoura.

Dans le bassin du Niger se trouve le cercle de Faranah.

Enfin, la région faisant partie de l'ancien Soudan comprend les cercles de Dinguiray, de Kankan, de Kissidougou, de Beyla. Ceux-



Guinée. — Appontement de Friguiagbé.

ci, placés jusqu'à présent sous l'autorité d'officiers détachés, sont actuellement l'objet d'une réorganisation et sont ou vont être commandés par des administrateurs.

Depuis la création de cette colonie, l'effort de l'administration s'est porté tout spécialement vers les travaux publics. La construction du chemin de fer a été l'œuvre principale de ces dernières années, celle qui donnera dans l'avenir les plus brillants résultats. La ligne, qui est destinée à rejoindre les vastes et riches plateaux de l'intérieur à la côte, est déjà construite et exploitée jusqu'à Kindia (149 kil.). La deuxième section qui doit aller de Kindia à Timbo, est en voie d'exécution. La ligne sera ultérieurement prolongée jusqu'à Kouroussa, établissant ainsi la jonction entre le Niger et Konakry (600 kil. environ). Cette entreprise, dirigée par M. l'administrateur Salesses, ayant comme collaborateurs des officiers du génie, a présenté des difficultés considérables, en



Guinée. — Treuil du plan incliné. — Friguiagbé.



Guinee. — Gare de Kouria.

raison de la nature du sol et des nombreux obstacles naturels qu'il a fallu franchir. Telle qu'elle fonctionne actuellement, elle a déjà transformé les conditions du commerce de l'intérieur, en assurant le transport rapide et économique de produits qui ne pouvaient autrefois descendre à Konakry qu'à dos d'homme et par des routes longues et difficiles.

Parmi les autres travaux qui ont efficacement contribué au développement de la colonie, il faut citer : la route construite de 1895 à 1900, de Konakry au Niger, la conduite d'eau de Konakry, la création du port de cette ville avec un warf et des appontements, etc.

Le chef-lieu de la Guinée est Konakry, située sur l'île Tombo,



Guinée. — Chef des Sarakolets-Kindia.

qu'un étroit chenal sépare d'un promontoire sur la terre ferme. Cette ville, qui a à peine 15 ans d'existence, a déjà acquis un développement considérable. Des rues et de larges avenues régulières, plantées d'arbres et bien entretenues, sillonnent toute l'île, de vastes maisons bien aérées se sont élevées de toutes parts, un marché couvert est fréquenté journellement par les caravanes venues de l'intérieur. Une rade excellente, protégée des vents du large par les îles de Loos, sert d'abri aux navires qui peuvent accoster jusqu'au warf; enfin des comptoirs et des magasins fort bien achalandés sont établis en grand nombre dans les différentes parties de cette ville et lui donnent une animation intense.

COMMERCE DE LA GUINÉE.

Le commerce de la Guinée s'est développé depuis ces dix dernières années plus rapidement encore qu'au Sénégal.

Il a passé, de 1894 à 1903, de 10 millions de francs à 32 millions, non compris depuis 1896 le mouvement monétaire. Il a donc plus que triplé.

Le tableau général du commerce pendant ces dix années porte en effet les chiffres suivants :

Années	Importations	Exportations	Totaux généraux
1894	4.893.688	5.222.177	10.115.865
1895	5.072.903	5.230.376	10.303.279
1896	4.603.298	5.655.137	10.258.435
1897	7.453.495	6.715.090	14.168.585
1898	8.214.635	7.739.968	15.954.603
1899	13.599.158	9.105.496	22.704.654
1900	12.441.626	10.087.885	22.529.511
1901	7.321.430	7.729.599	15.051.029
1902	12.641.234	11.253.889	23.895.123
1903	11.942.974	14.090.743	32.033.717

Il s'est produit en 1901 un fléchissement dans le mouvement commercial, par suite d'une crise qui a sévi sur le caoutchouc, crise provoquée par l'avilissement du prix de ce produit. Cet incident n'a d'ailleurs pas eu de suite, et depuis 1901, les chiffres annuels du commerce n'ont cessé d'augmenter.

Les principaux articles importés dans la colonie sont sensiblement les mêmes qu'au Sénégal et ont la même provenance ; ce sont surtout les tissus et fils de coton d'Angleterre, le tabac d'Amérique, l'alcool d'Allemagne, les verroteries de France et d'Allemagne.

La majeure partie des marchandises proviennent de l'étranger ; sur le chiffre de 17.942.000 francs d'importation porté pour 1903, les marchandises françaises entrent pour 6.000.000 seulement, soit 1/3 environ. Le reste est fourni presque exclusivement par l'Angleterre, surtout avec ses tissus.

EXPORTATION

Le seul grand produit d'exportation de la Guinée est le caoutchouc. Ce produit est d'une récolte facile mais lente, les lianes dont il est extrait ne sont pas en nombre illimité, et leur zone de croissance ne comprend que le Fouta et la région non accidentée du Haut-Niger. On ne peut donc escompter l'augmentation indéfinie des quantités exportées, car la mise en valeur des régions nouvellement exploitées compense simplement la diminution de production de celles qui sont épuisées par des saignées trop abondantes et souvent maladroites du landolphia.

D'autre part, un noir ne peut, en une journée, préparer plus de 150 à 200 grammes de caoutchouc, la production est donc également limitée par le manque de main-d'œuvre dans ce pays, dont la population n'est pas très dense.

En présence de cette situation, l'administration a fait tous ses efforts pour faire hausser la valeur du produit exporté ; des mesures très sévères ont été prises pour empêcher la sortie de caoutchoucs

impurs ou fraudés. Le résultat n'a pas tardé à se produire, et le caoutchouc marqué Guinée, qui valait de 4 à 5 francs le kilo, vaut actuellement le double.

Les exportations de caoutchouc pendant les dix dernières années donnent les chiffres suivants :

1894	3.486.889	francs.
1895	3.552.714	—
1896	3.815.037	—
1897	4.899.979	—
1898	5.939.186	—
1899	6.993.577	—
1900	7.580.120	—
1901	5.193.041	—
1902	8.661.699	—
1903	11.388.798	—



Pont de la rivière Souléguémé, chemin de fer de Konakry au Niger.

Les autres produits exportés de la Guinée sont : les palmistes, les arachides, les sesames.

Les palmistes, dont nous parlerons à propos du Dahomey, proviennent des palmiers elœis, qui poussent dans la zone côtière.

Les exportations de ce produit se chiffrent :

en 1901 par	420.669	francs.
— 1902 —	578.776	—
— 1903 —	563.902	—

Les arachides, qui viennent également de la partie basse de la colonie, sont de qualité inférieure à celle du Sénégal.

Le mouvement d'exportation de ce produit a été le suivant :

en 1901	132.821	francs.
— 1902	184.567	—
— 1903	264.601	—

Il faut enfin citer comme produits d'exportation : les sesames, les bananes fraîches, exportées depuis deux ans seulement, et dont le commerce semble se développer rapidement.

Les bœufs, qui ont fait, en 1903, l'objet d'un commerce de 805.000 francs ; les peaux de bœufs, portés pour 203.000 francs à l'exportation ; la gomme copal.

CULTURE

La Guinée peut se diviser, au point de vue de la culture, en deux régions distinctes :

1° La région côtière, où viennent le riz, le palmier elœis, le bananier, l'anas, le kolatier, le sesame, l'arachide ;

2° La région des plateaux où pourraient s'acclimater les plantes des pays tempérés et qui produit spécialement le caoutchouc.

Nous avons parlé, dans le chapitre du Sénégal, du caoutchouc et de l'arachide, nous n'y reviendrons pas ici ; quant au palmier elœis, il fera l'objet d'une étude spéciale à propos des cultures du Dahomey.

Les principaux produits originaires de la Guinée sont :

L'ananas, qui pousse à l'état spontané dans toute la colonie, il est de qualité inférieure, mais pourrait être amélioré par une culture raisonnée et en acclimatant des variétés importées. Les essais tentés dans ce sens au jardin de Camayenne, ont parfaitement réussi.

L'oranger, qui vient à l'état sauvage dans toute la colonie, et se présente sous forme de grands arbres. La qualité du fruit pourrait également être améliorée par une culture soignée.

Le manguier, pour lequel les mêmes observations peuvent être faites.

Le bananier, qui est de qualité excellente et d'un rendement très rémunérateur. Cette plante donne des fruits au bout d'un an et demande simplement un peu d'eau et de l'engrais. Les résultats excellents obtenus pendant ces dernières années, permettent de supposer que la banane sera, dans un avenir très prochain, l'objet d'un des principaux commerces d'exportation de la colonie.

Le riz forme la base de l'alimentation indigène, sa culture est assez restreinte dans la région côtière. Elle a une plus grande importance dans l'intérieur de la colonie, notamment dans la vallée

du Niger, où le riz se trouve dans d'excellentes conditions pour donner chaque année d'abondantes récoltes.

Le sesame se rencontre un peu partout, mais surtout dans la Mellacorée. Cette culture, autrefois très importante, a été en partie abandonnée par les indigènes, qui ont préféré se livrer à l'exploitation plus rémunératrice du caoutchouc.

Citons enfin : le cacaoyer, le caféier, le kolatier.



Un train en gare de Simbaia.

Côte d'Ivoire.

La Côte d'Ivoire possède une organisation politique et administrative identique à celle de la Guinée. Cette colonie est divisée en onze cercles comprenant chacun plusieurs circonscriptions. Neuf cercles sont placés sous l'autorité des administrateurs civils, ce sont : les cercles de

Assinie (Assinie et Aboisso) ;
Bassam (Grand-Bassam et Alepé) ;
Lahou ;
Sassandra (Sassandra, Boutoubré, San Pedro) ;
Cavally (Tabou, Bereby. Olodio, Grabo et Taté) ;
Des Lagunes (Bingerville, Dabou, Jacqueville) ;
Indénié (Zaranou, Bettié, Attakrou) ;
Kong (Dabakala, Groumania, Touba, Odienné et Seguela) ;
Bondoukou (Bouna, Assikasso, Niabiey).

Deux cercles sont administrés par des officiers, ce sont :
Le *Baoulé* sud avec Toumodi, Tiassale, Ouossou ;
Le *Baoulé* nord avec Bouaké, Koudiokofi.

Jusqu'à ces dernières années, les efforts de la colonisation et du commerce s'étaient presque exclusivement portés sur les régions



Carte de la Côte d'Ivoire.

voisines de la côte, où, ayant affaire à des populations maniables et de mœurs paisibles, nous avons pu établir notre autorité sans grandes difficultés.

Il n'en a pas été de même dans le haut-pays, où nous nous sommes heurtés à des indigènes nettement hostiles à notre pénétration ; ceux-ci se réfugiant dans la forêt presque impénétrable qui sépare la côte des hauts plateaux de Kong et du Baoulé, n'ont cessé, pendant de longues années, d'entraver notre installation dans cette région. Il a fallu livrer de nombreux combats, résister à des attaques soudaines, pour parvenir graduellement à occuper tout le pays. Le calme est aujourd'hui rétabli, mais, par précaution, l'administration n'a pas cru devoir encore supprimer la série de nos postes militaires qui jalonnent le Baoulé.

La prise de possession de cet arrière-pays ne sera d'ailleurs définitive que lorsque un chemin de fer traversera toute la forêt. Cette entreprise est actuellement en cours d'exécution. Le rail qui part d'Abidjean, nouveau port créé dans la lagune Ebrié, atteint actuellement 70 kilomètres, il doit être prolongé jusqu'à Kong, à 280 kilomètres.

Bien que ce travail présente des difficultés exceptionnelles en raison de la nature du pays, il se poursuit dans d'excellentes conditions, et tout fait espérer qu'il pourra être mené rapidement à bonne fin.

En même temps que se construit cette ligne, des travaux importants sont actuellement en cours. 1° Pour installer le port d'Abidjean ; 2° Pour creuser à Port-Bouet, entre la mer et la lagune, un chenal qui permettra aux vapeurs de venir accoster à Abidjean L'isthme à ouvrir se compose d'une langue de sable, large au total de 4 kilomètres.

Les principaux centres de la Côte d'Ivoire sont :

Bingerville, dans un site admirablement situé sur le plateau d'Adjamé, qui domine la lagune Ebrié. Cette ville date de 1900.

Le siège du gouvernement y a été transféré, par arrêté du 24 novembre 1900, à la suite des épidémies successives qui s'étaient abattues sur Grand-Bassam.

Elle est divisée en deux : la ville haute, où se trouvent les bâtiments de l'administration, et la ville basse, occupée par les ateliers, les chantiers et les entrepôts de marchandises.

Des rues de 20 mètres de large, plantées d'arbres, relient entre elles les diverses habitations construites chacune au milieu d'une concession de 100 mètres carrés.

Non loin de Bingerville s'élève la nouvelle ville d'Abidjean, point de départ du chemin de fer, destinée à devenir le grand centre commercial de la colonie ; le lotissement en est terminé, et de nombreuses constructions (ateliers du chemin de fer, hangars) sont en cours d'exécution.

Grand-Bassam, ancien chef-lieu administratif de la colonie à l'embouchure de la Comoé, sur la langue de sable qui sépare la lagune de la mer. Centre tout à fait malsain, qui conserve cependant son importance, en raison du warf construit en 1900, et par lequel se font l'embarquement et le débarquement de toutes les marchandises en provenance ou à destination de la Côte d'Ivoire.

Au bord de la mer, on peut citer encore Assinie, Port-Bouet (ancien Petit-Bassam) le long du chenal qui reliera la lagune à la mer.

Grand-Lahou à l'embouchure de la Bandama.

Tabou, résidence de l'administrateur du Cavally.

Dans l'intérieur :

Aboisso au terminus de la navigation sur la Bia.

Bondoukou, capitale de l'Abrou.

Kong, ancienne capitale du royaume de Kong, autrefois une des villes les plus importantes de la région soudanaise.

Dabou, où se dresse l'ancien fort, construit en 1858, par Faidherbe.

COMMERCE

Le commerce de la Côte d'Ivoire, comme celui des autres colonies de l'Afrique occidentale française, s'est développé dans des proportions considérables pendant ces dix dernières années, il a passé de 1894 à 1903 de 7 millions à près de 17 millions, non compris dans ce dernier chiffre le mouvement monétaire.

Le tableau du commerce se décompose ainsi :

Années	Importations	Exportations	Totaux
1894.......	3.124.053	4.069.409	7.193.462
1895.......	2.999.596	3.706.451	6.706.047
1896.......	4.143.555	4.399.787	8.543.342
1897.......	3.991.132	4.714.661	8.705.793
1898.......	5.028.580	5.025.811	10.054.391
1899.......	5.447.591	5.816.122	11.263.713
1900.......	7.618.675	8.052.339	15.671.014
1901.......	6.184.131	6.217.901	12.402.032
1902.......	9.249.978	7.054.236	16.304.214
1903.......	9.078.131	7.613.460	16.691.591

Les articles importés sont les étoffes surtout de provenance anglaise, les spiritueux d'Allemagne, le tabac en feuilles d'Amérique, la poudre de traite, le plomb en barre, le cuivre, le sel marin. La France exporte dans cette colonie environ le tiers des marchandises.

Le commerce d'exportation porte presque exclusivement sur trois produits : l'huile et les amandes de palme, l'acajou et le caoutchouc.

Voici le chiffre de la valeur des exportations de ces trois produits pendant les années 1901, 1902, 1903 :

Années	Amandes et huile de palme	Acajou	Caoutchouc
1901.........	2.245.133	962.764	2.819.200
1902.........	2.579.708	523.590	3.649.553
1903.........	2.136.436	676.714	4.667.248

Les commerçants expédient les produits du palmier à huile sous deux formes :

1° L'huile de palme, extraite du fruit frais que les indigènes triturent et dont ils tirent une huile rougeâtre ;



Une rue à Grand-Bassam.

2° L'amande de palme extraite du noyau, qui se trouve à l'intérieur de la baie, et qui, traitée en France dans les usines, donne une huile industrielle appréciée.

C'est à Marseille que se trouve le principal marché des palmistes.

Le caoutchouc et l'acajou passent surtout à Liverpool et à Anvers. Il s'est créé cependant, depuis peu, un marché de ces produits à Bordeaux, et dont l'importance augmente chaque année.

La diminution constatée sur la valeur des exportations d'acajou vient de ce que le prix d'achat en Europe de ce produit a presque baissé de moitié depuis 5 ans ; en effet, il ressort de l'examen des statistiques de la Côte d'Ivoire que 13.422 tonnes de ce produit exportées en 1900, sont portées pour une valeur de 1.208.000 francs, alors que les 13.534 tonnes de 1903 ne figurent que pour 676.000 fr.

En raison d'une part de la difficulté de transport de l'acajou, d'autre part de la faible valeur au kilo de l'amande de palme, le commerce de ces deux produits ne sera susceptible d'un développement que lorsque le chemin de fer permettra leur transport facile et à bas prix.

Le caoutchouc, au contraire, en raison de sa grande valeur à l'unité de poids, est le seul à pouvoir supporter les frais d'un transport à dos d'homme. De là vient l'accroissement du chiffre des exportations de ce produit.

Il s'est créé depuis quelques années à la Côte d'Ivoire un certain nombre de sociétés, en vue de se livrer à la recherche de l'or. Ces entreprises ne semblent pas jusqu'à présent avoir donné des résultats tangibles.

Enfin il faut citer parmi les autres produits exportés : le café (75.000 kilos), le piassava, la gomme copal, le kola.

CULTURE

Toute la grande forêt qui s'étend, comme nous l'avons dit, de la côte aux plateaux du Baoulé, et à la région soudanaise, abonde en essences de bois dur de toutes sortes, ces arbres ne sont pas ordinairement groupés par variétés, mais disséminés les uns au milieu des autres.

L'acajou que l'on y rencontre en grande quantité est répandu dans tout le pays, mais il ne peut être l'objet d'une exploitation que dans les parties voisines de la côte ou d'une artère fluviale. Le commandant Houdaille a calculé que le cube de bois d'acajou équarri, que l'on pourrait extraire de la forêt, est en moyenne de cinquante mètres à l'hectare.

La qualité n'est pas aussi belle que celle de Cuba ou de Madagascar ; ce bois est cependant couramment employé en ébénisterie.

En dehors de l'acajou il existe de nombreuses variétés de bois durs qui, bien que n'étant pas cotés sur les marchés métropolitains, pourraient être utilement employés dans l'industrie du meuble.

Les autres produits du sol exploitables sont les bois de teinture, la gomme copal, la noix de kola et surtout le café et le cacao, dont la culture toute récente semble susceptible d'un sérieux dévelop-



Tam-Tam à la Côte d'Ivoire.

pement. Les premiers essais de culture de café ont été tentés sur les bords de la lagune Aby, ils ont donné d'excellents résultats.

Depuis, plusieurs commerçants de la côte ont obtenu des concessions pour la culture du café et du cacao. Les plants de café proviennent en majeure partie de Rio Nunez et de Libéria, et ceux de cacao sont originaires de San-Thomé.

A côté des produits d'exportation il existe ceux utilisés ou consommés sur place, ce sont : la banane, les arachides, le maïs, le manioc, l'igname, et dans la haute Côte d'Ivoire, le mil, le coton, le ricin, etc.



Tête fétiche en or.

Dahomey.

Un arrêté ministériel, en date du 22 janvier 1894, avait divisé les territoires du Dahomey, au point de vue administratif et politique, en trois parties distinctes :

1° Les territoires annexés ;
2° Les territoires protégés ;
3° Les territoires d'action politique.

Les territoires annexés comprenaient Grand-Popo, Ouidah, Kotonou et Abomey-Calavi, qui nous appartenaient à la suite de conquêtes ou de cessions antérieures.

Les territoires protégés comprenaient les royaumes d'Allada, d'Abomey et de Porto-Novo, les républiques des Oualchis et d'Ouere-Ketou. Ces groupements constituaient de véritables Etats organisés, à la tête desquels se trouvaient des chefs ayant une réelle autorité, et avec lesquels nous avions passé des traités en bonne forme. Le régime du protectorat, tout en permettant l'exercice de notre influence et de notre contrôle, maintenait et fortifiait même les pouvoirs de ces rois du pays.

Enfin, les territoires d'action politique englobaient tout le haut



Carte du Dahomey.

Dahomey, où notre pénétration était à peine commencée et où les limites de notre zone d'influence n'était pas encore déterminées.

En 1897, un traité de délimitation fut passé avec l'Allemagne pour l'établissement des frontières du Togo, et le 14 juin 1898, nous signions avec l'Angleterre un autre acte qui délimitait les territoires du Niger. Depuis cette époque, notre occupation du haut pays est devenue plus effective, des postes ont été créés, et actuellement l'administration de ces régions est assurée dans les



Les factoreries à Porto-Novo.

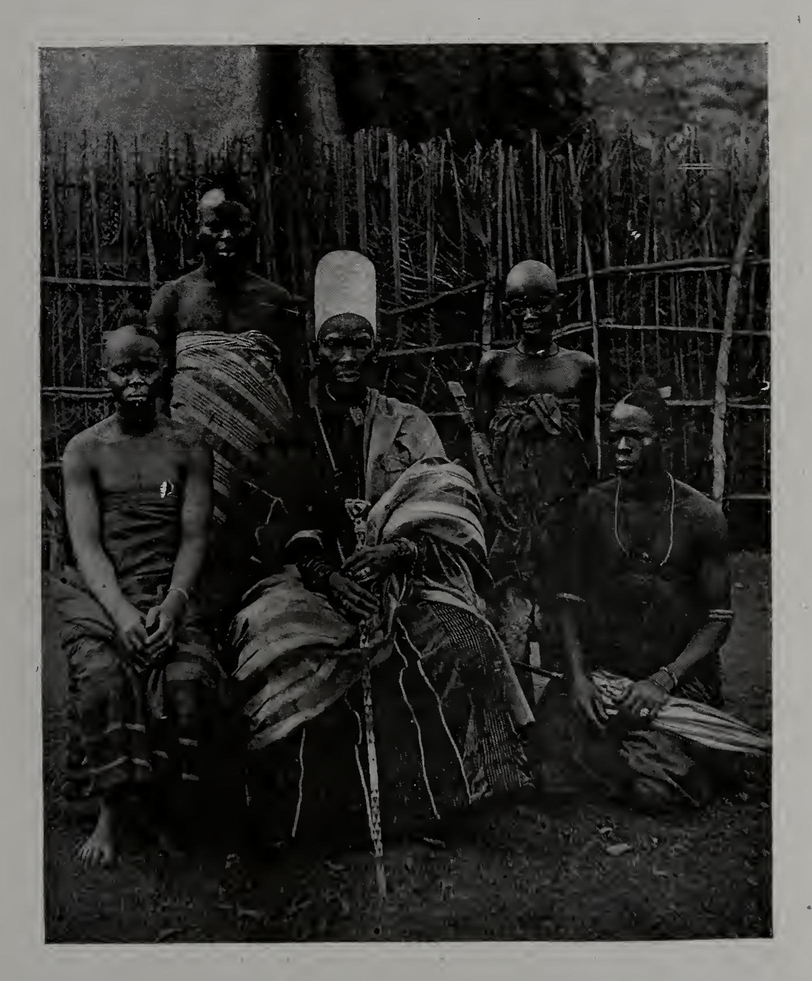
mêmes conditions que dans le reste de l'Afrique occidentale française.

D'autre part, à la suite de l'attitude prise par le roi d'Abomey, Agoli-Agbo qui, par tous les moyens, s'opposait aux efforts accomplis par l'administration pour mettre en valeur son pays, le gouvernement décida la déchéance de ce chef et plaça d'une façon directe les anciens territoires d'Abomey sous l'autorité de la France.

Actuellement, les seuls chefs indigènes reconnus sont Toffa, roi de Porto-Novo, et Gi Gla, roi d'Allada.

Le Dahomey tout entier a été divisé en 13 cercles, commandés comme dans les autres colonies de l'Afrique occidentale française, par des administrateurs et des agents des affaires indigènes.

Comme en Guinée, un lieutenant-gouverneur, assisté d'un secrétaire général et d'un conseil d'administration, est placé à la tête de la colonie, sous la haute autorité du gouverneur général.
Le siège du gouvernement est actuellement à Porto-Novo.



Chef de village de la banlieue de Porto-Novo.

La construction d'un chemin de fer a été, depuis ces dernières années, la grande préoccupation de cette colonie ; il était, en effet, indispensable, comme à la Côte d'Ivoire, de franchir la région des forêts pour atteindre le bassin du Niger. C'était, au point de vue administratif, la seule façon d'assurer notre autorité, et au point de vue commercial, l'unique moyen d'amener à la côte les produits

de l'intérieur que l'absence de moyens de communications empêchait d'exporter.

Cette ligne, commencée le 1er mai 1900, était ouverte à l'exploitation jusqu'à Attagou (60 kil.), le 4 septembre 1902. Elle a atteint Paouignan en 1904 (205 kil.) et devra plus tard être prolongée jusqu'au Niger.

Un embranchement partant de Pahou aboutit à Ouidah.

Ce chemin de fer offre cette particularité que la colonie en a construit la plate-forme par ses ressources ordinaires, sans avoir besoin de recourir à l'emprunt.

Les villes principales du Dahomey sont :

Porto-Novo (76.000 hab.), chef-lieu de la colonie, sur les bords de la lagune qui fait suite au lac Nokoué ; se compose d'une ville indigène peu abordable, fort mal entretenue, formée de quantités de cases en argile recouvertes de chaume, où habite une population très dense, en majorité de race nagote.

Le quartier européen, établi à l'ouest, au milieu de palmiers se compose d'une trentaine de maisons construites en brique.

Le décret du 18 octobre 1904 a prévu le transfert à Cotonou du siège du gouvernement. Cette ville au bord de la mer, sur une plage, à l'entrée de la lagune Nokoué est, en effet, plus saine que Porto-Novo, et en relations plus faciles avec l'extérieur.

Un warf métallique, long de 208 mètres, est utilisé pour l'embarquement et le débarquement des passagers et des marchandises.

COMMERCE

Le tableau général du commerce au Dahomey porte pour les années 1894 à 1903 les chiffres suivants :

Années	Importations	Exportations	Totaux
1894	10.771.789	9.973.703	20.745.492
1895	10.542.220	10.521.868	21.064.088
1896	9.121.305	9.224.491	18.345.796
1897	8.066.154	5.302.250	13.368.404
1898	9.446.227	7.438.556	16.884.783
1899	10.647.776	12.698.396	23.346.172
1900	13.438.049	12.698.343	26.136.392
1901	14.763.546	10.365.857	25.129.403
1902	15.729.743	13.548.886	29.278.629
1903	11.264.258	9.540.066	20.804.324

Le mouvement commercial de la colonie n'a donc pas sensiblement augmenté pendant cette période ; ce fait provient de ce que le seul produit d'exportation est l'huile et l'amande de palme, qui ne sont récoltées que dans les régions voisines de la côte et ne peuvent l'être ailleurs, faute de moyens de transport; le commerce de ce produit ne se développera que lorsque le chemin de fer traversant la région des forêts de palmiers permettra le transport à bas prix des graines de cet arbre.

Les produits d'importation, presque tous d'origine étrangère, sont : les tissus de coton d'Angleterre, les spiritueux d'Allemagne,



Forêt de palmiers au Dahomey.

le tabac en feuilles, les fusils à pierre (qui proviennent surtout de Liége), la poudre de traite, le sel gemme.

A l'exportation, la presque totalité du commerce porte sur les palmistes, voici d'ailleurs les valeurs des exportations de ces produits pendant les années 1901, 1902, 1903 :

1901........	9.584.818
1902........	12.768.262
1903........	8.345.955

Ce produit est expédié en Europe, soit sous forme d'huile, préparée par les indigènes, soit sous forme d'amandes qui sont traitées dans les usines de la Métropole ; en 1903, l'exportation de l'huile figure pour 2.900.000 fr. et celle des amandes pour 5.400.000 fr.

Les autres produits d'exportation qui ne figurent d'ailleurs que pour un chiffre peu élevé, sont : le coprah, le caoutchouc, l'arachide, le coton, le riz, le maïs.

CULTURE

Le palmier à huile (*elœis guineensis*) est la principale richesse du Dahomey, c'est un grand arbre qui est spécialement abondant dans la région comprise entre la côte et Savalou. Il pousse presque partout et forme de véritables forêts, ne nécessitant aucune culture. Il produit un régime formé de baies, dont l'enveloppe extérieure est une pulpe ; sous l'action de la chaleur, la pulpe se détache, laissant échapper une graisse qui n'est autre que l'huile de palme.

A l'intérieur de la baie se trouve un noyau dur, qui contient lui-même une amande, celle-ci triturée en Europe fournit une huile industrielle appelée huile de palmiste.

Le palmier à huile produit, les bonnes années, de 12 à 14 régimes composés de 150 noix chacun.

La récolte se fait pendant les mois de janvier, février et mars, une seconde récolte, moins abondante, a lieu en septembre.

Le rendement d'un palmier est estimé de 4 à 5 francs par an. Souvent les propriétaires louent leurs arbres à des cultivateurs pour le prix moyen de 2 fr. 50.

Les noix de palmes mûres sont réunies dans un vaste récipient et écrasées dans l'eau avec les pieds ou les mains. On laisse déposer pendant 24 heures le liquide ainsi obtenu qui est soumis à un feu violent durant 24 heures.

Après refroidissement, l'huile qui surnage est recueillie avec soin et vendue aux négociants à raison de 5 à 6 francs les 20 litres.

Les principaux marchés d'huile de palme sont d'abord Marseille, puis Liverpool et Hambourg.

Le *Karité* est un arbre qui est surtout abondant dans la région au-dessus de Savalou, il pousse à l'état sauvage et donne un fruit qui a l'aspect d'une châtaigne, il contient une matière grasse fine, sans odeur et insipide, qui pourrait être employée dans la stéarinerie et dans la savonnerie.

Des essais très intéressants sont faits en ce moment pour l'utilisation industrielle de ce produit qui n'est encore l'objet d'aucun commerce important.

Le coton qui pousse en abondance dans le moyen et le Haut-Dahomey a été reconnu comme étant de qualité tout à fait suffisante pour son emploi dans les filatures. Des envois de ce produit ont été faits récemment par l'Association Cotonnière et les rendements au tissage ont été constatés excellents. Les indigènes cultivent le coton avec soin et l'emploient pour leur usage personnel.

Le cocotier, dont les indigènes extraient le coprah, pousse dans toute la région voisine de la mer. C'est là une culture à développer, elle est susceptible de donner de bons résultats.

L'indigo, que l'on trouve dans toute la colonie, est fort employé par les indigènes pour la teinture de leurs vêtements, tous de couleur uniformément bleue.

Le maïs est la culture la plus répandue dans le Bas-Dahomey, la récolte en est très abondante, elle constitue la base de l'alimentation des indigènes.

Le manioc, le mil, le riz rouge, l'arachide, qui sont également consommés sur place.

Enfin, les lianes à caoutchouc qui ne se trouvent que dans le Haut-Dahomey ne sont actuellement l'objet d'aucune exploitation sérieuse. Les plantations au Dahomey sont encore rares, elles se composent de cacaos et de café : ce dernier produit semble appelé à réussir, il est comparable au café du Rio Nunez.



Route de Boussa.

Haut-Sénégal et Niger.

La colonie du Haut-Sénégal et Niger, créée par le décret du 18 octobre 1904, comprend : les anciens territoires de la Sénégambie-Niger, connue sous le nom de « Cercles de Kayes » et au-delà, ainsi que les 1er, 2e et 3e territoires militaires.

Le gouvernement du Haut-Sénégal et Niger s'étend de la rivière Falémé jusqu'au lac Tchad.

Ces limites sont : au Nord, les vastes déserts du Sahel et du Sahara ; à l'Ouest, la colonie du Sénégal ; au Sud-Ouest, la Guinée ; au Sud, la Côte-d'Ivoire, la Gold-Coast, le Dahomey et le Niger jusqu'au Tchad ; elle est séparée des possessions anglaises par une ligne frontière fixée par la Convention franco-anglaise du 8 avril 1904.

La colonie du Haut-Sénégal et Niger est administrée sous la haute autorité du gouverneur général par un gouverneur des colo-



Médine.

nies, portant le titre de lieutenant-gouverneur, assisté d'un secrétaire général.

Elle se divise en deux parties, savoir : 1° les cercles d'administration civile ; 2° le territoire militaire du Niger, qui comprend les circonscriptions anciennes des 1er et 3e territoires.

Le territoire militaire du Niger est administré sous l'autorité du lieutenant-gouverneur, par un officier supérieur portant le titre de commandant du territoire militaire.

Un Conseil d'administration fonctionne au chef-lieu, composé des principaux chefs de services et de trois habitants notables nommés pour deux ans.

Les territoires de l'administration civile sont divisés en 21 cercles savoir : Cercles de Kayes, Médine, Bafoulabé, Satadougou, Kita, Bamako, Bougouni, Sikasso, Ségou, Bobo-Dioulasso, Gaooua,



Carte du Haut-Sénégal et Niger.

Ouagadougou, Koury, Koutiala, Djenné, Bandiagara, Ouahigouya, Issa-Ber, Sokolo, Goumbou, Nioro.

A la tête de chaque cercle est placé un administrateur, secondé par un administrateur-adjoint, des adjoints et commis d'affaires indigènes.

Le territoire militaire, dont le chef-lieu est Niamey, est divisé en 3 régions, savoir :

Région de Niamey ;
— de Tombouctou ;
— de Zinder.

A la tête de chaque région est placé un officier du grade de chef de bataillon, qui représente le commandant du territoire, et est particulièrement chargé, sous son autorité, de diriger les relations avec les peuplades qui nomadisent sur nos confins.

Chacune de ces régions est également divisée en trois cercles, savoir :

1° Région de Niamey : Cercle de Niamey ou de Djerma ;
— — — de Dori ;
— — — de Dounzou.
2° Région de Tombouctou : Cercle de Tombouctou ;
— — — de Bamba ;
— — — de Gao.
3° Région de Zinder : Cercle de Zinder ;
— — — de Tahoua ;
— — — de Gouré.

A la tête de chacun de ces cercles, est placé un capitaine de l'Etat-Major particulier, qui fait fonctions d'administrateur, assisté d'un lieutenant faisant fonctions d'adjoint et de sous-officiers de l'armée coloniale.

Le lieutenant-gouverneur du Haut-Sénégal et Niger, ordonnateur du budget de la colonie proprement dite, est chargé également du contrôle de l'ordonnancement du budget du territoire militaire.

Les recettes du budget du Haut-Sénégal et Niger s'élèvent, pour l'année 1904, à la somme de 5.114.000 francs, et celles du budget annexe du territoire militaire sont de 914.095 francs.

Le chiffre des dépenses balance exactement celui des recettes.

Les villes principales du Haut-Sénégal et Niger sont :

Kayes (15.000 habitants environ), située sur le Sénégal, à 911 kilomètres de Saint-Louis, tête de ligne du chemin de fer du Sénégal au Niger ; siège actuel du gouvernement en attendant la construction des immeubles nécessaires à Bamako pour permettre le transfert du gouvernement et de tous les services dans cette dernière ville située, comme nous le verrons plus loin, plus au centre de la colonie, — 17 maisons de commerce sont actuellement établies à Kayes, où les vapeurs de haute mer peuvent remonter pendant 3 mois de l'année et apporter directement les marchandises embarquées à Marseille ou à Bordeaux ;



La grande mosquée de Tombouctou.

Médine, située à 12 kilomètres environ de Kayes, est le berceau de la colonie ; cette ville a considérablement perdu de son ancienne prospérité ; c'est là, en effet, autour du fort construit par Faidherbe, et qui soutint, en 1857, un mémorable siège contre les troupes d'El-Hadj-Omar, que vinrent se grouper les premiers traitants du Sénégal qui commençaient à trafiquer avec les indigènes de l'intérieur. Les Maures ont longtemps conservé l'habitude de porter leurs produits aux comptoirs de Médine, et ce n'est que depuis quelques années qu'ils viennent directement à Kayes ;

Kita, sur la ligne du chemin de fer de Kayes à Bamako, est un centre important où sont établies actuellement plusieurs maisons de commerce qui trafiquent heureusement leurs produits d'importation contre les grains (mil et arachides) du pays, l'or du Bouré et du Bambouck, et le caoutchouc de la Haute-Guinée ;

Bamako, sur le Niger, doit devenir prochainement, aux termes du décret du 18 octobre 1904, la capitale du Haut-Sénégal et Niger ; située à l'intersection de grandes routes vers la Haute-Guinée, la Haute Côte d'Ivoire, le Sahel, à proximité du Sénégal, grâce au chemin de fer qui vient d'être récemment construit ; à quelques jours de Tombouctou, qu'on atteint rapidement maintenant, par les deux vedettes à vapeur qui flottent sur le Niger, cette ville est devenue le centre commercial le plus vivant de la colonie. Auprès d'elle, citons : *Kati*, où sont réunis les états-majors et portions centrales des troupes de la colonie ; *Banamba*, centre de commerce important avec les Maures ; *Koulikoro*, point terminus du chemin de fer, tête de ligne de la navigation fluviale, où se construisent actuellement de vastes entrepôts, des magasins de transit, tant pour le commerce que pour l'administration.

Ségou, ex-capitale de l'émir Ahmadou Checkou, enlevé par les troupes du colonel Archinard, en avril 1890. Cette ville, déjà importante, et où fonctionne une école régionale de garçons et de filles très suivie, est appelée à devenir le centre de la production cotonnière, et c'est là, espérons-nous, que seront établies prochainement les usines d'égrenage, où nos indigènes viendront apporter leurs récoltes.

Sikasso, ancienne capitale du fama Tiéba, est un des principaux marchés du caoutchouc. Cette ville, très grande, et qui a été fort bien dessinée lors de l'occupation française, a pris une rapide extension depuis le développement, sans cesse croissant, du commerce du caoutchouc. Presque toutes les maisons de commerce de la colonie y sont représentées.

Bobo-Dioulasso, a été, jusqu'à ces temps derniers, le chef-lieu du 2e territoire militaire. Comme Sikasso, cette ville est devenue depuis quelques années un des principaux marchés du caoutchouc de la colonie ;

Ouagadougou, capitale du Mossi, un des pays les plus peuplés de la colonie, fait depuis quelques années un trafic important de bestiaux avec la colonie anglaise voisine de la Gold-Coast.

Bandiagara, résidence du fama Aguibou, qui vint en 1900 à Paris, est le centre d'une région agricole et d'élevage qui doit

nous donner, dans l'avenir, de gros approvisionnements de coton et de riz, qui pourront être facilement exportés sur la vallée du Sénégal.

Djenné, ville célèbre habitée par les populations songhraïs, généralement très industrieuses et travailleuses. Les maisons de Djenné, décrites avec détails dans de nombreux ouvrages sur le Soudan, présentent un caractère d'architecture original, qu'on ne retrouve jamais aussi pur dans les autres villes de la colonie.

Dans le Sahel, nous citerons : *Nioro*, qui est le principal marché où les Maures apportent le sel en barres, objet d'un important trafic dans toute la colonie, et qu'on expédie, par caravanes, jusqu'à la frontière de la Côte d'Ivoire.



Préparatifs pour la fantasia, Nyamina.

Dans le territoire militaire du Niger, *Niamey*, dont le seul commerce est celui des peuples marchands qui s'installent autour d'une ville de garnison.

Tombouctou, qui n'a plus aujourd'hui l'importance qu'elle eut autrefois, lorsqu'elle était le point où venaient aboutir toutes les caravanes du désert. La vieille ville (la mère aux gros nombrils, comme l'appelaient les Touaregs) est demeurée encore un centre florissant de commerce, tant pour nos indigènes que pour les négociants français qui y sont établis.

L'Université de Sankoré ne voit plus, il est vrai, travailler à l'ombre de son minaret les nombreux étudiants qui la fréquentaient jadis, mais, par contre, les écoles françaises que nous avons ouvertes réussissent pleinement. Abandonnant les pratiques routinières des marabouts, les indigènes viennent d'eux-mêmes, nombreux, chaque jour, se présenter aux soins du médecin qui dirige le dispensaire.

Zinder, d'occupation plus récente, est un centre de commerce important. La ville, très étendue, compte plus de 30.000 habitants. Elle trafique avec toutes les caravanes qui viennent de la Tripolitaine, de l'Aïr, du Wadaï et du Thibesti. Aucune maison française n'y est encore installée, en raison des difficultés que présente la longue route du Niger à cette ville, route qui vient d'être heureusement étudiée et est actuellement en voie de construction par les soins de l'administration du territoire.

Je citerai encore : *Dori* comme un des principaux marchés du territoire militaire du Niger.

LES PRINCIPAUX PRODUITS

Les principaux produits intéressants de la colonie sont : le caoutchouc et la gutta-percha, le coton, l'or, l'ivoire, la gomme, les plumes de parure, le riz.

Le *caoutchouc* du Soudan, extrait de la liane gohine, (landolphia heudelotii) donne lieu à des transactions, chaque année plus importantes. De 250 tonnes exportées en 1902, nous constatons en 1903 une exportation de 579 tonnes, et en 1904 de 750 tonnes. La plus grosse quantité de ce caoutchouc (exportation 1904), soit 240 tonnes environ, a été produite par le cercle de Sikasso, tandis que le reste vient des régions de Bobo-Dioulasso, de San, Bongouni et Koutiala.

L'administration considère qu'elle a pour devoir d'assurer l'exportation méthodique de cette précieuse liane et son repeuplement progressif. C'est dans ce but qu'elle a créé, dans les centres caoutchoutiers, des fermes-écoles où les indigènes apprennent à exploiter rationnellement ce produit et à soigner les plantations que, suivant une réglementation formelle, ils ont été obligés de faire autour de leurs villages. On espère obtenir ainsi, sinon l'augmentation de la production, du moins la conservation de l'espèce, en assurant, en même temps, aux indigènes, de riches revenus pour l'avenir.

La *gutta-percha*. — L'arbre à « karité », dont nous parlerons plus loin, produit également un latex dont la valeur industrielle se rapprocherait sensiblement de la gutta de Java. D'importantes expériences sont actuellement en cours d'études qui nous fixeront prochainement, sur la valeur de ce produit.

Le *coton*. — Le coton est cultivé par les indigènes sur toute l'étendue des territoires du Soudan. Aussi, l'administration de la colonie ne devait-elle point manquer de s'occuper de la question cotonnière qui peut devenir si importante, tant pour l'avenir économique de la colonie que pour celui de notre industrie française. On se préoccupa d'abord de savoir quelle était la valeur du coton indi-



Le Moro-Naba (Mossi).

gène tel qu'on le trouvait autour des villages, et, en second lieu, d'étudier les moyens d'améliorer ce produit et d'acclimater les types égyptiens ou américains.

Ce programme a été suivi ponctuellement.

On a reconnu que le coton soudanais, proprement dit, était un coton de 24 millimètres de longueur environ, qui pouvait être classé entre les soies fortes et les soies ordinaires, à côté des Broach et Weston Madras. Son prix, sur le marché du Havre, était dernièrement de 53 francs la balle de 50 kilos.

Conformément au plan rappelé ci-dessus, l'administration et l'Association Cotonnière n'ont pas manqué de poursuivre, ces dernières années, les essais d'acclimatement de graines étrangères.

Aujourd'hui, les résultats acquis de part et d'autre sont identiques et formels : Deux qualités américaines, l'Excelsior et le Mississipi, s'acclimatent bien sur les bords du Niger et du Bani et donnent des produits de qualité supérieure, répondant aux besoins de l'industrie française, sans que leur culture exige d'autres soins spéciaux que ceux que nos indigènes donnent d'ordinaire à leurs plantes.

Un chef indigène de la vallée du Niger, qui fut un des premiers amis de la France, et qui sut mériter, par sa vaillance dans nos rangs, la croix d'officier de la Légion d'honneur, le fama Mademba, a été le premier à tenter lui-même des essais autour de Sansanding. Il vient d'envoyer dernièrement au Hâvre la première tonne de coton récoltée, égrenée, pressée, mise en balles, sous sa direction.

L'estimation de ce produit a été excellente.

Il semble donc que la question soit résolue. Nos indigènes, sûrs de la vente, feront autant de coton qu'on leur en achètera, le jour où des industriels viendront établir à Ségou et dans les autres centres de la vallée du Niger, des stations d'achat et d'égrenage.

L'administration croit fermement à l'avenir du coton dans la vallée du Niger et dans celle de son affluent, le Bani, sans qu'aucun ouvrage d'art ou d'irrigation soit nécessaire.

Or. — L'or exporté du Soudan vient des placers du Bambouk, du Bouré et du Lobi.

Les procédés d'extraction employés jusqu'à ce jour sont des plus primitifs, et aucun travail sérieux, basé sur des procédés scientifiques et industriels, n'a encore été tenté par des Européens dans la colonie.

La quantité exportée en 1904 peut être estimée à plus de 300 kilos, et encore faut-il dire que ces chiffres sont au-dessous de la vérité, car aucune exportation n'est plus facile à dissimuler que celle de ce métal précieux.

Ivoire. — Le Soudan exporte peu d'ivoire. En 1904, une trentaine de tonnes seulement ont été exportées. Ce produit vient principalement des environs de Nioro et de Kita, du cercle de Sikasso et de celui de Koury.

La valeur de l'ivoire sur place est en moyenne de 10 fr. le kilo.

Gomme. — La gomme a été, il y a quelques années encore, l'objet d'un important trafic soudanais.

Depuis la concurrence des gommes égyptiennes et abyssines, ce commerce ne cesse de diminuer. Ce produit ne vaut, sur place, que 30 centimes le kilo, aussi les Maures ne se soucient-ils plus d'en apporter autant qu'autrefois. Un millier de tonnes seulement a été traité à Médine en 1904.

Plumes de parure. — Ces plumes sont fournies par l'aigrette, l'autruche et le marabout.

Cet article d'exportation représente une valeur de près de 500.000 francs. L'envoi en France des plumes d'aigrette représente, en effet, à lui seul, un poids de près de 200 kilogrammes.

Cire. — L'exportation de la cire pourra devenir bientôt une source importante de revenus.

Les abeilles sont communes dans ces pays, et les indigènes, qui ne soignaient les ruches que par raison de gourmandise, commencent à comprendre l'intérêt qu'il peut y avoir à aller vendre la cire aux factoreries voisines.

Riz. — Les indigènes cultivent volontiers le riz dans toute la vallée moyenne du Niger.

L'arrivée du rail à Koulikoro nous permet d'espérer que nous pourrons désormais diriger sur le Sénégal une grande partie de la récolte annuelle, qui remplacera désormais le riz asiatique qui entrait chaque année dans la colonie.

Nous rappellerons encore pour mémoire : le mil qui fait l'objet d'un important commerce intérieur ; le tabac indigène, qui est un précieux objet d'échange ; le manioc ; les patates, que l'on trouve sur tous les marchés de la colonie ; et enfin quelques plantes fibreuses, dont se servent les indigènes, et qui pourront peut-être, un jour, être utilisées par notre industrie.

Nous n'oublierons pas également que le Soudan est un pays d'élevage, et que les animaux de boucherie donnent lieu à un important commerce avec les colonies françaises et étrangères voisines, tandis que les chevaux des provinces du Sahel, du Mossi et du Macina sont demandés par les colonies de la côte pour faire des étalons, en vue d'améliorer les races chevalines.

COMMERCE

L'ensemble des opérations commerciales du Soudan peut être examiné à un double point de vue :

1° Le commerce extérieur, comprenant l'ensemble des opérations d'importation et d'exportation avec la France et l'étranger ;

2° Le commerce intérieur qui se définit lui-même, ses opérations ne dépassant pas les frontières de la colonie.

Commerce extérieur. — Importations.

1° *Par le fleuve Sénégal.* — Le Sénégal est l'artère principale de notre commerce extérieur. Indépendamment du matériel et des approvisionnements destinés aux services de l'Etat et de la colonie, et dont nous ne parlons que pour mémoire, les principaux articles

d'importation tels que les produits manufacturés, tissus, guinées, sel marin, conserves arrivent par cette voie.

Plus de 30.000 tonnes de marchandises y sont entrées en 1904, savoir :

Tissus. — Les tissus constituent un des plus importants articles d'importation.

Ces tissus sont en général des cotonnades à bon marché. La guinée bleue, très prisée des Maures, y tient une large place. Ces guinées proviennent de France, de l'Inde, de Belgique ou de Hollande.

En dehors des guinées, citons encore la toile des Vosges, les



Caravane de Maures à Nioro.

toiles de lin de Toulouse, les calicots, bazins, sucretons, d'origine anglaise.

L'importation de ces divers tissus (450.000 pièces environ) représente une valeur moyenne de 3.660.000 francs.

Alimentation, conserves. — Représente une importation de près de deux millions et comprend les farines, les pâtes alimentaires, les conserves de viande et de poissons, les graisses et fromages, les légumes et les fruits conservés, les denrées dites coloniales (café, sucre, poivre), les boissons et spiritueux.

Le sel marin. — Depuis l'achèvement du chemin de fer on a pu apporter facilement du sel dans la vallée du Niger. La demande a été tout de suite considérable, et c'est près de cinq mille tonnes de sel que nous avons vu charger cette année sur le chemin de fer de Kayes au Niger.

Ce sel provient, soit de Marseille, soit des salines de Gandiole, petit village indigène situé à l'embouchure du Sénégal, à quelques kilomètres de Saint-Louis.

Les autres articles d'importation sont représentés par les matières brutes et ouvrages en métaux, savoir :

Bois de construction.

Matériaux divers : chaux, ciment, houille, pétrole, fer, métaux.

Ouvrages divers en métaux : Quincaillerie, ferronnerie, articles de Paris.

Poterie, verroterie, bimbeloterie, armes, poudres, munitions.

La valeur de ces importations s'élève environ à 4.000.000 de francs.

Pour être complet, ajoutons pour mémoire les importations au titre de l'Etat qui ont atteint le chiffre de 3 millions environ.

En résumé, le montant total des importations par la voie du Sénégal peut être estimé à près de 15 millions.

2° *Par les frontières sahariennes.*

Le commerce d'importation par les frontières sahariennes porte sur le sel gemme, le bétail, la gomme.

Le sel, apporté par les caravanes maures, provient de Tichitt par nos postes de Nioro, Gonmbou, Sokolo et de Taoudeni par Tombouctou. En 1904, il en est entré pour près de 2 millions de francs sur nos territoires.

Il n'est pas douteux que la concurrence faite à ce produit africain par nos sels d'Europe ne soit bientôt la cause d'une forte diminution d'importation de ce produit.

La *gomme*, dont nous avons déjà parlé plus haut, arrive dans nos postes par la frontière sahélienne. (Un millier de tonnes environ.)

Bétail. — Il est assez difficile de donner des chiffres sur l'importation par les Maures des moutons et des bœufs qu'ils viennent échanger dans nos provinces du Sahel contre du mil et de la guinée.

Les innombrables troupeaux de moutons, 100.000 têtes environ, qu'ils font pâturer chaque année sur nos territoires, constituent pour eux d'importants revenus.

3° *Par les frontières du Sud.*

Le produit qui donne lieu au plus important trafic par cette voie est, sans contredit, la noix de kola.

La consommation de la kola dans la colonie est considérable. En 1904 il a été importé plus de 10.000.000 de noix, ce qui, à 50 fr. le mille environ, représente une valeur de 500.000 francs.

4° *Par la Gold Coast.*

La colonie anglaise de la Gold Coast trafique avec nos provinces de la Volta. Les produits pénètrent chez nous par les frontières du Lobi et du Gourounsi, et comportent surtout des kolas, du cuivre, de la verroterie, quelques tissus.

La valeur de ces importations en 1904 a été de 460.000 environ, et les kolas entrent dans ce chiffre pour une valeur de 380.000 fr.

EXPORTATIONS

1° *Par le fleuve Sénégal.*

Les principaux articles d'exportation qui suivent cette voie sont : le caoutchouc, la gomme, l'or, l'ivoire, les plumes de parure auxquels il faut ajouter une grande quantité de produits indigènes, les animaux vivants.

Nous avons étudié dans la première partie la plupart de ces produits, et nous ne reviendrons donc pas sur cette étude. Cette exportation s'élève au total à environ 10 millions de francs.

2° *Par les frontières sahéliennes.*

Les exportations portent sur le grain, la guinée, le sucre, le miel et les kolas.

Pendant l'année 1904, on a estimé cette exportation à la somme globale de 450.000 francs.

3° *Par les frontières du Sud.*

Nous avons vu que le gros article d'importation par cette voie était la kola. Ce troc se fait ordinairement contre du sel, du bétail, des chevaux et représente un chiffre annuel de 5 à 600.000 francs.

4° *Par la Gold Coast.*

Le commerce d'exportation par la Gold Coast consiste surtout en bétail, en chevaux et en ânes.

En 1904, la valeur totale de ces exportations, qui sont en voie constante d'augmentation, dépasse la somme de 700.000 francs.

On ne peut que se féliciter de l'essor qu'a pris depuis quelques années le commerce du Mossi, pays très peuplé et riche en troupeaux, qui est appelé à prendre dans l'avenir une part prépondérante dans notre commerce extérieur.

Le total des exportations s'élève en moyenne à plus de 10 millions de francs.

Nous ajouterons que le commerce intérieur est des plus actifs entre les différentes régions de nos territoires.

Les dioulas (colporteurs), venus des cercles les plus éloignés, sillonnent sans cesse notre colonie dont ils fréquentent les nombreux marchés, où ils écoulent avantageusement, en outre, des produits venus de l'extérieur, qu'ils achètent dans les factoreries un grand nombre de produits du pays.

Il est difficile d'évaluer exactement le montant de ces transactions. mais elles représentent un chiffre important et sans cesse croissant.

En un mot, depuis plusieurs années, nous constatons une progression constante des importations et des exportations, cela prouve la prospérité commerciale du pays. Nous devons ces résultats à l'action bienfaisante de la paix qui n'a cessé de régner depuis 5 ans dans toute l'étendue de nos territoires. permettant ainsi d'ouvrir au progrès et au travail de vastes régions dont le développement économique a suivi de près la conquête.

L'achèvement du chemin de fer qui relie désormais le bassin du Sénégal à celui du Niger, le lancement de remorqueurs sur le

Niger facilitant les transactions tout le long du grand fleuve, vont donner à notre commerce un nouvel essort.

Grâce à l'outillage économique dont on a pu doter la colonie, une période plus active de mise en valeur va s'ouvrir et nous permettre de réaliser bientôt des espérances que nous avons depuis longtemps, au sujet de l'avenir de ces riches contrées.

Mauritanie.

La Mauritanie ne constitue pas un gouvernement distinct, c'est un groupement qui a été organisé en vue de faciliter la pénétration



Troupeau de chameaux à Mal.

de tout le pays qui s'étend au nord du Sénégal et du Niger, d'établir un contact permanent avec les populations maures, pour la plupart nomades, qui circulent dans la zone désertique du Tagant et de l'Adrar, et de faire cesser l'état d'anarchie et de guerres continuelles qui régnait dans ces régions et entravait la circulation des caravanes et les opérations commerciales.

De petits postes militaires furent d'abord créés à Kroufa, Sout-el-Ma Nouakchott, en pays Trarza, non loin de la mer. Puis, grâce à la création de goums qui purent parcourir le pays et se déplacer rapidement, nous avons pu acquérir pacifiquement la région occidentale du Trarza, la région orientale du pays Trarza, la région Brakna, la région de Mal, et la région du Gorgel.

Ces régions commandées, au point de vue politique, par des officiers et des fonctionnaires, régies financièrement par des agents

spéciaux, soumises, au point de vue de la justice, à la juridiction des cadis, sur lesquels nous exerçons un contrôle étroit, vivent actuellement d'une vie administrative régulière.

Un commissaire du gouvernement général est placé à la tête de la Mauritanie et exerce son autorité sous les ordres directs du gouverneur général. Son budget constitue une annexe du budget général.

Le pays, quoi qu'on en dise, est loin d'être pauvre, d'excellents paturages nourrissent d'innombrables troupeaux de bœufs et de moutons.

Les nombreux lacs et marigots qui avoisinent le Sénégal et le Niger forment des terrains d'alluvions excellents pour la culture des céréales.

Enfin, des salines naturelles fournissent à tout le pays une matière d'échange infiniment appréciée.

Il n'est pas douteux que, lorsque la tranquillité pourra être établie de façon permanente, la Mauritanie tirera de l'extension des cultures, de l'élevage du bétail, de l'exploitation des salines et de l'installation des pêcheries au bord de l'Océan, une source de richesses considérables.



Henri Allouard, sculpteur.

Monument du Gouverneur général Ballay (base du monument, face).

Congo français.

Aperçu historique et géographique.

En 1838, nous ne possédions aucune colonie sur la Côte occidentale d'Afrique, et au delà du cap des Palmes. M. l'amiral Bouët-Willaumez, alors lieutenant de vaisseau et commandant la *Malouine*, explora le littoral, et sur ses rapports, on décida la création d'établissements à Assinie, à Grand-Bassam et au Gabon. La prise de possession eut lieu le 18 juin 1843. Depuis, notre colonie a pris peu à peu un développement considérable.

Le 1er avril 1844 un traité général, résumant les actes précédemment passés avec les chefs indigènes, notamment le roi Denis (9 février 1839), le roi Louis (18 mars 1842), Quaben (27 avril 1843) et Glass (28 mars 1844), reconnut la suzeraineté pleine et entière de la France sur les deux rives et l'estuaire du Gabon. En 1852 (18 septembre), notre souveraineté s'étendit au cap Estérias ; en 1862, depuis la pointe Liané jusqu'au cap Lopez, y compris la rivière Nazare ; en 1868, jusqu'au Fernan-Vaz, dont les deux rives nous furent cédées. Nous nous trouvions ainsi en pleine possession de l'Ogooué. Ces reconnaissances de souveraineté ont été, d'ailleurs, presque toujours, accompagnées de la cession en toute propriété des terrains nécessaires à la construction d'établissements militaires ou de factoreries. Libreville fut ainsi créée en 1849. La colonie fut constituée en établissement indépendant par le décret du 26 février 1859. Par décision présidentielle du 24 janvier 1881, le Gabon forma une colonie distincte et cessa d'être placé sous la haute direction du commandant de la division des côtes occidentales d'Afrique.

Le Gabon fut englobé ensuite dans le vaste établissement créé au sud de l'équateur à la suite des voyages de M. de Brazza, dans le bassin du Congo et dans les bassins limitrophes ; cet établissement touche au nord au Cameroun allemand (la frontière a été fixée sur ce point par le traité du 24 décembre 1885 et le protocole du 4 février 1894) ; au sud, le Congo français atteint le Congo belge ; il s'étend jusqu'au lac Tchad, d'une part, et par le Haut Oubangui, vers les sources du Nil, d'autre part.

Histoire administrative. — Le Gabon fut placé par le décret du 26 février 1859, cité plus haut, sous la haute direction du commandant de la division des côtes occidentales d'Afrique ; le 24 jan-

vier 1881, le Gabon constitua une colonie distincte. Le décret du 11 décembre 1888 forma, des territoires du *Congo proprement dit* et du *Gabon*, une seule colonie placée sous les ordres d'un commissaire général du Gouvernement, avec un conseil d'administration commun aux deux colonies. En 1894, l'Oubangui reçut une organisation spéciale sous l'autorité d'un commissaire du Gouvernement, qui exerçait ses pouvoirs sous le contrôle du commissaire



A. Meunier.

Carte du Congo français.

général, mais recevait ses délégations de crédit du directeur de l'Intérieur, seul ordonnateur. Le décret du 28 septembre 1897 modifia cet état de choses : la colonie était désormais administrée par un commissaire général du Gouvernement, ayant sous ses ordres un lieutenant-gouverneur du Congo, un lieutenant-gouverneur de l'Oubangui et des administrateurs. Le lieutenant-gouverneur de l'Oubangui était ordonnateur des dépenses dans les territoires où il exerçait ses fonctions. Le décret du 5 septembre 1900



Chutes du Congo en aval de Brazzaville.



Carte de l'Oubangui-Chari.

A. Meunier.

créa la « circonscription des pays et territoires du Tchad » constituant un territoire militaire placé sous l'autorité d'un commissaire du Gouvernement, qui relevait du reste du commissaire général ; cette circonscription avait désormais un budget distinct. Puis, vint le décret du 5 juillet 1902, aux termes duquel la circonscription du



Hadjia, fille du chef Snoussi ben Aboubeker, ex-femme de Fadel-Allah, fils de Rabah.

Tchad cessait de constituer un territoire militaire, et enfin le décret du 29 décembre 1903 qui régit actuellement le Congo.

Organisation politique et administrative. — Elle résulte du décret du 29 décembre 1903. Les possessions du Congo français et dépendances comprennent : 1° la colonie du Gabon ; 2° le Moyen Congo ; 3° le territoire de l'Oubangui-Chari ; 4° le territoire du

Tchad. L'ensemble des possessions est placé sous l'autorité d'un commissaire général dont la résidence est à Brazzaville. Le Gabon et le Moyen Gabon constituent des colonies ayant leur autonomie administrative et financière, la première sous l'autorité immédiate d'un lieutenant-gouverneur et sous la haute direction du commissaire général, la deuxième sous l'autorité directe du commissaire général. Dans chaque colonie, il y a un secrétaire général et un conseil d'administration. Le commissaire général est représenté à Bangui par un délégué permanent chargé de l'administration du territoire de l'Oubangui-Chari et dans le territoire du Tchad, par l'officier commandant les troupes stationnées dans ce territoire. Le commissaire général est, en outre, assisté d'un conseil de gouvernement.

Organisation financière. — Les deux colonies du Gabon et du Moyen Congo ont un budget spécial établi le premier par le lieutenant-gouverneur en conseil d'administration, le deuxième par le commissaire général en conseil d'administration et arrêtés, l'un et l'autre par le commissaire général en conseil de gouvernement. Le budget local de la colonie du Moyen Congo comporte une section spéciale, s'appliquant aux recettes et dépenses des territoires de l'Oubangui-Chari et du Tchad, ainsi qu'aux recettes et aux dépenses communes à l'ensemble de nos possessions.

Organisation économique. Régime des terres. — Le domaine public a été organisé au Congo français par un décret en date du 8 février 1899, qui détermine en même temps les servitudes d'utilité publique, dont peuvent être grevées les propriétés privées.

Aux termes du décret du 28 mars 1899 sur le régime des terres domaniales au Congo les terres vacantes et sans maîtres font partie du domaine de l'Etat ; toutefois, les produits domaniaux sont en principe attribués au budget local du Congo à titre de subvention pour les dépenses de colonisation. Les terres domaniales sont aliénées : 1° par adjudication publique ; 2° de gré à gré par lot de moins de 1.000 hectares à titre gratuit ou à titre onéreux, suivant les conditions résultant de règlements arrêtés par le commissaire général du Gouvernement en conseil d'administration et approuvés par le Ministre des colonies ; 3° à titre gratuit au profit de l'exploitant d'une concession de jouissance temporaire, en ce qui concerne les parcelles qu'il aura mises en valeur, dans les conditions spécifiées par l'acte de concession. Ce même décret du 28 mars 1899 règle le régime de la propriété foncière, qui a pour base l'immatriculation des immeubles sur les registres d'un conservateur de la propriété foncière résidant à Brazzaville, c'est-à-dire la constitution et l'enregistrement des titres de propriété des immeubles.

Régime commercial. — Il y a lieu de distinguer au point de vue du régime commercial le Gabon et le Congo. Le Gabon, c'est-à-dire la partie de la colonie qui s'étend entre le Cameroun et le degré de latitude Nord 2°30', figure parmi les colonies soumises au tarif général métropolitain. Toutefois, un décret en date du 26 novembre 1892 est venu supprimer ou atténuer, pour quelques articles, les droits portés au tarif général. En ce qui concerne la partie



Débarcadère de N'Djolé (Ogooué).

du Congo comprise dans la zone neutre définie par l'acte général de Berlin du 5 février 1885, et dite « Bassin conventionnel », un protocole signé à Lisbonne le 8 avril 1892, en exécution de l'article 99 de l'acte général de Bruxelles du 2 juillet 1890, par le représentant de la France, du Portugal et de l'Etat indépendant du Congo, a fixé les droits à percevoir à l'entrée et à la sortie pour une durée de 10 ans. Ce protocole, expiré le 8 avril 1902, a été prorogé jusqu'au 2 juillet 1905.

Droits d'importation : 6 % de la valeur des produits importés, sans distinction d'origine et avec quelques exceptions. — Droits de sortie : 10 % *ad valorem* pour l'ivoire et le caoutchouc ; 5 % *ad valorem* pour les arachides, le café, le copal, l'huile de palme, les noix palmistes, les sésames.

Principales importations :

Tissus, alcools, poudre et fusils de traite, tabac, riz, sel, etc.

Principales exportations :

Ivoire, caoutchouc, bois, amandes et huile de palme, café, cacao, kola, peaux.

Le mouvement commercial s'est élevé en 1903 à 6.978.077 francs pour les importations et à 9.938.242 francs pour les exportations.



Une forêt du Congo.

Côte française des Somalis.

Aperçu historique et géographique.

Notre établissement à Obock remonte à 1858, à l'époque d'un voyage que M. Henri Lambert, agent consulaire de France à Aden, fit à Zeilah, à Hodeïdah et dans la baie de Tadjourah, pour acheter, un port au débouché de la mer Rouge en prévision de l'ouverture du canal de Suez. Ibrahim Abou-Becker, un des principaux chefs du pays, qu'il réussit, au cours de ce voyage, à arracher des prisons du sultan d'Hodeïdah, lui offrit, pour reconnaître ce service, de céder à la France les territoires d'Obock. Malheureusement, M. Henri Lambert était assassiné près des îles Mushah, le 4 juin 1859, et son œuvre ne fut reprise que 2 ans plus tard par le capitaine de vaisseau Fleuriot de Langle. Cet officier entra en relations avec Ibrahim Abou-Becker, fit châtier les assassins de Lambert et prépara la conclusion du traité du 11 mars 1862 qui nous donna, moyennant la somme de 10.000 thalers, le port d'Obock et le territoire compris entre le ras Doumeirah et le ras Ali.

Les débuts de la colonie furent modestes : un poste de police, quelques huttes indigènes et un embryon de jetée, tel fut le bilan de la première année effective d'occupation (1883). Mais, peu à peu, grâce aux commerçants, aux boutiquiers, aux trafiquants indigènes et aux habitants d'Obock qui suivirent tous l'impulsion donnée, il s'éleva sur ce plateau, naguère inculte et désert, une petite cité active et grouillante de 4 à 5.000 âmes, qu'on sentait pleine de vitalité dès l'année 1895.

Situation actuelle. — Quelques années plus tard, le Gouvernement transféra le chef-lieu de la colonie à Djibouti et un décret du 20 mai 1896 groupait les divers territoires de la colonie sous la dénomination de Côte française des Somalis. Le câble qui relie Obock à Perim et de là à l'Europe, était prolongé jusqu'au nouveau chef-lieu. La Compagnie des Messageries maritimes en fit un de ses points d'escale et y créa une agence et un dépôt de charbon. Un service régulier était d'autre part établi avec l'Abyssinie.

Organisation. Administration. — La colonie est administrée par un gouverneur assisté d'un conseil d'administration.

Organisation financière. — De 1883, date de la prise de possession effective, jusqu'en 1896 inclus, la presque totalité des dépenses faites tant à Obock qu'à Djibouti, a été imputée sur le budget colonial. Pendant cette période, la contribution de l'Etat a été exacte-



A. Meunier.

Carte de la Côte française des Somalis.

ment de 6.389.026 fr. 83. A partir de 1899, à l'exception d'une somme de 37.500 francs allouée à la Compagnie du câble qui relie Obock à Périm, on réunit tous les crédits inscrits pour la colonie d'Obock aux différents chapitres du budget colonial en une subvention globale. Cette subvention était attribuée au budget du protectorat de la Côte française des Somalis ou Kahzna.

Le Kahzna nécessité par le développement de Djibouti, avait été institué par des arrêtés locaux (10 mai et 25 septembre 1893, 8 avril 1895) et sanctionné par un décret du 11 juin 1895. Ce Kahzna n'eut qu'une existence éphémère. Les prescriptions du décret du 11 juin 1895 qui lui donnaient une constitution à part, furent abrogées par le décret du 18 août 1898. Depuis lors, le budget local de la Côte française des Somalis est soumis aux règles communes et les prescriptions de la loi de finances du 13 avril 1900 lui sont, en outre, entièrement applicables.

Le régime des terres. Régime économique. — Le régime des terres est organisé par les arrêtés des 13 novembre et 29 décembre 1899. Les terres sont divisées en 3 catégories : terrains urbains, suburbains et ruraux.

Les terrains urbains sont soumis au régime établi par l'arrêté du 13 novembre 1899, c'est-à-dire cédés à titre onéreux. L'acquisition en est faite de trois façons différentes. Dans le cas où il n'y a pas de concurrence pour l'achat d'un lot, le prix de cession est fixé sur la proposition de la commission foncière par le conseil d'administration. En cas de concurrence, la vente a lieu aux enchères publiques sur une mise à prix fixée par le conseil d'administration. Enfin, la cession peut être faite en échange de travaux publics effectués, après évaluation approuvée par le conseil d'administration.

Les terrains suburbains se divisent à leur tour en trois catégories : terrains pour constructions, pour cultures et pour industries. Les premiers sont concédés gratuitement pour des durées de 5. 10 ou 30 ans. Les seconds sont concédés gratuitement pour 30 ans, mais ne peuvent excéder un hectare ; enfin, les terrains pour industries sont concédés gratuitement pour 30 années.

Les terrains ruraux sont accordés gratuitement pour une période de 50 ans — à l'expiration de laquelle ils font retour à la colonie — jusqu'à concurrence de 1.000 hectares.

Régime commercial.

Les produits étrangers importés dans nos établissements de la Côte des Somalis ne sont frappés d'aucune taxe différentielle ; des taxes de consommation établies par les arrêtés des 10 décembre 1899, 30 juin 1900 et 11 décembre 1903 atteignent les produits importés ou fabriqués dans la colonie.

Principales importations.

Produits alimentaires, tissus, verroterie, armes et munitions.

Principales exportations.

Ivoire, or d'Abyssinie, peaux, café.

Le mouvement commercial s'est élevé en 1903 à 7.530.221 francs pour les importations et à 10.450.900 francs pour les exportations.

Madagascar



M. le Général Gallieni,
Gouverneur général de Madagascar.

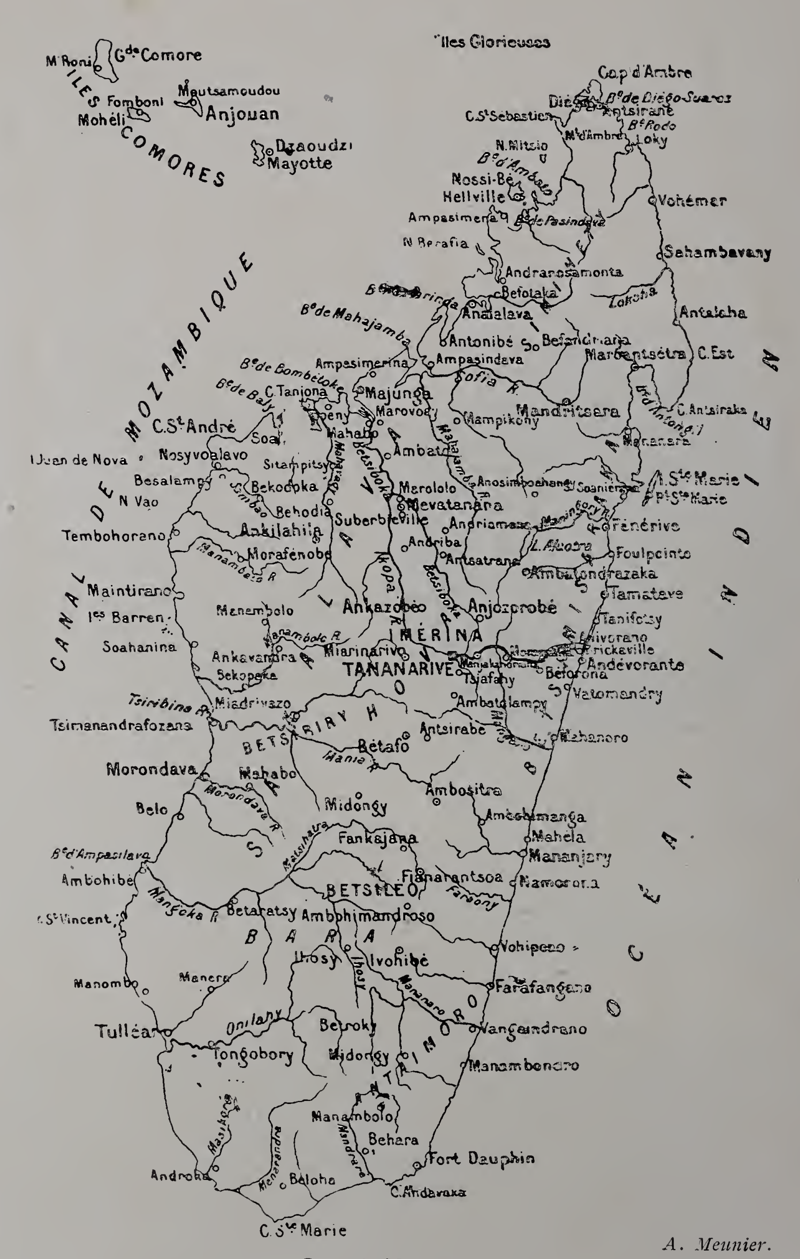
Dernière venue parmi les possessions coloniales de la France — la conquête date de dix ans à peine — Madagascar n'en a pas moins atteint, en un laps de temps fort court, un développement économique considérable, et l'on peut dire que nulle part ailleurs on n'a obtenu, en si peu d'années, des résultats aussi probants, malgré des difficultés de toutes sortes inhérentes, pour la plupart, tant à la rareté de la population de la grande Ile, qu'à la nature même de son sol.

Nous nous proposons d'esquisser sommairement en ces quelques pages, ce qu'est cette colonie appelée, semble-t-il, à récupérer largement dans l'avenir les sacrifices consentis par la France à son égard, et de décrire brièvement les principales phases de son histoire.

HISTOIRE

C'est à l'aurore du XVIe siècle, le 10 août de l'année 1500, qu'un voyageur portugais, Diego Dias, découvrit Madagascar, qu'il appela île Saint-Laurent, et depuis cette époque, les différents ports de Madagascar furent fréquentés par les navigateurs de tous les pays qui se rendaient en Orient ou aux Indes, heureux d'y faire escale au cours de leurs longues pérégrinations à travers le monde. La réputation de fertilité de la Grande Ile africaine et de richesse de son sol, s'établit dès lors d'une façon telle qu'en 1642, le cardinal de Richelieu, ministre du roi Louis XIII, estima qu'il était de l'honneur de la France d'y créer officiellement des comptoirs commerciaux : ce fut le commencement de la colonisation française à Madagascar !

Avec des alternatives de succès et de déboires, Pronis, Flacourt,



Carte de Madagascar.

A. Meunier.

de Mondevergue, La Haye, de Maudave, Benyowski, fondèrent sur divers points de l'Ile, sur la côte Est notamment, des établissements qui subsistent encore et qui marquèrent sans conteste la prépondérance de la France dans l'océan Indien.

Au début du XIX[e] siècle, l'empereur Napoléon I[er] envoya Sylvain Roux représenter le gouvernement impérial à Tamatave, mais les Anglais parvinrent à s'emparer de cette ville en 1811, et ce ne fut que 5 ans après que la France reprit son œuvre de colonisation et établit son protectorat sur différentes peuplades de la côte Nord-Ouest. Cependant, à la suite d'une série d'insuccès, le roi Louis-Philippe décida l'évacuation de Madagascar par les Français, et c'est seulement en 1862 que l'empereur Napoléon III conclut avec la reine de Madagascar, par l'intermédiaire de Jean Laborde, un traité de commerce favorable à nos nationaux. Mais, à la mort de Jean Laborde, des difficultés sans nombre furent soulevées par les autorités hovas, et le gouvernement de la République dut envoyer en 1882 une escadre sur les côtes de Madagascar, pour demander raison de cette attitude. La flotte française s'empara de plusieurs ports importants et la paix fut conclue ; un résident général français, accompagné d'une escorte militaire, fut alors envoyé à Tananarive. Toutefois, les Hovas ne supportaient que difficilement la tutelle de la France, et, à la suite de vexations sans nombre à notre égard, la guerre fut déclarée, à la fin de 1894, à la reine Ranavalo. Le 30 septembre 1895, les troupes françaises commandées par le général Duchesne, secondé des généraux Metzinger, Voyron et de Torcy, s'emparèrent de Tananarive.

La paix fut signée et Madagascar placée sous le protectorat de la France. En réalité, la conquête véritable de l'Ile et de ses habitants restait à faire. En effet, au mois de juillet 1896, la rébellion était générale dans le pays et il fallut près de 2 ans pour en venir à bout. Sa répression fut entreprise par le général Gallieni qui, depuis 1896, préside aux destinées de Madagascar, déclarée colonie française ; nous examinerons plus loin son œuvre si féconde en heureux résultats pour notre nouvelle possession.

GÉOGRAPHIE

L'île de Madagascar est située dans la partie Sud-Ouest de l'océan Indien, à 10.000 kilomètres environ de la France. Elle est séparée de l'Afrique par le canal de Mozambique, dont la largeur minima est de 392 kilomètres, entre le cap Saint-André (au nord de l'Ile) et Mozambique ; elle se trouve à près de 600 kilomètres de l'île de la Réunion, autre colonie française.

La superficie de Madagascar est approximativement de 580.000 kilomètres carrés, soit l'étendue de la France, de la Belgique et de la Hollande, réunies ; c'est, après la Nouvelle-Guinée et Bornéo, la plus grande île du monde entier.

Les principaux ports de Madagascar, sont : sur la côte Est, Diego-Suarez, où se trouve une des rades les plus vastes et les plus belles de l'univers, Vohemar, Marcantsetra, Fenerive, Foulpointe, Tamatave, Andevorante, Vatomandry, Mahanoro, Mananjary et



Indigènes écoutant le Kabary fait par le Général Gallieni.

Fort-Dauphin ; sur la côte Ouest, Analalave, Majunga, Ambohibé, Morondava, Maintirano et Tuléar, auxquels il faut ajouter Hell-ville dans la petite île de Nossi-Bé.

L'Ile est traversée du Nord au Sud par un système montagneux considérable, sensiblement parallèle à la côte Est dont il est beaucoup plus rapproché que de la côte Ouest : le versant oriental le moins étendu, présente un aspect géologique très tourmenté, tandis que le versant occidental est constitué par de vastes plaines étagées qui descendent du plateau central jusqu'aux rives du canal de Mozambique. Le plus haut sommet de cette arête atteint 2.883 mètres.

A un pareil système orographique correspond un régime hydrographique très compliqué. Des rivières et des fleuves très nombreux, généralement à l'état de torrents, sillonnent l'Ile de toutes parts. On y compte également un certain nombre de lacs.

Les forêts s'étendent sur d'immenses étendues et seront, dans l'avenir, une source de richesses très considérables, étant données leurs luxuriantes végétations.

POPULATION. — CLIMAT. — HYGIÈNE. — SALUBRITÉ

Cette île d'une si grande étendue ne compte cependant que peu d'habitants : 2 millions et demi tout au plus ! On s'accorde généralement à reconnaître que les Malgaches sont, en grande partie, issus d'une race malayo-polynésienne dont, à une époque indéterminée et pour des raisons encore inconnues, une branche aurait immigré à Madagascar.

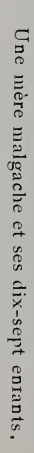
Les Hovas constituent la partie la plus intelligente comme aussi la plus nombreuse (850.000 habitants) des peuplades de l'Ile ; ils en habitent le centre, et leur domination s'est depuis longtemps étendue sur la plupart des autres tribus ; c'est à eux que la France dut faire la guerre ; viennent ensuite les Betsileo, qui comprennent environ 500.000 individus et habitent plus au Sud ; sur la côte Est, on rencontre surtout des Betsimisaraka, peuples indolents, tandis que sur le versant oriental vivent les Sakalaves, essentiellement pillards et guerriers. Enfin, dans le Sud de l'Ile, on trouve des tribus naguère encore à l'état sauvage et que les troupes françaises ont eu grand'peine à soumettre.

Le climat d'une île aussi étendue que Madagascar varie naturellement suivant les régions que l'on en habite. Le plateau central et le sud de l'Ile jouissent d'une température rappelant celle du Midi de la France, et comportant un hiver et un été. Dans la région Est et Ouest, la chaleur est, au contraire, constante, à l'exception des mois de juin, juillet et août, où se produit un léger abaissement de la température : les maxima observés sur les régions côtières sont de 35° à 36° et les minima ne descendent guère au-dessous de 17° et 18°, les moyennes oscillant entre 23° et 31°. L'humidité est très grande sur la côte orientale où il pleut une grande partie de l'année ; sur la côte Ouest, par contre, ainsi que dans l'intérieur des terres, la saison des pluies et la saison sèche sont bien tranchées : la première allant de novembre à mars ou avril. Il ne pleut que rarement dans le Sud. La saison des pluies, appelée aussi hivernage, coïncide également avec la période des cyclones, très fréquents dans l'océan Indien, et qui causent malheureusement trop souvent de grands ravages. Sur les hauts plateaux, les pluies sont torrentielles et accompagnées de violents orages, quelquefois même de légers tremblements de terre.

On peut considérer, en somme, les hauts plateaux comme parfaitement salubres, tandis que la fièvre paludéenne est à l'état endémique sur les côtes, où ses atteintes sont, néanmoins, généralement bénignes, mais où le climat est, en réalité, assez dur à supporter. Il est, dès lors, nécessaire de prendre, à cet égard, des précautions hygiéniques sérieuses : il en est, d'ailleurs, ainsi dans tous les pays tropicaux, dont Madagascar est un des mieux partagés, mais où il est néanmoins absolument indispensable, pour bien se porter de ne se livrer à aucun excès, et d'éviter, par-dessus tout, les veilles et l'alcool.

COMMERCE

Du jour où le gouvernement hova autorisa les Européens à trafiquer avec Madagascar, un courant économique important s'établit



Une mère malgache et ses dix-sept enfants.

entre cette île et trois des plus importantes nations de l'Europe : la France, l'Angleterre et l'Allemagne, auxquelles vinrent bientôt se joindre les Etats-Unis d'Amérique. Au moment de la prise de possession de Madagascar par nos armées victorieuses, le commerce général de notre nouvelle colonie se chiffrait par 14 millions aux importations, et par près de 4 millions aux exportations. Depuis 1896, le mouvement croissant n'a fait que s'accentuer davantage, si bien qu'en 1902 ces chiffres avaient plus que triplé, et atteignirent 43 millions pour les importations et 13 millions pour les exportations.

En 1903 et 1904, les importations se sont ralenties et il s'est produit un léger tassement dans les affaires, qui s'explique tout naturellement, d'un côté, par le retrait d'une partie des troupes métropolitaines, de l'autre, par l'écoulement du stock considérable de marchandises en magasins, les deux années précédentes ayant été des périodes de prospérité exceptionnelle dûe à la mise en circulation des premiers fonds de l'emprunt de 60 millions consenti à la colonie pour l'exécution d'un chemin de fer de la capitale à la mer, et de divers travaux d'intérêt public très importants.

D'autre part, l'existence dans la colonie de maisons puissantes disposant de gros capitaux et possédant des comptoirs dans tous les centres, n'a pas été sans causer quelque gêne au petit commerce, dont les moyens sont limités, surtout lorsqu'il s'agit de crédit à accorder ou d'approvisionnements à constituer ; la concurrence est, de ce fait, ardente, et l'indigène, fort bien renseigné, sait toujours où il a intérêt à faire ses achats. Il est donc nécessaire, pour le colon qui veut installer un commerce en un lieu quelconque, de se renseigner très exactement sur la situation qui lui sera faite par rapport aux concurrents, à moins qu'il n'ait l'intention de se livrer à un genre spécial d'affaires pour lesquelles il n'aura pas à redouter le voisinage d'autres commerçants.

Il semble puéril de recommander à tous ceux qui veulent faire du négoce à Madagascar de bien s'enquérir du goût des indigènes, de façon à leur livrer les produits qu'ils préfèrent ; c'est pourtant là, souvent, le secret de bien des succès en cette matière.

Tout commerçant qui ne disposera que de capitaux limités et qui, par suite, ne saurait, sans risquer des pertes, les laisser longtemps immobilisés sous forme de marchandises d'un écoulement quelquefois difficile, fera bien de ne pas limiter ses opérations à tel ou tel objet particulier, mais de les étendre, au contraire, à un nombre considérable d'articles qui lui assureront un roulement continu de ses fonds. Les opérations de troc, dans les régions éloignées des grands centres, sont souvent le moyen de réaliser des bénéfices plus considérables et elles ne doivent pas être négligées ; seul, le commerçant qui réside dans une ville importante, comme Tananarive, Tamatave ou Majunga peut se limiter et entreprendre, avec quelque chance de réussite, la vente d'une spécialité, bien que la plupart des maisons qui y sont établies soient, en réalité, achalandées en toute sorte d'articles et traitent, le plus souvent, tous les genres d'affaires.

Le marché ouvert au commerce purement français s'est élevé,



Femme indigène d'Antsirane.

en 1902, à 37.430.904 fr., dont 33.016.507 francs pour la France proprement dite et 4.414.397 fr. pour ses colonies. Dans ces chiffres ne sont pas comprises les importations des services publics de Madagascar.

Les principaux produits d'origine française sont : les tissus (11.574.904 francs), les produits et dépouilles d'animaux (1 million 138.279 francs), les farineux alimentaires (5.026.557 francs), les denrées coloniales de consommation (1.553.988 francs), les boissons (5.527.362 fr.), les ouvrages en métaux (3.585.167 francs), les ouvrages en matières diverses (1.165.483 fr.), les marbres, pierres et terres (1.712.015 francs), les huiles et sucs végétaux (434.884 fr.), etc.

Les pays étrangers qui importent à Madagascar ont tenu, en 1902, les rangs suivants : Angleterre (1.164.765 francs), Suède et Norvège (1.092.107 francs), colonies anglaises (1.008.492 francs), côte orientale d'Afrique (573.507 francs), Allemagne (544.172 francs), Amérique (273.078 fr.), Egypte (23.867 fr.), etc.

En 1904, on a compté pour 26 millions et demi de produits importés et pour près de 20 millions d'exportations.

Dans le chiffre atteint pour les exportations en 1904, l'or entre en compte pour 8 millions, soit près de la moitié. Cette somme sera certainement plus que doublée en 1905, d'importantes découvertes minières ayant été faites dans les quatre premiers mois de l'année. On cite notamment la trouvaille inespérée d'un filon estimé 75 millions dans le périmètre minier d'une société

lyonnaise dont les actions, émises à 100 francs, ont atteint, en peu de temps, le cours colossal de 12.000 francs.

Le caoutchouc, le raphia, les bœufs, la vanille, le girofle. la gomme copal, le cacao et le café sont les principaux produits exportés en Europe, tant au Havre, Bordeaux et Marseille, qu'à Anvers, Hambourg et Londres.

Les exportations ont constamment augmenté depuis 1896 et tout fait espérer que dans un avenir très prochain, Madagascar sera une des colonies françaises qui expédieront le plus de denrées consommables au dehors.

AGRICULTURE

La première question qui se pose pour le colon voulant se livrer à l'agriculture est le choix du terrain sur lequel il devra s'établir.

Son installation ne doit être faite qu'après mûre réflexion et en tenant compte de tous les facteurs favorables ou défavorables auxquels le résultat de ses efforts sera subordonné.

Il est bon, tout d'abord, de poser ce principe que l'agriculture tropicale seule, présente à Madagascar un grand champ d'action, constitué par les terres alluvionnaires des côtes Est et Ouest, ainsi que par les vallées d'altitude moyenne de ces deux versants. En Imerina et dans toute la région centrale, le sol est ingrat et les seules terres fertiles susceptibles d'être mises avantageusement en valeur sont les fonds des vallées accaparés par les indigènes, premiers occupants du sol, et dont le nombre allant croissant laisse de moins en moins de disponibilités pour la petite colonisation.

Les colons possesseurs de capitaux et qui voudront tenter la fortune dans les cultures riches, tels que le café, le cacao, la vanille, les plantations de cocotiers en vue de l'exploitation du coprah, le girofle, la canne à sucre, le coton, etc., devront aller s'installer dans les régions chaudes et basses du littoral oriental ou du canal de Mozambique, qui, seules, leur conviennent, ou ne pas dépasser, sur les contreforts de hauts plateaux, l'altitude de huit à neuf cents mètres, au delà de laquelle aucun des végétaux précités, y compris le thé, ne sauraient prospérer. Les efforts individuels, soutenus par de petites ressources, pourront, parfois, aboutir à des réussites partielles, pourvu qu'ils soient intelligemment et prudemment conduits, mais on ne saurait sérieusement encourager ce genre de colonisation, qui offre beaucoup d'aléas, souvent indépendants de la valeur et du mérite de l'individu. Mais les sociétés à gros capitaux, pourvu qu'elles portent leur choix sur des hommes expérimentés, qui ne se lanceront qu'après des études quelquefois longues, faites sur le terrain lui-même, auront les plus grandes chances d'obtenir des résultats avantageux.

Il est peu d'entreprises agricoles, parmi celles citées plus haut — le coton excepté — qui soient susceptibles de porter leurs premiers fruits avant une période de trois ans au minimum. Or, les capitaux limités, ceux de 10.000, 15.000, 20.000 francs même, ne permettent pas à leurs détenteurs une aussi longue attente de la rémunération et, pour peu qu'une catastrophe survienne : séche-



Les quais du Commerce à Diego-Suarez.



Vue générale de Fort-Dauphin.

resse, criquets, cyclone, inondation, c'est la ruine, à moins qu'on n'ait pris la sage précaution de mener deux affaires de front, dont l'une, commerciale, destinée à soutenir l'autre en obviant aux inconvénients d'une trop tardive production.

Madagascar offre donc à l'initiative du colon la possibilité de se livrer à la culture d'une grande variété de végétaux parmi lesquels il faut citer : le *caféier*, le *cacaoyer*, le *vanillier*, le *giroflier*, les *essences à caoutchouc*, la *canne à sucre*, le *poivrier*, le *cocotier*, le *théier*, la *ramie*, le *riz*, le *manioc*, le *maïs*, le *pois du Cap*, le *tabac*, l'*ananas*, le *bananier* et le *mûrier*.

Il faut attirer en dernier lieu l'attention sur les premiers essais de *cotonnier* tentés à Madagascar. Les résultats ont été superbes et il est à prévoir que, dans la région Ouest de l'île, se créeront prochainement et avec la quasi-certitude d'une réussite complète, d'importantes plantations de ce précieux textile. Enfin, il y a lieu de signaler les essais d'élevage de *ver à soie* dans le centre de l'Ile ; les échantillons de soie envoyés en France permettent, tout comme pour le coton, d'espérer les meilleurs résultats.

INDUSTRIE

Dans un pays neuf comme Madagascar, l'industrie est encore à l'état rudimentaire. Les indigènes se sont contentés de confectionner jusqu'à présent des rabanes, des dentelles et des chapeaux de paille, qui trouvent actuellement, les uns et les autres, un facile écoulement sur les marchés français ; les Hovas sont également bons ouvriers d'art et font montre d'une réelle habileté.

Quant à l'activité industrielle des Européens, elle n'a pu s'exercer que sur un petit nombre de points de l'Ile, le manque de voies de communications faciles et rapides paralysant toute entreprise de quelque importance. Notons seulement l'installation de *sucreries* et de *rhummeries* à Nossi-Bé, Tamatave et Vatomandry; de *distilleries* à Tananarive, Farafangana et Betafo; de *brasseries* à Tananarive et à Antsirabe ; de *rizeries* à Diego-Suarez, Majunga, Tananarive et Mananjary ; de *salines* à Diego-Suarez ; de *briqueteries*, *tuileries et fabriques de chaux* à Diego-Suarez et Majunga ; d'une *savonnerie* à Nossi-Bé ; enfin, à Tamatave, d'un important *atelier de constructions mécaniques*. Il faut également signaler des diverses *entreprises de transports* (par terre ou par eau) qui se sont créées après la construction des routes reliant les hauts plateaux de l'Ile aux régions côtières.

On voit par cette courte énumération que bien des industries sont encore à créer ou à développer à Madagascar, mais leur établissement est subordonné, nous l'avons dit, aux commodités de transports ; cet obstacle surmonté, on pourra utiliser notamment les richesses forestières de la colonie et d'importantes usines pourront être montées dont l'exploitation sera d'autant plus facilitée, qu'on trouve à peu près partout à Madagascar, la force motrice par excellence, la « houille blanche », jusqu'à présent improductive, et qui est appelée à rendre d'inappréciables services !

TRAVAUX PUBLICS

Dès son arrivée à Madagascar, le plus vif souci du général Gallieni, après avoir pacifié la colonie, fut de la doter d'un outillage économique qui permette sa mise en valeur et assure, le plus rapidement possible, la prospérité des indigènes et des colons.

Il fallait, avant tout, établir un réseau de voies de communications, aussi bien indispensable aux transactions commerciales qu'à



Le Raphia, palmier textile de Madagascar.

la sécurité du pays. On sait qu'avant l'occupation française, aucune route n'avait été construite à Madagascar. Le seul mode de transport pratiqué était le portage à dos d'homme, portage particulièrement dur et pénible en raison de la nature accidentée du pays. Les porteurs en étaient réduits à suivre d'étroites pistes à peine tracées sur le terrain par le passage de plusieurs générations de bourjanes, pistes qui évitaient systématiquement les flancs de coteau et suivaient de préférence les lignes de faîte, étant ainsi obligées de s'élever de plusieurs centaines de mètres pour redescendre ensuite au même niveau. Quant aux cours d'eau ils étaient franchis à gué ou en pirogue.

Le corps expéditionnaire de 1895 avait bien construit une route

de Majunga à Andriba, continuée ensuite sur Tananarive, mais elle était devenue rapidement impraticable et elle ne pouvait figurer dans un réseau normal ; on l'améliora tandis qu'une belle route



Jardin d'essais d'Ivoloina (1).

carrossable, digne des meilleures routes de France, était construite sur le versant Est, entre Andevorante et la capitale.



Jardin d'essais d'Ivoloïna (2).

Des routes furent également entreprises sur le plateau central, destinées à relier le Betsileo et l'Imerina entre eux, et ces diverses régions à la mer.

A l'heure actuelle le réseau des routes praticables est très étendu et il est peu de régions de l'île qui ne soient pourvues de voies de communications en rapport avec leur importance économique et leurs facultés commerciales.

Mais la grande œuvre à laquelle le général Gallieni s'attacha d'une façon toute spéciale, et à la réussite de laquelle il consacra toute son activité, c'est la construction du chemin de fer de Tananarive à la mer, vers Tamatave. La ligne qui comportera 280 kilomètres est actuellement achevée sur presque la moitié du parcours ; les travaux sont commencés partout et dans deux ans au plus la locomotive entrera dans la capitale, marquant une nouvelle étape de la colonisation de la Grande Ile et du triomphe du progrès sur la nature.

Ce chemin de fer est incontestablement l'un des plus difficultueux que l'on ait jamais eu à construire, et la lutte contre les éléments qu'il a fallu vaincre sans cesse depuis le début des travaux, en a retardé de beaucoup l'avancement. Des ouvrages d'art en nombre considérable ont été nécessaires.

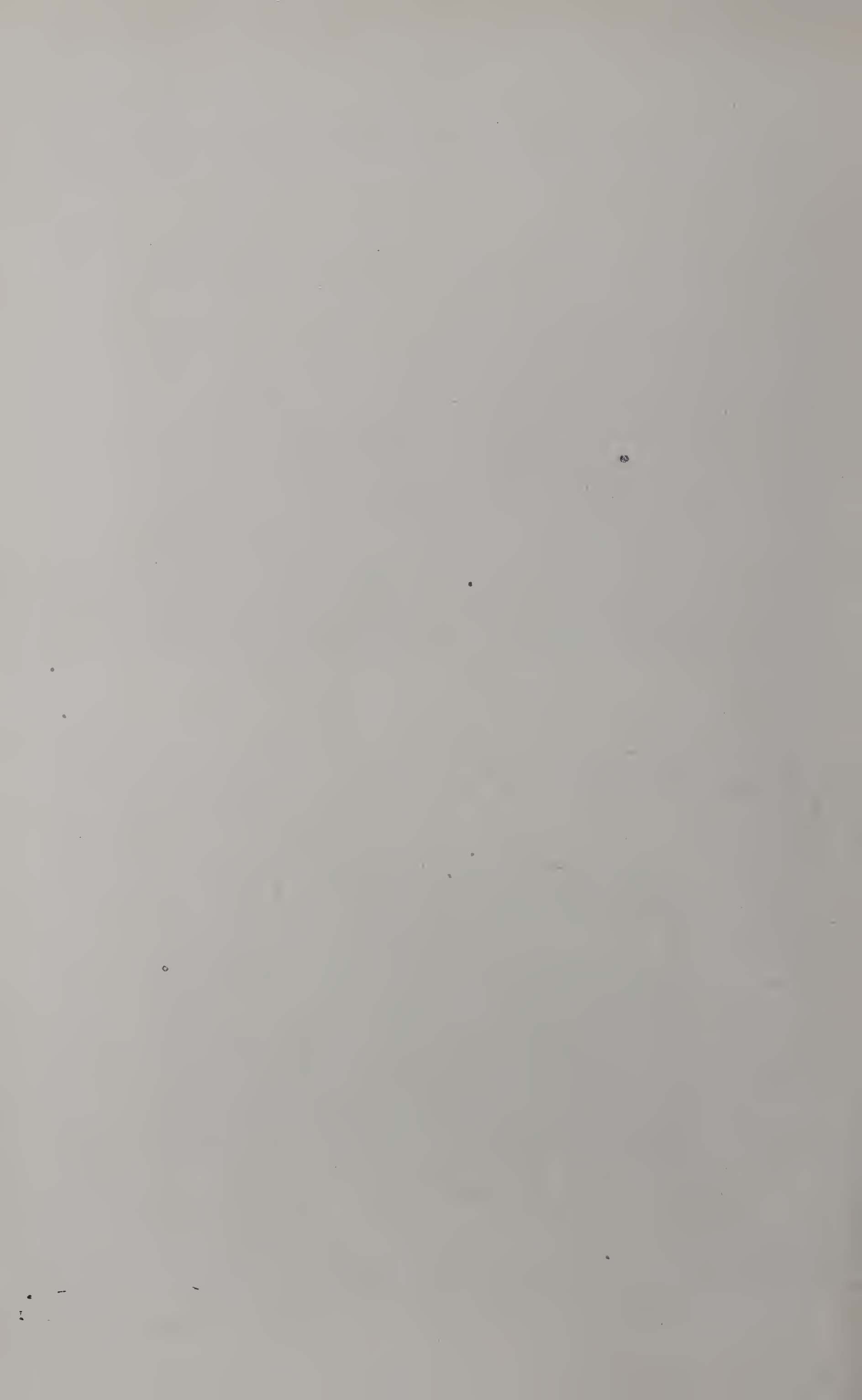
A ces travaux officiels, il faut ajouter le Canal des Pangalanes construit par une société privée, et qui a pour but de relier Tamatave au terminus du chemin de fer, par une voie fluviale navigable ; le transport des voyageurs et des marchandises s'y fait d'une façon très confortable et dans de bonnes conditions de rapidité et de sécurité.

LA MISE EN VALEUR

Et si nous ajoutons à cette énumération trop imparfaite de ce qui a été fait dans la Grande Ile, les œuvres de haute moralité dues à l'initiative féconde du général Gallieni, — œuvres parmi lesquelles se distingue entre toutes cette organisation merveilleuse de l'Assistance publique qui seule permettra le relèvement et l'accroissement de la race malgache, et aussi l'organisation pratique de l'enseignement professionnel pour les indigènes auquel s'est tout particulièrement attaché le général — on conviendra que nous n'exagérions rien en écrivant au début de ces courtes notes que dans bien peu de colonies un aussi magnifique effort de colonisation avait été accompli en un laps de temps aussi court qu'à Madagascar !

C'est qu'à vrai dire, dans bien peu de cas, la France a eu l'heureuse fortune de posséder un représentant d'une envergure égale à celle du général Gallieni. A la fois pacificateur et conquérant, organisateur et soldat, fin politique et manieur d'hommes, administrateur de premier ordre, il a pu tirer Madagascar de l'anarchie dans laquelle il trouva cette colonie au moment où il y débarqua, et l'amener au degré de vitalité où nous la voyons en ce moment.

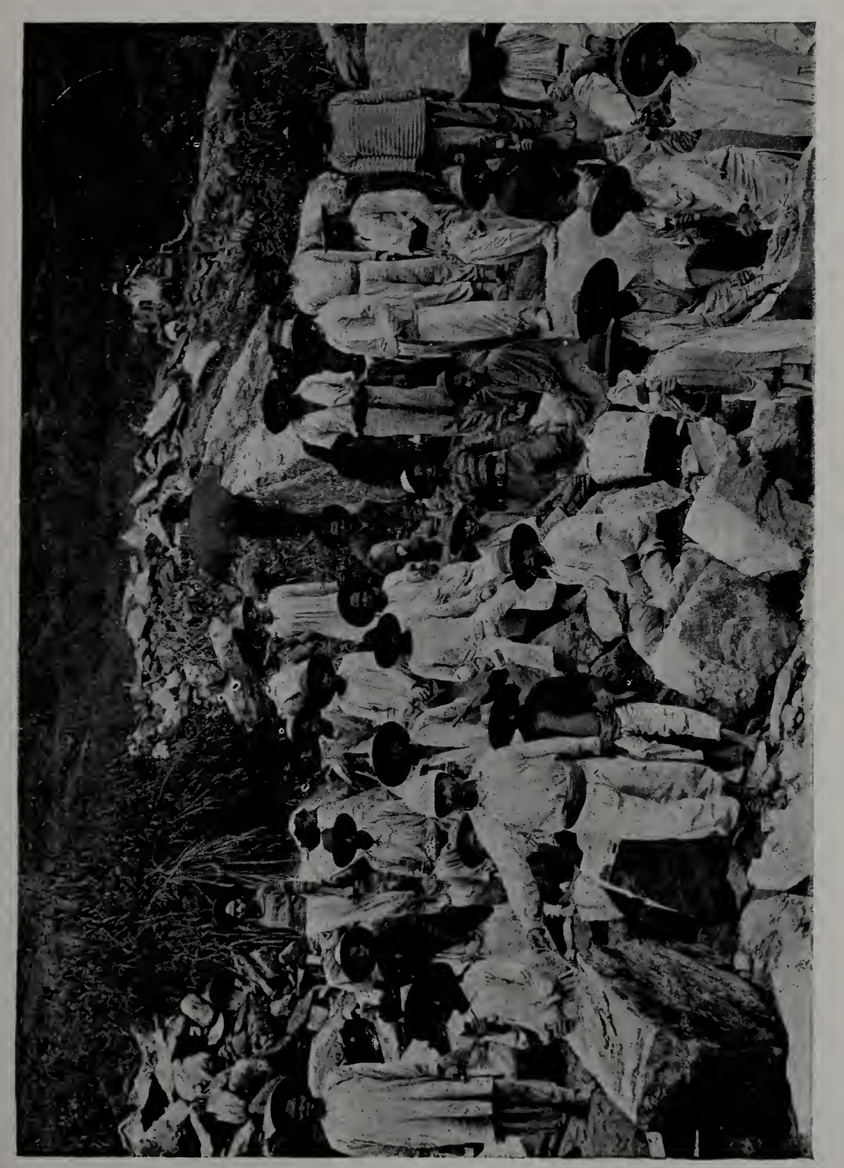
Entouré de collaborateurs d'élite, le général Gallieni a préparé pour l'avenir, grâce à un programme dont on ne peut qu'admirer l'ampleur, l'ordonnance parfaite et la belle hauteur de vue, l'épanouissement complet de l'œuvre civilisatrice et humanitaire de la France à Madagascar.





Automobile sur la route de Mahatsara à Tananarive.

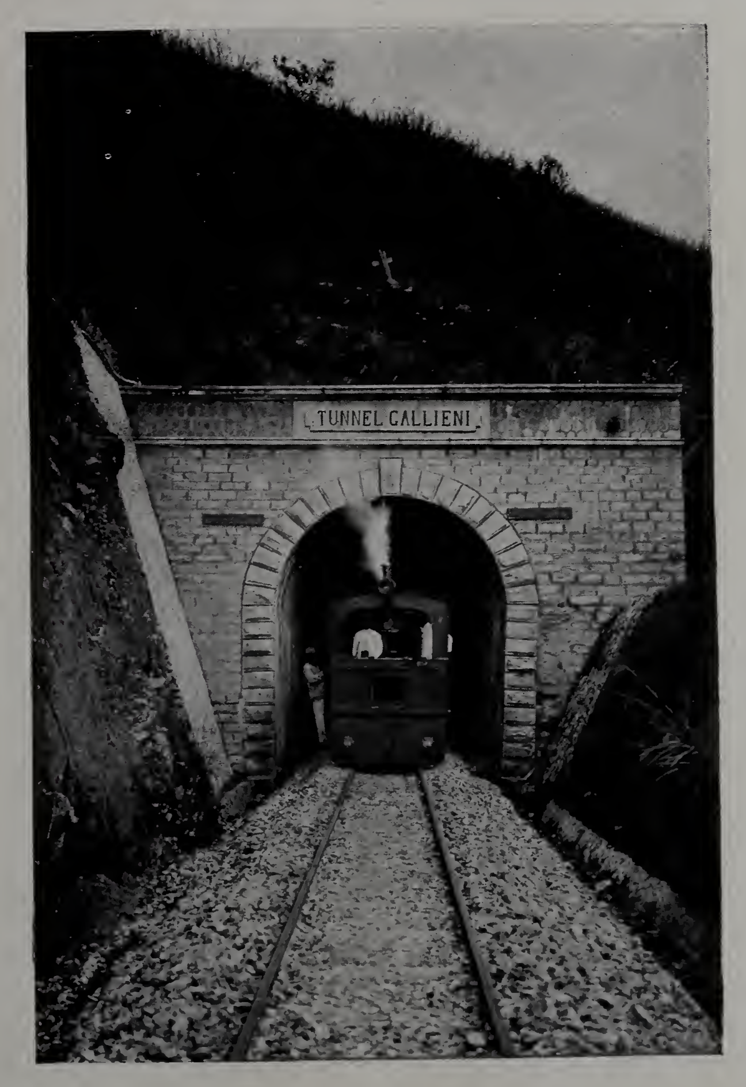




Équipe de tailleurs de pierre malgaches.



Vue générale de Kalalao.



Le Tunnel Gallieni ou de Vonga-Vonga.



Mayotte et dépendances.

Aperçu géographique et historique.

L'archipel des Comores situé dans l'océan Indien, à l'entrée nord du canal de Mozambique, se compose de quatre îles, la Grande Comore, la plus grande au nord-ouest, Anjouan et Moheli, au centre, Mayotte au sud-est. Il a une superficie totale de 2.124 kilomètres carrés et 80.000 habitants environ.

D'origine volcanique, le terrain de ces îles est très accidenté ; le point culminant de la Grande Comore est à 2.400 mètres. Deux moussons et par suite deux saisons régissent alternativement le climat de l'archipel toujours tempéré par le voisinage de la mer. La faune et la flore se rapprochent très sensiblement de celles de Madagascar.

Les Comores ont été peuplées par des éléments africains et malgaches arabisés par leurs conquérants musulmans. Les Arabes ont bâti dans l'archipel des villes de pierre, leur domination y fut presque brillante, encore aujourd'hui leur supériorité intellectuelle leur assure un ascendant sur le reste de la population, mais leur déchéance a été définitive après la suppression de la traite des noirs qui les avait enrichis. La population est presque entièrement musulmane.

Mayotte fut cédée à la France en 1843 par le sultan Andrian-Souli, dont la souveraineté était des plus précaires. Depuis cette date Mayotte est colonie française.

Anjouan est sous le Protectorat français depuis le traité du 21 avril 1886, signé avec le sultan Abdallah. Un nouveau traité de 1892 annihila la puissance du sultan qui, aujourd'hui, n'a plus qu'un pouvoir nominal.

Le sultan Saïd-Ali de la Grande Comore se plaça sous le Protectorat français en 1886. Depuis, il fut exilé à la Réunion, mais nous avons conservé dans l'île la situation de gouvernement protecteur ; en fait nous administrons directement le pays.

Même situation à Mohéli où tous les pouvoirs sont entre les mains des autorités françaises depuis l'établissement du Protectorat (1887).

Régime administratif. — Le régime légal des Comores est celui de toutes les colonies auxquelles est applicable l'article 18 du sénatus-consulte du 3 mai 1854 ; le pouvoir exécutif y est législateur de droit commun, sauf dans les cas prévus explicitement par les Chambres françaises, notamment en matière de douanes.

Un gouverneur résidant à Mayotte administre l'ensemble de l'ar-



A. Meunier.

Carte de Mayotte et dépendances.



Jeune femme comorienne.

chipel. Il est représenté à la Grande Comore, à Anjouan et à Mohéli par des fonctionnaires du corps des administrateurs coloniaux.

Le gouverneur est assisté d'un conseil d'administration qui n'a que voix consultative. Il est ordonnateur du budget de Mayotte et des budgets de la Grande Comore, d'Anjouan et de Mohéli. L'administrateur de chaque Protectorat est, par délégation du gouverneur, ordonnateur secondaire des dépenses de ce protectorat.

Situation économique et financière. — La crise sucrière a fortement ébranlé la prospérité de Mayotte qui fut très réelle autrefois ;

les établissements fondés par les colons français ont pour la plupart disparu, sans réagir, comme il eût été possible, contre leur mauvaise fortune. Le terrible cyclone de 1899 a mis le comble au découragement des colons. Le Parlement a consenti, au lendemain du désastre, une avance de 500.000 francs à la colonie. Celle-ci a commencé le payement des annuités de sa dette, mais c'est pour elle une charge très lourde. Le département a imposé à l'administration locale la plus stricte économie, a réduit, dans les limites du possible, le personnel européen en service dans la colonie ; il ne laisse échapper aucune occasion de diminuer les dépenses.

La situation financière de la Grande Comore serait satisfaisante si le budget local ne devait pas rembourser annuellement à la Société de la Grande Comore une somme de 45.000 francs, comme amortissement et intérêts d'une dette contractée par l'ancien sultan Saïd-Ali. Cette dette a été arrêtée en 1897 à la somme de 691.999 fr. 50.

La situation d'Anjouan est meilleure ; cette île a sur les autres Comores l'avantage d'avoir attiré des colons sérieux qui l'ont mise rapidement en valeur à une époque où il ne pouvait être question de s'y livrer à la culture de la canne à sucre. La culture de la vanille est la plus importante de l'île. Grâce à sa prospérité économique, Anjouan n'a pas connu, jusqu'ici, les embarras financiers.

Quant à Mohéli, ses ressources sont très limitées ; son budget, en 1904, a été arrêté à la somme de 28.700 francs, en augmentation de 2.600 francs sur l'année 1903.

Principales importations :

Tissus, alcool, verroterie.

Principales exportations :

Café, vanille, coton, cacao.

Le mouvement commercial s'est élevé en 1903 à 1.715.272 francs pour les importations et à 2.381.888 francs pour les exportations.



Cascade de Combani à Mayotte.

La Guadeloupe.

Aperçu historique et géographique.

La Guadeloupe fut comme la Martinique découverte par Christophe Colomb qui, effectuant à bord de la *Maria-Galanta* son second voyage d'exploration transatlantique, aperçut le 4 novembre 1493 une île qu'il baptisa « Guadeloupe » en souvenir des moines du couvent de Notre-Dame de Guadeloupe en Estramadura.

Elle resta espagnole jusqu'en 1635, date à laquelle en prirent possession, au nom de la Compagnie des îles de l'Amérique, les sieurs Duplessis et de l'Olive. En mars 1674, les compagnies de colonisation ayant fait de mauvaises affaires, les îles furent réunies au domaine royal, mais l'administration du roi fut interrompue, du 27 avril 1759 au 4 juillet 1763, par une première occupation britannique sous le commandement de l'amiral Movre et du général Barington.

Sous la Révolution, le 21 avril 1794, l'île fut à nouveau reprise par les Anglais, mais elle fut recouvrée le 2 juin suivant par les commissaires délégués de la Convention nationale Chrétien et Victor Hugues. Une troisième et dernière occupation britannique eut lieu, au cours des guerres de l'Empire, et dura de 1810 à 1816, date à laquelle la Guadeloupe nous fut définitivement rendue.

Elle est divisée en deux îles indépendantes, la Guadeloupe proprement dite ou Basse-Terre et la Grande-Terre séparées l'une de l'autre par un bras de mer d'une longueur de 6 milles environ et d'une largeur variant entre 30 et 100 mètres.

La Basse-Terre affecte la forme d'une ellipse irrégulière dirigée du Nord au Sud entre les deux extrémités de la pointe Allègre et de la Pointe-à-Launay.

De son origine volcanique, elle garde de nombreux foyers, les uns éteints ou à peu près, les autres encore en activité, comme la Soufrière. L'arête montagneuse qui traverse l'île du Sud au Nord longe le rivage oriental de la mer d'assez près pour n'y laisser place qu'au seul port de la Basse-Terre.

La Grande-Terre a la forme d'un triangle ; son sol plat et en terrasse ne comporte presque pas de cours d'eau ; elle renferme à elle seule les principaux ports de la colonie : la Pointe-à-Pitre, le Moule, Saint-François, Sainte-Anne et le Port-Louis.

La Guadeloupe possède un certain nombre de sources thermales et minérales ; elle est sujette pendant l'hivernage à d'assez fortes



Carte de la Guadeloupe.

perturbations atmosphériques et est fréquemment visitée par des cyclones en août et septembre.

L'île comprend trois arrondissements : la Basse-Terre, la Pointe-à-Pitre et Marie-Galante.

Son organisation politique, administrative et municipale, est identique à celle de la Martinique et de la Réunion.

Le régime économique est sensiblement le même.

Principales importations :

Produits alimentaires, matériaux de construction, tissus, houille, riz.

Principales exportations :

Sucre, mélasse, rhum, tafia, café, cacao, campêche, vanille, ananas.

Le mouvement commercial s'est élevé en 1902 à 16.408.801 francs pour les importations, et à 16.658.297 francs pour les exportations.

La Martinique.

Aperçu historique et géographique.

La Martinique appelée, dit-on, Madiana par les indigènes caraïbes, fut découverte en 1493 par Christophe Colomb, le jour de la Saint-Martin. Les Espagnols n'y fondèrent pas d'établissement, et les indigènes en restèrent seuls maîtres jusqu'en 1625. A cette époque, Pierre Belain, sieur d'Esnambuc, retour d'une croisière dans le golfe du Mexique, au cours de laquelle il avait eu des démêlés avec les indigènes de Saint-Christophe, obtint du cardinal de Richelieu la constitution de la Compagnie des îles d'Amérique « pour peupler et établir lesdites îles, avec privilège d'exploiter les « terres et mines pendant 20 ans, à charge de tenir les îles sous « l'autorité du roi et de lui rendre le dixième du produit. »

Revenu à Saint-Christophe, d'Esnambuc chercha à coloniser les îles voisines et débarqua à la Martinique le 1er septembre 1635. En 1650 la Compagnie des îles d'Amérique vendit pour 60.000 livres ses îles à Duparquet qui en devint seigneur et maître. A sa mort, le 2 janvier 1658, commença entre les Français et les Caraïbes une guerre qui se termina par l'extermination de ces derniers.

En 1664, la Couronne racheta moyennant 240.000 livres les îles aux héritiers Duparquet, puis céda ses droits à la Compagnie des Indes occidentales. Les années suivantes, la Martinique fut l'objet d'attaques anglaises et hollandaises qui eurent pour conséquence la dissolution de la Compagnie.

Les îles passèrent à la Couronne. Tous les Français sans distinction reçurent le droit de s'y fixer et y entreprirent des cultures tropicales, d'abord avec l'aide d'engagés européens, puis plus tard par l'importation de nègres d'Afrique, dont il fallut réprimer plusieurs révoltes. La Martinique eut bientôt à faire face à d'autres dangers ; pendant plus d'un siècle, elle réussit à repousser les attaques furieuses de l'étranger.

En 1762, elle tomba aux mains des Anglais qui nous la rendirent un an après, en exécution du traité de Paris, mais au prix de la perte du Canada. En 1793, le parti royaliste livra la Martinique aux Anglais qui la conservèrent jusqu'à la paix d'Amiens ; ils la réoccupèrent au cours des guerres de l'Empire, de 1809 à 1814, et enfin pendant les Cent-Jours. Depuis le traité du 20 no-



A. Meunier.

Carte de la Martinique.

vembre 1815, la Martinique n'a point cessé d'être française et, après l'abolition de l'esclavage, en 1848, tout un ensemble de lois a tendu, avec les réserves que comporte sa vie coloniale, à la faire participer de plus en plus à la vie publique d'un département de la métropole.

La Martinique, dont la plus grande longueur est de 70 kilomètres et la largeur moyenne de 31 kilomètres environ, se compose de deux parties, deux péninsules réunies par l'isthme qui est entre le cul-de-sac du François et le cul-de-sac de Fort-de-France. Son



La Médaille.

système montagneux est essentiellement formé de deux massifs, l'un septentrional, l'autre méridional, réunis par une petite chaîne beaucoup moins élevée. Toutes ces montagnes qui portent, suivant leur aspect pointu ou arrondi, le nom de pitons ou de mornes, sont d'origine volcanique, et il n'est pas besoin de rappeler la triste célébrité que l'une d'elles, la Montagne Pelée, s'est acquise en ravageant dans une épouvantable catastrophe, en mai et septembre 1902, toute la partie septentrionale de l'île.

Les mêmes cyclones qui visitent le reste des petites Antilles n'épargnent pas la Martinique et leur visite s'accompagne d'ordinaire de raz de marée. On a cependant essayé de rattacher surtout ces derniers aux mouvements sismiques dont on connaît la fréquence à la Martinique ; on a relevé, en effet, pendant une période

de 562 mois (46 ans et 10 mois) 109 tremblements de terre, soit une moyenne de plus de deux par an.

Organisation politique. — Au point de vue politique, la Martinique est partagée en deux arrondissements dont les chefs-lieux étaient, jusqu'à l'éruption de 1902, les deux villes de Fort-de-France et de Saint-Pierre (Constitution de 1875, loi du 24 décembre 1875 et loi du 28 juillet 1881).

L'*Organisation administrative* est la même qu'à la Réunion.

Régime économique. — Aux termes de l'article 3 de la loi du 11 janvier 1892, la Martinique est comprise dans la catégorie des colonies soumises au tarif métropolitain. Les marchandises introduites dans ces colonies sont frappées, en principe, des mêmes droits que si elles étaient importées en France, c'est-à-dire que celles originaires de pays jouissant du tarif minimum payent les droits de ce tarif ; les autres supportent les droits du tarif général, modifié par les décrets des 30 mars 1893, 19 septembre 1897, 27 août 1898, 18 mars 1899. En compensation des charges imposées aux Antilles par l'application du tarif général des douanes, qui a déterminé une élévation considérable du prix de toutes les denrées, il leur est accordé une détaxe de 50 % sur les denrées secondaires, telles que le café ou le cacao, frappées de droits à l'entrée dans la métropole.

Principales importations :

Produits alimentaires, matériaux de construction, tissus.

Principales exportations :

Sucre, mélasse, casse, rhum, tafia, café, cacao, campêche, indigo.

Le mouvement commercial s'est élevé en 1903 à 20.389.568 fr. pour les importations et à 15.104.073 francs pour les exportations.



Cases à Fond-Baigné, Martinique.

Guyane française.

Aperçu historique et géographique.

La Guyane française occupe une fraction du territoire guyanais, situé lui-même dans la région septentrionale de l'Amérique du Sud, entre l'Orénoque et le fleuve des Amazones, et partagé entre l'Angleterre, la Hollande, la France et le Brésil.

La frontière, du côté de la Guyane hollandaise, a été délimitée à la suite de la sentence arbitrale rendue par Alexandre II, le 25 mai 1801. Le litige concernant la frontière brésilienne a été terminé, d'autre part, le 1er décembre 1900, par la sentence arbitrale du Président de la Confédération helvétique.

La Guyane française est très insuffisamment explorée ; l'hydrographie des côtes, l'étude de la zone littorale, les itinéraires des voyageurs et chercheurs d'or dans la remontée des rivières et la proportion des placers miniers n'ont pas entamé la majeure partie du pays, qui reste encore à connaître, et qui oppose d'ailleurs à l'exploration un sol montagneux et couvert sur une immense étendue de forêts épaisses.

La ligne basse des côtes, dont se détachent quelques rares îlôts, n'offre guère, d'autre port, que celui de Cayenne, accessible seulement à des navires de petit tonnage.

Si l'on excepte une faible population minière éparse dans les placers de l'intérieur, c'est sur la zone du littoral, en partie inondée, mais très fertile, que se trouvent concentrés les 32.908 habitants attribués à la colonie par le recensement de 1901.

Encore cette population est-elle, pour la plus grande partie, renfermée au chef-lieu, Cayenne, qui retient 12.612 habitants, et ne laisse plus qu'un assez médiocre effectif aux treize communes, parmi lesquelles la commune pénitentiaire de Saint-Laurent du Maroni doit être mentionnée à part, en raison de sa constitution exceptionnelle.

La production principale de la colonie est l'or, dont l'existence, confusément révélée sur les rives de l'Oyapock, avait, dès l'origine, donné naissance à la légende d'une ville fabuleuse, El Dorado, et dont la découverte officielle, en 1855, a été le signal de recherches et d'une exploitation fort actives. L'or absorbe à lui seul près de la totalité des exportations de la Guyane, et l'économie d'un projet de chemin de fer, actuellement à l'étude, consiste à faciliter l'exploitation de 100 kilomètres de placers miniers, pour en drainer les produits jusqu'à Cayenne.



A. Meunier.

Carte de la Guyane française.

On s'est plu à souligner parfois le contraste entre la prospérité des Guyanes anglaise et hollandaise et le faible développement pris jusqu'à ce jour par notre propre colonie, placée cependant dans des conditions sensiblement analogues à celles de ses voisins. Si la Guyane française, dont le sol et le sous-sol paraissent avoir été dotés par la nature d'une manière exceptionnellement généreuse, et dont le climat n'est pas aussi malsain que le donnerait à penser sa réputation, attend une mise en valeur sérieuse de ses ressources naturelles ; si elle est, en un mot, une réserve de colonisation beaucoup plus qu'une véritable colonie, il faut sans doute en chercher l'origine en diverses causes, mais surtout dans ce fait qu'un concours malheureux de circonstances n'a sorti notre possession guyanaise de l'obscurité et du silence où elle était le plus souvent tenue que pour appeler l'attention sur elle par de retentissantes mésaventures, ou pour l'associer à des crises politiques françaises qu'elle n'avait point recherchées, et dont elle n'était en aucune façon responsable.

C'est ainsi qu'après la découverte de Vincent Pinson, en 1500, les voyages des explorateurs qui suivirent et les vicissitudes qui la firent passer successivement de l'autorité de la Compagnie des Indes à la domination hollandaise, puis à celle du roi de France, la Guyane eut une célébrité de mauvais aloi à la manière lamentable dont avait été conduite, en 1763, l'expédition de Kourou. Les souvenirs de cette fâcheuse équipée n'ont cessé de peser sur notre colonie, que discrédita plus tard l'envoi à Cayenne et Sinnamary des exilés de fructidor. On s'est habitué, depuis cette époque, à considérer la Guyane comme la terre classique de la déportation. Au rapport de ceux qui la connaissent pour y avoir vécu librement, celle-ci mérite cependant beaucoup mieux ; il est permis d'espérer que la diffusion de renseignements sur le sol, le sous-sol et le climat de notre colonie sud-africaine feront revenir le public de préventions qui paraissent à tout le moins exagérées, sinon injustes, et que la Guyane obtiendra d'ici peu les compensations qui lui sont dues.

Un projet de législation minière est actuellement à l'étude.

Situation administrative. — L'ordonnance constitutive du 27 août 1828 a donné à la Guyane une réglementation dont les grandes lignes subsistent encore et se retrouvent d'ailleurs plus ou moins à la base des institutions administratives de nos autres possessions.

La constitution de la Guyane est tout entière contenue dans les dispositions de l'article 18 du sénatus-consulte du 3 mai 1854.

D'autre part, c'est de l'économie du sénatus-consulte du 18 juillet 1866 que s'est inspiré le décret du 23 décembre 1878 qui a accordé un Conseil général à la Guyane.

Régime économique. — La Guyane est soumise au régime douanier de la loi du 11 janvier 1892 ; les produits étrangers y sont soumis à l'importation aux mêmes droits que s'ils étaient importés en France.

Cependant les décrets des 29 novembre 1892, 3 avril 1894 et

20 juin 1895 ont réglé les modifications ou exceptions au tarif général des douanes. Les marchandises étrangères sont encore soumises à la taxe de l'octroi de mer et à des taxes de consommation. Les marchandises françaises importées directement à la Guyane sont exonérées de tout droit de douane, mais restent soumises à l'octroi de mer et sont également atteintes par les taxes de consommation. Ainsi que pour les autres colonies françaises, les produits de la Guyane importés directement en France sont admis en franchise des droits de douane, sauf certains produits spéciaux qui ne payent que moitié des droits du tarif métropolitain et dont la quantité à admettre est fixée chaque année par un décret. Enfin, un décret du 20 juillet 1901 a approuvé un arrêté du gouverneur réglementant la circulation et la vente de l'or.

Principales importations :

Produits alimentaires, tissus, boissons, armes.

Principales exportations :

Or, bois à essences.

Le mouvement commercial s'est élevé en 1903 à 10.468.081 fr. pour les importations et à 12.330.391 francs pour les exportations.

Iles Saint-Pierre et Miquelon.

Aperçu géographique et historique.

Les îles Saint-Pierre et Miquelon sont situées dans l'océan Atlantique, à 5 ou 6 lieues de la côte méridionale de Terre-Neuve, et à 3.700 kilomètres environ du port de Brest ;

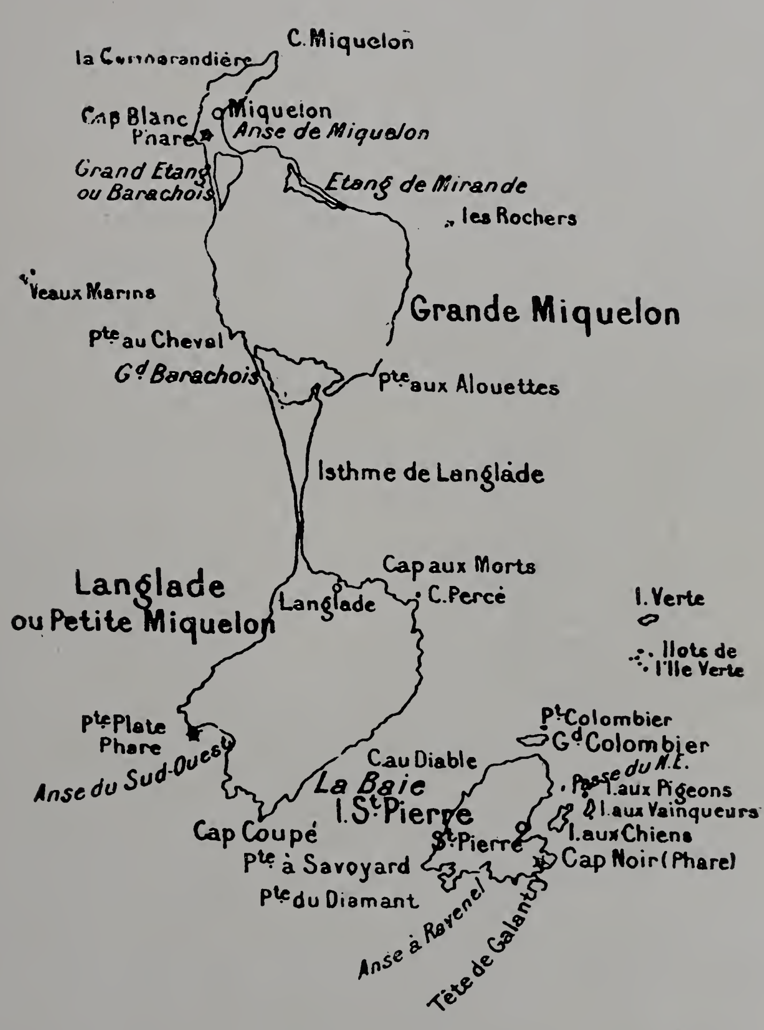
Elles constituent moins une colonie qu'un quartier de pêche détaché du littoral français. La pêche, qui est presque exclusivement celle de la morue, se pratique à la fois sur les côtes Est et Ouest de l'île de Terre-Neuve et aussi sur les bancs de Terre-Neuve, situés à 48 heures environ de Saint-Pierre, en plein Atlantique.

La date exacte de la découverte de Saint-Pierre est inconnue. On sait que, bien avant les voyages de Cabot (1497) et de Verazzani (1527), elle était visitée par les pêcheurs bretons, normands, basques, danois et norvégiens. A son second voyage, en 1535, Jacques Cartier y trouvait « plusieurs navires, tant de France que de Bretagne » ; mais c'est seulement vers 1604 que nos pêcheurs fondaient leurs premiers établissements sédentaires à Terre-Neuve.

Le traité d'Utrecht, signé le 11 avril 1713, fit passer l'Acadie, moins l'île du Cap-Breton, ainsi que Terre-Neuve et ses dépendances, entre les mains de l'Angleterre, en réservant à la France le droit de pêcher et sécher le poisson sur certaines parties des côtes de l'île. Les habitants émigrèrent à Cap-Breton qui fut, pendant un demi-siècle, le point de ralliement des escadres et le centre des pêcheries françaises.

Ce centre fut déplacé, à la suite de la guerre de Sept ans, qui nous fit perdre le Canada et les autres possessions de l'Amérique du Nord, et replacé à Saint-Pierre et Miquelon, rétrocédées par le traité de Paris du 10 février 1763.

Pendant la guerre de l'Indépendance américaine, le contre-amiral anglais Montague ruina, en 1778, nos établissements de Saint-Pierre et en déporta les habitants. Le traité de Versailles, du 3 septembre 1783, nous rendit les deux îles de Saint-Pierre et de Miquelon, sans aucune restriction à notre souveraineté, et nous confirma dans notre privilège de pêche sur la côte O. et N.-O. de Terre-Neuve, du cap Saint-Jean au cap Raye. Des déclarations annexes y ajoutèrent la liberté des opérations de séchage et le droit, pour nos pêcheurs, de construire des baraquements provisoires. A cette époque, l'île tout entière de Terre-Neuve ne comptait que



A. Meunier.

Carte des îles Saint-Pierre et Miquelon.

10.244 colons britanniques résidents et le French shore était à peu près inhabité. La situation se modifia au cours du XIXe siècle où la population de Terre-Neuve, qui atteignait déjà 70.000 âmes en 1816, s'est élevée, de nos jours, jusqu'à 200.000 âmes. Cette expansion naturelle détermina une occupation progressive des parties de l'île restées jusqu'alors à peu près désertes, et c'est dans ces conditions qu'une lente infiltration de pêcheurs anglais se produisit au French shore où notre monopole fut battu en brèche par les particuliers et par le Gouvernement de Terre-Neuve, bien avant que les traités leur en eussent conféré le droit.

Au recensement de novembre 1902, la population de Saint-Pierre et Miquelon comprenait 6.482 habitants.

Le récent traité franco-anglais du 8 avril 1904 vient de remettre de nouveau en cause la question du French shore.

Organisation administrative. — La colonie est administrée par un gouverneur assisté d'un Conseil d'administration (décret du 25 juin 1897) où siègent les chefs de service et quelques notables, tels que le président de la Chambre de commerce.

Elle est soumise au régime de l'article 18 du sénatus-consulte du 3 mai 1854. Toutes les matières qui appartiendraient, dans la métropole au domaine de la loi, sont régies par des décrets simples. La plupart des lois métropolitaines y ont été promulguées, ainsi que le Code civil et les autres codes.

L'île compte trois communes :

La municipalité de Saint-Pierre se compose d'un maire, de deux adjoints et d'un conseil municipal de 19 membres ; les municipalités de Miquelon et de l'île aux Chiens se composent d'un maire, de deux adjoints et d'un conseil de 15 membres.

Régime économique. — La colonie de Saint-Pierre et Miquelon est au nombre des colonies soumises au tarif métropolitain (loi du 11 janvier 1892 : les produits étrangers importés acquittent donc en principe les mêmes droits que s'ils entraient en France, sauf exceptions déterminées par décrets.

Au point de vue des concessions territoriales, la question principale dans ce pays où la pêche a une si grande importance est celle de l'occupation des grèves et du rivage de la mer. Le décret du 7 novembre 1861, abrogeant les ordonnances du 20 mai 1819 et 26 juillet 1833 est toujours en vigueur. Au lieu qu'en France elles constituent des dépendances du domaine public et sont inaliénables, les grèves peuvent être ici occupées en toute propriété, elles sont concédées par le gouverneur, soit à titre onéreux, aux enchères publiques, soit à titre gratuit à charge d'y élever des constructions.

Principales importations :

Produits alimentaires, sel, vêtements et tissus, engins de pêche.

Principales exportations :

Morue verte, morue sèche, huile, issues et rogues, homards, saumons et autres produits de pêche.

Le mouvement commercial s'est élevé en 1903 à 8.306.117 francs pour les importations et à 9.552.744 francs pour les exportations.

La Réunion.

A côté de la grande île de Madagascar, trois petites îles constituent le groupe des Mascareignes, découvertes au XVIe siècle par le navigateur portugais Pedro Mascarenhas. Deux d'entre elles appartiennent depuis le commencement de ce siècle à l'Angleterre : Maurice, l'ancienne Ile de France et Rodrigue. La troisième seule est restée à la France après la catastrophe finale du régime napoléonien, c'est la Réunion.

Désignée d'abord vaguement sous les noms de *Mascareigne*, de *Sainte-Apollonie* (?) et même d'*Eden*, elle a porté officiellement pendant longtemps celui de *Bourbon* que lui donna Flacourt qui, dit-il, n'en avait trouvé « aucun qui pût mieux cadrer à la beauté et à la fertilité de l'île et qui lui appartînt mieux que celui-là ». Sous Napoléon elle se nomma *Bonaparte ;* et sous la première République, *la Réunion*, appellation qu'elle porte définitivement depuis 1848, officiellement du moins, car elle est toujours connue sous le vocable de Bourbon.

La prise de possession en fut effectuée à plusieurs reprises au nom du roi de France, et définitivement en 1671, au hameau de *la Possession*, par Jacob de la Haye. Mais l'île était déjà colonisée par des déportés de Fort-Dauphin (Madagascar) et à partir de 1665 par des employés de la Compagnie des Indes.

C'était alors une immense forêt, aux arbres toujours verts, aux rivières limpides, aux fleurs embaumées dont le parfum décelait au loin en mer l'approche d'*Eden*. Aucun animal nuisible ; des oiseaux aux couleurs éclatantes, à ce point ignorants de la méchanceté de l'homme, qu'on pouvait les tuer « d'un coup de houssine ». Le climat en était tellement salubre qu'un séjour de quelques semaines suffisait à ranimer les équipages décimés par le scorbut et les colons de Fort-Dauphin, en proie à la fièvre malgache. « L'air de ces îles est le meilleur qu'il y ait sous le ciel », écrivait un voyageur, Dubuat.

LES CÔTES

La Réunion est située par 53° de longitude Est et 21° de latitude Sud. L'heure y est en avance de trois heures et demie sur celle de Paris.

Sa forme générale est celle d'une ellipse, une carapace de tortue, inclinée du nord-ouest au sud-est. Le grand axe a 71 kilomètres, le

A. Meunier.

Carte de la Réunion.

petit 51. La superficie est de 260.000 hectares, ce qui en ferait le plus petit des départements français, à l'exception de celui de la Seine.

Le développement des côtes atteint 210 kilomètres. L'île, d'origine volcanique, présente l'aspect d'un cône très élevé, formé par le groupement de plusieurs sommets.

L'activité volcanique se manifeste encore d'une façon presque constante dans la partie sud-est de l'île, où se trouve un cratère des plus beaux. On rencontre aussi de nombreux cratères éteints, qui ont donné naissance à des sources thermales : Salazie, Cilaos, Mafate, sont devenues, grâce à leurs sources, des stations très fréquentées par tous les fonctionnaires de la mer des Indes.

MÉTÉOROLOGIE

La Réunion se trouve presque à la limite des Tropiques ; aussi la température n'y est-elle pas excessive, la moyenne annuelle est de 24 à 25°. Pendant l'été, de novembre à avril, elle est cependant très forte, se maintenant de 25 à 30°, et atteignant parfois 32°. Ces chiffres n'ont certes rien d'extraordinaire et on les constate chaque année à Paris ; c'est la persistance de la chaleur pendant une aussi longue période qui la rend écrasante.

L'hiver, d'avril à octobre, est très doux ; les nuits sont souvent plus que fraîches. Dans cette saison, souffle sans interruption l'alizé du sud-est, parfois très piquant. Il se fait sentir surtout dans la partie orientale, et sévit avec le plus de violence sur Saint-Pierre.

Sur les montagnes, dans les plateaux de l'intérieur, la température est, bien entendu, beaucoup plus basse ; chaque matin la terre est recouverte d'une couche de gelée blanche. L'eau y gèle souvent et la neige, durant ces dernières années, a couvert à plusieurs reprises les flancs des *Salazes*, les montagnes centrales qui entourent le Piton des Neiges. Au volcan, on a constaté des températures de 8 degrés au-dessous de zéro pendant la nuit.

A Saint-Denis, la chute annuelle de pluie est plus du double de celle de Paris ; Saint-Paul est beaucoup plus sec et plus chaud ; à l'extrémité orientale, de Saint-Benoît à Saint-Joseph, il tombe quatre ou cinq fois plus d'eau qu'à Paris. En quelques heures, durant le passage d'une trombe, le pluviomètre a indiqué 25 centimètres, la moitié de ce qu'on reçoit à Paris en une année.

Les ouragans ou cyclones visitent la colonie de novembre à la fin de mars. Ce sont de vastes tourbillons d'air, soumis à un double mouvement : une rotation, à une vitesse énorme, autour d'un centre absolument calme, et une translation, depuis l'équateur vers le sud-ouest, suivant une parabole. Ces météores ont parfois 300 milles marins de diamètre.

Quelques-uns de ces cyclones sont restés célèbres : ceux de 1806, de 1829, de 1860, de 1871. De 1863 à 1881, il y en a eu un presque chaque année, parfois deux. Les récoltes en étaient réduites au moins de moitié.

Depuis 1882, l'île semblait épargnée, la quiétude était revenue aux agriculteurs. Mais voici qu'en 1904 un cyclone extrêmement violent s'est produit, dévastant les plantations, saccageant tout. En 1905, il y en a eu un autre, moins désastreux, mais inquiétant. Le

terrible fléau reviendra-t-il chaque année à l'équinoxe, frapper cette colonie dont la situation économique est bien compromise ?

FAUNE. — FLORE. — GÉOLOGIE

La faune propre à la Réunion est des plus limitées ; en fait de quadrupèdes, il n'existe qu'une sorte de hérisson, le *tanrec* ou *tangue ;* on ne rencontre aucun insecte venimeux, sauf ceux importés, comme le *scorpion*, la *scolopendre*, qui se cachent sous les pierres humides.

Il y a dans les rivières des poissons à chair très délicate, les *chittes*, les *poissons plats* et beaucoup d'autres encore.

Nombre de jolis oiseaux ornent les campagnes : le *cardinal*, d'un rouge flamboyant, le *bec-rose*, le *bengali*, le *tarin*, etc. Un seul oiseau de proie, la *papangue*, fait la guerre aux basses-cours ; c'est une espèce d'épervier.

La flore comprend environ 1.500 espèces ; il y a fort peu de jolies fleurs dans les plantes annuelles ; mais, en revanche, les arbres des forêts étalent des panaches multicolores, de toute beauté. Il convient de citer les *mahots* aux grappes blanches ou roses et le *bois de tan*, dont les abeilles tirent un miel vert de qualité exceptionnelle. Les bois de construction sont nombreux ; le plus réputé est le *natte*, d'une dureté et d'une durée incomparables.

Il existe à la Réunion d'excellents fruits, le *letchi*, la *mangue*, etc. Les fruits et légumes d'Europe ont été importés et se sont acclimatés parfaitement sur les hauts plateaux.

L'île est relativement nouvelle ; il ne s'y trouve aucun terrain de sédimentation, partant aucun fossile. Les roches modernes qui y dominent sont le basalte et la lave, avec leurs nombreuses variétés. Près de l'Etang Salé existent des dépôts considérables de sable ferrugineux titané, qu'il est impossible d'ailleurs d'exploiter, faute de combustible à bon marché. Le seul combustible provient des bois des forêts, et surtout du *filao*, originaire de Madagascar et qui, comme les pins auxquels il ressemble, sert à fixer et à transformer en futaies splendides les sables déserts qu'on rencontre çà et là sur le littoral.

LES ROUTES. — LE CHEMIN DE FER. — LES PORTS

La route nationale qui fait le tour de l'île, et dont le développement est de 230 kilomètres, est sans contredit l'une des plus belles qui se puissent trouver. Macadamisée de pierre concassée, elle offre une excellente surface. Certaines de ses œuvres d'art sont fort belles, et le Pont de la rivière du Mât, célèbre dans les fastes des constructions, pont suspendu à maillons, a été à son époque des plus hardis. Sa culée centrale, minée par les eaux, a obligé à refaire en amont un nouveau pont, tubulaire, dont l'aspect est moins séduisant.

D'autres routes transversales, celle de Saint-Benoît à Saint-Pierre par les Plaines des Palmistes et des Cafres, celle de Salazie, la deuxième route de ceinture autour de l'île, entreprise par M. Hubert Delisle, ancien gouverneur créole, portent à 520 kilomè-

tres la longueur des routes *nationales* ou plutôt coloniales. Les communes ont un grand nombre de chemins ; Saint-Denis pour sa part en a une cinquantaine de kilomètres ; les chemins particuliers sont innombrables.

Depuis 1862, Saint-Benoît et Saint-Pierre sont reliés par une voie ferrée d'un mètre de largeur, dont les convois marchent à la vitesse de 25 à 30 kilomètres par heure. Ce magnifique travail a été l'objet d'une concession accordée à M. Lavalley, mort sénateur du Calvados, et qui avait terminé le canal de Suez.

L'œuvre capitale de ce chemin de fer est le tunnel qui passe



Saint-Denis. — Cap Saint-Bernard.

sous le cap Bernard, entre Saint-Denis et la Possession. Il longe la falaise, haute en cet endroit de plusieurs centaines de mètres, et qui baigne son pied dans la mer. Aussi a-t-on pu le creuser à l'aide de nombreuses galeries latérales prenant jour sur la mer. La longueur totale en est de 11 kilomètres ; mais le tunnel se divise en trois tronçons, par deux courts passages à l'air libre, aux deux ravins de la *Grande Chaloupe* et de la *Ravine à Jacques*.

Les ponts les plus remarquables sont ceux de la *Rivière du Mât*, d'une seule travée de cent mètres, des *Rivières des Galets* et *Saint-Etienne*, de plusieurs centaines de mètres, mais à piles intermé-

diaires, de la *Rivière des Marsouins*, de 132 mètres, dont partie repose sur des pieux en fer. En 1894 a été inauguré le pont de la *Rivière de l'Est* qui est une merveille. Il fut commencé en 1861. Les travaux en maçonnerie étaient à peu près terminés en 1867, lorsqu'il fallut les suspendre par suite de l'exigence des budgets. On les reprit en 1889, d'après un projet de M. l'ingénieur Jullidière, modifié par M. Buttié. Le projet définitif, approuvé le 15 juillet 1892, est de M. Arnodin. En voici les détails : portée d'axe en axe, avec des portiques, 149 m. 67 ; voie charretière, 4 m. 70, avec deux trottoirs de 0 m. 30 chacun ; hauteur au-dessus du lit de la rivière, 42 mètres ; distance du rivage, 3 kilomètres et demi. La magnificence du site s'ajoutant à la merveille de l'œuvre, on est ravi d'admiration (Emile Trouette).

Jusqu'à ces dernières années, la communication de la colonie avec les navires se faisait par l'intermédiaire des *Marines*. Depuis 1887, l'Etat exploite le port de la *Pointe des Galets*, construit dans l'intérieur d'un promontoire sablonneux, aussi à l'abri que possible des vents alizés. Dans ce bassin, une des œuvres les plus remarquables des travaux maritimes, les plus grands navires peuvent entrer et la manutention se fait bord à quai avec facilité. L'entrée entre les musoirs a 90 mètres de largeur et la profondeur générale est de 9 mètres. Les môles d'abri de l'avant-port sont construits d'énormes blocs artificiels de béton, dont quelques-uns pèsent 120 tonnes.

La dépense totale du port a atteint 60 millions, donnés par la métropole.

Saint-Pierre, en 1882, a également construit un port, creusé à 8 mètres, à l'abri d'un récif de madrépores qui le protège complètement. Les navires qui opèrent sur cette côte inhospitalière y trouvent aujourd'hui un refuge. La dépense a été de 6 millions. Au port est annexé un bassin de radoub, de 90 mètres de longueur, qui sert à la réparation des navires.

Division administrative. — Gouvernement

Chacune des parties du Vent et Sous-le-Vent, constitue un arrondissement. Le chef-lieu est Saint-Denis, situé à l'extrémité la plus septentrionale de l'île. C'est une charmante ville, ou plutôt une collection de villas, qui fait l'admiration des voyageurs. Les rues tirées au cordeau sont macadamisées avec soin ; l'eau de la *Rivière Saint-Denis* est distribuée avec profusion ; chacun des 38.000 habitants en a 400 litres pour sa consommation journalière. Un ravissant jardin, le *Jardin de l'Etat*, où existe un riche muséum, est la promenade favorite des citadins ; un champ de courses, situé au pied de la montagne, qui sert de tribune naturelle, présente un coup d'œil de toute beauté.

Saint-Denis est le siège du Gouvernement.

Le gouverneur est assisté d'un *Conseil privé*. Les affaires de la colonie sont confiées à un *Conseil général* de 36 membres, dont les pouvoirs sont plus étendus que ceux des corps similaires de France.

C'est à Saint-Denis que siègent la *Cour d'appel*, les *Chambres d'Agriculture* et *de Commerce*, que sont installées toutes les admi-

nistrations civiles et militaires. La garnison, bien réduite, est fournie par l'infanterie de marine. La Réunion ne possède guère de fortifications, ce qui fait un singulier contraste avec l'île Maurice, où les Anglais ont accumulé les moyens de défense.

La Réunion est partagée en vingt communes, dont les plus importantes, après Saint-Denis, sont Saint-Paul (21.000 habitants) et Saint-Pierre (27.000 habitants) dans la partie Sous-le-Vent, Saint-Benoît (15.000 habitants) dans la partie du Vent. Une commune pleine d'avenir est celle de la Pointe-des-Galets, qui doit son origine récente à la création du port.

Justice. — Cultes. — Instruction publique

Les lois de la colonie sont celles de la métropole, sauf sur certaines matières, comme le régime du travail. La justice est rendue par la Cour d'appel, deux *tribunaux de première instance*, un à Saint-Denis, l'autre à Saint-Pierre. Les vingt communes se groupent en neuf cantons, pourvus chacun d'une *Justice de Paix*.

La religion catholique est celle de presque tous les Français. Les protestants, fort peu nombreux, n'ont pas de temple. Les Indiens, qui composent la majeure partie des travailleurs agricoles, ont élevé quelques petits édifices religieux, où le culte semble bien vague.

La colonie attache un prix particulier à tout ce qui concerne l'instruction publique, confiée à la surveillance du proviseur du Lycée, qui fait fonctions de *Vice-Recteur*. Le lycée de Saint-Denis, la gloire de l'île, fondé en 1821, compte 400 élèves, 24 professeurs, en dehors du personnel administratif et des maîtres répétiteurs. On y donne l'enseignement secondaire complet. Plusieurs collèges communaux, des institutions secondaires, 104 écoles primaires, 6 écoles subventionnées, de nombreux établissements libres complètent la liste des maisons d'éducation. En outre des allocations considérables des municipalités, la colonie, sur un budget de 4 millions et demi, consacre 800.000 francs à l'instruction publique.

Agriculture. — Industrie

L'oisif n'existe pas à la Réunion ; tout le monde travaille. La source des produits qui alimentent cette active population, c'est l'agriculture. Et celle-ci réside presque tout entière dans la culture de la *canne à sucre*. Jadis, c'étaient le café, les épices, qui faisaient la fortune de l'île. Par suite de diverses circonstances, la canne a tout envahi, et l'exportation du sucre, qui s'était élevée à 75.000 tonnes en 1862, est aujourd'hui de 50.000 tonnes environ, cette décroissance est due à celle de la fertilité de la terre, à la rareté de la main-d'œuvre, par suite des obstacles opposés par l'Angleterre au recrutement des travailleurs dans l'Inde et à diverses maladies qui se sont abattues sur la canne à sucre.

L'exportation du *café* est très variable ; elle a été de 230 tonnes en 1892, de 800 tonnes en 1890, de 52 tonnes seulement en 1903. Quant à celle de la *vanille*, elle s'élève environ à un million et demi de francs.

Les autres produits d'exportation notable sont le *rhum*, extrait



Une usine à sucre.

par distillation des résidus de la fabrication du sucre, le *tapioca*, extrait des racines du manioc, les *pommes de terre*, cultivées dans les plaines de l'intérieur, le *tabac*, excellent, et les *essences* des fleurs odoriférantes.

L'industrie est peu développée dans la colonie, où n'existe aucune mine ; les *distilleries* et les *tanneries* sont les principales. Des ateliers réparent et même construisent des machines, de petits navires. Les ouvriers, charpentiers, maçons, sont très habiles.

Commerce. — Crédit. — Alimentation

Le commerce est assez important. Il a atteint en 1903 la valeur de 40.700.000 francs, dont 21 millions 1/2 d'importations et 19 millions d'exportations. Celles-ci vont presque exclusivement en France ; le commerce d'importation, au contraire, se partage en parties égales entre la France et l'étranger. C'est que la colonie, qui tire de l'extérieur presque tout ce qui lui est nécessaire, fait venir surtout de l'Inde le *riz*, qui est la base de son alimentation et remplace le pain sur la plupart des tables.

Pour subvenir aux besoins de l'agriculture, du commerce et de l'industrie, a été créée en 1848 la *Banque de la Réunion*, au capital de 4 millions, qui joint au privilège d'émettre des billets au porteur, de valeur légale, celui de prêter sur récoltes, les deux tiers des estimations de ses experts. Cette mesure n'a jamais donné lieu à des mécomptes ; pourtant, à cause des cyclones, la sécurité des cultures est moins assurée qu'en Europe.

Les communications de la colonie avec la métropole ont lieu régulièrement deux fois par mois, par les paquebots des Messageries Maritimes, qui passent le canal de Suez et touchent à Madagascar.

Résumé historique

Après la prise de possession de l'île et sa colonisation par quelques rares émigrants, elle vécut de longues années presque à l'état primitif. Son développement ne date que de 1689, quand le roi y nomma un gouverneur. Ce n'était réellement qu'un commis de la Compagnie des Indes, qui exploitait la colonie à ses risques et périls, ce dont elle s'acquittait savamment. Ses bénéfices provenaient du commerce, concentré entre ses mains ; car, en fait d'impôt, la population de 2.000 habitants n'avait à payer que 20 sous par tête pour ses 1.100 esclaves.

Labourdonnais (1735), nommé gouverneur des deux Mascareignes, relégua Bourbon au second plan et ne s'occupa guère que de l'Ile de France, admirablement outillée pour soutenir la guerre contre les Anglais, à cause de ses deux excellents ports : le *Grand-Port*, à jamais célèbre par la victoire navale de Bouvet, et le *Port-Louis*, siège du Gouvernement. En 1764, la Compagnie des Indes fit faillite et la colonie retourna au roi. Ce fut en 1770 que, par les ordres de l'intendant *Poivre*, on introduisit les arbres à épices, enlevés aux Moluques au monopole jaloux des Hollandais.

L'époque révolutionnaire eut son contre-coup à Bourbon. Les patriotes des deux îles-sœurs y effectuèrent, le 13 mars 1792, leur

réunion, dont Bourbon prit le nom et la République fut proclamée. On arrêta le gouverneur Duplessis, qui subit une longue détention à l'Ile de France. A plusieurs reprises, on dut réprimer des insurrections dirigées contre l'*Assemblée Coloniale*, qui avait pris en mains les affaires du pays ; il en résulta des déportations, dont l'une tourna au tragique.

Durant l'époque napoléonienne, les Anglais tentèrent à diverses reprises de s'emparer des îles Mascareignes ; ils effectuèrent plusieurs descentes sur les côtes de l'île *Bonaparte*, mais furent invariablement repoussés, bien qu'à la suite de l'une d'elles, à Saint-Paul, le gouverneur des Brulys se fût suicidé.

Enfin, en juillet 1810, les Anglais débarquèrent, encore sur le territoire de Saint-Paul, des forces imposantes, traversèrent le massif du cap Bernard et descendirent à Saint-Denis sur la *Plaine de la Redoute*, où s'engagea un violent combat. Mais Bourbon n'avait guère de troupes régulières ; les habitants accoururent pour prendre part à l'action ; le général ennemi menaça de brûler Saint-Denis s'il trouvait en face de lui des volontaires. Il fallut capituler. La colonie resta quatre années au pouvoir de la Grande-Bretagne.

Plus heureuse que Maurice, elle fut rétrocédée à la France après la paix. L'histoire de Bourbon n'est plus dès lors qu'administrative.

De cette histoire trop abrégée, bien des faits seraient à citer, bien des pages glorieuses prouveraient le patriotisme des habitants de la fidèle colonie ; mais il faut se borner et rappeler seulement la réputation qu'avaient acquise les vaillants créoles sous les ordres de Labourdonnais, de Suffren, de Surcouf et enfin — page d'hier — la part qu'ont prise à la conquête de Madagascar les volontaires de la Réunion qui, les premiers, enlevèrent un drapeau hova.

Nouvelle-Calédonie

L'existence de la Nouvelle-Calédonie avait été pressentie par Bougainville au cours du voyage autour du monde qu'il fit de 1766 à 1769 ; mais il ne chercha pas à s'en approcher et ce fut le célèbre navigateur Cook qui eut l'honneur de la découvrir en 1774, en revenant des Nouvelles-Hébrides dont il venait de faire l'exploration. Il l'aborda par le nord-est à la Balade, et lui donna le nom qu'elle a conservé depuis à cause de la ressemblance de la contrée qu'il avait devant lui avec certaines parties des côtes de l'Ecosse.

Il est à peu près certain que La Pérouse visita la Nouvelle-Calédonie en 1788, avant d'aller se perdre sur les îles voisines, mais il n'est resté aucune trace de son passage.

Un peu plus tard, en 1792-93, d'Entrecasteaux l'explora, mais ce ne fut qu'en 1843 que les premiers Européens allèrent s'y établir ; c'étaient des Pères Maristes français que le *Bucéphale* y amena en revenant de Tahiti.

Enfin, en 1853, la France prit possession de la Nouvelle-Calédonie à laquelle furent adjointes ensuite l'île des Pins au sud, les îles Loyalty à l'est, et les îles Huon au nord ; mais on négligea malheureusement les Nouvelles-Hébrides, et ces îles qui sont dépendances naturelles de la Nouvelle-Calédonie, n'appartiennent pas encore à la France, bien que la plus grande partie des terres soient la propriété de Français.

Situation géographique. — La Nouvelle-Calédonie se trouve presque aux antipodes de la France, entre le 161e et le 165e degrés de longitude est et entre le 20e et le 25e degrés de latitude sud, et cette situation géographique pourra lui donner une grande importance au jour prochain où l'on aura ouvert le canal de Panama.

Il suffit en effet de jeter les yeux sur une carte pour constater que, placée entre l'Australie et les îles de la Mélanésie et de la Polynésie, elle se trouve sur la route de Sydney à San-Francisco et Panama, par Fidji, les Samoa, Tahiti et les Marquises d'une part, et d'autre part. sur la route de la Nouvelle-Zélande, en Indo-Chine, par les îles Salomon, la Nouvelle-Guinée, Java et Sumatra, c'est-à-dire admirablement placée pour devenir, le jour où on le voudra, l'entrepôt du Pacifique, ce que lui permettrait d'être le magnifique port de Nouméa qui est aussi vaste que sûr.



Carte de la Nouvelle-Calédonie.

A. Meunier.

Configuration. — La Nouvelle-Calédonie a la forme d'une ellipse très allongée dont le grand axe serait incliné d'environ 45° par rapport au méridien, sa longueur totale est d'environ 400 kilomètres, et sa largeur varie entre 40 et 60 kilomètres. La superficie totale est de 2.100.000 hectares, dont près de la moitié est occupée par des terrains miniers, de 150 à 200.000 hectares par des forêts et le reste par des terrains à pâturages ou à cultures, ces derniers d'une contenance de 400 à 500.000 hectares.

Une chaîne de montagnes très irrégulière, mais continue, se développe d'une extrémité à l'autre de l'île qu'elle sépare en deux parties : on y rencontre des sommets assez élevés tels que le Humbolt et le Panié, qui atteignent l'un et l'autre environ 1.650 mètres ; mais, pour passer d'une côte sur l'autre, il y a des cols nombreux dont l'altitude varie de 500 à 1.000 mètres.

De cette chaîne de montagnes se détachent d'innombrables contreforts qui forment autant de vallées dans chacune desquelles coulent des cours d'eau plus ou moins importants qui ne tarissent jamais dans les parties montagneuses, parce qu'ils sont alimentés moins par les pluies plutôt rares, que par les rosées que déposent les nuages couronnant les parties élevées.

Sur la côte ouest, les contreforts s'arrêtent à une assez grande distance de la mer, laissant place à de vastes plaines couvertes de pâturages.

Sur la côte est, au contraire, les contreforts arrivent souvent jusqu'à la mer : les plaines y sont donc rares et de moindre étendue.

Les terres à culture se trouvent naturellement à proximité des parties montagneuses, dans les vallées formées par les contreforts, et enfin sur des plateaux élevés qui seront probablement les centres de colonisation de l'avenir ; la fraîcheur y régnant en permanence permet d'y faire pendant toute l'année des cultures qu'il est difficile de réussir dans les terrains trop exposés au soleil et au vent ; mais ces régions ne seront recherchées que lorsqu'il aura été possible de les doter des moyens de communication qui leur manquent actuellement.

C'est en effet jusqu'à ce jour, moins la qualité des terres qui a guidé dans le choix de l'emplacement des villages que les plus ou moins grandes commodités d'accès. Aussi trouve-t-on les centres habités : sur la côte est au bord ou à proximité de la mer, et sur la côte ouest au pied des contreforts de la chaîne centrale, à proximité de l'unique route existante qui conduit de Nouméa à Bourail ou des sentiers qui en sont le prolongement vers le nord.

Climat. — Par sa situation géographique, la Nouvelle-Calédonie est un pays tropical, mais son climat est plutôt tempéré. En effet le thermomètre n'y monte que rarement jusqu'à 35°, ce qui n'a lieu que pendant quelques jours en janvier, et il ne descend pas au-dessous de 13° dans la saison la plus fraîche, vers le milieu du mois d'août — de plus la différence entre les températures du jour et de la nuit ne dépasse pas 9° — enfin si, pendant trois à quatre mois de l'année, de décembre à mars, la température moyenne reste aux environs de 25° à 30°, ce qui finit par devenir un peu fatigant, par



Chef Canaque.

contre, pendant les huit autres mois, on jouit d'une température printanière. Aussi l'Européen peut travailler sans danger pendant toute l'année, et c'est à peine s'il est obligé, par précaution, de s'abstenir pendant quelques heures au milieu de la journée dans la saison chaude.

Le pays est d'ailleurs d'une salubrité tout à fait remarquable : les maladies endémiques et épidémiques y sont inconnues et on constate même ce fait extraordinaire que le voisinage des marais ne cause pas de fièvres paludéennes, ce que l'on attribue à la présence d'un arbre particulier au pays, le niaouli (*melaleuca viridiflora*), que l'on rencontre partout en abondance et des feuilles duquel on extrait des produits antiseptiques très appréciés en médecine.

On voit donc que, sous tous les rapports, la Nouvelle-Calédonie satisfait aux conditions que l'on doit rechercher pour une colonie de peuplement. Sa configuration même se prête à cette destination, par suite du peu de largeur de l'île, toutes ses parties sont facilement accessibles, au moins du bord de la mer.

Aussi on a lieu de s'étonner qu'après cinquante ans d'occupation, la population libre immigrée dépasse à peine le chiffre de 10.000. L'énorme distance à laquelle la Nouvelle-Calédonie se trouve de la France, est bien quelque peu cause de ce résultat ; mais on doit l'attribuer surtout à la présence dans ce beau pays, des libérés du bagne qu'une loi absurde oblige à y séjourner et aussi à l'administration déplorable qui est résultée pour lui du régime des décrets ; car, tant par ses richesses naturelles que par les produits de son sol, cette île possède tous les éléments pour devenir une colonie des plus florissantes.

Richesses naturelles. — Au premier rang de ces richesses il faut placer les mines qui occupent à peu près la moitié de la superficie et dans lesquelles on trouve presque tous les métaux connus, dont quelques-uns, tels que le fer, le nickel et le chrome, en quantité prodigieuse. Les seuls qui soient exploités actuellement sont le nickel, le chrome et le cobalt, dont on a exporté, en 1902, dernière année d'exploitation normale, les quantités suivantes :

Minerai de nickel..............	130.000	tonnes.
— chrome............	15.000	—
— cobalt..............	8.000	—

En 1904 la quantité de cobalt exportée est restée la même, mais le nickel est descendu à 98.000 tonnes, tandis que le chrome est monté à 42.000, de sorte que l'exportation totale des minerais s'est maintenue au total d'environ 150.000 tonnes.

Les forêts de la Nouvelle-Calédonie renferment des bois précieux dont on a pu voir une belle collection à l'Exposition de 1900, mais jusqu'à présent le manque de moyens de communications en a entravé l'exploitation.

Le poisson est très abondant, aussi bien dans les eaux douces que dans la mer où l'on trouve de plus, des tortues, des huîtres

nacrières et perlières, et une infinité de coquilles dont quelques-unes conviennent aux besoins de l'industrie.

Produits du sol. — Sans être d'une fécondité remarquable, le sol de la Nouvelle-Calédonie, dont la qualité est d'ailleurs très variable en raison même de la diversité des *roches* dont il a été formé, est assez riche dans certaines parties, pour pouvoir assurer la subsistance d'une nombreuse population.



Case canaque.

Au moment de la prise de possession, on estime qu'il y avait au moins 60.000 Canaques et ils n'occupaient qu'une faible partie de la terre arable ; aujourd'hui c'est à peine s'il en reste encore 20.000. Il y a donc de la place pour recevoir de nombreuses familles d'émigrants ; par conséquent il y a lieu d'encourager l'émigration vers cette terre française, qui est presque notre seule colonie de peuplement.

La vie en effet ne peut être difficile dans un pays où il fait toujours beau, sans que la chaleur arrive jamais à être dangereuse pour

la santé et où la nature produit facilement tout ce qui est nécessaire à l'homme.

A côté des fruits et légumes des tropiques, l'Européen peut cultiver tous les légumes d'Europe et élever, en outre, de la volaille, des porcs, des bêtes à cornes, de manière à avoir sous la main de quoi faire vivre sa famille et à pouvoir s'occuper des cultures qui doivent lui assurer un revenu pour l'avenir. Ces cultures sont surtout celles du caféier et du cocotier, qui, toutes deux, demandent quelques années de préparation, mais donnent ensuite des produits réguliers et rémunérateurs. Les cocotiers, une fois développés, ne donnent plus lieu à aucuns frais ; il n'y a qu'à débarrasser le sol des branches qui tombent et à ramasser les cocos pour en extraire le coprah. Les caféiers demandent plus de soins et plus de main-d'œuvre, mais aussi leurs produits ont plus de valeur.

Cependant, si le café de Nouvelle-Calédonie était un café quelconque, analogue aux Santos, mieux vaudrait renoncer à le cultiver, parce que le prix de 40 à 45 francs les 50 kilog. en entrepôt au Havre, couvrirait à peine les frais de culture, de préparation et de transport ; mais, heureusement, sa qualité le place à côté du Moka et du Bourbon desquels il provient et, lorsque les planteurs se seront décidés à faire ce qu'il faut pour cela, il n'est pas douteux qu'ils arriveront à écouler tout leur café à sa valeur réelle. Ce n'est qu'une question de temps.

La Nouvelle-Calédonie est donc toujours une colonie d'avenir vers laquelle la France a tout intérêt à encourager de toutes manières l'émigration.

Etablissements français de l'Océanie.

Aperçu géographique et historique.

Les établissements français de l'Océanie sont situés à l'extrémité orientale de la Polynésie et à 5.000 kilomètres des côtes continentales les plus rapprochées.

Ils comprennent :

1° L'archipel des Marquises ;

2° L'archipel de Tuamotu ou Pomotu ;

3° L'archipel des Gambiers ;

4° L'archipel de la Société, comprenant l'île chef-lieu, Tahiti, l'île de Moorea et leurs dépendances, et les îles sous le Vent de Tahiti, auxquelles on peut rattacher les îles Mapihaa (Mopelia), Scilly et Bellingshausen ;

5° L'archipel des Tubuai ;

6° Au nord-est et au milieu du Pacifique, l'îlot isolé et inhabité de Clipperton.

Toutes ces îles sont de formation volcanique, sauf les Tuamotu, qui ne sont guère que des récifs de madrépores : même les îles volcaniques d'ailleurs sont entourées, pour la plupart, d'une ceinture de coraux.

L'histoire de ces archipels est peu connue pour les années antérieures à l'occupation française. Il semble établi toutefois que, jusqu'en 1793, chaque île avait un chef indépendant, et un gouvernement propre, et qu'à partir de cette date un commencement d'unification et d'organisation politiques fut tenté, à Tahiti, par la dynastie des Pomaré.

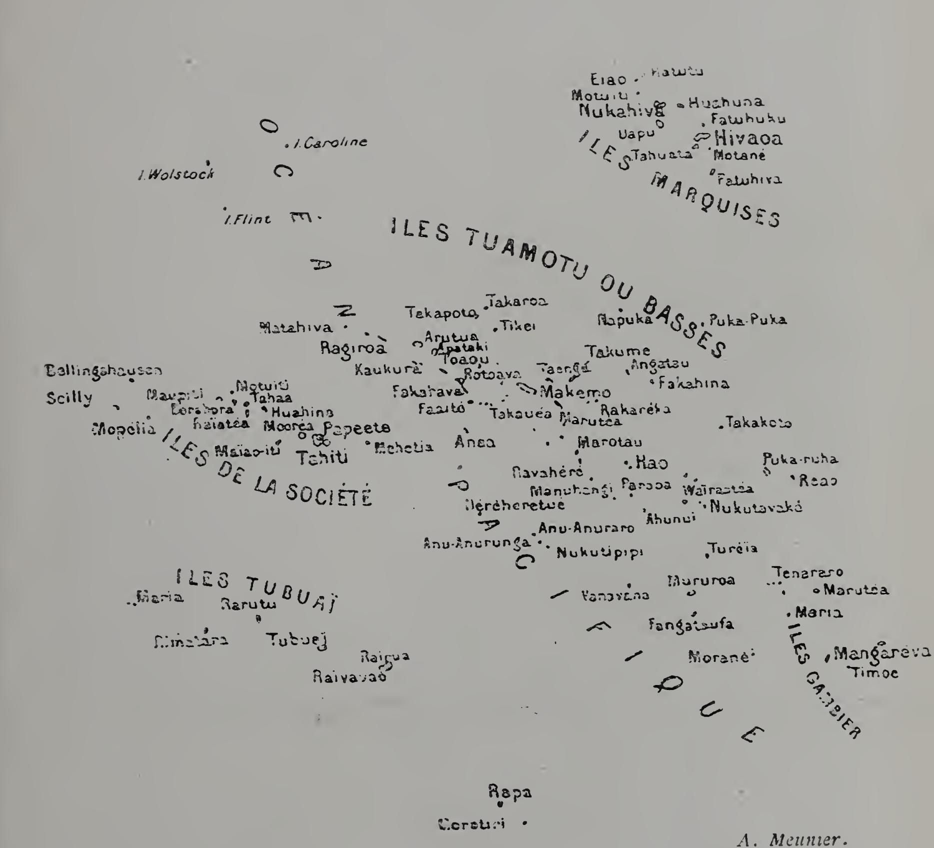
L'occupation française fait son apparition en 1842, avec l'amiral Dupetit-Thouars, qui, le 1er mai, prend possession de Tuamotu et du groupe sud-est des Marquises, et, le 2 juin, de Nuka-Hiva et du groupe nord-ouest.

Le 9 septembre 1842, la reine Pomaré et les grands chefs de Tahiti demandent la protection française au contre-amiral Dupetit-Thouars, qui s'empresse de la leur accorder.

Le 25 mars 1843, le roi Louis-Philippe ratifie ce protectorat provisoire.

Dès lors la même procédure, ou peu s'en faut, sera employée successivement pour chacun des archipels océaniens aujourd'hui placés sous notre autorité. C'est le 16 février 1844, que le roi et les grands chefs du Gambier obtinrent la protection française.

Placé d'abord sous le régime du protectorat (1853), Tahiti fut



Carte des Établissements français de l'Océanie.



Vue de Moorea.

annexé le 29 juin 1880, le roi Pomaré ayant cédé à la France ses droits de souveraineté.

Les autres dépendances ont été annexées de la même manière de 1888 à 1901.

Organisation politique. — Au point de vue politique, il faut distinguer dans les établissements français en Océanie :

a) Le groupe Tahiti-Moorea dont les habitants bénéficient de la qualité de citoyen français ;

b) Le groupe des archipels (Marquises, Gambier, îles sous le Vent, Rapa, etc.), dont les habitants n'ont que la qualité de sujet français.



Les Montagnes de Tahiti.

Organisation administrative. — A la tête de la colonie se trouve un gouverneur assisté d'un secrétaire général. Un décret du 19 mai 1903 a supprimé le Conseil général et l'a remplacé par un Conseil d'administration où siègent les chefs de service et quelques notables comme les présidents de la Chambre d'Agriculture et de Commerce.

Le Conseil d'administration délibère le budget. Les intérêts des archipels sont défendus par leurs administrateurs.

Régime économique. — La loi du 11 janvier 1892 a compris Tahiti et ses dépendances au nombre des colonies et pays de protectorat exclus du régime du tableau E. Les produits de la colonie entrent en France aux conditions du tarif minimum, mais ne jouis-

sent en principe d'aucune exemption de droit, sous réserve qu'il en soit décidé autrement par décret rendu en Conseil d'Etat : le décret du 30 juin 1892 a ainsi accordé une détaxe de 50 % aux vanilles. Les produits étrangers importés sur les possessions françaises d'Océanie sont frappés des droits dont l'assemblée locale obtient l'établissement par décrets en Conseil d'Etat : les décrets des 9 mai 1892 et 10 mars 1897 ont, en exécution de cette disposition, établi des droits de douane dans nos colonies du Pacifique.

Les relations postales sont assurées par deux Compagnies étrangères subventionnées, l'Union et l'Oceanic Steam Ship Company, qui relient Tahiti à la Nouvelle-Zélande et à San-Francisco.

Aucun câble ne relie Tahiti au continent.

Principales importations :

Tissus, produits alimentaires, ouvrages en métaux.

Principales exportations :

Nacres, vanille, coprah, coton.

Le mouvement commercial s'est élevé en 1903 à 3.907.307 francs pour les importations et à 4.678.052 francs pour les exportations.



Moorea.

Indo-Chine



(phot. Paul Boyer.)
M. PAUL BEAU
Gouverneur général de l'Indo-Chine.

L'Indo-Chine française s est fait amplement connaître dans les grandes manifestations spéciales de Paris en 1900 et de Hanoi en 1902. Quels progrès a-t-elle accomplis depuis lors ? Quelle est sa situation actuelle ? Tel est le but et la raison d'être de la section indo-chinoise figurant à l'Exposition de Liége, destinée à développer les relations et les échanges entre notre colonie, la Belgique et les autres pays.

Formation de notre domaine. — L'Indo-Chine est la plus importante de nos colonies. Elle est la première en date dans le cours de notre reconstitution d'un domaine colonial. La prise de possession de la Cochinchine remonte en effet à 1858 (cinq ans après la Nouvelle-Calédonie). Le traité qui en consacrait l'occupation est du 5 juin 1862 ; celui du Protectorat du Cambodge date de 1863 ; celui de l'Annam de 1874, celui du Tonkin de 1885 et celui du Laos de 1893. Il a donc fallu 35 ans d'efforts ininterrompus pour agglomérer en un domaine unifié et solidarisé les cinq pays qui le composent et auxquels s'est rattaché en 1898 l'établissement de Kouang-Chéou.

Tableau d'ensemble. — Nous ne croyons pas devoir donner une monographie de ces cinq pays. On a déjà publié des notices à l'occasion des Expositions de 1900 et de 1902. Il est plus rationnel, pour éviter des redites géographiques et descriptives, que ceux qui veulent connaître à fond cette possession se reportent aux ouvrages spéciaux. Il faut, à la suite d'une Exposition : 1° se borner à une synthèse comme celle que nous a présentée si magistralement

M. J.-Charles Roux à la suite de l'Exposition de 1900, en indiquant la situation du pays et les développements qui devaient en résulter dans l'avenir. 2° Ce sont ces développements que les expositions, pour être utiles, ont pour but de faire ressortir. Il s'agit donc d'en exposer l'ensemble.

Le milieu asiatique. — L'Indo-Chine est, comme son nom l'indique, entre deux mondes asiatiques : l'Inde, qui est aux Anglais, et les Etats du Nord : Chine et Japon. C'est un véritable *empire du milieu* et, en dehors de sa vitalité propre, ses progrès extérieurs dépendent beaucoup moins de la métropole française que des Etats asiatiques limitrophes ou voisins. Elle est elle-même peuplée de races asiatiques et la race chinoise y a depuis longtemps droit de cité ; elle prétend même au droit d'aînesse. Elle y forme, en effet, de nombreuses et prospères colonies. Aussi, c'est avec ces états que l'Indo-Chine fait les échanges les plus considérables et les plus immédiats.

Elle reçoit d'eux des marchandises variées et leur fournit les produits de son sol. Ces marchandises n'ont pas leurs similaires, ni dans ces pays, ni encore moins en Europe.

Il résulte de ces échanges que notre colonie est une solide base d'opérations et d'extension d'affaires. Nos commerçants qui s'y implantent, comme nos industriels, ne doivent pas s'en tenir à la limite de ses frontières ; mais dépasser toute la périphérie depuis les limites de l'Inde anglaise et des Détroits au sud jusqu'aux portes du Thibet et de la capitale céleste au nord et même jusqu'au Pacifique. Les intérêts mondiaux sont devenus connexes dans ces deux parties du globe.

Situation. — La superficie totale de l'Indo-Chine est de 1 million 203.840 kilomètres carrés.

Elle forme dans l'ensemble de ses territoires une unité *géographique* composée de trois parties naturelles principales : 1° la série des bassins côtiers de la mer de Chine (Annam-Tonkin) ; 2° le bassin du Mékong (Cochinchine, Cambodge et Laos) ; 3° le bassin du Mê-nam (Siam).

Francis Garnier nous représentait cet ensemble sous la forme d'une main ouverte, entre les doigts de laquelle s'ouvraient les cinq principales vallées indo-chinoises : le fleuve Rouge, le Mékong (et le Donai), le Mê-nam, la Salouen et l'Iraouaddy.

Nous aurions pu, à diverses reprises, être les maîtres de ces cinq vallées et l'unité *politique* eût été basée sur l'unité *géographique.*

Notre manque d'esprit de suite, qui nous fait toujours nous y reprendre à trois fois dans toutes nos entreprises coloniales sans programme défini, nous a forcés à borner notre domaine aux deux vallées du fleuve Rouge et du Mékong. De sorte que la péninsule forme trois unités *politiques :* l'Indo-Chine française, le Siam et la Birmanie anglaise.

A notre domaine il faut ajouter le territoire de Kouang-Chéou qui est en dehors de la presqu'île et faisait partie du continent chinois.

La superficie de notre colonie est de 712.000 kilomètres carrés et nous y administrons une population de 20 à 22 millions d'habitants.



Carte de l'Indo-Chine.

A. Meunier.

Communications. — A une distance de 7.316 milles (14.000 kilomètres) de France, la métropole a avec elle des communications maritimes en 28 jours, mais n'a jusqu'ici de communications télégraphiques qu'en passant par les câbles anglais ou le réseau sino-russe.

Les Races. — Cet ensemble de pays est occupé par quatre races



Fondeur indigène.

principales : les Annamites pour les trois quarts, les Cambodgiens ou Khmers, les Chinois et les Thaïs, comprenant les Laotiens, les Pouthaïs, les Pou-Euns, les Thos, les Nongs, plus 132.000 Kiams et 7 ou 800.000 Moïs ou Khas, tribus montagnardes, vivant le long de la chaîne annamitique. Il faut encore y ajouter une centaine de mille Malais, des Indous. Autour de nous sont les Siamois au sud et les Chinois au nord.

On conçoit donc qu'un nombre aussi considérable d'habitants, d'aussi grande variété et d'aussi ancienne civilisation, entraîne des

besoins variés et illimités. C'est là ce qui justifie ce caractère important de base d'opérations, de milieu asiatique et d'échange naturel de produits en même temps, qui ira en s'accentuant, par une pénétration industrielle, pacifique et féconde.

Evolution sociale et colonisatrice. — Toute une évolution se produit en ce moment, et qui aurait dû se produire depuis longtemps.

L'heure est venue, a déclaré le 28 mars 1905, le ministre des



Potier indigène.

Colonies, de « substituer loyalement dans notre colonie asiatique la politique d'*association* à la politique de *domination.* » Il y revient trois fois de suite en affirmant avec raison que « cette collaboration est une œuvre de justice, de clairvoyance et de sauvegarde et il insiste aussi sur le rôle de la *presse coloniale* et surtout de celle d'outre-mer pour tendre à ce but. » Ces questions touchent à la prospérité commerciale et sociale ainsi qu'à la défense locale.

La presse coloniale. — La presse coloniale a pris une si grande part dans les expositions de Paris, Hanoï et Liège, comme elle le

fera à Marseille, que c'est un des premiers éléments à noter dans l'évolution progressive de la colonie qui nous occupe.

Ressources budgétaires. — En regard de la population indigène indiquée ci-dessus, on compte 10.000 Français et les familles y sont de plus en plus nombreuses. On conçoit que le budget de l'Indo-Chine, portant sur un tel nombre d'habitants industrieux et actifs, ait atteint 105 millions, dont 70 millions pour le budget général et 35 millions pour les six pays (Kouang-Chéou compris).

La meilleure justification de ce chiffre de revenus, c'est : 1° que le montant en est dépensé sur place, dans et pour le pays, au profit des populations ; 2° que le commerce extérieur qui était de 205 millions de francs en 1897 a passé à 341 millions en 1900, à 398 en 1902 et à 400 en 1904.

Le riz. — La base constante du commerce indo-chinois est le riz, produit du sol et aliment obligé des habitants et de tous les Asiatiques. Son exportation qui était de 916.000 tonnes en 1900, a dépassé le million de tonnes (1.115.601) en 1902, et a atteint, malgré les typhons, le même chiffre à la fin de 1904. Voilà donc les progressions commerciales et financières les plus importantes pour les périodes des trois expositions que nous avons à envisager.

Mouvement maritime. — Il faut y ajouter le mouvement général de la navigation. Les entrées et sorties, en 1903, ont été de 1.750 vapeurs jaugeant 2 millions de tonneaux et 3.204 jonques jaugeant près de 50.000 tonneaux. En 1902, les chiffres étaient de 1.908 vapeurs de 2.244.000 tonneaux. La diminution est due à la mauvaise récolte de riz. Sur le nombre précité on compte 656 vapeurs français, 573 allemands, 221 anglais, 196 norvégiens, 60 américains, etc.

Le cabotage indigène, bien que très gêné par les formalités de la douane, est très actif. Il faut noter aussi le trafic entre quelques ports chinois par des vapeurs français subventionnés.

L'Union. — L'unification de l'Indo-Chine avait été réalisée en 1802 par le grand empereur Gia-long. Elle était devenue lettre morte depuis que l'empire avait été morcelé par nos conquêtes et nos occupations partielles et successives. Lorsque les cinq pays furent entre nos mains, un décret d'avril 1891 établit l'unité politique ; mais l'unité financière et économique, préparée pendant deux ans (1896-1898), ne fut complétée que sous M. Doumer, le 31 juillet 1898 et suivie, au mois de décembre 1898, après la création d'un budget général, d'un nouvel emprunt de 200 millions pour les travaux publics.

Le montant des budgets. — Nous n'entrerons pas dans le détail de l'organisation des grands services, qui date de 1898 et 1899. Le budget général est alimenté par les douanes, régies, contributions indirectes et taxes, et il pourvoit aux dépenses d'intérêt commun.

Chacun des pays de l'union dispose d'un budget local affecté aux dépenses de son propre territoire. Ce budget général atteint en 1905 la somme de 31.802.000 piastres à 2 fr. 40. Le budget local de la Cochinchine est de 5 millions de piastres.

Celui du Tonkin de 5.389.000 piastres.

Celui de l'Annam de 2.566.000 piastres.

Celui du Cambodge de 2.515.000 piastres.

Celui du Laos de 956.000 piastres, soit un total général de 47 millions de piastres, sans compter les budgets régionaux et municipaux.

Douanes. — Les tarifs de douane sont fixés par la loi de janvier 1892 et en vigueur depuis 1893. Les douanes et régies produisent 9.500.000 piastres et les taxes indirectes 14 millions, dont six millions pour la régie de l'opium.

La piastre. — La baisse constante de la piastre est la cause de perturbations profondes dont souffrent le commerce et les finances. Une commission étudie en ce moment sa stabilisation. C'est de ce taux de la piastre que dépend le change en ligatures de sapèques,



Le repiquage du riz.

monnaie infime, indispensable aux besoins et au trafic de la population indigène. On sait qu'il y a 600 sapèques par ligature et 8 ou 9 ligatures à la piastre.

Impôts directs. — Les impôts directs sont l'impôt foncier, l'impôt personnel et l'impôt des patentes. L'impôt foncier comporte deux grandes divisions : les rizières et les cultures variées. L'impôt des rizières varie de 0 fr. 50 à 1 fr. 50 tantôt par mau et tantôt par hectare. Le mau est un carré de 3.600 mètres carrés français. Les taxes des terrains urbains varient selon les villes.

L'impôt personnel frappe tout habitant de 18 à 60 ans, qui ont en outre à racheter les journées de prestation, soit 20 journées à 0 fr. 10.

Les Chinois paient une taxe de capitation de 1 fr. 50, plus

un droit d'immatriculation variant de 10 piastres à 400 piastres suivant une progression basée sur le montant de la patente.

Impôts indirects. — Quant aux impôts indirects ils frappent l'opium, l'alcool, le sel, le tabac, le pétrole, les allumettes et la noix d'arec, qui sert à la mastication du bétel. La taxe la plus importante est celle afférente à la sortie du riz, son produit atteindra bientôt 2 millions de piastres.

Ce sont des notions qu'il est indispensable de connaître pour tout commerçant qui s'établit en Indo-Chine.

Outillage économique. — Notre colonie ayant ainsi acquis la



Radeaux de bambous et de bois flottés sur un arroyo.

personnalité civile et disposant de ressources considérables, avait à se préoccuper en premier lieu de les employer à l'outillage économique du pays. Les grands travaux publics ont donné en même temps une grande et rapide impulsion aux transactions commerciales. De là les progrès constants à enregistrer depuis 1900 jusqu'aujourd'hui.

Transports. — La première préoccupation a été celle des moyens de transport. En outre, le meilleur mode de pénétration économique et stratégique, de développement et de défense du pays, étant les chemins de fer, l'emprunt réalisé en 1899 a été consacré à la construction d'un vaste réseau dont l'ensemble comprend 2.107 kilomètres et est évalué à 266 millions de francs.

Voies ferrées. — La ligne d'Haïphong à Hanoï a été inaugurée pour l'Exposition de 1902. Aujourd'hui elle atteint Laokaï et la construction se poursuit vers Yun-Nan-Sen. La ligne est ouverte de Hanoï à Vinh, de Hanoï à Haïphong, de Hanoï à Langson, d'où elle devra se poursuivre vers Nanning, Outchéou, Pakhoï, Kouang-Chéou et Canton, de Hué à Tourane, de Saïgon vers le Binh-thuan, vers Pnom-Penh et Battambang par Mytho.

Le réseau indo-chinois, lorsqu'il aura été complété, sera la consécration de l'union indo-chinoise et centuplera le mouvement commercial.

Le transindo-chinois. — Les circonstances politiques et les nécessités de la construction semblent devoir amener des modifications dans le plan primitif, et au lieu de relier Hanoï à Saïgon par la route mandarine du littoral, on se propose de joindre Vinh-Hatinh au Mékong, à Savannakek ou Lakhon ; de là on descendra perpendiculairement sur la rive droite du fleuve vers Oubon et de là à Pnom-Penh, pour gagner Saïgon. On suivra ainsi le tracé le plus court et le plus urgent. On desservira non seulement les trois pays en bordure de la mer de Chine ; mais le Laos, le Siam et le Cambodge et l'on aura créé à moins de frais et avec de plus importants résultats, le véritable *transindo-chinois.*

Ces modifications de tracé n'empêchent pas l'achèvement de la section de Hué à Tourane qui sera plus tard prolongée par Quangtri et Aïlao sur le Mékong.

La ligne de Saïgon à Pnom-Penh, devenue plus urgente par suite de nos relations avec le Siam, sera reliée par Battambang à Bangkok.

De même que la ligne du Yunnan devra être poursuivie jusqu'à Sui-fou et à Tchen-tou, dans la riche province du Seutchuên, de même la ligne de Lang-son devra être conduite à Lang-tchéou et par Nan-ning à Kouang-Chéou.

Il est indispensable, en effet, que notre possession de Kouang-Chéou soit par là même reliée à Hanoï.

Travaux d'art. — Les voies ferrées ont nécessité de grands travaux d'art, dont le principal est le grand pont de 1.680 mètres à Hanoï ; celui de Hué qui avait coûté 160.000 piastres, a été en partie enlevé par le typhon de 1904 et on le reconstruit.

Grands travaux. — On poursuit en même temps le percement et le dragage de canaux et de rivières ; on a obtenu de bons résultats des travaux de navigabilité sur le Mékong ; les dérochements et les balisages, déjà effectués, permettent aux chaloupes à vapeur d'atteindre plus sûrement Louang-Prabang. Des jetées et des appontements ont été construits au cap Saint-Jacques, à Saïgon, à Tourane ; de nouveaux phares sont en construction ; et en dehors des dépenses pour le chemin de fer, plus de 2 millions de piastres sont consacrés à des travaux d'intérêt général.

En même temps, des réseaux urbains, suburbains et interprovinciaux de chemins de fer sur route et de tramways, desservent les villes entre elles.

Postes et télégraphes. — Le télégraphe et la poste relient tous les centres de la colonie et on a enfin entrepris, non seulement l'amé-



Pont de Dap-Cau.



Pont de Lang-Son.

lioration des câbles sous-marins qui rattachent la colonie au réseau universel, c'est-à-dire britannique quant à présent, mais surtout le jalonnement d'une communication sous-marine indépendante avec la métropole.

Nous avons installé un grand nombre de bureaux de poste français dans les grands centres chinois.

Les lignes de navigation commerciale française ont été triplées.

L'industrie. — Quant à l'industrie, il faut considérer comme indigène celle du décorticage du riz. Ces usines à vapeur, qui datent de 1874, sont munies de tous les procédés perfectionnés modernes ; mais elles sont entre les mains de syndicats chinois.

L'industrie française met en valeur les autres produits du pays ; ce sont les grandes scieries de bois installées en Annam, les magnaneries, les dévidages de soie à Hanoï et à Nam-dinh. La préparation des matières premières a fait créer de nombreuses manufactures. Le tabac est préparé d'après les procédés de Manille. Après plusieurs essais infructueux datant de loin, il semble que des raffineries de sucre puissent au moins être installées au Quang-Ngaï, plutôt que de recourir à Hong-Kong.

Des plantations et des fabriques de thé sont établies en Annam et au Tonkin. La qualité du produit étant bien supérieure, d'après les analyses, à celui de l'Inde et de Ceylan, la consommation s'en répand rapidement et augmente chaque année en France.

Les merveilleuses pêcheries de la côte d'Annam et du Tonkin et surtout celles des grands lacs du Cambodge avec fabrication de salaisons, de saumures et d'huile de poisson, motiveraient le concours d'industries européennes pour parfaire le travail des 30.000 indigènes des lacs et des centaines de mille de toute la côte.

Les textiles sont exploités par les Européens. Outre la soie, il faut citer l'abacca ou chanvre de Manille, la ramie, le jute pour lequel la maison Saint frères, fait de persévérants sacrifices.

Jusqu'ici le Japon achetait tout le coton du Cambodge. Les filatures établies à Hanoï et à Nam-dinh et à Haïphong, représentent près de 100.000 broches. Des ateliers métallurgiques importants, des briqueteries et tuileries, une cimenterie, une grande usine à papier, des fabriques d'allumettes fonctionnent avec succès.

Charbon. — Les charbonnages prennent tous les jours une plus grande extension surtout à Hongay, à Kébao, au Tonkin ; à Nong-Sôn, en Annam. On a exporté de Hongay 350.000 tonnes, de Kébao 60.000 tonnes. Nong-Sôn a repris son activité avec un fonds de 2.500.000 francs pour la mine et l'on compte porter l'exportation à 220.000 tonnes.

L'or, l'argent et l'étain sont en exploitation.

Cette colonisation industrielle est encouragée par le gouvernement local qui fait les expériences scientifiques préalables.

Tarifs douaniers. — Les capitaux métropolitains ont pris la route d'Indo-Chine et les initiatives individuelles sont de plus en plus nombreuses. Ces entreprises bénéficient du tarif protecteur ; mais s'accommodent peu de l'union douanière.

Les produits métropolitains entrant en franchise, les produc-



Gare de Than-Moi.

teurs demandent la réciprocité, c'est-à-dire l'entrée en franchise dans la Métropole.

Le riz indo-chinois ne paie pas son entrée en France ; mais le thé, le café, le poivre, que nos colons produisent, que nos nationaux consomment et qui n'ont pas de similaires en France, paient la moitié du droit d'importation de ces mêmes produits venant de l'étranger, soit 104 francs les 100 kilog. au lieu de 208 francs. Les colons continuent à insister près des pouvoirs publics pour obtenir cette réforme. Loin de limiter la production de l'Indo-Chine, nous devons l'encourager chez les indigènes comme chez nos compatriotes, alors surtout que si la France vend à l'Indo-Chine annuellement pour plus de 110 millions de francs de marchandises, elle ne lui en achète pas pour plus de 20 millions.

Cette réforme serait avantageuse à la fois à la Métropole et à la colonie qui est pour elle un point d'appui d'où son industrie manufacturière, représentée par des filiales établies sur place, peut rayonner comme les produits du cru dans tout l'Extrême-Orient.

Mouvement commercial. — Une colonie neuve qui peut présenter de si nombreux éléments d'activité que ceux résumés ci-dessus, fait grande figure dans une exposition étrangère. Ces résultats se synthétisent et se justifient du mouvement commercial annuel (extérieur, intérieur et transit). Il se traduit en valeurs, numéraire non compris, par un total de 204 millions en 1903, contre 215 millions en 1902, pour l'importation, 120.450.000 en 1903, 185 millions en 1902 pour l'exportation. Soit au total 324 millions en 1903. L'importation de France s'est montée à 111 millions et l'exportation pour la France à 19.420.000 francs. Le numéraire à ajouter est de 29 millions à l'importation et de 17.750.000 à l'exportation. L'année 1903 a souffert d'une mauvaise récolte de riz, et 1904 a subi plusieurs typhons.

Instruction publique. — Depuis Paul Bert, le Gouvernement général s'est préoccupé de l'instruction publique. Elle comportait deux éléments : l'enseignement asiatique et l'enseignement français. Elle s'appliquait à deux catégories différentes : la nombreuse population indigène et la jeune population française en voie de développement. L'enseignement traditionnel asiatique, un peu d'enseignement primaire français et l'enseignement professionnel se partagent aujourd'hui, pour l'ordre primaire, l'éducation des natifs. L'enseignement du français se donne en général parallèlement à l'enseignement asiatique. On a construit dans les grands centres de beaux groupes scolaires enfermant des écoles franco-indigènes.

La Cochinchine consacre 660.000 piastres à l'instruction ; près de 10.000 élèves reçoivent l'enseignement, dont seulement une centaine de jeunes Européens. Au Tonkin le nombre des indigènes connaissant le français est de plus de 50.000. Les écoles sont fréquentées par plus de 3.000 élèves ; des écoles professionnelles ont été établies à Saïgon, Hué et Hanoï. L'enseignement secondaire se donne dans un cours classique et moderne à Hanoï, au collège Chasseloup-Laubat et à l'institution libre Taberd, à Saïgon.

Pour nous, ce qui est le plus remarquable et le plus intéressant dans la section de l'instruction à l'exposition, ce sont les cahiers des

élèves indigènes. Leur comparaison avec ceux des écoles françaises est tout à fait suggestive.

Etablissements scientifiques. — M. Doumer a créé, à Hanoï, l'Ecole française d'Extrême-Orient, dont les résultats sont des plus importants. Une mission d'exploration scientifique permanente, comprenant quatre sections, s'occupe de faire connaître les ressources du pays. Un service géologique est attaché à la direction de l'agriculture. Le service géographique sert non seulement à relever le territoire ; mais à préparer les entreprises de colonisation, les travaux d'irrigation et l'amélioration de l'impôt foncier par le Cadastre. Des observatoires et des stations météorologiques ont été fondés et préviennent des typhons qui dévastent la mer de Chine.

Presse locale. — La presse est représentée par de nombreux organes. Son rôle, qui aurait dû être de mieux seconder nos efforts politiques vis-à-vis des indigènes, a été récemment, dans des circonstances retentissantes, retracé avec une grande hauteur de vues par le ministre, M. Clémentel, par le gouverneur général, M. Beau et par nos grands confrères de France. On a enfin compris et préconisé une association plus sage et plus féconde entre le protégé et le protecteur et c'est là cette évolution d'une extrême importance pour l'avenir que nous appelions de tous nos vœux.

Hygiène publique. — Des établissements d'hygiène et de préservation ont été fondés à Saïgon, à Nha-trang, à Hanoï, et des écoles de médecine, de vaccine, de médecine vétérinaire, s'occupent à la fois de combattre les épidémies, les épizooties et d'améliorer par l'hygiène la condition des races indigènes.

Arts décoratifs. — Enfin, les arts décoratifs étaient par tradition trop répandus dans notre colonie pour que le Gouvernement négligeât de leur prêter son concours. Et il l'a fait à la fois pour le progrès des arts et pour la préparation à l'industrie européenne.

L'ensemble des productions d'art exposées nous dispense d'entrer dans plus de détail, bien que cette section ait un attrait plus généralisé.

Crédit et Banques. — En même temps que se développait notre industrie et notre commerce, les établissements de crédit et de banque prenaient une grande extension. Les emprunts créèrent entre la colonie et la métropole des liens financiers, étroits et constants. Les temps du déficit sont passés, la paix règne partout. L'Indo-Chine, « gouffre d'argent et gouffre d'hommes », n'est plus qu'une légende qui a été trop exploitée et qui n'a plus cours.

Défense du territoire. — La défense du pays est assurée contre un coup de main ; mais elle va être organisée contre toute éventualité au moyen de deux points d'appui, d'une flotte plus forte, d'une défense fixe et mobile, d'arsenaux, de docks, d'une organisation plus large de l'armée européenne et indigène.

Résumé. — C'est donc un véritable Etat jouissant de la personnalité civile et de son autonomie politique, administrative, financière et militaire, qui se présente dans les expositions européennes avec un ensemble de ressources, de progrès qui forcent l'attention et qui ont mérité l'approbation de nos concurrents en colonisation.

L'avenir de ce pays doit s'envisager sous les plus heureux aus-

pices. La métropole entend le garantir contre toute perturbation du dedans et du dehors et concourir à son développement normal pour le plus grand bien de la colonie et de la France métropolitaine.

L'Indo-Chine est unifiée, mais ne peut être uniformisée. Elle se présente à l'Exposition comme une grande collectivité, représentée par ses grands services publics, ses grandes compagnies industrielles. Mais chacun des cinq pays tient avec raison à son autonomie et figure dans ce concours comme autant de personnalités coloniales auxquelles se rattachent leurs exposants collectifs et individuels avec leurs collaborateurs. Nous allons passer en revue ces cinq pays et leur annexe.

Cochinchine.

Son rôle. — Chacune des régions indo-chinoises est d'âge différent. La Cochinchine est la plus ancienne. Elle considère comme une noble prérogative son droit d'aînesse et elle a la fierté des devoirs qu'il lui impose. C'est pourquoi elle déclare elle-même qu'elle veut être à la tête des progrès accomplis dans notre France asiatique.

Si le Tonkin a un rôle direct à jouer dans notre pénétration en Chine et dans la colonisation du haut Laos, l'Annam vis-à-vis du moyen Laos, la Cochinchine dirige ses efforts vers le bas Laos et le Siam à travers le Cambodge dont elle unit les intérêts aux siens.

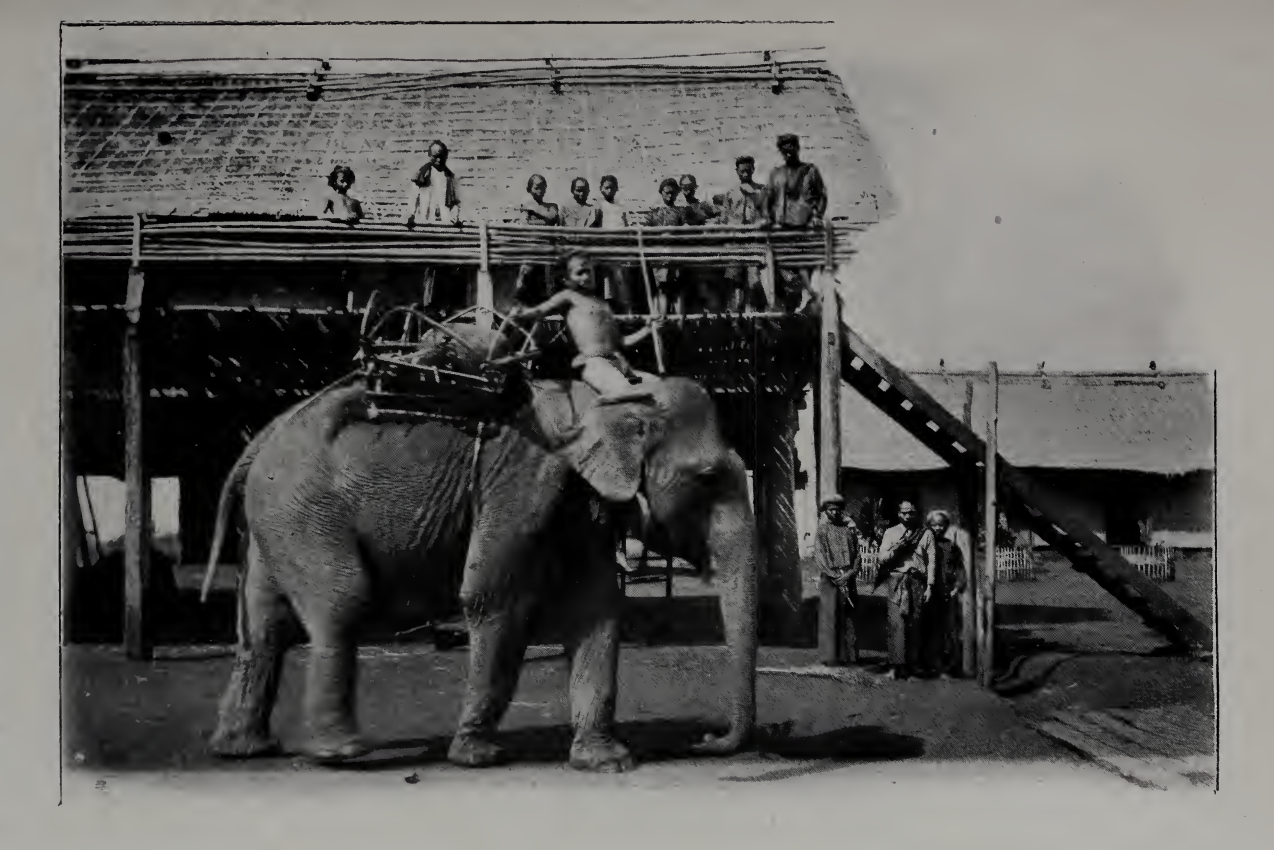
Progrès économiques et industriels. — Avec ses travaux de chemins de fer et de routes, elle poursuit la construction de ses canaux, ses dragages, ses irrigations ; elle étend ses cultures et surtout ses rizières de 30.000 hectares par an. Elle achève la construction de ses monuments publics, prépare de nouveaux établissements d'assistance et d'hygiène ; elle réclame tout un système d'égouts et de travaux maritimes. Saïgon et le cap Saint-Jacques forment un double point d'appui de la flotte ; tout un outillage de défense va leur être appliqué.

Le riz. — Ses décortiqueries de riz sont établies pour une production trois fois plus grande, qui ne dépend que de la mise en culture de vastes terrains disponibles. Elle appelle la main-d'œuvre indigène à la conquête des plaines aquatiques et la fait bénéficier en échange des rizières nouvelles mises par elle en exploitation. Son exportation de riz au moment de l'annexion de ses provinces de l'ouest (1867) était pour les six provinces et le Cambodge, de 14.000 tonnes ; elle a atteint le million et en consomme autant sur place pour sa propre alimentation.

Les autres produits sont le poivre (3.000 tonnes), le coton, le sucre, le coprah, etc.

Situation. — Sa superficie est de 57.600 kilomètres carrés, les îles de Poulô-Condor et de Phuquoc comprises ; sa population est de 3 millions d'habitants, dont 2.700.000 Annamites, 80.000 Chinois, 224.000 Cambodgiens, 4.450 Français civils, 300 autres Européens en majorité allemands, plus les troupes.

Communications. — Les messageries fluviales de Cochinchine assurent le service régulier avec l'intérieur, le Cambodge, le Laos et



A Honquan (Hinterland Moï).

le Siam. Une ligne côtière à vapeur vient d'être créée entre Bangkok et Saïgon.

Divisions administratives. — La Cochinchine est divisée en vingt arrondissements contenant 2.000 villages. Trois de ces villes sont pourvues de municipalités françaises : Saïgon, Cholon et le cap Saint-Jacques.

Les villes. — Saïgon est à 40 milles de la mer. La ville mérite sa réputation d'être une des plus belles de l'Extrême-Orient.

Si l'on quitte ses rues si bien ombragées pour prendre le chemin de fer ou le tram, on est en vingt minutes transporté dans la ville chinoise de *Cholon*, le grand entrepôt du commerce avec l'intérieur.

Les jardins et les promenades qui entourent la ville sont un charme pour les habitants comme pour les visiteurs de passage.

Le cap a une très vaste rade dominée par le phare. C'est une station balnéaire et de villégiature très pittoresque. Les ports de la Cochinchine sur le golfe de Siam sont Rachgia et Hatien ; ces ports sont reliés au Mékong par des canaux qui ont été améliorés depuis notre occupation.

On se rend compte, à la section de la Cochinchine, que tout en ne présentant pas un territoire aussi vaste et une population aussi nombreuse que le Tonkin ou l'Annam, c'est le pays de l'Union le plus francisé et dont les ressources commerciales sont établies sur la base la plus ancienne et la plus solide.

Tonkin.

Siège du Gouvernement. — Depuis que le siège des grands services a été transporté de Saïgon à Hanoï, le Gouvernement général tient une plus large place qu'à Saïgon. Les événements d'Extrême-Orient y retiennent le plus souvent le Gouverneur général.

Chemins de fer. — C'est de là également que partent les diverses sections du réseau de chemins de fer. Le terminus central est dans la ville même, depuis que le pont de 1.680 mètres a été jeté sur le fleuve Rouge. Hanoï est en effet relié : 1° à Langson ; 2° à Haïphong ; 3° à Vinh ; 4° à Yen-Bai. Il le sera sous peu avec Lao-Kai et en 1908 avec Yunnan-Sen.

Situation. — Le Tonkin a une superficie de 174.560 kilomètres carrés ; on évalue sa population à 10 millions d'habitants, dont la plus grande partie est comprise dans le delta du fleuve Rouge et du Thai-binh. Elle comprend 4.000 Européens civils et 500 Chinois. La haute région, qui est 6 fois plus grande, ne compte que 80.000 Annamites ; mais en même temps 30.000 Chinois, 280.000 Thaïs, 60.000 Moïs ou Khas et 75.000 Mans, Meos, etc.

Les cultures. — Le delta est réservé surtout aux rizières et la haute région aux cultures spéciales. Malgré deux récoltes annuelles, le Tonkin consomme sa production de riz et n'en exporte pas plus de 130.000 tonnes. On y cultive la canne à sucre, le coton, la badiane, le manioc, le pavot à opium ; on a grandement développé et amélioré la culture et la préparation du thé, qui est de qualité supérieure et qui se répand beaucoup en France où il est très apprécié.

Le mûrier à soie, l'arbre à papier, le vernis laque y sont très développés ; les industries indigènes sont très nombreuses ; la principale est celle de la soie.

Industries d'art. — Les industries d'art sont très renommées ; on s'en rend compte en voyant les magnifiques spécimens exposés de sculpture sur bois, d'incrustations, de vases en cuivre, en bronze niellé et de broderies sur étoffes.

Climat. — Si l'été est pénible au Tonkin, la température y est très supportable d'octobre à mars. En février on y subit le crachin, petite pluie fine et froide ; c'est un véritable hiver réconfortant.

Divisions administratives. — Le Tonkin est divisé en vingt provinces et 4 territoires militaires. Tout le pays est desservi à droite et à gauche du fleuve Rouge par ses deux affluents, la rivière Noire et la rivière Claire.



Tramways à Hanoï.

Les villes. — Les villes principales sont Hanoï, Haïphong et Nam-dinh. Hanoï compte 150.000 habitants, dont 3.000 Européens et 2.000 Chinois. Elle est située à 110 kilomètres de Haïphong, qui est à 35 kilomètres de la mer et qui comprend 15.000 habitants, dont 1.000 Européens et 5.000 Chinois.

Nam-dinh compte 50.000 habitants ; c'est la ville du commerce et de l'industrie indigènes ; centre artistique et littéraire, siège des examens triennaux ; ville d'affaires et de plaisir. Outre la voie ferrée, un tramway va la relier à Hanoï et à Haïphong.

Résumé. — Bien que n'ayant que vingt ans de date et de moitié moins âgée que la Cochinchine, on voit que la capitale tonkinoise, comme le Tonkin tout entier, peuvent rivaliser avec succès avec la colonie mère, c'est-à-dire son aînée, la Cochinchine.

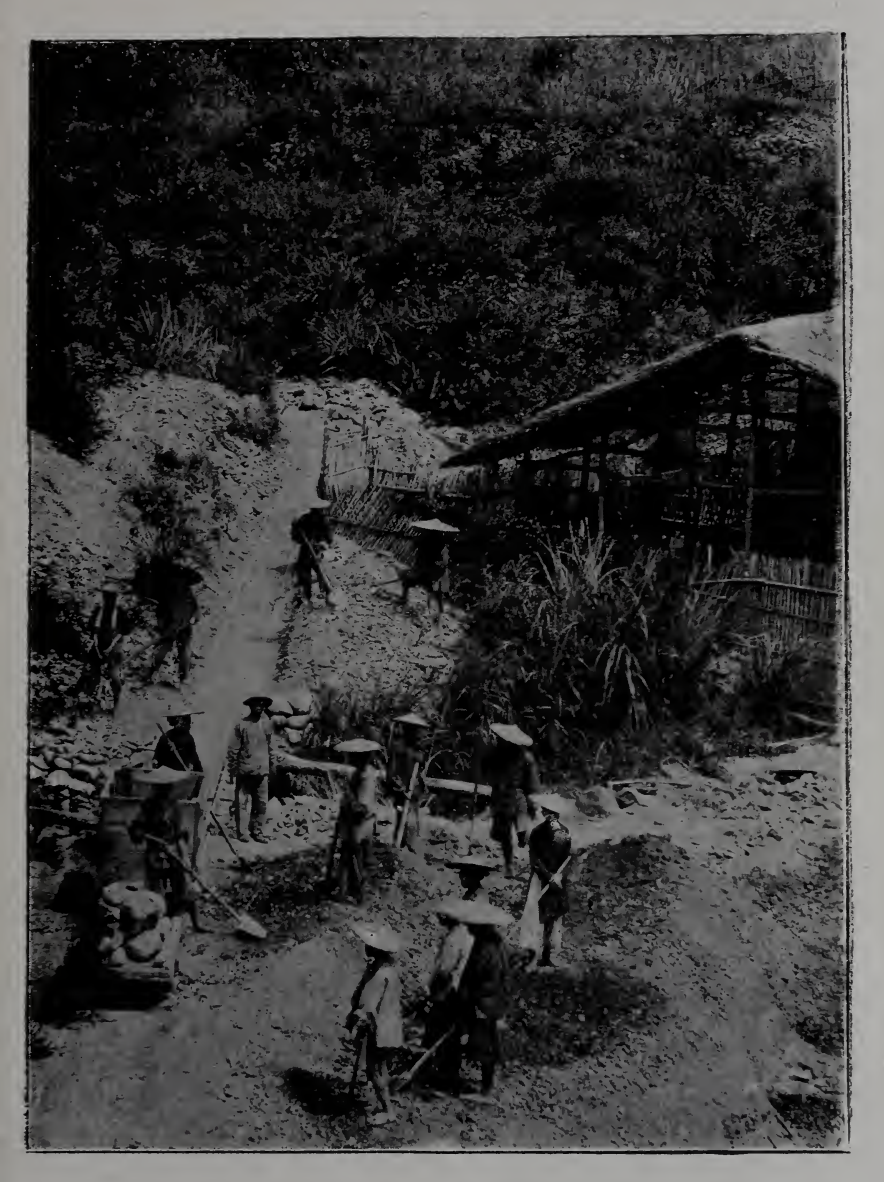
Annam.

La capitale annamite. — L'Annam relie le Tonkin à la Cochinchine et sa capitale, Hué, est la capitale indigène de l'ancien empire



L'Embarcadère de Long-Tcheou.
(Entrepôt du commerce avec le Tonkin.)

annamite. Cette capitale ne se composait, lors de notre occupation, que d'une ville officielle comprise dans la vaste enceinte de la citadelle construite par les officiers français au service de Giâ-Long. 30.000 personnes étaient logées autour du palais royal. La ville commerciale ne comprenait qu'un petit nombre d'Annamites et quelques maisons chinoises. Depuis lors, la ville compte 40.000 habitants, dont 150 Européens et 400 Chinois. Un beau pont a été jeté sur le canal, un autre plus important traverse la rivière de Hué et relie



Mines d'étain de Tinh-Tuc (Tonkin). — Déblaiement des terres stériles.

ı citadelle à la légation de France qui est le siège de la résidence .upérieure.

Divisions administratives. — Ce pays qui est divisé entre 14 pro-,inces et qui a une superficie de 133.760 kilomètres carrés, a aussi :ne importance politique pour notre protectorat ; une importance naritime par son port de Tourane et ses autres ports très nom-›reux, par sa grande étendue de côtes et par sa population de ıarins ; il a pour les Européens une importance commerciale à ause de son climat, de ses cultures variées et de ses ressources mul-.iples.



Village flottant de Ninh-Binh (Tonkin).

Cultures. — Bordé par la chaîne annamitique, des passes qu'il est facile d'améliorer s'ouvrent vers le Laos et le bassin du Mékong. Parmi ses cultures riches figurent le thé, le sucre, le coton, etc., livrés à l'exportation, tandis que ses rizières ne suffisant pas à nourrir ses habitants, on y importe annuellement plus d'un million de riz. Il exporte en Chine pour 2.300.000 francs de cannelle ; du poisson salé, des saumures, du sel, de la cire, des arachides et du caoutchouc, etc. On y élève des bestiaux et des chevaux ; sa principale industrie est la soie, surtout dans la région de Qui-nhon.

Le Lang-Bian. — Une station de villégiature va être installée sur le plateau du Lang-Bian, vers la source de Louaï : l'altitude est de 200 à 900 mètres et ce point sera relié au réseau de chemin de fer.

Routes et voies ferrées. — Outre la route mandarine, une route a été construite vers le Laos par Aïlao et vers le Tranning et Luang-Prabang par la vallée du Song-Ca. Une section du transindo-chinois relie Vinh à Hanoï, une autre va relier Hué à Tourane et à Qouang-Tri et le sud de l'Annam à Saïgon.

Population. — Sa population est d'environ 6 millions d'habitants dont 600 Européens, 5.000 Chinois, 50.000 Thaïs, 70.000 Moïs et 60.000 Kiams. Ces deux dernières races habitent les chaînes de montagnes.

Les Kiams. — Les Kiams occupaient, bien avant notre ère, tout ce pays. Les ruines de leurs monuments nous ont livré des inscriptions s'étendant du IIIe au XVe siècle. Ce peuple d'origine malaise, fut écrasé et remplacé par les Annamites à la fin du XVe siècle. Des groupes de Kiams émigrèrent au Cambodge d'où ils furent enlevés et transportés au Siam, comme prisonniers de guerre. Les autres habitent encore les deux provinces du Khanh-hoa et du Binh thuan. Les uns sont restés brahmanistes et les autres sont musulmans.

Tourane. — L'occupation de Tourane date de 1858 ; c'est le meilleur port de la côte et le plus avancé dans l'est. On le pourvoit de tout l'outillage économique : quais, docks, tramways, etc.

Phaï-Phô. — A 30 kilomètres se trouve la ville chinoise de Phaï-Phô, où les Hollandais, les Japonais, puis l'intendant Poivre s'étaient installés, il y a plus d'un siècle et demi. Phaï-Phô est à Tourane ce que Cholon est à Saïgon. Or, ce n'est que depuis deux ou trois ans que l'on a entrepris l'organisation de ce port et de ce centre. Une commission municipale y fonctionnait depuis 1892. Un cimetière espagnol, à côté du cimetière français, y rappelle la collaboration de nos alliés de 1858 à 1863.

Industries. — A une soixantaine de kilomètres de Tourane, on exploite les mines d'anthracite de Nong-son. Dans le nord, le cuivre est exploité à Ducbô et l'or à Bong-miêu. Le thé est cultivé en grand dans les environs.

Climat. — Le voisinage de la mer, l'alternance des moussons et les pentes des montagnes, rendent le climat très supportable à l'Européen. La région de Hué est extrêmement pittoresque ; mais, enfermée dans un cirque montagneux, ses conditions sanitaires ne sont pas aussi favorables.

Les nécropoles royales. — Autour de la capitale sont disséminées les nécropoles royales, dont chacune représente l'étendue et l'aspect d'un Trianon. On ne saurait assister à l'imposante et solennelle cérémonie triennale du Nam-Giao sans se convaincre que le peuple annamite a gardé le sentiment profond de son nationalisme.

Condition sociale. — C'est après dix siècles de luttes contre les Chinois, et douze siècles contre les Kiams, que la nation annamite avait conquis son autonomie. Placée aujourd'hui sous notre protectorat, notre intérêt commun pour assurer notre commun avenir est d'associer le protégé à l'effort du protecteur. La domination ne peut suffire à ce peuple d'ancienne civilisation ; c'est à une collaboration

avec nous qu'il faut le convier et c'est la condition de notre commune prospérité.

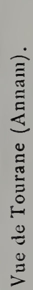
Résumé. — On voit et l'on verra que ce pays, comme chacun des autres de l'Union, a ses caractères propres et ses ressources spéciales ; de là, la variété et l'attrait de l'exposition présentée par chacun d'eux. Chacune des sections de l'exposition indo-chinoise se faisant connaître sous son aspect particulier, le tout forme sans se confondre, le faisceau des forces et des capacités de l'Union indo-chinoise.



Pirogue (faite de 3 pièces) servant de bac en Annam.

Cambodge.

Le royaume des Khmers. — Nous voici maintenant en présence d'une race toute différente, celle des Thaïs, dont la branche principale est celle des Khmers ou Cambodgiens. Ils fondèrent au ve siècle, un puissant empire de civilisation hindoue. Le brahmanisme y fut florissant jusqu'au VIIe siècle où le bouddhisme y fut introduit, et c'est à partir du commencement du XIVe siècle que sa décadence com-



Vue de Tourane (Annam).

mença avec les invasions siamoises, puis annamites. Il est placé depuis 1863 sous le protectorat de la France, complété par le traité de 1884. Le traité franco-siamois de 1904 lui a rendu les provinces de Bassac, Melouprey, Tonlé-Képou, Krat, Kokang, usurpées par les Siamois. Ce traité, comme celui de 1893, a neutralisé les provinces de Battambang et d'Angkor.

Divisions administratives. — Le Cambodge est aujourd'hui partagé en 14 provinces, sous le contrôle d'un Résident supérieur.

Situation et population. — Sa superficie est de 140.000 kilomètres carrés. Sa population est d'environ 1.600.000 habitants, dont 550 Européens, 125 Chinois, 76.000 Annamites, 42.000 Kiams et 200 Hindous. Il faut y ajouter les importantes tribus des Penongs et des Moïs.

Cultures. — Les principales cultures sont le riz, le coton, la soie, les haricots, le cardamome, le sucre, le tabac, le poivre, la gomme-gutte ; on exporte beaucoup de peaux, de poisson salé, de riz et de poivre. Ses forêts seront exploitées dès qu'on aura ouvert de bonnes voies de communication.

Les pêcheries des Grands Lacs. — Des pêches merveilleuses attirent chaque année 30.000 pêcheurs sur les bords des Grands Lacs. On sait que le Mékong se divise à Phnom-Penh en 4 bras : l'un descend du Thibet, l'autre se dirige vers les Grands Lacs ; au moment des crues il remonte vers sa source sur 100 kilomètres et la crue des lacs passe de 60 centimètres à 12 mètres. Les deux autres bras se rendent à la mer.

On prend dans les lacs de gros poissons ; on les sale sur les rives ; on extrait de la tête l'huile de poisson. Les salaisons se répandent en Indo-Chine et dans les pays voisins. On évalue la production à 7 millions, dont 3 millions pour l'exportation.

Ruines d'Angkor. — Et sur les bords de ces lacs qui sont une véritable mer de 75 kilomètres de large sur 130 de long, s'élèvent les ruines merveilleuses des temples et des palais d'Angkor-la-Grande.

La capitale. — Jusqu'en 1867 Oudong-la-Victorieuse était la capitale : le roi vint s'installer à Phnom-Penh et la nouvelle capitale prit une grande extension. Elle a 60.000 habitants. Ses monuments sont pittoresques. Son port fluvial est fréquenté toute l'année par des bateaux à vapeur.

Le roi. — Le roi Sisovath vient de succéder à son frère Norodom, dont la mémoire reste honorée parmi son peuple et les Européens.

Le port de Kampot. — Le Cambodge n'a qu'un petit port maritime sur le golfe de Siam, c'est Kampot. Un service de cabotage à vapeur relie Hatien à ce port, à Krat et à Bangkok.

Les soieries. — Il est intéressant de comparer la soie et les tissus du Cambodge avec ceux de l'Annam et du Tonkin, de même pour le coton.

Cultures. — Il a aussi ses produits spéciaux, comme le cardamome et la gomme-gutte.

Mines. — Il possède de riches gisements de fer qui ne seront exploités que lorsque des communications seront établies.

Voies ferrées. — Le chemin de fer reliera Phnom-Penh avec Battanbang et Bangkok d'une part, avec Saïgon d'autre part et aussi avec le Laos.

Laos français.

Possession directe. — On croit généralement que cette région de l'Union indo-chinoise est un protectorat français ; c'est au contraire une possession directe. Les Laotiens sont sujets français.

Population. — Sur une superficie de près de 300.000 kilomètres carrés, vit une population de 1 million, dont 500.000 Thaïs, 400.000 Khas, 5.000 Khmers, 2.200 Annamites, 300 Chinois et 150 Européens. C'est un territoire qui égale le Tonkin, l'Annam, la Cochinchine réunis ; et si cette population n'était aussi primitive, elle devrait avoir légalement un député au même titre que la Cochinchine. Elle n'a même pas un Délégué au conseil supérieur.

Divisions administratives. — Le pays est divisé en 14 circonscriptions dont dépendent 10 agences commerciales établies sur la rive droite du fleuve, le tout administré par un Résident supérieur du Laos qui a à surveiller, par la voie du Mékong, une frontière qui va du Cambodge jusqu'en Chine.

Les villes. — Ce pays a deux capitales : Luang-Prabang au nord, et Vieng-Chan au centre. Depuis 1828 jusqu'en 1887, tout ce territoire fut ravagé par les Siamois qui en enlevèrent 80.000 familles emmenées au Siam comme esclaves de guerre. Les traités de 1893 et 1904 prévoient la faculté de leur retour dans leur pays d'origine.

Depuis 1893, époque où ce pays est devenu français, le calme est revenu ; les centres se sont repeuplés et les échanges sont en voie de progrès.

La race. — Le type de ces habitants et leur caractère affable, enjoué et doux, les rendent particulièrement sympathiques. Leur langue, analogue à celle des Khmers, est facile à apprendre.

Le climat est très agréable, mais variable : de 4° pendant la saison sèche, il monte à 38° pendant les pluies.

Transports. — Les transports s'y font par le Mékong en chaloupes à vapeur et par transbordements en pirogues à travers les trois biefs successifs du fleuve. Ce pays manquant de voies de communication, on y emploie les éléphants qui sont nombreux dans les forêts et que l'on ne chasse que pour les domestiquer. Le Laos sera relié au Tonkin et principalement à l'Annam par des embranchements du chemin de fer de Hatinh à Savannakek, de Quang-Tri par Aïlao à Kemmarat, de Tourane à Attopeu. De Savannakek à Krauchmar, le transindo-chinois aura avantage à descendre en droite ligne sur Oubôn et de là, à travers tout le Cambodge, sur Phnom-Penh ou sur Tay-ninh.

Productions. — Ses productions principales sont le cardamome,



Jeune princesse cambodgienne.

la gomme laque, le benjoin, le thé, le caoutchouc ; on y élève des bœufs et des buffles.

Mines. — Il s'y trouve des gisements de saphirs, achetés par les Birmans, du charbon, du cuivre, du plomb, de l'antimoine. Les indigènes y exploitent l'or des rivières, le fer et le sel gemme. Les mines d'or d'Attopeu et les mines d'étain de Hin-Boun ont seules fait l'objet jusqu'à présent d'entreprises européennes.

Forêts. — Les forêts de teck sont exploitées par des entreprises américaines et anglaises sur la rive droite, au moyen des Khas-Mouks, qui viennent du Luang-Prabang s'employer dans la forêt, au nombre de dix à vingt mille. Les éléphants sont dressés à arrimer les pièces de bois ; aussi ces animaux valent de 1.500 à 4.000 francs.

Bijoux-Tissus. — Les Laotiennes sont très coquettes et portent beaucoup de bijoux, dont l'orfèvrerie spéciale est un attrait de l'exposition. Il en est de même des étoffes et tissus du pays, dont les dessins sont extrêmement variés et les couleurs très éclatantes. Les Annamites teignent leurs étoffes après tissage, tandis que les Laotiennes emploient dans la trame les fils préalablement teints.

Les villes. — La capitale, Luang-Prabang, est à cheval sur les deux rives du Mékong, au pied de collines très pittoresques. Elle a environ 25.000 habitants ; c'est le grand marché du haut Laos ; c'est là que réside le roi.

Le roi. — S. M. Sisavong vient de succéder à son père Zacharine. Il a été couronné solennellement le 4 mars 1905. C'est un élève de notre Ecole coloniale, qui a fait deux voyages en France. Il va restaurer les œuvres historiques et littéraires en langue laotienne en faisant imprimer les livres en caractères laotiens fondus à Paris sous sa direction et celle de l'imprimeur tonkinois Schneider.

Relations de l'Indo-Chine. — On voit que le Gouverneur général de l'Indo-Chine donne les directions politiques à un empereur et à deux rois. Il est en relations avec la cour de Siam, avec les colonies européennes voisines, avec les vice-rois des provinces chinoises. L'importance de notre grande possession donne à chacune de ces expositions, non seulement un intérêt considérable pour ce pays et pour sa métropole ; mais il s'y attache un attrait particulier dans la variété qu'offrent les ressources et les types de chaque partie de l'Union.

Kouang-Chéou-Ouan.

Territoire chinois. — Nous avons montré comment l'Indo-Chine est dans un milieu asiatique. Bien plus, parmi les territoires de l'Union, il en est un qui lui a été rattaché comme dépendance et qui est entièrement *chinois.* Il nous a été concédé par la Chine en 1898 ; il est au sud de la province de Kouang-Toung et, avec l'île

d'Haïnan réservée à notre influence, il ferme l'accès du golfe du Tonkin.

Situation. — Sa superficie est d'environ 1.000 kilomètres carrés et sa population de 160.000 habitants, répartis dans trois circonscriptions administratives.

Communications. — Les services à vapeur qui relient Haïphong à Hong-Kong desservent ce point, en même temps que Hoi-Hao, port de l'île d'Haïnan.

Station navale. — C'est une baie immense qui constitue une excellente station navale et qui peut abriter toute une flotte.

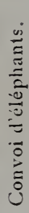
Mines. — La presqu'île de Lei-Tcheou, à l'extrémité de laquelle elle est située, contient des gisements houillers. Les passes sont faciles à défendre.

Villes. — Le chef-lieu administratif français et le principal port est Pointe-Nivet, sur la rive gauche de la rivière Matsé. Le centre militaire est Fort-Bayard ; la ville commerçante Tché-Kam y fait suite. En face, s'en trouve une autre : Po-Tao, ainsi que Tong-San, dans l'île de Than-hai et Tam-soui, dans l'île de Na-Tchao. Ces îles ferment l'entrée de la baie.

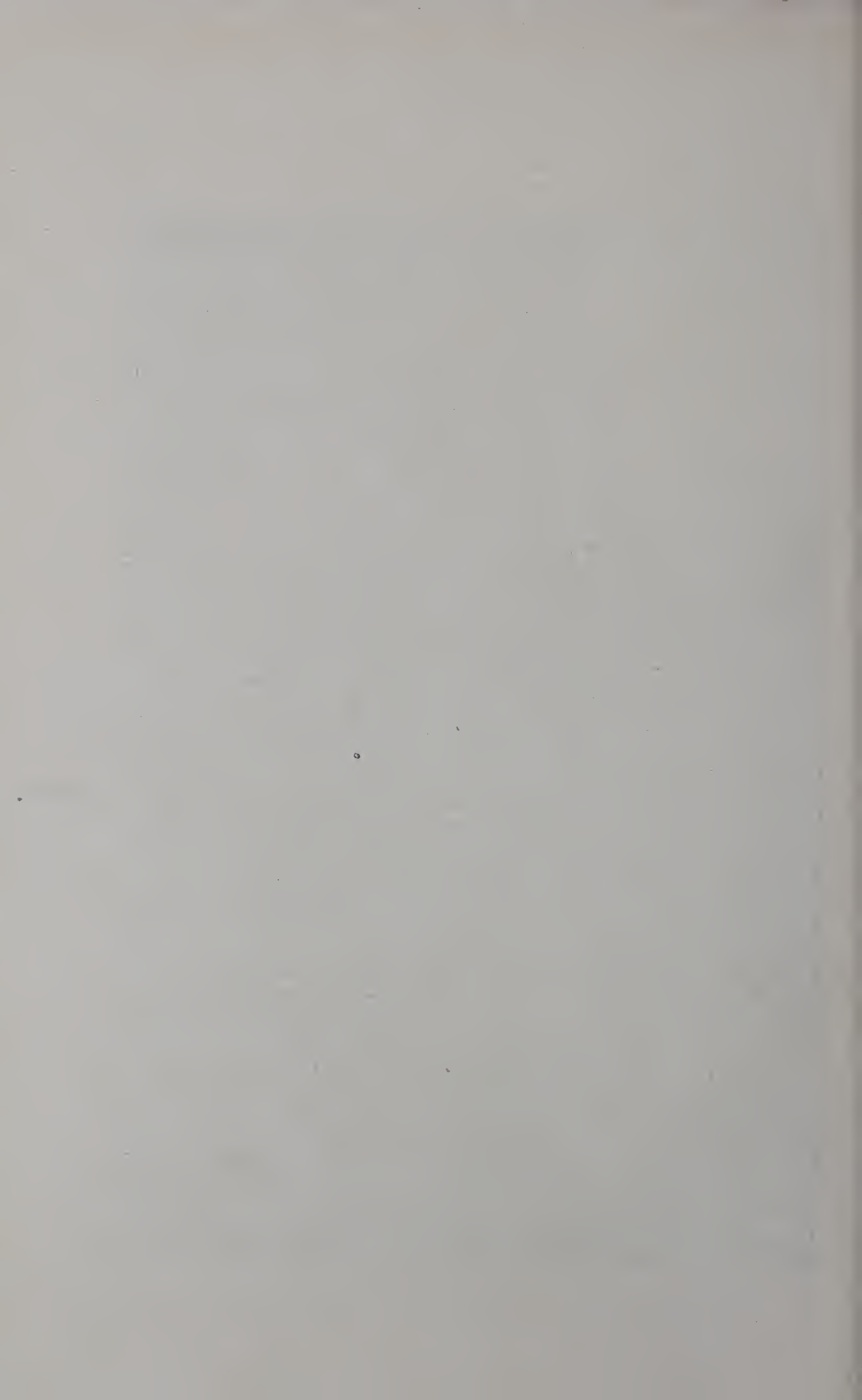
Produits. — Les produits de ce territoire sont ceux du sud-ouest de la province de Canton. A cette ville chinoise, il est relié par la vallée du fleuve Si-Kiang. C'est un port franc, fréquenté par 210 navires, dont 24 portugais de Macao. Le total du commerce est de 8.600.000 francs.

Projets de vois ferrées. — Il faut rappeler qu'un accord franco-chinois nous a concédé la section de Lang-Tcheou à Nan-ning (180 kilomètres). Une autre section ira du port maritime de Pakhoi à un port fluvial du Si-Kiang. Kouang-Cheou devant être relié au Tonkin par un chemin de fer qui passerait par Nan-Ning et par Ou-Tcheou, notre territoire serait la tête de ligne des voies ferrées vers Hanoï, vers Canton et vers le Kouang-Si.

Conclusion. — Les éléments d'une exposition des ressources de cet établissement sont chinois et complètent ainsi l'exposition de la France asiatique, si variée comme types d'habitants, comme conditions sociales, comme ressources du sol et comme entreprises commerciales et industrielles. La conclusion qui ressort de ce vaste ensemble, c'est un tableau parlant aux yeux et à l'esprit et prouvant que l'œuvre de colonisation entreprise a été à la fois rapide, méthodique et féconde en résultats. Cette constatation est une garantie de prospérité et de plus grand développement économique dans l'avenir. Pour sauvegarder ces possessions, il faut en assurer la défense avec les ressources du pays tirées tant de la population que du sol : avec le concours des indigènes et avec l'aide d'une flotte locale, munie de points d'appui. Nous ne demandons qu'à entretenir des rapports de bon voisinage avec les états limitrophes, comme avec ceux qui sont plus éloignés et nous recherchons beaucoup moins une base d'opérations stratégiques sur place qu'une base d'opérations commerciales rayonnant dans tout l'Extrême-Orient.



Convoi d'éléphants.



Les expositions sont des tournois pacifiques ; nous nous efforçons d'acquérir dans cette lutte courtoise la prédominance de nos exposants. La participation à l'exposition de Liége est de nature à prouver que nous y avons réussi, en suscitant, non la jalousie, mais la sympathique émulation de tous nos concurrents.

Etablissements français de l'Inde.

Aperçu géographique et historique.

Nos établissements français dans l'Inde se répartissent en cinq dépendances isolées les unes des autres, d'une superficie de 51.000 hectares et englobées dans l'immense empire des Indes britanniques.

1° Sur la côte de Coromandel, nous possédons Pondichéry, la capitale de notre colonie, avec les communes de Oulgaret, Villenour et Bahour, Karikal et les magnanones qui en dépendent ;

2° Sur la côte d'Orixa, Yanaon et les Aldées, la loge de Masulipatam ;

3° Sur la côte de Malabar : Mahé, la loge de Calicut ;

4° Dans le Goudjirate : la factorerie de Surate ;

5° Au Bengale : Chandernagor et les loges de Cassimtazar, Jougdia, Balanouet, Patria.

Pondichéry, située dans le bassin inférieur de plusieurs rivières, dont la principale est celle du Gingy, n'est qu'un vaste delta. Karikal est arrosé par le cours inférieur du Cavéry, et est entièrement fertile.

Yanaon est situé sur le Godavéry ; Mahé, le plus petit de nos établissements, est arrosé par la rivière de Mahé.

Chandernagor, à 35 lieues des bouches du Gange, est sur le bras principal l'Hougly ; mais la navigation jusqu'à la mer nous est interdite ; elle serait d'ailleurs très difficile.

Nos établissements de l'Inde sont tout ce que le traité de Paris, en 1763, nous a laissé de l'immense empire que nous avaient conquis les Mahé de Labourdonnais, Lally-Tollendal et Dupleix.

Pondichéry, tombé de nouveau au pouvoir des Anglais en 1778, nous est rendu par le traité de Versailles, mais diminué et sous la condition de n'y entretenir que des forces de police.

A deux reprises, les Anglais redeviennent maîtres de Pondichéry de 1793 à 1802 ; puis, après la courte trêve qui succède au traité d'Amiens, de septembre 1803 jusqu'au traité de Vienne en 1815. Toutefois, Pondichéry et Chandernagor ne nous sont remis qu'en décembre 1816 ; Karikal en janvier ; Mahé en février et Yanaon en avril 1817. Nous signons, le 6 mars 1817, une convention avec l'Angleterre, aux termes de laquelle :

1° Le Gouvernement français, renonçant au droit que lui avait accordé la convention du 30 août 1787 de réclamer à la Compagnie

des Indes anglaises 300 caisses d'opium au prix de fabrication, n'a plus que celui de les acheter au prix moyen des ventes à Calcutta ;

2° Le Gouvernement anglais obtient le droit d'acheter à un prix déterminé le sel fabriqué dans nos établissements et excédant leurs besoins ;

3° En compensation, le Gouvernement anglais s'engage à payer



Carte des Établissements français de l'Inde.

au Gouvernement français une rente annuelle de 4 lacks de roupies Sicas (environ 1.000.000 de fr. à cette époque).

Par un second traité du 18 mai 1818 primitivement conclu pour quinze ans, mais prorogé indéfiniment, le Gouvernement anglais a acheté le droit que nous avions de fabriquer du sel dans nos établissements moyennant une indemnité annuelle de 4.000 pagodes (34.850 fr.).

Le Gouvernement anglais livre à la colonie, au prix de fabrication, le sel nécessaire à la consommation. Il est revendu par le Gouvernement local aux consommateurs.

La rente payée par l'Angleterre fut d'abord confondue avec les autres recettes locales, dont l'excédent profitait au trésor de la colonie ; mais M. de Villèle protesta contre cette manière de procéder qui lui paraissait contraire au principe de l'unité budgétaire. En 1832, cette théorie l'emporta et, depuis, la rente figure aux recettes du Trésor public.

Situation politique. — La colonie est placée sous l'autorité d'un gouverneur.

Les Indiens qui furent pourvus de leurs droits politiques dès 1848, envoyèrent un député à l'Assemblée nationale dès 1871. la Constitution de 1875 leur reconnut en outre le droit d'élire un sénateur, depuis lors la colonie a toujours été représentée aux Chambres par un député et un sénateur.

Nos établissements sont dotés :

1° D'un Conseil général siégeant à Pondichéry (décret du 25 janvier 1879) ;

2° De Conseils locaux siégeant à Pondichéry et dans chacune des dépendances (décret du 28 janvier 1879).

Enfin les communes sont dotées de Conseils municipaux (décret du 24 février 1880).

Situation administrative. — L'Inde a été placée par l'article 18 du Sénatus-Consulte du 3 mai 1854 sous le régime des décrets.

Le Gouverneur est assisté d'un secrétaire général, d'un Conseil privé (décret du 24 juin 1879) qui connaît du contentieux administratif (décrets des 5 août et 7 septembre 1881).

A la tête de chaque établissement est placé un délégué du Gouverneur ; à Chandernagor et à Karikal ces fonctions sont confiées à un administrateur ; à Mahé et à Yanaon, à un employé du secrétariat général détaché.

La justice a été organisée par l'ordonnance du 7 février 1842 et les décrets des 17 janvier 1863, 29 avril 1895 et 14 mai 1904. Il existe dans l'Inde un établissement d'enseignement secondaire et un établissement d'enseignement primaire supérieur.

Situation économique. — La loi du 11 janvier 1892 a placé les établissements français de l'Inde en dehors du tarif douanier. Les produits de la colonie bénéficient, moyennant la production d'un certificat d'origine, du droit minimum à leur entrée en France.

Pondichéry est relié par un embranchement à voie étroite de un mètre à la ligne de Madras à Tuticouin.

Karikal est relié par Pécalm à la South Indian Railway.

Chandernagor est desservi par la ligne de Calcutta-Bombay. Une voie ferrée anglaise passe à quelques milles de Mahé.

L'Administration a mis à l'étude un projet de chemin de fer reliant Pondichéry à Goudelour.

Les communications avec la métropole sont assurées pour Pondichéry par la Compagnie des Messageries maritimes.

Principales importations :

Alcools, légumes secs.

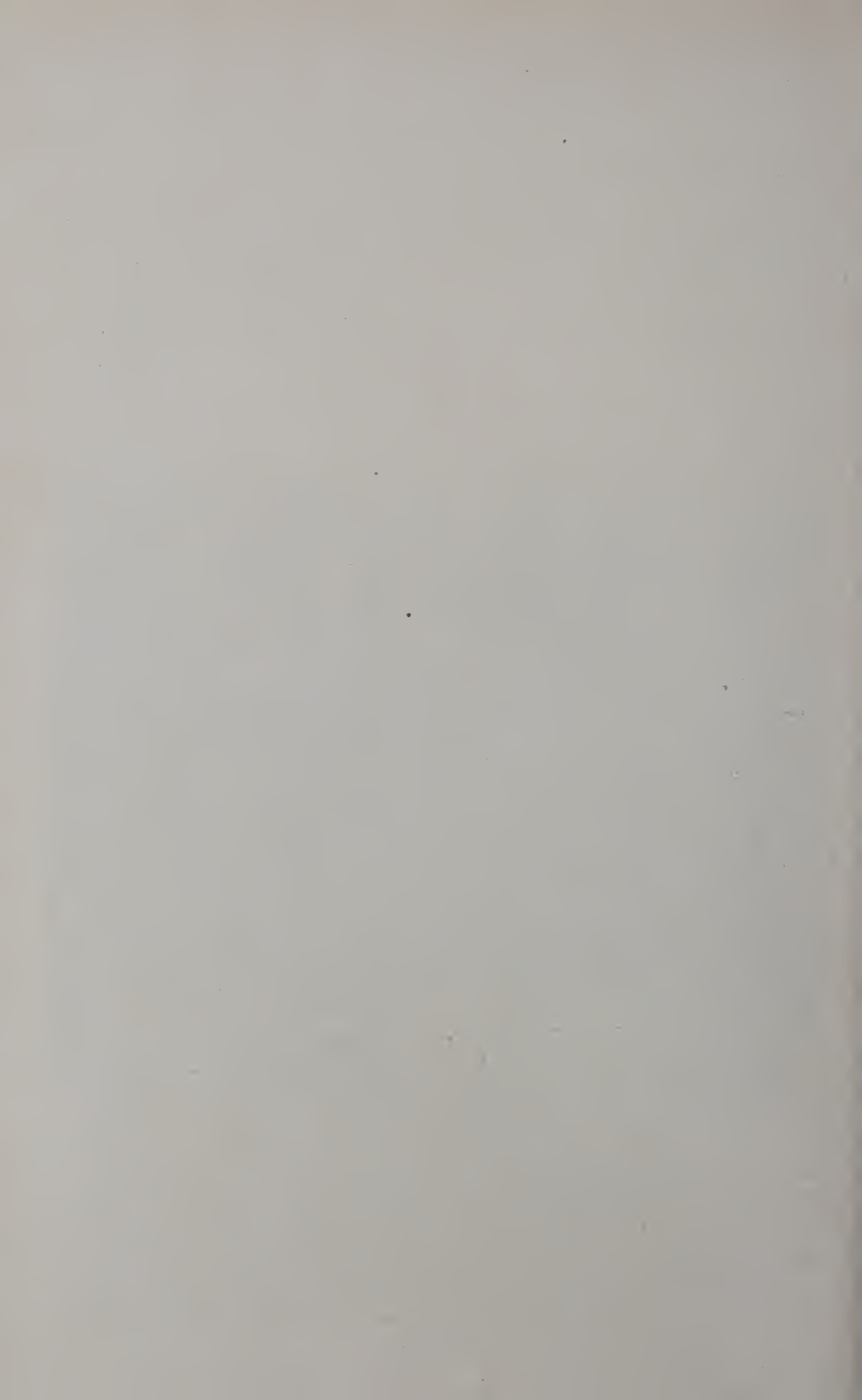
Principales exportations :

Arachides, café, safran, tamarin, poissons salés, guinées.

Le mouvement commercial s'est élevé en 1903 à 9.319.596 francs pour les importations et à 28.059.017 francs pour les exportations.



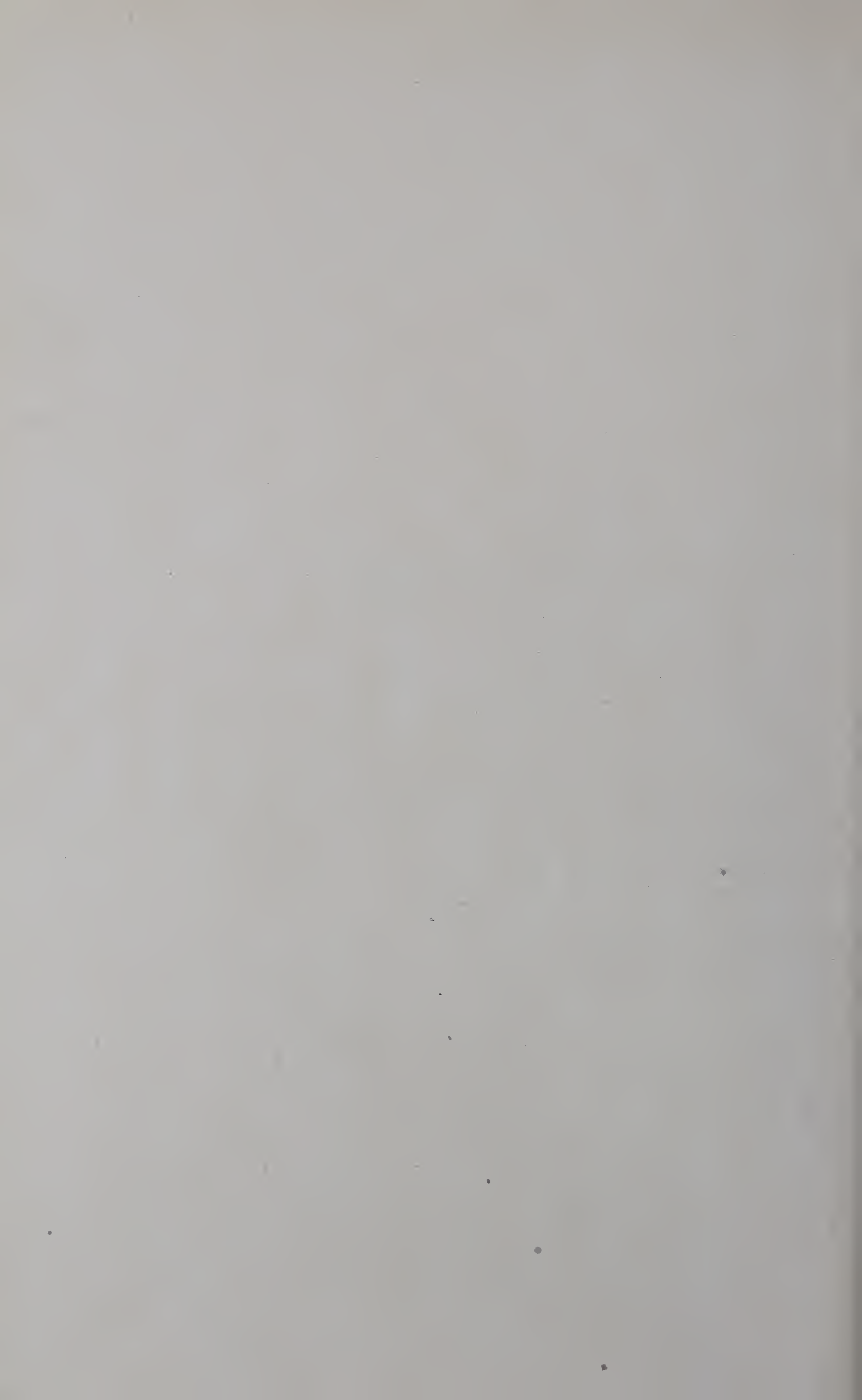
Jeunes élèves de l'école de Karikal.



MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

TUNISIE

(PROTECTORAT)





(phot. Nadar).

M. Th. DELCASSÉ

Ministre des Affaires Étrangères.

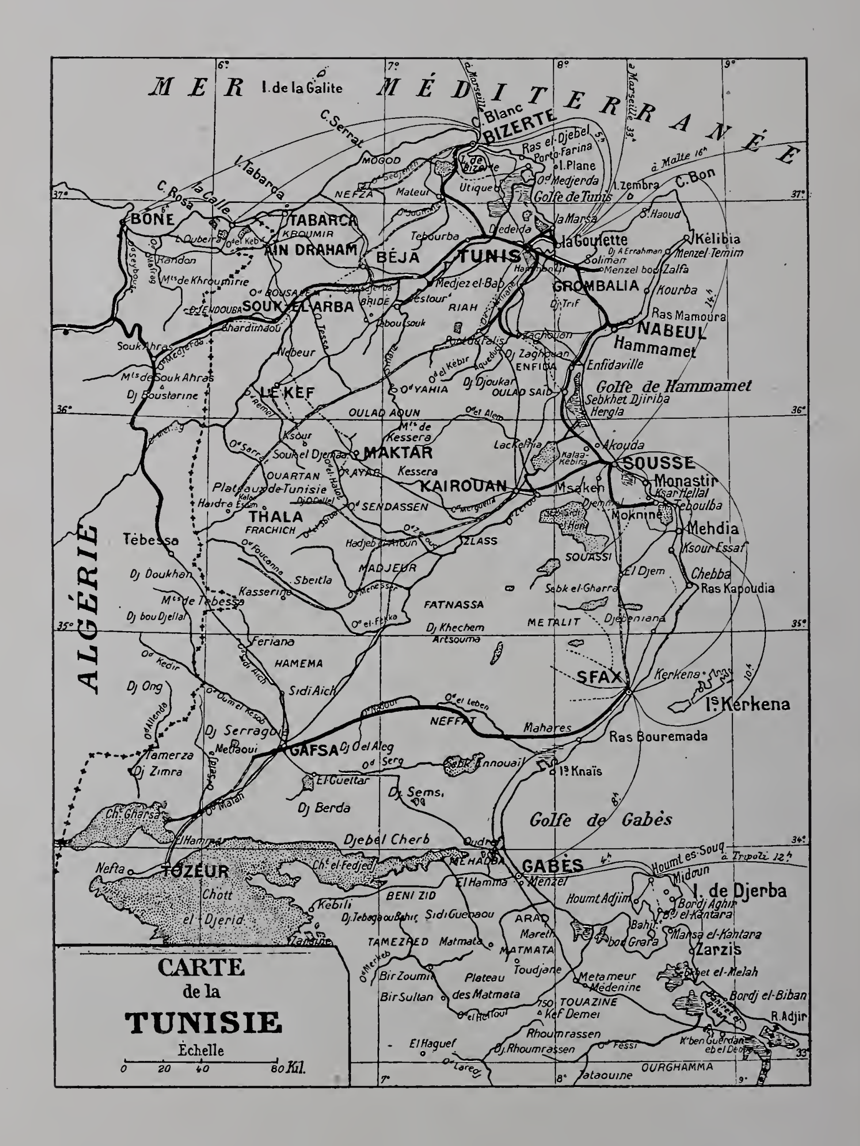




(phot. Soler. Tunis).

S. A. MOHAMMED-EL-HADI

Bey de Tunis.


MER MÉDITERRANÉE
I. de la Galite
BIZERTE
TUNIS
BÔNE
TABARCA
AIN DRAHAM
BÉJA
SOUK-EL-ARBA
LE KEF
MAKTAR
KAIROUAN
SOUSSE
Monastir
Mehdia
NABEUL
Hammamet
Golfe de Hammamet
GROMBALIA
Kélibia
C. Bon
la Goulette
THALA
Tébessa
ALGÉRIE
Kasserine
Feriana
GAFSA
SFAX
Is Kerkena
Golfe de Gabès
GABÈS
I. de Djerba
Zarzis
TOZEUR
Chott el Djerid
Nefta
Ch. Gharsa
Ras Kapoudia
Ras Bouremada
Is Knaïs
Ben Gardane
CARTE
de la
TUNISIE
Échelle
0 20 40 80 Kil.

Tunisie.



(phot. Deconcloit, Tunis)
M. S. Pichon
Résident général de France.

Dans son pavillon de style arabe, dont le dôme et le minaret sont inspirés de ceux des mosquées de Tunis, et dont l'intérieur reproduit la disposition typique d'une salle des palais mauresques (1), l'Administration du protectorat a cherché à grouper des documents et des spécimens capables de donner aux visiteurs de l'Exposition une impression sommaire mais exacte des ressources de la Tunisie, de son passé, de son développement économique actuel et des progrès qu'elle poursuit. Son but est de créer de nouvelles relations entre la Régence et l'Europe centrale, relations que doivent faciliter, à notre époque, le développement du tourisme, la rapidité et la multiplicité des transports et dont la résultante définitive sera un accroissement des échanges commerciaux et industriels.

Baignée au nord et à l'est par la Méditerranée, placée à la séparation du bassin occidental et du bassin oriental de cette mer, en face de la Sicile, de Malte et de la Sardaigne, la Tunisie touche par sa frontière de l'ouest, à l'Algérie, et par le sud, au désert saharien.

(1) Le Pavillon de la Tunisie à l'Exposition de Liége a été construit d'après les plans de la Direction générale des travaux publics de Tunisie, sous la surveillance de M. Decron, architecte de la section des colonies et pays de protectorat.

Sous des aspects variés, depuis les montagnes boisées de la Khroumirie jusqu'aux oasis du Djerid et aux steppes qui les environnent, c'est l'Orient aux portes de l'Europe.

D'autre part, le régime né du traité du Bardo qui, depuis 1881, a maintenu à la Tunisie son autonomie administrative sous le protectorat français, constitue au point de vue économique et colonial, un sujet d'étude des plus intéressants.

Il suffira d'indiquer que, depuis ce traité, la Régence, tout en assurant le service de la Dette publique antérieure, a créé avec ses propres ressources quatre ports accessibles aux navires de fort tonnage (Tunis, Sousse, Sfax, Bizerte), 2.550 kilomètres de routes, 940 de chemins de fer et 37 de tramways ; que les villes se sont outillées conformément aux besoins de l'hygiène et du confort modernes ; que l'agriculture européenne a pris possession de 600.000 hectares et que le commerce général dont la valeur était en 1881 de 23 millions de francs a, grâce aux réformes douanières, atteint, en 1903, 155 millions.

Bien que les relations entre la Belgique et la Tunisie soient en voie de progression constante, comme l'indique le graphique placé sous les yeux des visiteurs, ces échanges n'atteignent encore actuellement qu'un chiffre annuel de 4 millions de francs. Les indications qui suivent, présentées sous forme de commentaires des produits et objets exposés, permettront de juger de l'extension possible de ce commerce.

Dès l'entrée, accolés aux piliers qui soutiennent la coupole, les échantillons de bois et de liège caractérisent les produits de la Khroumirie. La Tunisie exporte actuellement pour 2 millions à 2 millions et demi de francs de liège à l'état brut, rapé ou en planches, les tarifs douaniers français ne favorisant pas la fabrication du bouchon en Tunisie. Le prix du quintal métrique de liège brut récolté par l'Administration des forêts, seule exploitante, a été de 25 francs en 1903, et de 27 fr. 30 en 1904. Les écorces à tan, produit du liège de démasclage, représentent 5 à 6 millions de kilos exportés annuellement, principalement en Italie ; le prix au quintal métrique a été de 6 fr. 50 en 1902, de 7 fr. 40 en 1903, et exceptionnellement de 17 fr. en 1904. Le chêne zéen est utilisé pour les travaux de chemin de fer et le boisage des mines ; le prix du mètre cube oscille entre 3 fr. 75 et 4 fr. 20 ; les dimensions les plus grandes des traverses sont de 2 m. 50.

Agriculture, Arboriculture, Viticulture.
(Section de droite.)

PRODUITS ANIMAUX



(phot. Deconcloit, Tunis).
M. HUGON
Directeur de l'Agriculture
et du Commerce.

Laines. — L'importance du cheptel ovin tunisien permet à la Régence de livrer à l'exportation de notables quantités de laines expédiées, soit en suint, soit lavées.

En 1903 notamment, la Tunisie a expédié plus de 500.000 kilog. de laines en suint et 20.000 kilog. environ de laines lavées, malgré l'utilisation locale d'une quantité considérable de ce produit par l'industrie indigène des vêtements, des couvertures et des tapis.

Les laines indigènes se vendent en moyenne de 0 fr. 55 à 0 fr. 75 le kilog. en suint, et celles des colons de 0 fr. 75 à 0 fr. 90, celles-ci étant en général mieux soignées.

Peaux. — Le commerce des peaux, très important en Tunisie, livre annuellement à l'exportation, pour plus d'un million et demi de francs de marchandises. La moitié environ de ces exportations est constituée par les peaux de moutons (520.000 kilog. exportés en 1903, représentant une valeur de 780.000 francs).

Les peaux de chèvres (440.000 kilog.) et les peaux grandes (360.000 kilog.) constituent le surplus de ces envois.

Ce genre de commerce n'est pas fait en général par les éleveurs, mais par des intermédiaires réunissant les produits et se chargeant des expéditions.

Les peaux sèches de moutons se vendent en moyenne de 90 à 110 francs les 100 kilog. ; la qualité varie suivant les années avec la plus ou moins grande abondance des pâturages. Les peaux d'agneaux atteignent, en outre, toujours un prix supérieur qui est parfois de 23 fr. 50 ou 24 fr. 50 la douzaine (poids moyen : de 11 à 15 kilog., la douzaine).

Les peaux de bœufs valent en moyenne de 105 à 150 francs les 100 kilog., quai Tunis.

Tous ces cours sont d'ailleurs très variables et subissent les influences du marché étranger.

Les poils de chèvre et de chameau employés dans la fabrication des tapis et tissus, sont exportés en France et en Belgique : 10.000 fr. dans ces deux pays en 1903.

(Le cheptel tunisien comprenait au début de 1904 : 35.000 chevaux, 15.000 mulets, 90.000 ânes, 145.000 chameaux, 173.000 bovins, 1 million de moutons, 525.000 chèvres et 15.000 porcs. L'exportation des animaux vivants a dépassé en 1903 une valeur de 5 millions de

francs, principalement en moutons et bovidés destinés à la France, à l'Algérie, à l'Italie et à Malte).

Céréales. — Les cultures céréalières constituent l'une des principales richesses de la Tunisie qui en 1903, a exporté :

777.000 quintaux de blé ;
843.000 quintaux d'orge ;
243.000 quintaux d'avoine.

La Belgique, qui substitue les cultures industrielles aux cultures de froment, doit recourir à l'importation pour subvenir aux besoins de l'industrie de la meunerie. C'est ainsi qu'en 1902, les arrivages de blé à Anvers se chiffraient par 18.486.000 hectolitres. Le blé dur de Tunisie, si apprécié de la minoterie marseillaise, ne paraît pas avoir encore été essayé par la Belgique.

Les cours du blé sur le marché de Tunis varient actuellement de 19 à 22 francs le quintal.

L'orge produite en Tunisie possède des qualités spéciales qui la font rechercher dans l'industrie de la brasserie. L'orge du Sud tunisien, très blanche, est appréciée jusqu'en Angleterre. La Belgique qui a besoin de quantités très importantes d'orge se chiffrant annuellement par 250.000 à 300.000 tonnes à l'importation, reçoit indirectement de l'orge tunisienne par le marché de Lille ; ses achats directs ont été peu importants jusqu'à présent (5.000 quintaux en 1899, 3.000 quintaux en 1903).

L'orge vaut en moyenne à Tunis de 10 fr. 50 à 12 fr. 50 les 100 kilog.

La Belgique importe également de notables quantités d'avoine : 2 millions et demi à 3 millions d'hectolitres. Cette céréale vaut à Tunis de 10 fr. 50 à 14 francs les 100 kilog.

Le maïs a fourni en 1903 une valeur de 135.000 francs à l'exportation. Le sorgho et le millet, produits dans des proportions plus restreintes, sont principalement consommés sur place.

Les fèves prennent une place importante dans la culture tunisienne ; il en a été exporté en 1904 : 50.000 quintaux valant environ 600.000 francs.

Le lin n'est cultivé que pour sa graine, et dans des terrains frais, peu nombreux en Tunisie.

La coriandre, le fenouil, le cumin, sont réputés.

Fruits. — Le climat du littoral Est de la Tunisie convient particulièrement aux plantations d'amandiers qui prennent chaque année de l'importance et fournissent des fruits appréciés.

La récolte d'amandes peut être évaluée à 200.000 kilogrammes ; l'exportation a atteint, en 1903, 152.000 kilogrammes. La valeur commerciale des amandes vertes est d'environ 15 francs les 100 kilog., celle des amandes sèches est sensiblement quatre fois supérieure. Les amandes décortiquées valent 200 francs les 100 kilog. La pistache est récoltée aux environs de Sfax.

La Tunisie produit également des quantités considérables de dattes et de figues fort estimées; elle exporte chaque année de 2 mil-

lions et demi à 3 millions de kilog. des premières et de 50.000 à 70.000 kilog. des secondes.

Les dattes valent, suivant la qualité et l'abondance de la récolte, de 45 à 75 francs les 100 kilog., prises sur place ; l'espèce la plus recherchée comme parfum, finesse et durée de conservation, est la datte dite « Deglat-en-Nour », qui vient des oasis du Djerid et vaut en moyenne 70 francs les 100 kilog. sur les lieux de production. Les expéditions de dattes de table par colis postaux de 3 à 5 kilog., reviennent à environ 0 fr. 80 à 0 fr. 85 le kilog., pris Tunis, emballage compris. Les frais d'envoi sont de 2 fr. 25, que les colis soient de 3 ou 5 kilog.

Le plan en relief de l'oasis de Nefta reproduit exactement cette



Tunis. — Grande Mosquée et vue panoramique de la ville.

célèbre oasis auprès de laquelle se sont installés récemment des négociants exportateurs et qui, dans un avenir peu éloigné, sera reliée au littoral par le prolongement du chemin de fer de Gafsa.

L'orange, la mandarine, sont en presque totalité consommées sur place, mais d'intéressants efforts sont faits pour développer le commerce des fruits et primeurs. Le citron, celui des environs de Nabeul et d'Hammamet principalement, commence à être exporté dans le nord de la France.

La Tunisie pourrait fournir en grande quantité de très belles olives de table. La préparation de ces olives conservées en bocaux fait actuellement l'objet de tentatives intéressantes en bonne voie de réussite. En 1903, notamment, la Régence a exporté 4.285 kilog. d'olives de table.

Miel et cire. — La Tunisie produit annuellement une moyenne de 120.000 à 125.000 kilog. d'un miel très parfumé, grâce aux plantes aromatiques dont le sol tunisien se couvre spontanément : thym, romarin, géranium, passerine, etc. La majeure partie est consommée sur place et les exportations de miel ne se chiffrent actuellement que par 2.500 à 4.000 kilog. L'apiculture, perfectionnée suivant les méthodes européennes, prend toutefois une extension qui permet d'espérer d'ici peu des envois beaucoup plus importants. Sur place, le miel brut en rayons, c'est-à-dire non purgé de sa cire, se vend en gros environ 85 francs les 100 kilog., et le miel épuré 60 à 70 francs.

Au détail, le kilogramme de miel vaut de 1 fr. 25 à 1 fr. 50 ; les miels de marque fins et granulés se vendent, en pots, jusqu'à 1 fr. 25 le demi-kilogramme.

Des essais effectués au Laboratoire de chimie agricole et industrielle de la Régence ont montré que les cires tunisiennes ont une composition qui diffère sensiblement de celle des cires recueillies en Europe.

Leur densité varie entre 0,965 et 0,9705 ; la moyenne du point de fusion est comprise entre 61° et 64° ; leur acidité libre (acide cérotique) varie entre 17,4 et 20,5 et les acides combinés (myricine) entre 69,7 et 81,2, suivant les lieux de production.

En général, les cires provenant du sud tunisien sont plus blanches que celles du nord. Le prix de vente moyen de ce produit est d'environ 3 fr. 50 le kilogramme à Tunis.

La Tunisie en exporte annuellement de 70.000 à 80.000 kilog., dont 11.000 kilog. en moyenne à destination de la Belgique.

Huiles. — Depuis la plus haute antiquité, la Tunisie a été par excellence un pays producteur d'huile d'olive. L'intervention de la colonisation européenne, l'extension prise par la forêt d'oliviers, principalement dans la région de Sfax (voir graphique), ont eu pour conséquence un rapide développement de l'industrie oléicole en Tunisie.

De nombreuses usines installées à l'européenne, avec tous les perfectionnements modernes, utilisent les olives récoltées et livrent à la consommation une huile de première qualité.

L'irrégularité des récoltes d'olives, conséquence de la climatologie du pays, fait varier dans de notables proportions le chiffre des exportations d'huiles. La production annuelle peut être évaluée en moyenne à 30 ou 38 millions de litres, soit de 27 à 35 millions de kilogrammes. L'exportation s'élève en moyenne à 10 millions de kilogrammes.

Le cours des huiles alimentaires varie à Tunis de 85 à 95 francs les 100 kilog. et atteint même parfois 110 francs. Il faut ajouter en outre à ces prix un droit de sortie de 6 francs par 100 kilog.

La législation tunisienne punit de peines sévères les falsifications concernant les huiles d'olives ; l'importation des graines oléagineuses susceptibles de fournir des moyens de falsification de l'huile d'olive est interdite dans la Régence, et les huiles de graines y sont frappées de droits de douane prohibitifs ; les huiles d'olives de provenance tunisienne sont donc nécessairement exemptes de tout

mélange. Cette garantie de pureté absolue mérite d'être tout particulièrement signalée au commerce.

La fabrication de l'huile de graissage et de savon par l'utilisation des résidus a pris une certaine importance à Sousse et Sfax.

Le panneau du fond de ce côté est occupé par l'Ecole Coloniale d'Agriculture de Tunis, fondée en 1898, en vue de préparer des agriculteurs pour la Tunisie et les régions de climatérie identique. Placée auprès d'un jardin d'essais où sont sélectionnées les productions végétales appropriées au pays, d'une huilerie modèle et d'une ferme expérimentale de 50 hectares, l'école reçoit annuellement une



Tunis. — Avenue Jules-Ferry.

trentaine de jeunes gens, principalement français, qui y accomplissent deux années d'étude ; des stages dans les exploitations agricoles sont réservés à leur sortie aux plus méritants. L'enseignement dont le programme figure à l'Exposition, allie la pratique à la théorie ; l'institution est actuellement en bonne voie de prospérité.

Vins et eaux-de-vie. — Le vignoble tunisien qui couvre actuellement environ 15.000 hectares, produit en moyenne annuellement de 150.000 à 200.000 hectolitres de vin sur lesquels 70.000 à 80.000 hectolitres sont exportés.

Les nombreuses récompenses attribuées aux vins ordinaires de Tunisie, dans les diverses Expositions auxquelles ils ont pris part,

sont un indice de leur bonne qualité ; leur valeur commerciale varie en moyenne, suivant les années, de 13 à 25 francs l'hectolitre pour les vins rouges, et de 18 à 30 francs pour les vins blancs, prix entendus quai Tunis.

Une branche de l'industrie vinicole dans laquelle la Tunisie, grâce à son climat, son sol et à la supériorité des produits qui en est la conséquence, occupe une place hors pair, est celle des vins de liqueur (vins muscats, vins doux et secs).

La Belgique elle-même a su apprécier ces derniers, et en 1902 notamment, elle importait de Tunisie 156 hectolitres de vins de liqueur en fûts, représentant une valeur d'environ 10.000 francs.

Les vins muscats valent de 60 à 100 francs l'hectolitre, quai Tunis, et les vins de liqueur de 70 à 150 francs l'hectolitre.

L'importance du vignoble tunisien et la qualité de ses cépages ont poussé bon nombre de propriétaires à utiliser les produits vinicoles par la distillation. Les cognacs et eaux-de-vie de marc, fabriqués par ces propriétaires, sont généralement appréciés pour leur absolue pureté, malgré leur prix relativement bas, et pour la qualité qu'ils possèdent de vieillir rapidement.

Les eaux-de-vie de vin se vendent sur la place de Tunis à raison de 60 francs l'hectolitre, et les eaux-de-vie de marc, 40 francs.

Les vignobles tunisiens appartiennent en presque totalité à des propriétaires français, et constituent la base principale de certaines grandes exploitations des environs de Tunis et de la vallée de la Medjerdah. On ne saurait se dispenser de citer des exploitations telles que celles de M. Potin, à Potinville (446 hectares de vignes), Crété et Cie, au Mornag (250 hectares), Prouvost, à Mrira (190 hectares), Toutée, à Fondouk-Djedid (121 hectares), Savignon, à Bir-Kassa (148 hectares), Guignard (91 hectares), l'Archevêché, à Carthage (65 hectares), de Carnières, Pilter, Dumont (belge), à Chassart Tefaha (88 hectares), etc., dont plusieurs sont représentées dans le Pavillon de la Tunisie.

La partie de la grande salle qui fait face à la porte d'entrée et que surmonte le portrait de S. A. le Bey régnant, réunit en quelques types choisis, des documents relatifs à l'archéologie et à l'histoire architecturale et artistique de la Tunisie. S'il est resté peu de souvenirs matériels contemporains de la Carthage punique, la civilisation romaine a, par contre, laissé de nombreux témoignages de sa puissance. Un service de l'Etat, la Direction des Antiquités et des Arts, poursuit la recherche et l'inventaire de ces richesses pleines de précieux enseignements pour la colonisation actuelle, et le Musée du Bardo occupe dès maintenant une place de premier ordre parmi les établissements similaires. Des moulages de statues et de bas-reliefs antiques, des photographies de l'amphithéâtre romain d'El-Djem, du théâtre de Dougga, des temples de cette ville et de Sbeitla, des aqueducs, des mausolées, des mosaïques des villas de Carthage et d'Oudna éveillent chez le visiteur l'idée de la prospérité qu'avaient atteinte l'ancienne Zeugitane et l'ancienne Byzacène et justifient les résultats qu'il est permis d'attendre de l'intelligence et des capitaux de nos colons.

Des spécimens de l'architecture arabe, des stucs ajourés et découpés en capricieuses arabesques, témoignent également du génie de la race musulmane qui ne demande qu'à être dirigé et approprié aux exigences actuelles. Au mur, des photographies d'art, et dans une vitrine, des bijoux anciens et modernes, des reliures d'amateur et des spécimens d'éditions locales complètent ce résumé — nécessairement incomplet — de la Tunisie artistique.

La partie à gauche de la salle, consacrée à la navigation, à l'industrie et au commerce, présente tout d'abord les plans en relief, exécutés par la Direction générale des Travaux publics, des ports et



Tunis. — Les remparts : Porte Bab-Khadra.

des villes de Tunis et de Bizerte, œuvres grandioses du Protectorat ; la vaste étendue de côtes que possède la Tunisie et la richesse de ses fonds littoraux, réservent à la colonisation maritime un développement qui n'est encore qu'à ses débuts. La principale pêche a pour objet les poissons migrateurs : thons, sardines, allaches, mais les côtes et les lacs de Tunis et de Bizerte fournissent constamment à la consommation et même à l'exportation des quantités importantes de loups, dorades, mulets, langoustes, etc. L'industrie de la salaison sur place commence à s'implanter.

Eponges. — La pêche des éponges en Tunisie donne lieu à un important commerce d'exportation dont le centre est Sfax. Elle a

produit en 1903, 136.000 kilogrammes représentant une valeur de 1.630.000 francs.

Le prix des éponges de Tunisie, lavées et séchées, varie suivant la provenance et le mode de pêche : au trident, à la gangave ou au scaphandre, celles pêchées par ce dernier mode étant les plus estimées. A Sfax, la qualité moyenne vaut de 12 à 20 francs le kilog. ; à Gabès, de 12 à 23 francs. Ce produit acquitte à sa sortie un droit de 10 francs par 100 kilog. pour les éponges lavées.

La Belgique importe de notables quantités d'éponges tunisiennes : 21.000 kilog. en 1902, représentant une valeur de 250.000 francs et 16.000 kilog. en 1903, soit environ 200.000 francs.



Tunis. — Épiciers arabes.

Os de seiches. — La mer dépose sur tout le littoral tunisien de grandes quantités d'os de seiches qui, à l'exportation, peuvent fournir annuellement un total de 40.000 kilog. Les prix, bord Sfax, os entiers logés en caisses, sont les suivants :

7 fr. le mille pour les os ayant de 7 à 10 c/m de longueur.
22 fr. — — 10 à 16 — —
50 fr. — — 16 à 22 — —
20 fr. les 100 kilog. de débris logés en fûts.

Sel. — L'industrie des salines qui, en tant qu'industrie privée, n'existait pas jusqu'à présent, a pris, dans ces derniers temps, un développement important et actuellement les salines concédées sont

au nombre de huit : la Soukra et Soliman près de Tunis ; Ras Dimas Zouila (Sidi-ben-Rayada) près Mehdia ; El Melah près de Zarzis ; Kniss, Kerkennah près de Sfax ; El Hani près de Kairouan. La moitié environ sont en exploitation ; elles ont exporté en 1903, 13.140 tonnes de sel valant en moyenne 5 fr. la tonne sous palan à Mehdia et 6 francs la tonne sous palan à Tunis.

Les pays du Nord de l'Europe peuvent devenir grands consommateurs de sel de Tunisie, ce produit constituant un fret de retour pour les navires qui ont porté dans la Régence les métaux, les tissus, etc., et généralement les objets manufacturés que ne produit pas l'industrie, encore peu développée, de la Régence.



Tunis. — Café maure.

Le sous-sol de la Régence est également riche en matières premières exportables : calcaires, marbres, minerais de zinc, de plomb et de cuivre, phosphates de chaux.

La dernière période quinquennale a été marquée en Tunisie par une activité considérable des industries extractives, activité qui s'est manifestée sous forme d'un accroissement notable dans les exportations de ces produits :

108.000 tonnes en 1899 ;
314.000 tonnes en 1902, et près de 400.000 tonnes en 1903.

Ces divers articles constituent d'ailleurs la majeure partie des achats, que la Belgique effectue en Tunisie.

Ainsi, sur un chiffre global de 2.295.613 francs, représentant la

valeur des exportations de la Régence à destination de la Belgique en 1903, les minerais de zinc figurent pour..........Fr. 1.603.700
Les phosphates pour.................................. 243.250
Et les minerais de plomb pour........................ 137.600

Soit un total de........................ 1.984.550

Une partie des gisements miniers de la Régence est d'ailleurs entre les mains d'industriels belges qui en poursuivent l'exploitation d'une façon régulière.

L'extraction des phosphates s'effectue à Metlaoui près de Gafsa. La teneur de ces phosphates varie de 58 à 60 % ; leur prix est d'environ 20 francs la tonne, pris en magasins ou sur wagons au port de Sfax. De nouveaux gisements entrent en exploitation à Kalaa Djerda, à Kalaat Essenan et à Aïn Moularès et apporteront un nouvel élément d'activité aux ports de Tunis et de Sousse.

Le cours des minerais de zinc ne dépasse pas en général 10 francs au quintal et celui des minerais de plomb 12 francs.

Les industries de transport sont aux mains des Compagnies de chemins de fer de Bône-Guelma et de Sfax à Gafsa ; cette dernière Compagnie exploite également un service de diligences automobiles entre Sousse et Sfax. Tunis et sa banlieue sont desservis par le réseau de la Compagnie des Tramways de Tunis, qui figure au nombre des exposants, et qui a racheté le réseau de l'ancienne Compagnie Belge qui, en 1889, installa la première ce mode de traction dans le chef-lieu de la Régence.



Continuant la série des produits industriels, des échantillons d'alfa retiennent l'attention du public. Cette graminée qui naît spontanément en Tunisie, y constitue des peuplements étendus dans le centre et le sud. Les chantiers de Sfax, de la Skira, de Sened et Maknassy sur la voie ferrée de Sfax à Gafsa sont ceux qui font preuve actuellement de la plus grande activité.

300.000 à 350.000 quintaux d'alfa brut sont annuellement exportés presque exclusivement à destination de l'Angleterre pour l'industrie de la papeterie. L'alfa permet, en effet, à l'Angleterre de livrer au commerce un papier ayant « beaucoup de main », c'est-à-dire très souple et plus épais pour le même poids que n'importe quel papier. Sa teinte blanc-crème et son reflet velouté le font apprécier pour les éditions de luxe.

D'intéressantes tentatives sont faites actuellement en Tunisie pour travailler l'alfa sur place et l'exporter sous forme de pâte à papier. Des usines installées à Sousse et à Tunis ont obtenu des résultats dont les quelques spécimens exposés donneront une idée.

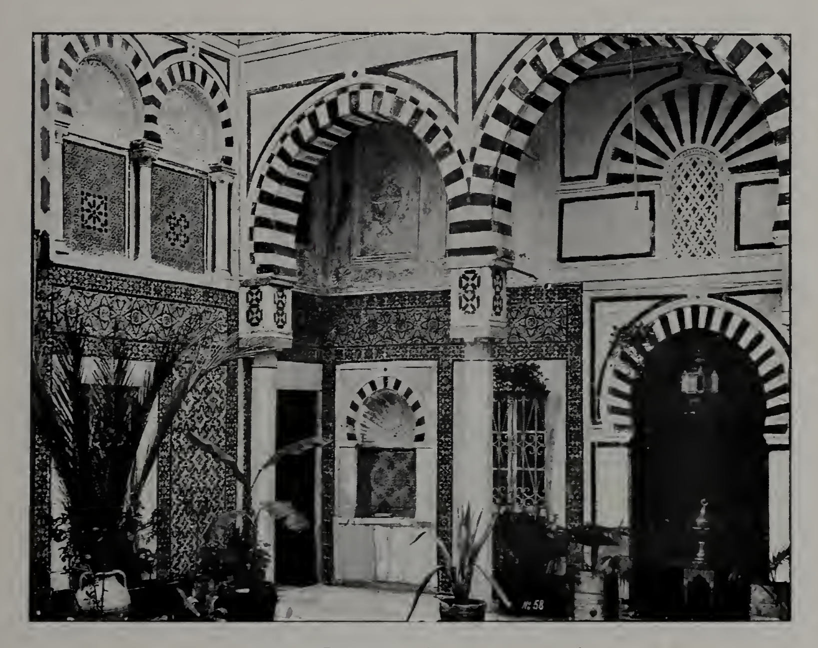
Enfin, à l'alfa exporté à l'état brut, il y a lieu d'ajouter, pour avoir une idée exacte de l'importance de ce commerce, les expéditions d'alfa ouvré, sous forme de sparterie et corderie, soit 10.000 à 15.000 quintaux.

L'industrie tunisienne tire également parti pour la sparterie

et la vannerie de diverses plantes textiles et notamment du *palmier* et de l'*agave*.

La vannerie en feuilles de palmier, très répandue sur tout le territoire de la Régence, mais plus particulièrement dans le sud, utilise le cœur du palmier-dattier fendu en lanières et tressé pour former les objets les plus divers, d'un usage plutôt local. Avec la feuille du palmier nain, on fait un peu partout dans le Nord, mais surtout dans la presqu'île du cap Bon, des nattes ovales pour la prière, des couffins (paniers arabes), des cordes fines, de petits balais, des éventails, etc.

Des objets identiques sont fabriqués avec l'*agave*, d'utilisation



Tunis. — Intérieur d'une maison arabe.

plus récente, mais qui semble susceptible de rendements intéressants dans les terrains sablonneux du centre. Des essais ont été entrepris par des particuliers avec le concours des Services de l'Agriculture ; le produit obtenu a été de très bonne qualité.

Essences. — L'industrie de la distillation des plantes à essences a pris, au cours de ces dernières années, une extension importante ; elle comprend actuellement, en dehors de l'industrie indigène pratiquée d'une façon très rudimentaire, quatre usines européennes produisant surtout l'essence de géranium, l'eau de fleurs de romarin, de myrte, de thym, de lavande.

Des industriels français ont installé des succursales et des comp-

toirs de fabrication qui paraissent en voie de complète réussite.

La majeure partie de ces produits est néanmoins encore consommée dans le pays et l'exportation ne se chiffre guère que par 4.000 kilogrammes représentant une valeur de 10.000 francs environ.

Sfax récolte depuis quelque temps et exporte des coloquintes qui, décortiquées, rendent une moyenne de 20 % de graines, valant 275 francs le quintal, bord Sfax.

Savons. — La Tunisie produit une quantité assez importante de savons et l'exportation, très variable suivant les années, s'est élevée à plus de 900.000 kilogrammes en 1902 et 300.000 kilogrammes seu-



Vue d'une exploitation agricole française.

lement en 1903. La production de cet article est, en effet, subordonnée à la plus ou moins grande abondance de la récolte d'olives et subit en général, au point de vue des cours, les mêmes fluctuations que l'huile d'olive.

Le prix du savon d'usage courant, dit « de Marseille », est d'environ 40 ou 42 francs les 100 kilos sur place.

Céramique. — Pendant quelque temps, l'industrie céramique, autrefois très active, était restée stationnaire comme en général toutes les industries indigènes de la Tunisie.

Au cours de ces dernières années, quelques maisons françaises ont tenté de relever la fabrication de Nabeul, la plus réputée, en faisant confectionner par les artisans indigènes des modèles moins

rudimentaires, plus purs de forme et de couleurs, plus variés et plus utilisables enfin par le consommateur européen. Ces perfectionnements ont eu une influence immédiate sur le chiffre des exportations.

Les poteries vernissées vers lesquelles se sont tournés plus spécialement les efforts des fabricants ont vu par exemple leur chiffre d'exportation atteindre 123.165 kilog. en 1903. Des spécimens de cette production figurent parmi les objets exposés.

La poterie en terre commune non vernissée fait également l'objet d'un commerce d'exportation assez important : 400.000 kilog. en 1902 et 420.000 en 1903.



Équipe de travailleurs indigènes.

La Section Tunisienne comporte quelques spécimens de la rénovation de l'art musulman dans cette branche de l'industrie de la Régence.

Cocons de vers à soie. — Des essais de sériciculture entrepris récemment en Tunisie ont été encouragés par l'Administration de l'Agriculture qui distribue gratuitement des graines de vers à soie aux éleveurs. Les résultats permettent de penser que l'élevage du ver à soie peut donner naissance en Tunisie à une industrie rémunératrice.

Des échantillons de liège et les documents du Service des Forêts indiquant la répartition des boisements dans la Régence ramènent à la porte d'entrée.

Le pavillon de la Tunisie comprend encore deux salles symétriques placées à droite et à gauche de la partie centrale de la grande salle. La première, celle de droite, s'ouvre près de l'exposition des vins ; elle est plus spécialement consacrée à la documentation graphique de l'œuvre administrative du protectorat. Des cartes routières indiquent le réseau des voies de communication directes ; des photographies montrent les monuments publics ; des cartes et des graphiques font ressortir la progression des ventes de terrains de colonisation effectuées par les soins de l'Etat. La constitution de groupements de population européens est, en effet, poursuivie par le Gouvernement suivant un programme défini auquel les services publics consacrent annuellement des sommes importantes. La Belgique qui est fort honorablement représentée dans les entreprises industrielles en Tunisie, s'est tenue presque entièrement à l'écart du mouvement agricole dans ce pays, bien que ses nationaux soient admis à prétendre aux conditions particulières que le Gouvernement fait à ses acquéreurs de langue française. Un vaste champ reste ouvert à l'initiative de ceux qui, armés de courage et de constance, sont résolus à conquérir en Tunisie l'aisance et l'indépendance trop parcimonieusement mesurées dans la vieille Europe. Un type de colonisation rurale est offert par le plan de la Mornaghia, domaine de 3.500 hectares morcelé et alloti par le domaine de l'Etat en 1901 et qui compte aujourd'hui 50 fermes françaises.

Une caractéristique de la législation locale est fournie par les plans et cartes du service de l'immatriculation, système foncier inspiré des lois australiennes et allemandes, et qui, à la publicité des charges hypothécaires joint la garantie absolue « erga omnes » de la propriété. Les statistiques de l'enseignement public, les graphiques et documents détaillés de l'office des Postes et Télégraphes qui étend son réseau serré jusque dans les localités les plus reculées, ont leur éloquence, et la juxtaposition du plan de Tunis à trois époques de son histoire moderne en 1808, en 1880 et en 1905, permet de juger de l'essor pris en un quart de siècle par cette ville autrefois figée dans une immobilité quasi léthargique. L'espace manquait pour écrire de même sur les murs du pavillon de la Tunisie la transformation non moins sensible que le protectorat français a valu à ses autres cités, depuis Bizerte, devenu port militaire et point d'appui de la flotte, jusqu'à Sfax, devenu port commercial de premier ordre.

Des brochures, des atlas, des livres concernant la Tunisie, peuvent être, dans cette salle, librement consultés par les visiteurs.

Les visiteurs que lasserait le caractère trop exclusivement administratif et didactique de ces documents, et que séduit surtout la recherche du pittoresque, peuvent jeter un dernier coup d'œil dans l'autre salle située à gauche de la partie centrale. Il leur sera facile de se rendre un compte exact de la situation et de la distance respectives de la Belgique et de la Tunisie, des moyens de transport qui les relient et mettent Tunis à moins de 65 heures de Bruxelles. Un Comité d'hivernage se préoccupe de faciliter et de rendre agréable le séjour des touristes tentés par la douceur du ciel d'hiver sur ce rivage méditerranéen ; le peintre y trouve des sujets inépuisables, le chasseur, qui ne craint pas de s'avancer un peu dans l'intérieur,

des émotions captivantes ; des eaux thermales, des stations climatériques prêtent leurs vertus vivifiantes aux malades, et le simple promeneur trouve un charme sans cesse renouvelé à parcourir les rues étroites, les souks ombreux des quartiers arabes où se fabriquent et où se vendent, dans une perpétuelle animation, les produits de consommation courante chez l'indigène : armes, cuirs brodés, selles, vêtements de toute forme, tissus aux nuances chatoyantes, parfois lamés d'argent ou d'or, tapis de Kairouan ou d'Oudref, couvertures de Gafsa et de Djerba. La bijouterie de Mokenine encore imprégnée des méthodes byzantines, les meubles peints aux curieuses nuances, les coffrets recouverts d'écaille et de nacre disent l'habileté des



El-Djem. — Amphithéâtre romain.

ouvriers tunisiens, de même que l'importance des transactions auxquelles donnent lieu ces produits de l'industrie indigène montre la réputation dont ils jouissent bien au delà des frontières de la Tunisie. Encore groupés en corporations ayant leurs règles et leur hiérarchie particulières, les artisans tunisiens gardent pieusement des traditions qui ne s'accommodent pas toujours des exigences du commerce moderne ; la concurrence industrielle européenne leur sera malheureusement fatale dans nombre de cas.

RENSEIGNEMENTS A L'USAGE DES COMMERÇANTS

Exportations de Belgique en Tunisie en 1903, valeur en francs : 1.819.658. Principaux articles : tabacs, peaux et pelleteries ouvrées, machines et mécaniques, glaces et verres à vitre, houille, métaux

ouvrés et bruts (rails, fers de construction, fontes, bougies, armes de chasse).

Il est à signaler que sur 600.000 quintaux de houille importée en Tunisie, 34.000 seulement proviennent de Belgique, le reste venant en grande partie d'Angleterre. De même, la Belgique peut prendre une plus grande place dans les importations de l'industrie laitière dont le total a été en 1903 de 700.000 francs pour les fromages et de 240.000 pour les beurres, dans les importations de ciment (500.000 fr.), de clouterie (400.000 fr.), de bière (300.000 fr.), de papiers de toute sorte, de produits chimiques et de coutellerie.

Exportations de Tunisie en Belgique en 1903. Valeur en francs : 2.295.613. Principaux articles : minerai de zinc pour 1.603.000 fr. ; de plomb, pour 137.000 fr. ; phosphates, pour 243.000 fr., ces produits miniers constituant à eux seuls plus des 4/5 des exportations totales. Enfin, les éponges (pour 197.000 fr.), l'orge, la cire, les poils et peaux ont complété, dans des proportions plus minimes, l'apport tunisien sur le marché belge. Une diminution de 270.000 francs sur les envois de minerais de zinc, par rapport à 1902, n'a été que partiellement compensée par une heureuse plus-value de 195.000 francs sur les expéditions de phosphates.

Voies de communication. — De nombreuses lignes de navigation permettent l'acheminement des marchandises de l'un des deux pays vers l'autre. Actuellement, en effet, les négociants belges et tunisiens ont à leur disposition les diverses voies suivantes :

Pour les transports rapides :

De Tunis à Marseille par voie de mer, le service étant assuré par :
La Compagnie Générale Transatlantique ;
La Compagnie de Navigation mixte (Cie Touache) ;
La Compagnie Tunisienne de Navigation ;
La Compagnie des Transports maritimes de l'Est Tunisien,
Et de Marseille à Paris et la Belgique, par voie ferrée.

Anvers est, en outre, relié à la Tunisie par divers services réguliers effectués par :

La Compagnie des Bateaux à vapeur du Nord (direct) ;

La Compagnie Havraise Péninsulaire de navigation à vapeur (direct).

Prince Line faisant le service entre Tunis et Liverpool ou Manchester ; le transbordement effectué dans l'un de ces ports permet donc l'envoi de marchandises par cette voie avec utilisation des lignes anglo-belges.

Navigation régulière à vapeur Adolf Deppe : Tunis, Smyrne, Anvers et vice versa.

Deutsche Levante Linee : Anvers, Tunis et le Levant.

A. C. de Freitas et Cie, à Hambourg : Hambourg, Rotterdam, l'Angleterre et Tunis.

En ce qui concerne les principales marchandises, le fret s'élève approximativement aux chiffres suivants pour le parcours Tunis bord, Anvers bord :

	Francs		
Lièges	20	la tonne	
Essences et parfums	35	—	
Savons	30	—	
Poteries	30	—	
Alfa	30 à 33	—	
Eponges	37, 50	—	
Sel	10 à 11	—	(suivant quantités)
Minerais	9 à 11	—	
Vins en fûts	25	—	
Huiles	27, 50	—	
Cire	25	—	
Miel	45	—	
Fruits divers (oranges, citrons, dattes, etc.)	35	—	
Céréales	12 à 15	—	(suivant quantités)
Laines	45	—	
Peaux	33	—	

Tous renseignements complémentaires peuvent être demandés par écrit à la Direction de l'Agriculture et du Commerce à Tunis.

Documents distribués par cette Direction à l'Exposition de Liége:

La Tunisie à l'Exposition de Liége ;
Notice sur la Tunisie à l'usage des émigrants ;
Guide du Comité d'Hivernage de Tunisie ;
Notices agricoles diverses.



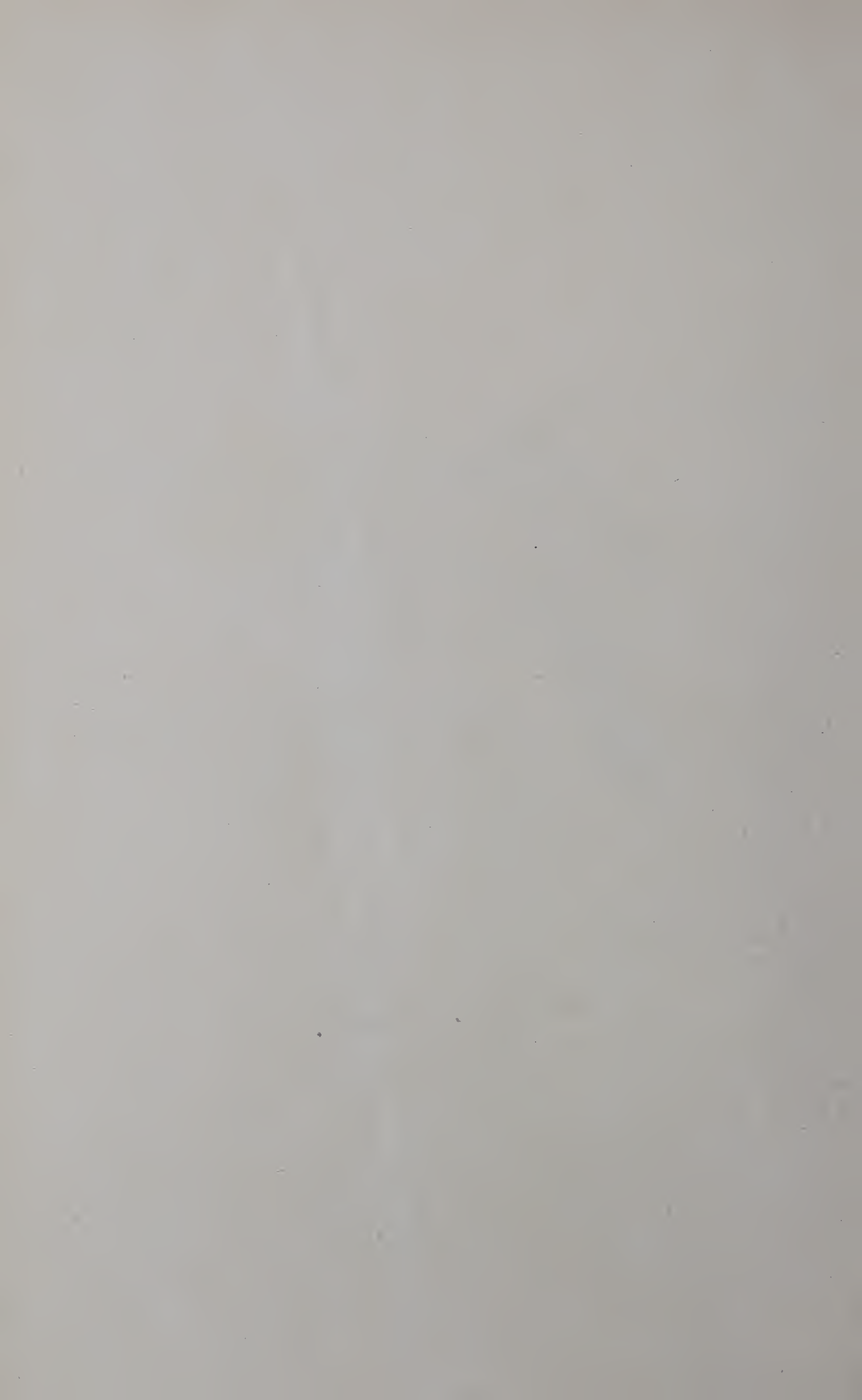
Oasis.



Fruits du caroubier.

MINISTÈRE
DES COLONIES

Plusieurs services du Ministère des Colonies ayant pris une part effective à l'Exposition de Liége, nous donnons pour chacun d'eux un court aperçu de leur fonctionnement.



Service Géographique et des Missions.



(phot. J. Penabert).

M. M. Gourbeil
Chef du Service Géographique et des Missions.

Le Service géographique et des missions du ministère des Colonies a envoyé à Liége une exposition restreinte comprenant seulement 18 cartes.

Il n'a pas paru nécessaire de représenter cette année au public belge la totalité des documents exposés à Anvers en 1902.

L'exposition actuelle comprend, outre les cartes et croquis les plus curieux déjà présentés à Anvers, certains documents nouveaux émanant des services géographiques du ministère des Colonies, de l'Indo-Chine, de Madagascar, ainsi que du travail personnel de plusieurs explorateurs.

C'est par arrêté, en date du 31 janvier 1889, que M. de la Porte, alors sous-secrétaire d'Etat des colonies, créa, dans l'administration qu'il dirigeait, cet organe nouveau : le Service géographique des colonies.

D'abord rattaché au bureau des Affaires politiques, le service géographique, augmenté du service des missions, fut ensuite joint au premier bureau de l'administration centrale, chargé des Archives.

Erigé en bureau en 1895, et doté d'un budget spécial, il fut placé sous la direction de M. Camille Guy, agrégé d'histoire et de géographie.

Ce service a été récemment rattaché au premier bureau du secrétariat général du ministère, dont le chef est M. Maurice Gourbeil.

La section du service géographique et des missions a des attributions importantes et variées : au point de vue administratif, elle doit assurer l'organisation et contrôler la gestion financière des missions aux colonies, assurer la publication, la garde et le classement des cartes et documents géographiques, élaborés par ses propres cartographes, par les explorateurs et par les services géographiques des grandes colonies (Indo-Chine, Afrique Occidentale et Madagascar).

Un atelier de dessin est annexé au service. Les cartographes principaux sont MM. Barralier et Meunier.

L'exposition actuelle est constituée par des documents provenant de ces diverses sources. Elle comprend 18 cartes dont voici la nomenclature :

CARTES EXPOSÉES PAR LE SERVICE GÉOGRAPHIQUE DES COLONIES.

1° *Afrique occidentale française.*

1° *Carte de l'Afrique occidentale française* au 1/200.000e en six feuilles, par MM. Meunier et Barralier.

Les documents très nombreux qui ont servi à l'établissement de cette carte font de ce travail un des plus intéressants qu'ait publiés le service géographique des colonies. Il donne l'ensemble de nos possessions de l'Afrique occidentale avec les divisions administratives.

Prolongée jusqu'au lac Tchad et au Chari, elle comprend en entier le troisième territoire de l'Afrique occidentale.

2° *Carte de la Mauritanie,* par M. Coppolani.

Cette carte donne l'ensemble des territoires qui s'étendent du Maroc au Sénégal avec la nouvelle délimitation franco-espagnole du Rio-de-Oro. Aux itinéraires déjà connus sont joints ceux de la mission Blanchet ainsi que les itinéraires parcourus par M. Coppolani, de Tombouctou à Araouan, à Bamba et dans le Sahel.

La carte de la Mauritanie est publiée en 4 feuilles à l'échelle du 1/1.000.000e et a été tirée en gravure.

3° *Carte de la Guinée française,* par M. Meunier.

L'exécution de cette œuvre avait tout d'abord été confiée à M. le capitaine Millot, de l'infanterie de marine, membre de la Commission de délimitation de la Guinée et du Sierra-Leone. M. Millot avait choisi l'échelle du 1/200.000e M. le capitaine Millot, gravement malade n'avait pu qu'amorcer les premières feuilles de document.

Le service géographique, chargé de reprendre ce travail, ne crut pas devoir maintenir l'échelle proposée. Le décret du 17 octobre 1899 avait, en effet, rattaché à cette colonie les cercles de Dinguiray, Siguiri, Kouroussa, Kankan, Beyla et Kissidougou, et cet accroissement de territoires eût entraîné la confection d'une carte en 16 feuilles. D'ailleurs, le nombre et l'importance des itinéraires et des levés n'étaient pas les mêmes pour toutes les régions de notre colonie et bien des feuilles eussent été relativement peu intéressantes. L'échelle du 1/500.000e fut donc choisie.

4° *Carte de la Côte d'Ivoire, au* 1/500.000e, par M. Meunier.

Sur les six feuilles que doit comporter cette carte, 4 seulement ont paru. Elle donne les itinéraires les plus récents parcourus, tant par les fonctionnaires et explorateurs que par les colonnes militaires.

Cette carte donne également le nouveau tracé du chemin de fer.

5° *Région de Brazzaville* (Manuscrit original).

Ce document a été établi sur l'ordre de M. Gentil, commissaire général dans le Congo français pour servir à la construction d'une carte générale du Congo français, en préparation au service géographique des colonies.

6° *Itinéraire de la mission Gendron* (Environs de Libreville et Brazzaville) (Manuscrit original).

En 1899, le ministère des Colonies envoyait au Congo une mission chargée de faire le levé topographique de la colonie et de procéder à la délimitation

des concessions récemment accordées à certaines Sociétés commerciales. Cette mission, dirigée par M. le commandant Gendron se composait du capitaine Bunoust et des lieutenants Jobit, Martin, Demars, Larrouy, Leyris, Rouyer et Loffler. Ses travaux ont surtout porté sur l'Ogôoué, la N'Gounié, la Sangha et la Likouala-aux-Herbes ; elle a enfin déterminé un grand nombre de points astronomiques.

CONGO

7° *Carte du Tchad*, par le capitaine Truffert.

Cette carte en 2 feuilles a été exécutée à l'échelle du 1/400.000e, d'après les itinéraires levés, sous la direction du colonel Destenave, par le capitaine Truffert, l'enseigne de vaisseau d'Huard, etc...

8° *Itinéraires de la Mission Marchand* (Manuscrit original).

En 1896, M. le capitaine Marchand, auquel étaient adjoints MM. les capitaines Baratier et Germain, les lieutenants Simon, Mangin, Largeau et Fouque, le Dr Emily, l'enseigne de vaisseau Dyé et l'interprète Landeroin, était chargé d'une mission ayant pour but de reconnaître les territoires du Haut-Oubanghi et du Bahr-el-Ghazal.

Partis de Loango le 22 juillet 1896, M. Marchand et ses compagnons arrivaient le 19 mai 1899 à Djibouti, ayant accompli la traversée de l'Afrique équatoriale par le Congo, l'Oubanghi, le M'Bomou, le Bahr-el-Ghazal, le Nil et le Sobat.

Les levés de cette belle mission qui ont fait l'objet d'une carte au 1/100.000e sont représentés à l'Exposition par quelques extraits originaux se rapportant aux régions du Haut-Oubanghi et du Haut-Nil.

9° *Carte des îles Comores*, par M. Meunier.

Cette carte donne à l'échelle du 1/200.000e les quatre îles de l'archipel des Comores. Dressée d'après tous les documents existant dans les archives du service géographique des colonies, cette carte donne également l'île Dzaoudzi, chef-lieu de la colonie au 1/10.000e et l'île de Pamanzi au 1/50.000e.

MADAGASCAR

10° *Carte générale*, par M. E.-F. Gautier.

Le bureau topographique des troupes de Madagascar recueille sur la grande île africaine de nombreux documents de détail qu'il publie pour le service local. Il appartenait toutefois au service géographique des colonies d'établir, à l'aide de ces documents une carte d'ensemble de notre possession. L'exécution en a été confiée à M. Gautier, ancien directeur de l'enseignement à Madagascar.

Elle a été établie à l'échelle du 1/1.500.000e.

11° *Carte générale* (Publications du bureau topographique de Tananarive).

La colonie de Madagascar, à l'exemple de l'Indo-Chine a créé à Tananarive un bureau topographique chargé de publier toutes les cartes spéciales ou générales, de nature à intéresser le public sur la géographie de la grande île.

Grâce à ce nouveau service, les itinéraires relevés par les explorateurs, les fonctionnaires ou les officiers ont pu être assemblés et ont permis d'établir des cartes assez exactes pour être utilisées comme bases de renseignements.

Les publications du bureau topographique de Madagascar sont déjà très nombreuses et la conscience apportée à leur rédaction ne le cède en rien au soin apporté à leur confection.

Feuilles spécimen des cartes dressées par le bureau topographique de Tananarive.

1° Levés des côtes de Madagascar au 1/100.000e;
2° Carte de Madagascar au 1/100.000e;
3° Carte générale de l'île au 1/1.000.000e.

INDO-CHINE

13° *Carte générale* de l'Indo-Chine dressée par le bureau topographique d'Hanoï.

Cette carte dressée au 1/1.000.000e est la plus récente des cartes générales. Elle donne les routes, les principaux itinéraires, les chemins de fer construits, en construction et en projet.
Elle comprend neuf feuilles.

14° *Plan de Saïgon.*

Le plan de Saïgon est au 1/4.000e.

15° *Ile de Phu-Quoc.*

Cette carte est au 1/100.000e.
Ces deux documents ont été dressés par le service du cadastre de la Cochinchine. Le service géographique des colonies en a surveillé l'exécution et la publication.

16° *Carte du Tonkin*, par le commandant Friquegnon.

Cette carte publiée par le service géographique des colonies donne d'une façon très complète la géographie du Tonkin et d'une partie de la Chine méridionale, elle comporte également le tracé des chemins de fer construits ou projetés tant dans notre colonie que dans le Yunnan.
Dressée par M. le commandant Friquegnon à l'échelle 1/500.000e, elle est gravée sur pierre et comprend 4 feuilles.

17° *Territoire de Qouang-Chéou-Ouan* (Bureau topographique des troupes de l'Indo-Chine).

La carte de Qouang-Chéou-Ouan est une des plus récentes publications du bureau topographique des troupes de l'Indo-Chine qui a été installé à Hanoï au début de la conquête.
Les principales cartes dressées et publiées par ce service sont les suivantes :
Cartes générales de l'Indo-Chine au 1/200.000e, au 1/000.000e et au 1/500.000e, cartes de la Cochinchine au 1/100.000e, au 1/500.000e et au 1/200.000e, cartes du Cambodge, de l'Annam, du Tonkin aux mêmes échelles, cartes administratives du Tonkin, des îles Ké-bao et Haï-nan, ainsi qu'un grand nombre de plans de villes.
La carte de Qouang-Chéou-Ouan est publiée à l'échelle du 1/25000e et comprend 12 feuilles.

18° *Provinces méridionales de la Chine*, par le commandant Friquegnon.

Depuis longtemps, les efforts du Gouvernement général de l'Indo-Chine française se sont portés sur l'étude géographique et économique des provinces du Yunnan, du Quang-Si et du Quang-Toung.

La carte des provinces comprend tous les territoires directement en contact avec le nord de notre colonie du Tonkin désignés plus particulièrement par leur situation à l'activité du commerce français.

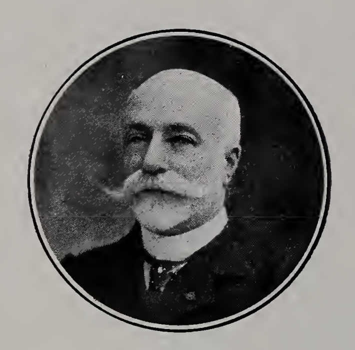
Elle a été dressée par M. le commandant Friquegnon, un des principaux collaborateurs de la mission Pavie, qui a ajouté à tous les itinéraires connus les travaux géographiques les plus récents, notamment les itinéraires levés par la mission lyonnaise en Chine au cours des années 1896 et 1897.

Cette carte gravée sur pierre est à l'échelle du 1/2.000.000e.



Inspection générale du Service de Santé

des Colonies et Pays de Protectorat.



(*phot. Waléry*).

M. le Dr A. Kermorgant

Inspecteur général
du Service de Santé des Colonies.

Le service de santé aux colonies est assuré : d'un côté par les médecins des troupes coloniales, de l'autre par des médecins civils établis dans nos différentes possessions et qui, en dehors de leur clientèle, reçoivent des subventions des budgets locaux, pour assurer telle ou telle partie du service.

Les médecins des troupes coloniales sont chargés, en dehors du service des troupes et des établissements hospitaliers, qui leur sont affectés, de tous les services qui ne peuvent être assurés par les médecins civils, soit qu'ils les déclinent, soit qu'ils ne se trouvent pas en nombre suffisant pour y faire face. Dans ce cas, ils sont placés hors cadre et mis à la disposition des services locaux ou municipaux qui les soldent.

Pour remédier à la pénurie des médecins civils qui ne consentent pas à s'installer dans des localités où la clientèle ne peut les faire vivre, et pour assurer l'assistance médicale aux indigènes, l'Administration a créé des écoles de médecins indigènes dans lesquelles on forme des praticiens et des sages-femmes chargés de pratiquer des vaccinations et de donner à leurs congénères, les soins les plus indispensables.

Des écoles de ce genre existent actuellement à Pondichéry, à Saïgon, à Hanoï, à Tananarive. Enfin, dans le but de diminuer la mortalité infantile, des maternités ont été fondées dans un grand nombre de localités.

A côté de ces différentes institutions d'Assistance, il faut mentionner les instituts Pasteur de Saïgon, de Nha-Trang, de Tananarive, les laboratoires de Saint-Louis (Sénégal), de Konakry (Guinée), de Saint-Denis (Réunion), de Hanoï, de Nouméa, créés dans le but de faire bénéficier les colons et les indigènes des découvertes de la science moderne.

Inspection générale des Travaux publics

des Colonies.



(*Phot. A. Liébert*)

M. H. Boutteville

Inspecteur général
des Travaux Publics aux Colonies.

Le Ministère des Colonies comprend un service dénommé « Inspection générale des Travaux publics des Colonies », organisé par décrets des 17 août 1894 et 17 août 1897, et à côté duquel fonctionne un Comité consultatif dit « Comité des Travaux publics des Colonies ».

Le personnel supérieur de ce service est constitué par un Inspecteur général, Chef du Service, un Ingénieur en chef, adjoint à l'Inspecteur général, un Ingénieur, Chef des Etudes, et comprend en outre deux Ingénieurs-Inspecteurs chargés de missions ayant pour objet l'inspection des Travaux exécutés dans les colonies et l'étude sur place de toutes les questions se rattachant à ces travaux.

L'Inspection générale des Travaux publics a pour attribution essentielle de traiter les diverses questions de travaux publics et de voies de communication aux colonies qui sont soumises au Ministre, et de donner son avis sur l'organisation et les mouvements du personnel attaché au Service des Travaux publics dans les colonies.

En outre, pour les colonies, dont le personnel local est insuffisant, ou lorsqu'il s'agit de fournitures ou de travaux spéciaux, tels que ponts métalliques, tours et appareils de phares, dragues, bateaux-portes, pavillons métalliques, etc., c'est à l'Inspection générale des Travaux publics qu'incombe le soin de faire les études et de préparer les projets et cahiers des charges.

Ce service est également chargé, pour le compte de toutes les colonies, de la surveillance des travaux qui s'exécutent pour elles en France, notamment la construction des ponts et viaducs métalliques pour les voies ferrées, la fabrication des rails et traverses métalliques, du matériel fixe des voies et du matériel roulant, la

construction des appareils de phares et de leurs tours métalliques, du matériel de dragages, des appontements, des machines et du matériel de distribution d'eau, des poteaux et fils télégraphiques, des constructions métalliques démontables, la fabrication dans les usines françaises des chaux et des ciments à employer dans les travaux des colonies, etc. Cette partie du service comprend l'élaboration des cahiers des charges lorsqu'ils ne sont pas contenus dans les commandes envoyées par les colonies, la vérification des dessins et calculs d'exécution présentés par les fournisseurs, le contrôle de la fabrication dans les usines, la recette technique, la préparation des pièces nécessaires à la liquidation des dépenses.

On pourra apprécier l'importance du rôle dévolu à cet égard à l'Inspection générale des Travaux publics si l'on observe que, depuis le 1er janvier 1899, le montant des commandes faites en France et dont ledit service a eu à assurer l'exécution, a atteint 100 millions de francs.

Lorsque les affaires de travaux publics soumises au Ministre sont importantes, qu'il s'agit notamment de projets d'ensemble ou de programme de travaux, de conventions de concession, de réglementations minières, etc., elles sont, avant d'être traitées par l'Inspection générale des Travaux publics, examinées par le Comité des Travaux publics des Colonies, qui comprend des Ingénieurs des diverses spécialités, un architecte, deux membres du Conseil d'Etat, un officier du génie et un officier supérieur de la Marine.

Jardin Colonial

et

Ecole supérieure d'Agriculture coloniale.

Nogent-sur-Marne, près Paris.



(*phot. Eug. Pirou*).

M. J. Dybowski

Inspecteur général, Directeur du Jardin Colonial et de l'Ecole supérieure d'Agriculture coloniale.

Le Jardin Colonial fut créé par décret du 28 janvier 1899 et ses attributions déterminées par la disposition d'un nouveau décret pris à la date du 5 mai 1900, qui définit ses services de la façon suivante :

1° Le service des renseignements comprend la centralisation des renseignements concernant les cultures, les productions et les industries agricoles, assure les relations avec les jardins d'essais des colonies, les services agricoles coloniaux de l'étranger, renseigne le public ;

2° Le service botanique étudie les plantes utiles, les détermine, examine les textiles, recherche les falsifications des denrées alimentaires, assure la conservation des collections, prépare les envois destinés aux établissements d'enseignement et expositions ;

3° Le service chimique étudie les matières provenant des colonies et recherche les applications industrielles qu'elles peuvent recevoir ;

4° Le service des cultures multiplie les plantes économiques et les envoie aux jardins d'essais des colonies.

A la date du 29 mars 1901, l'organisation du Jardin Colonial fut complétée par la création de l'Ecole supérieure d'Agriculture coloniale, qui fait partie de l'établissement de Nogent et a pour but de spécialiser, en vue de l'exploitation du sol aux colonies, les jeunes gens qui ont acquis dans les écoles métropolitaines d'agriculture les données générales de l'agronomie. L'enseignement est donné par 11 professeurs et comprend les chaires d'agriculture coloniale, de culture des plantes alimentaires, de botanique, technologie, zootechnie, génie rural appliqué aux colonies, d'hygiène, d'économie rurale, d'administration, de matières premières.



Le coco.

Des applications et des manipulations faites chaque jour complètent ces enseignements. En outre, pendant le semestre d'hiver, des conférences sont faites chaque semaine par des voyageurs revenant des colonies.

Ainsi défini, l'établissement de Nogent est constitué sur un type complètement nouveau. Il relève exclusivement du département ministériel dont dépendent les colonies elles-mêmes. C'était le moyen d'assurer à ses services non seulement un développement rapide, mais de les faire directement concorder avec les besoins de nos possessions d'outre-mer.

Le Jardin Colonial a, en effet, comme prolongement dans les colonies, les services d'agriculture qui lui sont directement reliés par l'Inspection générale de l'Agriculture qui dirige, au Ministère des Colonies, l'ensemble du service de la métropole et des colonies. Le Jardin Colonial est donc l'établissement qui centralise toute la documentation agricole et économique des colonies, la met à la portée de nos industries en même temps qu'il permet à nos établissements coloniaux de se documenter et de s'approvisionner en tout ce qui est nécessaire à leur développement.

Une importante *Exposition Nationale d'Agriculture Coloniale* a été organisée cette année, pour la première fois, au Jardin Colonial de Nogent-sur-Marne.

Office Colonial.

Galerie d'Orléans, Palais-Royal, Paris.



(*phot. Gr. Mag du Louvre*).
M. N. Auricoste
Directeur de l'Office Colonial.

L'Office Colonial est une institution relativement récente : sa création remonte au 14 mars 1899. L'extension continue de notre empire d'outre-mer, et le courant d'opinion favorable à la colonisation qui se marquait chaque jour avec plus d'intensité dans le public français, la nécessité de recueillir sur les vastes domaines que nous venions d'acquérir des renseignements de toute nature susceptibles de favoriser le développement des idées nouvelles, telles sont les causes qui rendaient indispensable l'organisation d'un bureau de renseignements, facilement accessible à tous, où chacun pût trouver rapidement, sur toutes les questions concernant la mise en valeur de nos possessions lointaines, des indications sûres, officiellement contrôlées et appuyées par des chiffres.

Ce sont des considérations analogues à celles dont M. Guillain, ministre des Colonies, tint compte lorsqu'il institua l'Office Colonial, qui avaient provoqué, dès 1855, la création d'une exposition permanente des colonies ; mais les collections qui figuraient dans cette exposition s'étaient trouvées dispersées par suite de la démolition du Palais de l'Industrie où elles étaient installées ; le service des renseignements commerciaux et de la colonisation, dont l'exposition dépendait, constituait au Ministère une section spéciale dont le développement s'imposait.

A l'étranger, les services de renseignements coloniaux se perfectionnaient ; Londres avait l' « Imperial Institute », Berlin, Bruxelles, Hambourg, Brême, Leipzig, Philadelphie, possédaient des musées commerciaux.

Il parut opportun, en France, de rénover des institutions qui avaient disparu par suite des circonstances de fait. Un décret du 14 mars 1899 créa l'Office Colonial.

Organisation de l'Office Colonial. — Selon les termes mêmes du décret qui l'a institué, l'Office Colonial a pour objet :

« 1° De centraliser et de mettre à la disposition du public les « renseignements de toute nature concernant l'agriculture, le com- « merce et l'industrie des colonies françaises ;

« 2° D'assurer le fonctionnement d'une exposition permanente « du commerce colonial (art. 1). »

Il est placé sous la surveillance d'un Conseil de Perfectionnement, présidé par le Ministre, et appelé à donner son avis sur les améliorations qui pourraient être réalisées dans le fonctionnement du service et sur les mesures propres à contribuer au développement du commerce entre la métropole et les colonies (art. 2).

Enfin, l'Office Colonial est géré par un Conseil d'administration composé de quatre membres choisis dans le Conseil de perfectionnement et de trois représentants du département des colonies (art. 3).

Un arrêté du 18 juin 1899, précise les attributions de l'Office Colonial, dont il répartit les services en deux sections : commerce et colonisation.

La colonisation comprend bien dans son ensemble l'agriculture, le commerce et l'industrie ; mais ce cadre a paru si vaste qu'on a jugé bon de créer pour l'étude des questions commerciales, particulièrement importantes et délicates, une section spéciale. Cette section s'occupe de toutes les matières relatives au commerce de la métropole avec les colonies ; constitution de dossiers économiques sur les produits d'importation et d'exportation ; transports, frets, assurances, moyens d'embarquement et de débarquement dans les colonies, droits de douane, d'octroi de mer, de consommation, de port ou de pilotage, etc.

La section de la colonisation s'occupe de l'introduction des émigrants aux colonies et des questions qui s'y rattachent : régime des impôts, régime militaire, placement des jeunes Français dans les maisons commerciales ou industrielles et dans les exploitations agricoles ; elle publie sur nos différentes possessions, des notices brèves mais complètes. Elle est compétente aussi pour l'étude des matières suivantes : établissement des exploitations agricoles, commerciales, industrielles et minières ; adjudications, contrats, marchés de travaux et de culture aux colonies ; services des lignes de navigation, horaires, relations postales et télégraphiques.

Outre les deux sections du commerce et de la colonisation, l'arrêté du 18 juin 1899 a créé :

1° Le service de la statistique, qui publie annuellement pour chaque colonie des statistiques concernant le commerce et la navigation, la population, les terres, les productions ;

2° Le service de la bibliothèque.

Le même arrêté prévoit enfin l'organisation d'expositions temporaires et la réception, à des jours et heures fixées d'avance, par les gouverneurs et fonctionnaires coloniaux en congé en France, des personnes qui désireraient obtenir des indications sur les colonies françaises.

Il y a lieu d'ajouter, pour terminer l'exposé succinct de l'organisation de l'Office Colonial, qu'une disposition de la loi de finances

du 18 février 1904 a investi l'institution de la personnalité civile. Désormais l'Office Colonial peut posséder et, avec l'autorisation du Ministre, recevoir des dons et legs.

Fonctionnement de l'Office Colonial. — Il convient, après avoir exposé les attributions de l'Office Colonial, de consacrer quelques pages au fonctionnement de ce service au cours de ses six premières années d'existence, et aux résultats qu'il a déjà obtenus.

I. — *Section de la Colonisation.* — Cette section comprend deux services distincts : l'émigration et la colonisation au sens strict du mot.

Le chapitre 17 du budget affecte un crédit à l'émigration des travailleurs aux colonies, et c'est l'Office Colonial qui, conformément à certaines règles fixes, établit, sur la demande qu'en font les intéressés, les propositions de passages gratuits sur lesquelles statue le ministre.

Les demandes de concessions de passage sont nombreuses. Elles émanent de pétitionnaires désireux de se procurer aux colonies un bien-être qu'ils n'ont pu s'assurer dans la métropole. Ces pétitionnaires ne se font pas toujours une idée très juste des terres lointaines dans lesquelles ils demandent à émigrer. Les plus nombreux partent de cette idée que le Gouvernement est toujours à court de colons, et qu'il suffit de demander à s'en aller pour être embarqué. Les uns ayant un métier, s'imaginent qu'ils trouveront à l'exercer aux colonies dans des conditions particulièrement avantageuses ; les autres croient qu'il leur sera très facile d'obtenir, dès leur arrivée, un emploi dans une maison de commerce. C'est là un état d'esprit qu'a fait naître la propagande un peu exagérée parfois de conférenciers trop enthousiastes.

Il importait que l'Office Colonial réagît contre les opinions erronées qui avaient pu se faire jour dans le public, qu'il fît ressortir aux futurs émigrants que coloniser n'est pas une chose aisée ; qu'un bon colon doit réunir trois qualités essentielles : une excellente santé, une énergie persévérante, et, ce qui n'est pas seulement le nerf de la guerre, mais aussi celui de la paix et de la civilisation, de l'argent, beaucoup, dans nos colonies d'exploitation, les plus nombreuses, suffisamment dans nos colonies de peuplement pour établir avec quelques chances de succès une exploitation d'une nature quelconque.

Dans cet ordre d'idées l'Office Colonial a fait ce qu'on attendait de lui : loin de pousser aveuglement à la colonisation, il a fait souvent renoncer à leurs projets d'émigration certaines personnes qui n'avaient aucune aptitude pour réussir aux colonies. Assailli tous les jours de demandes, écrites ou verbales, émanant de solliciteurs désireux d'aller chercher fortune au loin, il s'applique à faire comprendre à ses correspondants et à ses visiteurs ce que leurs projets ont de dangereux ; il leur montre les choses telles qu'elles sont... sans aucune arrière-pensée, sans aucun parti pris.

Au point de vue de la propagande, l'Office Colonial a fait rééditer, après les avoir mises à jour, la plupart des notices coloniales destinées à servir de guides aux émigrants. Ces notices sont deman-



Office Colonial. — Vue extérieure du Musée.

dées chaque jour, non seulement par les personnes qui se disposent à quitter la France, mais encore par toutes celles qu'intéresse le développement de nos possessions, et notamment par beaucoup d'instituteurs qui y trouvent les éléments de conférences nombreuses.

A côté des questions d'émigration proprement dite, l'Office Colonial est saisi d'un nombre considérable de projets d'entreprises agricoles ou industrielles aux Colonies, dont les auteurs sollicitent toutes les indications qui seraient de nature à faciliter l'exécution de leurs desseins. Lorsque l'Office Colonial ne possède pas dans ses dossiers tous les documents suffisants pour donner satisfaction à des demandes de ce genre, il a recours aux gouvernements locaux qui font procéder à des enquêtes sur place et transmettent au service les renseignements qu'il leur a été possible de recueillir. Ainsi sont centralisées à l'Office Colonial une quantité de données des plus intéressantes sur les différents genres d'entreprises qui sont susceptibles d'offrir de bons résultats dans nos possessions.

II. — *Section du Commerce.* — Parmi les travaux qui incombent à la section du Commerce, les uns ont un caractère régulier, permanent ou périodique (feuille de renseignements, organisation de dossiers économiques, expositions temporaires), les autres découlent des demandes écrites ou verbales adressées à l'Office Colonial.

La feuille de renseignements, publiée mensuellement depuis le 1er août 1899, constitue un des instruments d'action les plus efficaces de l'Office Colonial et notamment de la section du Commerce. Elle assure de la façon la plus large une publicité périodique aux informations d'intérêt général que l'Office Colonial est en mesure de fournir à la presse, aux chambres de Commerce, aux sociétés coloniales et de géographie et aux particuliers. Les renseignements publiés dans la feuille, tirés des réponses aux enquêtes économiques faites sur l'initiative de l'Office Colonial, des rapports des gouverneurs, des statistiques douanières, des mercuriales, etc., sont dirigés et présentés de façon à pouvoir être facilement reproduits, affichés ou classés. Enfin, il est un point sur lequel la feuille de renseignements a rendu des services pratiques intéressants à signaler. Il s'agit de la mise en relations de producteurs et de consommateurs métropolitains et coloniaux, grâce à la création d'une rubrique Offres et Demandes.

Un des premiers soins de la section du Commerce a été d'établir une liste, aussi complète que possible, par colonie, des différentes sociétés et entreprises agricoles, commerciales ou industrielles qui y ont des intérêts. Ces listes sont envoyées gratuitement à toute personne qui en fait la demande.

Le chef de la section du Commerce a dans ses attributions l'organisation d'expositions temporaires, ces expositions ont pour but de fournir des renseignements utiles à l'importation et à l'exportation des colonies et surtout à contribuer au développement de leurs échanges avec la métropole. Les principales expositions ainsi organisées ont été :

1900, Exposition des cafés ;
1901, Exposition des tissus ;

1902, Exposition artistique (peinture et sculpture) ;
1903, Collections de la mission Noufflard ;
1903, Produits de Madagascar ;
1903, Collections de la mission Gervais-Courtellemont au Yunnan ;
1904, Cartes et documents géographiques.

A côté de ces travaux, présentant un caractère périodique ou permanent, la section du commerce est appelée à répondre aux demandes adressées à l'Office sur les questions figurant dans ses attributions.

Les travaux de la section du commerce, sous ce rapport, peuvent être rattachés aux trois ordres d'objets suivants :

(*a*) Importation des matières premières provenant des colonies ;
(*b*) Exportation vers les colonies de marchandises fabriquées ;
(*c*) Renseignements généraux et divers.

En ce qui concerne l'importation en France des matières premières provenant des colonies, mentionnons que l'Office a pu procurer à des industriels des échantillons de textiles végétaux variés, de résines, d'huiles à vernis, et de corps gras, des coquilles de nacre provenant de Djibouti et de Madagascar, des rondelles séchées de manioc, d'arrow-root et de sagou, des échantillons de caoutchouc du Laos, des soies et de l'indigo du Tonkin, du coton tiré du kapok, etc. Ces échantillons sont toujours accompagnés des indications fournies par les administrations locales en réponse aux enquêtes auxquelles donnent lieu les différentes demandes.

Les questions relatives à l'exportation aux colonies de marchandises fabriquées se rapportent très souvent à l'interprétation des dispositions douanières et des tarifs locaux. D'autres sont relatives à la nature de certains produits vendus aux colonies, les prix, les frais de transport, etc.

Il faut citer en dernier lieu les questions générales et d'ordre divers que la section du commerce est appelée à traiter. Comme exemple de questions générales, on peut mentionner les enquêtes faites par l'Office sur le régime des entrepôts aux colonies, sur les taxes locales, les assurances, les usages commerciaux, etc.

Il convient, avant de terminer l'exposé du fonctionnement de la section du commerce, de dire quelques mots du portefeuille commercial et du service spécial des tissus.

Le portefeuille commercial, créé en 1904, a pour but de faire connaître aux acheteurs actuels des colonies les articles et produits français.

L'Office Colonial a entrepris de grouper sous ce titre, pour les envoyer aux colonies, en volumes reliés avec table alphabétique des matières, et par suite faciles à consulter et à conserver, les catalogues d'un très grand nombre de maisons de commerce de la métropole. Par les soins des services coloniaux, le portefeuille est déposé au siège des Chambres de Commerce ou d'Agriculture, Comités consultatifs, Comices ou Syndicats agricoles, etc., et dans les principaux centres administratifs ; le *Journal Officiel* de la colonie fait connaître aux personnes qui auraient intérêt à consulter le portefeuille les endroits où elles pourront le trouver.

Quant au service spécial des tissus, il est établi de la manière suivante : des échantillons des tissus en vente dans les colonies françaises sont placées dans des albums-références. Chacun est accompagné d'une notice commerciale, très détaillée, qui ne peut manquer de présenter un réel intérêt pour les industriels en leur permettant d'apprécier l'importance des débouchés que tel ou tel marché offre à certains articles.

III. — *Musée Commercial de l'Office Colonial.* — Bien que le Musée commercial dépende étroitement de la section commerciale, il y a lieu, en raison de son importance, de lui faire une place à part.

Par une singulière anomalie, provoquée par la nécessité de démolir le Palais de l'Industrie, le Musée Colonial fut dispersé juste au moment où nos possessions d'outre-mer prenaient une extension de plus en plus importante. Aussi, fut-ce avec satisfaction que le public accueillit la reconstitution d'un Musée Colonial à l'Office Colonial. Comment ce Musée est-il organisé ?

Pour faciliter les recherches pouvant intéresser le commerce et l'industrie, les produits exposés ont été classés d'abord suivant leur nature, et non suivant la colonie d'origine. L'étiquetage actuel permet de se passer au besoin de catalogue. Il se compose d'une cartouche posée sur chaque vitrine indiquant la grande division commerciale des échantillons qu'elle renferme. Les produits sont placés dans chaque groupe par ordre alphabétique des colonies. Ce système permet de visiter le Musée sans perte de temps regrettable ; il donne satisfaction aux curieux et aux négociants, aux coloniaux et aux savants.

Ce qui distingue essentiellement le Musée actuel de l'ancienne exposition permanente des colonies, c'est son caractère nettement pratique.

IV. — *Service de la statistique.* — Le service de la statistique s'occupe de mettre à jour les statistiques du commerce et de la navigation. Il a reçu également des statistiques à peu près complètes de l'industrie minière aux colonies. En outre, une enquête des plus importantes est actuellement en cours relativement aux capitaux engagés dans nos différentes possessions.

L'échange du volume des statistiques du commerce avec les publications étrangères analogues a permis de créer une collection très intéressante qui facilite l'étude des statistiques comparées.

V. — *Bibliothèque.* — La bibliothèque de l'Office Colonial, constituée avec les éléments déjà très complets provenant de la Bibliothèque de l'Exposition permanente des colonies, a pris, depuis sa fondation, une importance croissante. En 1900, une nouvelle salle a dû être annexée à la première, qui avait pu suffire à contenir les documents mis à la disposition de l'Office Colonial au moment de sa création. En 1904, le nombre des lecteurs s'est élevé à 3.000 environ.

Tels sont dans leur ensemble l'organisation et le fonctionnement de l'Office Colonial. Il semble bien qu'on puisse dire que cette institution a dès maintenant rendu des services appréciables, quoiqu'elle ait disposé seulement de moyens extrêmement limités.

Il est à souhaiter que l'Office Colonial trouve rapidement les appuis matériels et moraux dont il a besoin pour poursuivre le développement normal de ses différents organes.

FIN

DES SERVICES DU MINISTÈRE DES COLONIES.

Le Muséum d'Histoire Naturelle

et les Colonies.

On se préoccupe beaucoup en France depuis quelques années, de dresser l'inventaire méthodique des productions naturelles de notre vaste domaine colonial ; dans toutes nos colonies, on a commencé, suivant en cela l'exemple des colonies anglaises et hollandaises, l'examen scientifique des produits d'origine animale, végétale ou minérale, afin d'arriver à une exploitation raisonnée de ces richesses, et même à les augmenter, si cela est possible. Non seulement le Muséum d'Histoire Naturelle a pris une part active à ce mouvement, mais encore il en a été, en France, l'heureux initiateur.

Cet établissement scientifique unique au monde, avec ses dix-huit Chaires consacrées aux différentes branches des sciences physiques et naturelles, ayant chacune à leur tête un Professeur d'une autorité scientifique indiscutable, et comprenant un personnel nombreux de Savants réputés (Assistants, Chefs de laboratoire des Hautes Etudes, Préparateurs), peut répondre immédiatement aux diverses questions intéressant les productions coloniales qui lui sont soumises ; le *Laboratoire Colonial*, créé en 1900 par M. Edmond Perrier, a d'ailleurs pour mission de recueillir les demandes émanant des Colonies, de rassembler les renseignements fournis par les Services consultés, et de les faire parvenir aux intéressés.

Le Muséum d'Histoire Naturelle, que beaucoup de personnes ont voulu considérer comme un établissement exclusivement scientifique, uniquement préoccupé de spéculations théoriques, a, au contraire toujours joué, depuis sa fondation comme de nos jours, un rôle colonial prépondérant : trois de ses Chaires (Culture, Physique végétale appliquée à l'agriculture, Chimie) sont même avant tout des Chaires d'ordre pratique. Dès 1720, Thomis, jardinier en chef des Serres du Muséum, chargeait le Chevalier des Clieux de porter à la Martinique le premier pied de *Caféier* introduit dans nos Colonies ; plus tard les arbres à épices se répandent dans nos Colonies par les soins du Muséum, malgré le soin que mettaient les Hollandais et les Portugais à en conserver le monopole. Le nombre des sortes de graines envoyées aux Colonies, qui en 1800 s'élevait à 16.000, d'après le regretté Alphonse Milne-Edwards, a été sans cesse en grandissant depuis ; de 1864 à 1866. le Muséum distribue 237.000 jeunes arbres ou arbustes, plantes de serres,

tubercules, greffes ou sachets de graines. L'œuvre Coloniale de Maxime Cornu (1884-1901) qui succéda à Decaisme comme professeur de culture, accomplie sans bruit, et (de l'aveu même du Directeur des célèbres jardins de Kew, M. Thiselton Dyer), sans qu'on paraisse en France s'en être suffisamment aperçu, a été considérable ; par ses soins plus de 150 espèces utiles de plantes furent mises à la disposition des jardins coloniaux ; il créa une véritable école de Cultures Coloniales, école qui a fourni les premiers Directeurs de nos jardins coloniaux. Les vastes Serres du Muséum, ses jardins, ses pépinières, furent pour eux une école pratique hors de pair, aussi, poursuivant l'exemple de Maxime Cornu, M. Constantin, son successeur, a-t-il eu l'idée heureuse de transformer la plus grande partie de son service de jardinage en une véritable école pratique d'horticulture et de cultures coloniales.

Grâce à des herbiers d'une richesse incomparable, rassemblés dans les Galeries du Muséum depuis le commencement du siècle dernier, la flore de beaucoup de nos Colonies a pu être étudiée et a fait l'objet de nombreuses publications. L'utilité du Laboratoire Colonial s'est de suite affirmée par l'empressement avec lequel les Colonies ont fait appel à son personnel de début : M. Seurat, le Zoologiste de ce Laboratoire, est allé passer trois ans en Océanie, aux îles Gambier et Tuamotu, pour y étudier les conditions de reproduction de l'Huître perlière et le problème si discuté de l'origine des perles ; la Mission Chari-Tchad, dirigée par M. Chevalier, Botaniste du même Laboratoire, est l'une des plus importantes pour la connaissance de ces régions ; enfin M. Rambaud est allé étudier la géologie du Sénégal. Le personnel du Laboratoire Colonial n'est d'ailleurs pas le seul au dévouement duquel les Colonies aient fait appel : deux Géologues du Muséum M. le Professeur Lacroix et son élève M. Giraud, se sont efforcés d'organiser la défense de la Martinique contre les éruptions de la Montagne Pelée.

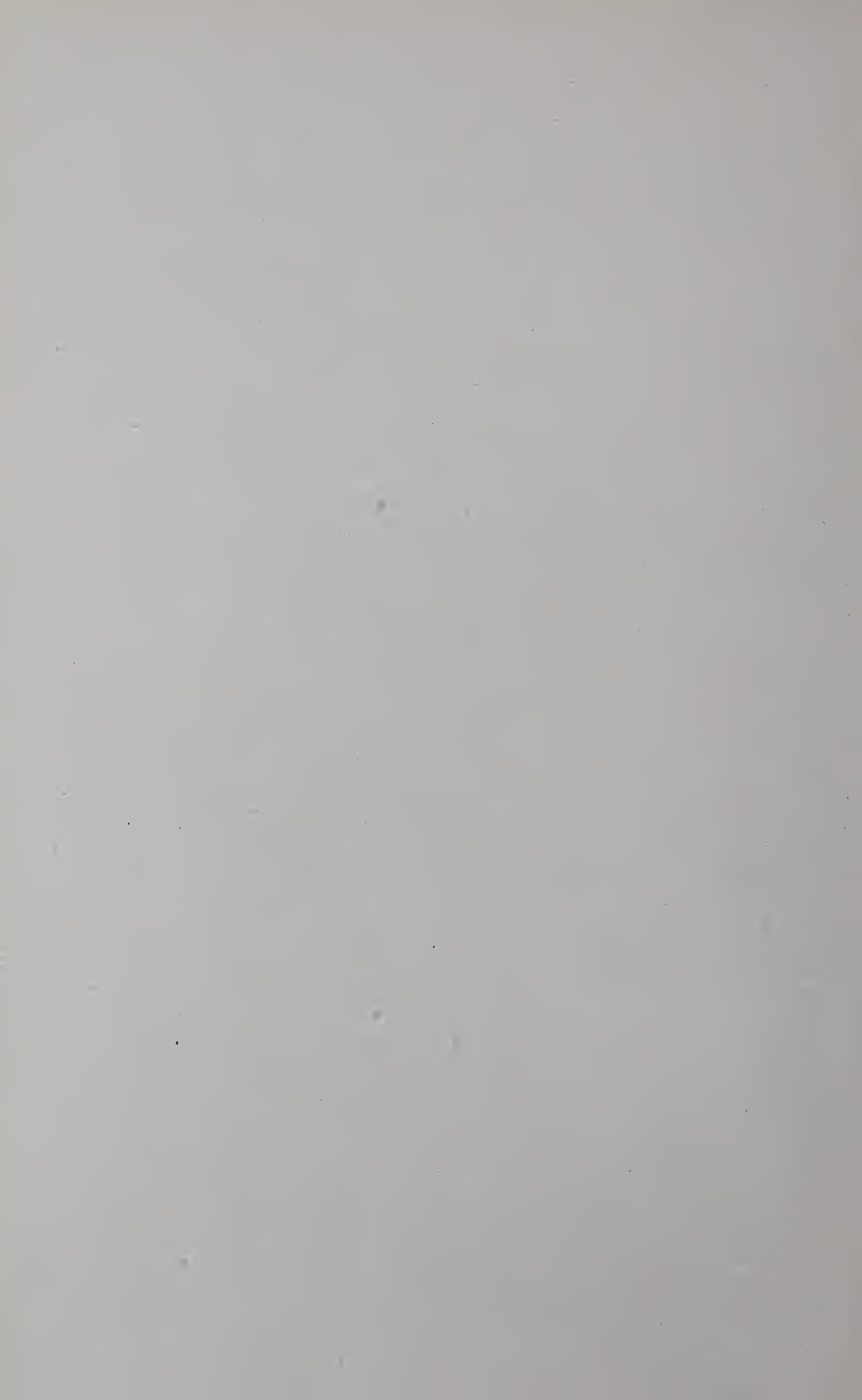
L'Enseignement pour les Voyageurs, créé par A. Milne-Edwards en 1893, et destiné à donner aux personnes qui se rendent dans nos Colonies, les notions les plus indispensables pour un Naturaliste désireux de rassembler, de conserver et d'expédier des collections susceptibles d'arriver en bon état, a été transformé en un Enseignement Colonial plus large et plus complet, qui fonctionne depuis 1903.

Enfin un Musée de productions coloniales, servant de base à cet Enseignement, est en voie d'installation dans une salle voisine de l'Amphithéâtre où se font les cours. L'organisation coloniale que nous venons d'indiquer sommairement, a été instituée sans qu'il en résulte aucune dépense nouvelle, ni au Budget de l'Etat ni à celui des Colonies, et c'est là un résultat auquel il convient d'insister et qui ne pouvait être obtenu que dans cet Etablissement de premier ordre, qui a le privilège de posséder des Savants ayant à leur disposition des Collections d'un prix inestimable, que des Collaborateurs sans cesse plus nombreux augmentent tous les jours.



(*Dessin de Maurice Feuillet.*)

La Propagande Coloniale.



La Propagande Coloniale.

Les sociétés privées de propagande coloniale ont pris en France un tel développement que cette notice serait incomplète si nous ne mentionnions pas ces auxiliaires précieux de la colonisation.

Ces sociétés, dirigées par des hommes actifs et désintéressés, ont joué un rôle considérable dans le mouvement colonial de ces quinze dernières années.

Ce sont elles qui ont développé, vulgarisé par les publications et les conférences, et pratiquement complété les efforts des Chambres de Commerce et les études des Sociétés de Géographie.

Leur nombre et leur prospérité se sont accrus en même temps que s'affirmait le progrès de l'idée coloniale dans l'opinion publique.



Nous classerons les sociétés par catégories en rappelant, au début, deux établissements qui fonctionnent sous le patronage et avec l'appui du département des Colonies :

Le Musée et l'Institut colonial de Marseille, fondés en janvier 1893, par M. le Dr E. Heckel, professeur à la Faculté des Sciences de Marseille et directeur du Jardin botanique de cette ville.

L'Institut colonial de Bordeaux, de fondation plus récente, suit l'exemple de son frère aîné de Marseille et rend déjà d'importants services.

Il a pour organe hebdomadaire : « La Revue commerciale, coloniale et vinicole de Bordeaux et du Sud-Ouest ».

A Lyon, à Nancy et dans d'autres grandes villes des établissements privés se préoccupent de l'enseignement colonial et des questions relatives à notre domaine d'outre-mer.

Signalons aussi l'Institut colonial international, dont le siège est à Bruxelles, et qui compte plusieurs membres français.



La Presse Coloniale mérite une place à part dans cette énumération .

Après 1870, un patriotique mouvement d'expansion coloniale se produisit en France. La presse qui jusque là, s'était occupée exclusivement de la politique intérieure du pays voulut bien admettre enfin que la force d'une nation comme la France ne consiste pas seulement dans la possession de son territoire continental et la bonne organisation de son armée. Peu à peu elle parla des colonies françaises, des relations à établir ou à entretenir entre elles et la Métropole et de l'urgente nécessité de créer une solide organisation coloniale.

Des chroniqueurs spéciaux furent alors attachés à la rédaction des grands journaux ; des feuilles et des revues coloniales se fondèrent : la presse coloniale était née.

Par sa persévérance, par ses critiques et ses conseils les résultats de son action furent féconds. Sa constitution en Syndicat lui assura une importance

nouvelle. Dès 1884, un écrivain de talent, ardent apôtre de l'œuvre coloniale, avait conçu le projet d'établir un lien entre les publicistes français épars dans les deux mondes, et de créer à Paris une représentation des journaux des colonies et des journaux français édités à l'étranger, sans distinction d'opinions politiques.

Mallat de Bassilan, efficacement secondé par Victor Taunay et par une pléiade d'amis s'assura bientôt le suffrage du plus grand nombre des membres de la presse et put ainsi fonder, en 1885, le « *Syndicat de la Presse Coloniale et des journaux français publiés à l'étranger* ».



M. Louis Henrique
Député de l'Inde,
Président honoraire
du " Syndicat
de la Presse Coloniale "

Nécessairement modeste à ses débuts, cette Association occupe aujourd'hui le cinquième rang parmi les grandes associations de la presse française.

Elle a pour président honoraire, M. Louis Henrique-Duluc, député de l'Inde, et pour président effectif, M. Paul Vivien. Son siège social et ses services sont établis 2, rue des Halles, à Paris.

Sous le patronage et avec l'appui du *Syndicat de la Presse Coloniale* il vient de se fonder à Marseille (31, rue Paradis), une *Association de la Presse Coloniale marseillaise*, sous la présidence de M. Auguste Hugues, directeur du « Midi Colonial ».

Après les départements, les colonies : sur l'initiative de MM. H. Adolphe Lara, directeur de « La Démocratie », A. Waneybergue, directeur du « Réveil Social » et Sainte-Croix de la Roncière, correspondant du « New-York Herald », à la Guadeloupe, le *Syndicat de la Presse Antillaise* (Hôtel de Ville), à Basse-Terre, vient également de voir le jour.

*
* *

En 1900, à l'occasion de l'Exposition Universelle de Paris, eut lieu un *Congrès Colonial International* qui prit une certaine ampleur. Quelques coloniaux français organisèrent, la même année, un congrès colonial national et, depuis, des congrès de cette nature eurent lieu à peu près régulièrement chaque année. Ce n'est qu'à partir de 1904 que cette manifestation prit une réelle importance et le *Congrès Colonial de* 1905, présidé par M. François Deloncle, député, a marqué une étape décisive dans l'œuvre des *Congrès Coloniaux français* (18, rue Le Peletier, à Paris).

*
* *

Ainsi que nous l'avons dit au début de cet aperçu, les sociétés de propagande coloniale se divisent en plusieurs catégories; nous en commencerons l'énumération par celles qui revêtent un caractère général, et en débutant par la plus importante :

L'Union Coloniale Française

44, *rue de la Chaussée-d'Antin, Paris.*

Président : M. J. Charles-Roux ; directeur général : M. Joseph Chailley.

Publie « La Quinzaine Coloniale », bi-mensuelle.

Il est difficile de classer ces sociétés par ordre d'importance, toutes tendant vers un but commun, vers une commune pensée : nous les grouperons donc au hasard de la documentation :

Société française de Colonisation et d'Agriculture Coloniale

83, rue Demours, Paris.

Président : M. J.-L. de Lanessan, député, ancien ministre de la Marine; secrétaire général : M. Louis Henrique-Duluc, député.
(Voir Sociétés agricoles.)

Comité Dupleix

26, rue de Grammont.

Directeur-Fondateur : M. G. Bonvalot, député.
Organe du Comité : « La France de Demain ».

Société de Propagande Coloniale

21, rue Condorcet, Paris.

Président : M. F. Michotte.
Secrétaire général : M. Pérard.
Publie un Bulletin mensuel.

L'Action Coloniale et Maritime

35, rue de Lille, Paris.

Président : M. Georges Froment.
Secrétaire général : M. Robert Vallin.
Organe de la Société : « Le Mois Colonial et Maritime », revue mensuelle.
Publie un Bulletin trimestriel.

Société Nationale d'Expansion Coloniale

2, rue des Halles, Paris.

Président : M. Ch. Barbat.
Secrétaire général : M. L. Argoud.
Publie le « Réveil Colonial », revue trimestrielle.

La Colonisation française

12, rue des Lombards, Paris.

Président-Fondateur : M. Camille Dugas.

Société des Études Coloniales et Maritimes

16, rue de l'Arcade, Paris.

La France Colonisatrice

22, place Saint-Marc, Rouen.

Président : M. Ed. Buchère.
Secrétaire général : M. R. Buchère.
Publie une Revue trimestrielle.

*
* *

Bien que les Sociétés de Géographie n'entrent pas dans le cadre de cette étude, nous en signalerons cependant une qui, par son but spécial, par son action depuis 1873, peut être considérée comme une des meilleures Sociétés de propagande coloniale :

Société de Géographie Économique et Commerciale

8, rue de Tournon, Paris.

Président : M. Anthoine.
Secrétaire général : M. Paul Labbé.
Trois sections à Paris.
Sections Tunisienne, Stéphanoise, Corrézienne, Angevine, Indo-Chinoise.
Section de Constantinople.
Publie un Bulletin périodique.

AFRIQUE :

Comité de l'Afrique française

21, boulevard Montmartre, Paris.

Président : le prince A. d'Arenberg.
Secrétaire général : M. Auguste Terrier.
Publie un Bulletin mensuel et un Supplément de « Renseignements coloniaux et Documents ».

Comité de Propagande de l'Afrique Occidentale française

(Ancien « Comité du Dahomey »).

33, rue de l'Entrepôt, Paris.

Président : M. le sénateur M. Saint-Germain.
Secrétaire général : M. J. L. Brunet.
Organe du Comité : « L'Africaine », Revue de l'Afrique latine, mensuelle.

Comité de Madagascar

44, rue de la Chaussée-d'Antin, Paris.

Président : M. J. Charles-Roux.
Secrétaire général : M. C. Delhorbe.
Organe du Comité : « Revue de Madagascar », mensuelle.

Comité du Dahomey et dépendances

33, rue de l'Entrepôt, Paris.

(Voir « *Comité de Propagande de l'Afrique Occidentale française* »).

L'Africaine

Œuvre philanthropique de secours et de propagande coloniale.

(Section de Propagande.)

33, rue de l'Entrepôt, Paris.

Président : M. J. L. Brunet.
Secrétaire général : M. G. Decamp.
Organe de la Société : « L'Africaine », Revue de l'Afrique latine, mensuelle.

Réunion d'Études Algériennes et de l'Afrique du Nord

18, Galerie d'Orléans, Palais-Royal, Paris.

Président : M. Etienne Flandin, député.
Secrétaire général : M. Charles Eby.
Publie un Bulletin mensuel.

***

Nous croyons devoir ajouter ici les associations qui s'ocupent du Maroc.

Comité du Maroc

21, boulevard Montmartre, Paris.

Président : M. Guillain, vice-président de la Chambre des députés, ancien ministre des Colonies.
Secrétaire général : M. Auguste Terrier.
Organe du Comité : « Bulletin mensuel du Comité de l'Afrique française ».

Comité Général des Affaires Commerciales au Maroc

(En formation.)

9, rue Bertin-Poirée, Paris.

ASIE :

Comité de l'Asie française

19, rue Bonaparte, Paris.

Président : M. Eugène Etienne, ministre de l'Intérieur.
Directeur général : M. le colonel de la Panouse.
Secrétaire général : M. A. Jouannin.
Publie un Bulletin mensuel.

Comité du Commerce et de l'Industrie de l'Indo-Chine

23, rue Taitbout, Paris.

Président : M. Ogliastro.
Secrétaires : MM. Berthet et W. Speidel.

AUTRES COLONIES :

Comité de la Guyane française

34, rue Hamelin, Paris.

Président : M. Ursleur, député.
Secrétaire général : M. le Dr F. Heim.
Publie un Bulletin périodique.

Comité de l'Océanie française

35, rue de Lille, Paris.

Président : M. Paul Guieysse, député.
Secrétaire général : M. Louis Cros.
Administrateur : M. E. Lemoigne.
Organe du Comité : « Le Mois Colonial et Maritime ».

SOCIÉTÉS AGRICOLES :

Société française de Colonisation et d'Agriculture Coloniale

(Section d'Agriculture Coloniale.)

34, rue Hamelin, Paris.

Secrétaire permanent : M. le Dr F. Heim.
Publie un Bulletin périodique.
(Voir Sociétés générales.)

Société Centrale d'Agriculture Coloniale

34, rue de Lille, Paris.

Président : M. Charles Deloncle, député.
Secrétaire général : M. Henri Bocher.
Publie un Bulletin mensuel.

SOCIÉTÉS SPÉCIALES :

Association Cotonnière Coloniale

9, rue Saint-Fiacre, Paris.

Président : M. A. Esnault-Pelterie.
Secrétaire général : M. H. Maigret.
Secrétaire administratif : M. F. Kuhwarth.
Publie un Bulletin périodique.

Association Caoutchoutière Coloniale

23, rue Taitbout, Paris.

Président : M. Bergougnan.
Secrétaire général : M. André Spire.

Société française des Ingénieurs Coloniaux

Bourse du Commerce, Paris.

Président : M. Ch. Gallois.
Secrétaire général : M. Ph. Rousseau.
Publie un Bulletin périodique.

BEAUX-ARTS :

Société Coloniale des Beaux-Arts

2, rue des Halles, Paris.

Président : M. Paul Vivien.
Secrétaire général : M. A. Le Boucher.

***

Nous avons fait entrer dans cette liste l'*enseignement colonial*, dû à l'initiative privée.

Bien qu'accessoirement coloniale nous citerons tout d'abord :

L'Alliance française

(Association nationale pour la propagation de la Langue française dans les Colonies et à l'Etranger.)

186, *boulevard Saint-Germain, Paris.*

Président : M. P. Foncin.
Secrétaire général : M. L. Dufourmantelle.
L'Alliance publie un Bulletin trimestriel.

La Mission Laïque française

(Association pour la propagation de l'Enseignement laïque aux Colonies et à l'Etranger.)

(Enseignement colonial. Mission laïque française. Ecole Jules-Ferry.)

6, *rue des Ursulines, Paris.*

Président : M. Gaston Doumergue, vice-président de la Chambre des députés, ancien ministre des Colonies.
Secrétaire général : M. H. Gourdon.
L'Organe de la Mission est la « Revue de l'Enseignement Colonial », paraissant tous les deux mois.

*
* *

Une forme intéressante et très efficace de l'enseignement colonial est due à la création de *Musées coloniaux scolaires.* C'est un modeste instituteur-adjoint de la Ville de Paris, M. J. Demoulin, qui en prit l'initiative.

Le premier *Musée colonial scolaire* a été, en effet, fondé en 1903, par M. J. Demoulin, à l'Ecole communale des garçons, 8, rue des Vertus (3e), à Paris.

M. J. Demoulin est aussi l'auteur d'une méthode pratique d'enseignement colonial; il a imaginé, notamment, une série de cartes géographiques de nos colonies. Ces cartes, claires, simples, sont illustrées de types, de vues et contiennent, en gros caractères, tous les renseignements élémentaires et les chiffres utiles que les jeunes écoliers peuvent facilement comprendre et retenir.

L'exemple de M. J. Demoulin fut suivi par M. Ch. Poujol, qui créa à l'Ecole communale des garçons, 10, rue Daviel (13e), à Paris, un *Musée colonial scolaire*, inauguré en juillet 1904.

M. Ch. Poujol poursuit le développement de cette forme d'enseignement qui mérite d'être encouragée pour le profit de la jeune génération. La France métropolitaine et nos colonies ne pourront également qu'y gagner.

*
* *

A côté des sociétés de propagande, il existe une catégorie d'associations dont le but humanitaire ou le simple caractère d'organe d'aide et d'assistance morale appelle l'attention. Nous croyons être utile en mentionnant à la fin de cette énumération, les Sociétés dont l'œuvre, toute de désintéressement et de louable dévouement, peuvent se classer parmi les organisations essentiellement humanitaires.

Nous inscrirons en tête :

Société d'Émigration des Femmes

44, *rue de la Chaussée-d'Antin, Paris.*

Présidente-fondatrice : Mme Pégard.

Œuvre coloniale des Femmes françaises

30, *place Carrière, Nancy.*

Présidente-Fondatrice : Mme M. de Bassilan-Goulette.
Secrétaire générale : Mme Louise Schwab.
Publie un Bulletin mensuel.

Ligue pour la Défense des Droits coloniaux

2, *rue des Halles, Paris.*

Président : M. le sénateur Louis Brunet.
Secrétaire général : M. Paul Vivien.
L'organe de la Ligue est « L'Action Coloniale », revue mensuelle.

Association pour favoriser le placement gratuit de français à l'étranger et aux colonies

13, *boulevard Arago, Paris.*

Président : M. P. Foncin.
Secrétaire général : M. Ch. Poujol.

Société Antiesclavagiste de France

11, *rue du Regard, Paris.*

Directeur général : Mgr. Legros.
Secrétaire général : M. le baron J. du Teil.
La Société publie un Bulletin périodique.

Société de Secours aux Militaires coloniaux

26, *rue Troyon, Sèvres.*

Directeur-fondateur : M. René de Cuers.

L'Africaine

Œuvre philanthropique de secours et de propagande coloniale.
(Section des secours aux militaires rapatriés des colonies africaines.)

33, *rue de l'Entrepôt, Paris.*

Président : M. J. L. Brunet.
Secrétaire général : M. G. Decamp.
Organe de la Société : « L'Africaine », Revue de l'Afrique latine, mensuelle.

Nous nous excusons pour les omissions que nous avons pu commettre dans l'établissement de cette très succinte étude et nous regrettons de n'avoir pu consacrer une notice spéciale à chacune des sociétés énumérées.

Quelques-unes d'entre elles, et qui participent effectivement à l'Exposition de Liége, nous ont fait parvenir des documents que nous publions plus loin aux « Annexes ».

Annexes.

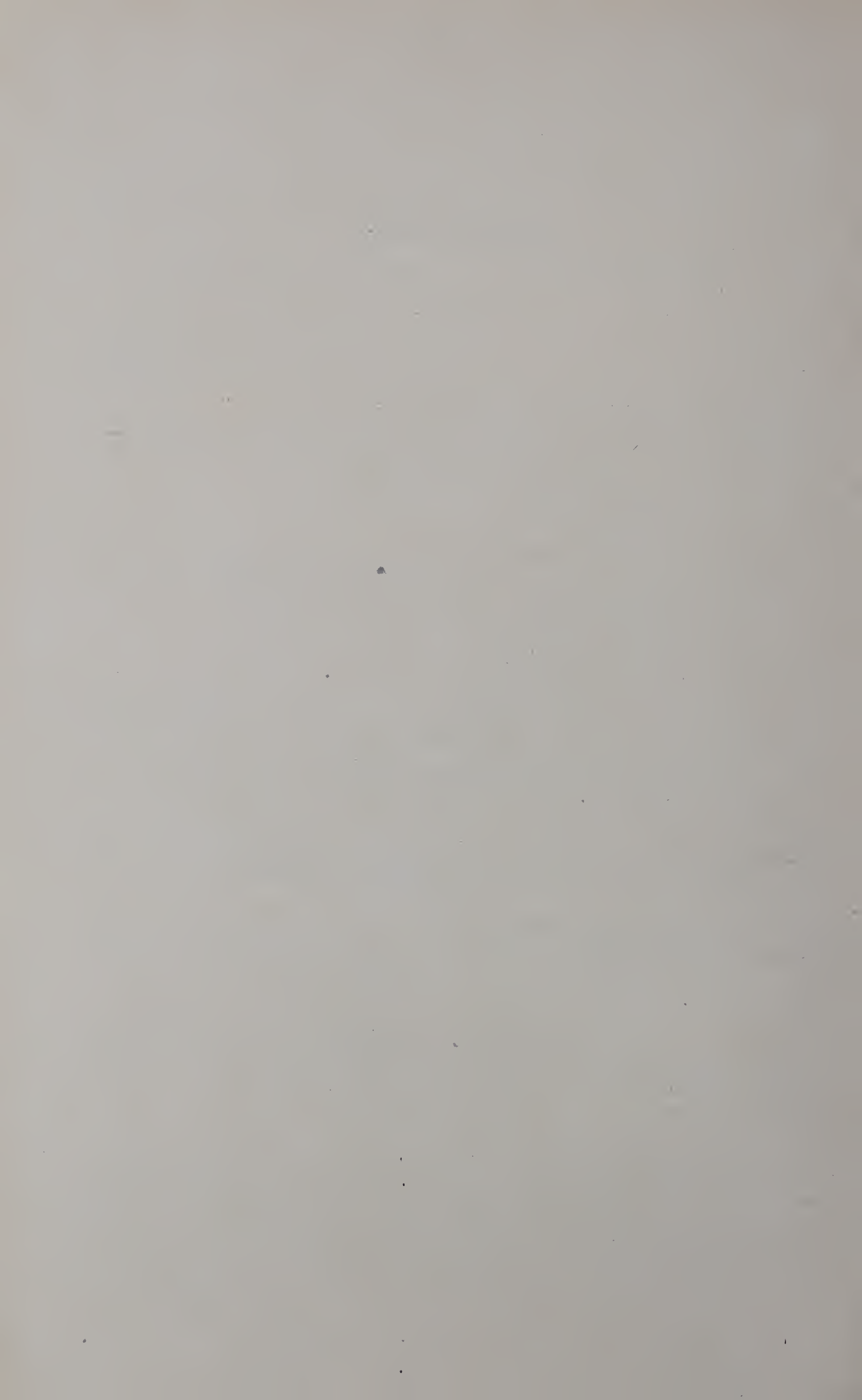
1° *Documents officiels relatifs à l'Exposition de Liége.*

2° *Notices sur les Sociétés de Propagande coloniale :*

Syndicat de la Presse coloniale française.
Union coloniale française.
Société de Géographie commerciale.
Comité de l'Afrique française.
Comité de propagande de l'Afrique occidentale française.
Comité de Madagascar.
« L'Africaine. »
Comité de l'Asie française.
Comité de la Guyane française.
Association Cotonnière coloniale.
Association Caoutchoutière coloniale.
Ligue pour la Défense des Droits coloniaux.
Société Antiesclavagiste de France.

3° *Crédit Foncier colonial.*

4° *Bureau de vente des Publications coloniales officielles.*



DOCUMENTS OFFICIELS

relatifs à l'Exposition de Liége.

— Dépôt par M. Astier, au nom de la Commission du Budget, d'un Rapport sur le projet de loi relatif à la participation de la France à l'Exposition Internationale de Liége et à l'ouverture, sur l'exercice 1904, de crédits extraordinaires pour cet objet.

(*Chambre des Députés, séance du 22 mars 1904, p. 867.*)

— Adoption du Projet de Loi portant ouverture de Crédits pour l'Exposition Internationale de Liége.

(*Chambre des Députés, séance du 25 mars 1904, p. 957.*)

— Lecture par M. Lourties de son Rapport sur le projet de loi relatif à la participation de la France à l'Exposition Internationale de Liége et adoption du projet de loi.

(*Sénat, séance du 25 mars 1904, p. 384.*)

— Loi du 25 mars 1904 relative à la participation de la France à l'Exposition Internationale de Liége et à l'ouverture, sur l'exercice 1904, de crédits extraordinaires pour cet objet.

(*Journal Officiel, 28 mars 1904, p. 1981.*)

— Décret du 1er avril 1904 portant règlement de la participation de la France à l'Exposition Internationale de Liége.

(*Journal Officiel, 7 avril 1904, p. 2171.*)

— Décret du 1er avril 1904 nommant M. Chapsal, maître des requêtes au Conseil d'Etat, directeur du cabinet, chargé des services du personnel et de la comptabilité au ministère du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes : commissaire général du Gouvernement français en Belgique à l'occasion de l'Exposition de Liége.

(*Journal Officiel, 8 avril 1904, p. 2202.*)

— Arrêté des ministres des Affaires étrangères, du Commerce, de l'Industrie, des Postes, des Télégraphes et des Colonies, en date du 20 avril 1904, déléguant M. F. Crozier, consul de France à Liége, à l'Exposition Universelle de Liége, en qualité de commissaire, pour organiser la section spéciale des colonies et pays de protectorat et prêter son concours au commissariat général pour l'organisation de la participation française à ladite Exposition.

(*Journal Officiel, 21 avril 1904, p. 2461.*)

— Arrêté du ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes, en date du 16 avril 1904, nommant M. Paul Dedet, sous-chef de bureau à l'Administration Centrale : adjoint au commissaire général du Gouvernement français en Belgique à l'occasion de l'Exposition Universelle de Liége.

(*Journal Officiel, 21 avril 1904, p. 2461.*)

— Arrêté du ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes, en date du 25 avril 1904, instituant des comités départementaux pour la participation de la France à l'Exposition Internationale de Liége en 1905.

Circulaire aux préfets relative à la participation de la France à l'Exposition Internationale de Liége en 1905.

(*Journal Officiel*, *10 mai 1904*, *p. 2850.*)

— Arrêté du ministre de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts, en date du 10 août 1904, nommant M. Pol Neveux, inspecteur général des bibliothèques, membre du conseil supérieur des Beaux-Arts : commissaire des Beaux-Arts à l'Exposition Internationale de Liége.

(*Journal Officiel*, *16 septembre 1904*, *p. 5656.*)

— Arrêté du ministre de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts, en date du 17 décembre 1904, portant règlement de la section française des Beaux-Arts à l'Exposition Internationale de Liége.

(*Journal Officiel*, *23 décembre 1904*, *p. 7621.*)

— Arrêté du ministre de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts, en date du 22 décembre 1904, constituant le jury d'admission pour la section française des Beaux-Arts à l'Exposition de Liége.

(*Journal Officiel*, *25 décembre 1904*, *p. 7668.*)

— Décret du 8 janvier 1905 admettant à circuler en franchise par la poste sous bandes ou sous plis fermés et sous le contreseing du ministre de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts, la correspondance relative à l'Exposition Internationale de Liége et échangée avec les fonctionnaires et personnes désignés dans ledit décret.

(*Journal Officiel*, *22 janvier 1905*, *p. 595.*)

— Arrêté du ministre de l'Instruction Publique, des Beaux-Arts et des Cultes, en date du 9 février 1905, nommant des membres du Jury d'admission pour la Section française des Beaux-Arts à l'Exposition de Liége.

(*Journal Officiel*, *11 février 1905*. *p. 1046.*)

— Arrêté du ministre de l'Instruction Publique, des Beaux-Arts et des Cultes, en date du 28 février 1905, nommant un secrétaire du jury d'admission pour la section française des Beaux-Arts à l'Exposition de Liége.

(*Journal Officiel*, *4 mars 1905*, *p. 1458.*)

— Loi du 31 mars 1905, autorisant l'engagement d'une dépense de 242.500 francs pour dépenses de participation de services publics à l'Exposition de Liége.

(*Journal Officiel*, *1er avril 1905*, *p. 2077.*)

SYNDICAT DE LA PRESSE COLONIALE FRANÇAISE

et des Journaux français publiés à l'étranger

fondé en 1885.

2, RUE DES HALLES, PARIS

Extrait des statuts.



M. Paul Vivien
Président du " Syndicat de la Presse coloniale ".

Article premier. — Il est fondé à Paris sous ce titre : *Syndicat de la Presse Coloniale française et des journaux français publiés à l'étranger*, une Association, dont le siège social est, rue des Halles, 2.

Cette Association a pour but :

1° De créer un lien professionnel entre les publicistes coloniaux habitant la France et les membres de la Presse Coloniale résidant aux colonies ou à l'étranger ;

2° De fonder à Paris une représentation permanente de ces publicistes ;

3° De défendre les intérêts professionnels de ses membres ;

4° De constituer, au profit des membres titulaires professionnels et correspondants professionnels, une caisse de retraites et une caisse de secours en cas de maladie ;

5° De créer une caisse d'assistance au bénéfice des veuves et des orphelins.

Art. 2. — Peuvent être admis dans le syndicat, au titre de membres titulaires professionnels, les publicistes coloniaux domiciliés à Paris, et au titre de membres correspondants professionnels, les publicistes coloniaux habitant les départements, les colonies, ou qui collaborent aux journaux publiés à l'étranger, sous la promesse écrite de ne rien publier contre les intérêts de la France.

Art. 3. — Pour être admis dans le syndicat, le candidat devra adresser au Comité une demande, accompagnée des pièces d'usage, et contresignée par deux membres qui devront se porter garants de l'honorabilité du postulant.

Le Comité restera juge des titres personnels et professionnels du candidat.

Art. 4. — Le syndicat se compose :

1° De membres titulaires professionnels, pris exclusivement parmi les publicistes coloniaux habitant Paris ;

2° De membres correspondants professionnels, publicistes coloniaux habitant la province, les colonies ou l'étranger ;

3° De membres adhérents choisis parmi les personnes s'intéressant aux questions coloniales ;

4° De membres honoraires et de membres d'honneur.

(Les membres honoraires et les membres d'honneur sont nommés par le Comité, en reconnaissance de services rendus au syndicat ou à la cause coloniale.)

5° De membres perpétuels, exonérés du paiement de leurs cotisations

annuelles par le versement d'une somme d'argent, ainsi qu'il est expliqué à l'article 5.

La cotisation annuelle des membres titulaires et correspondants est de 24 francs; celle des membres adhérents est de 12 francs.

Le droit d'entrée, pour les membres titulaires et correspondants, est de 25 francs.

Art. 5. — La qualité de membre perpétuel s'acquiert par le versement unique, et sans clause de retour, de sommes dépassant 400 francs, pour les membres titulaires ou correspondants, et supérieur à 200 francs, pour les membres adhérents.

Le prix à payer reste toutefois fixé à 200 francs, dans toutes les catégories, pour les membres appartenant à l'association à la date du 15 mai 1904.

Art. 6. — Tout sociétaire, qui laissera écouler une année entière sans payer sa cotisation et qui n'aura pas demandé un sursis au Comité, cessera de faire partie du syndicat, sans qu'il soit besoin d'aucune mise en demeure.

Le Comité reste toujours libre de refuser le sursis.

Art. 7. — En cas de décès, de démission ou de radiation d'un membre, les versements opérés demeurent acquis à la caisse sociale. Toutefois, les titres de rente viagère, constitués en faveur des membres démissionnaires, radiés ou exclus, leur restent acquis.

Art. 8. — L'exclusion d'un membre est prononcée par le Comité pour condamnation infamante, ou pour actes contraires à l'honneur, aux intérêts et au bon fonctionnement du syndicat.

Hors le cas de condamnation, l'appel devant l'assemblée générale est de droit.

Art. 9. — Par le seul fait de son admission dans le syndicat et de son adhésion aux statuts, tout sociétaire s'engage à soumettre à l'arbitrage du Comité les différends d'ordre professionnel qui pourraient s'élever entre lui et un autre sociétaire.

Art. 10. — Le syndicat est administré par un comité de 33 membres, exclusivement pris parmi les titulaires, dont le bureau se réunit au moins une fois par mois, sur la convocation du président.

Le Comité se compose de :

1 président;
5 vice-présidents;
1 secrétaire général;
2 secrétaires adjoints;
1 trésorier;
1 bibliothécaire;
1 bibliothécaire adjoint;
1 archiviste;
20 syndics.

Le Comité est élu pour trois ans par l'Assemblée générale.

Un registre de ses délibérations est tenu par les soins du secrétaire général.

Ses membres sont rééligibles.

Leurs fonctions sont gratuites.

En cas d'absence prolongée ou de démission d'un membre du bureau, le président le fait suppléer par un des syndics dont il a la désignation.

Art. 11. — L'Assemblée générale ordinaire est tenue, tous les ans, au cours du mois de mai. Les convocations doivent être lancées quinze jours à l'avance.

Le vote par correspondance est admis pour l'élection du président, des membres du bureau et des syndics.

L'Assemblée générale procède aux élections, elle se prononce sur les comptes de gestion morale et financière du Comité, d'après le rapport du secrétaire général et du trésorier.

Des questions pourront toujours être posées au Comité ou à l'Assemblée générale; celles qui s'adresseront à l'Assemblée générale devront, au préalable, être soumises à l'examen du Comité.

Pour être valables, les décisions de l'Assemblée générale devront toujours être prises par la majorité des votants.

Le rapport financier devra être envoyé à chaque membre du syndicat, quinze jours avant l'Assemblée générale.

Art. 12. — Le Comité aura toujours le droit, en cas de nécessité, ou sur la demande de 50 membres au moins, de réunir une Assemblée générale extraordinaire.

Dans ce cas, la convocation devra être lancée cinq jours à l'avance, seulement.

Art. 13. — Les ressources du syndicat se composent des droits d'entrée, des cotisations annuelles, du bénéfice résultant de publications, du produit des fêtes et concerts, des dons ou legs qu'il serait appelé à recevoir, des intérêts des capitaux placés.

Art. 14. — Les dépenses du syndicat sont les suivantes :

1° Frais annuels d'administration;

2° Dépenses nécessitées par les publications, fêtes, concerts, manifestations de propagande;

3° Secours de maladie aux membres titulaires et correspondants, allocations à leurs femmes et à leurs enfants, en cas de décès;

4° Pensions de retraite aux membres titulaires et correspondants.

Art. 15. — Le capital de l'association est placé selon les prescriptions de la loi.

Le surplus des recettes ordinaires ou extraordinaires de l'association doit être capitalisé.

Art. 16. — Les sociétaires, titulaires et correspondants professionnels, ne peuvent solliciter de secours qu'un an après leur admission.

Art. 17. — Un fonds de retraites est créé dans les conditions prescrites par la loi. Ce fonds se compose : 1° de prélèvements faits par le syndicat sur les excédents de recettes, sur les produits des publications, fêtes et concerts; 2° des dons, legs, libéralités.

Art. 18. — La caisse de retraites a pour objet de verser à chaque membre âgé de 50 ans, au moins, et sociétaire depuis quinze ans, une pension annuelle de 365 francs.

Art. 19. — Il est dressé un tableau sur lequel les cent membres les plus anciens du syndicat, dans les deux catégories des titulaires et correspondants professionnels, sont classés par date d'admission.

Ce tableau, qui ne pourra comprendre un plus grand nombre de membres, constitue l'état des sociétaires ayant un droit acquis ou éventuel à la pension de retraite.

Ceux qui viennent ensuite ne seront inscrits sur ledit tableau qu'au fur et à mesure des extinctions, et le nombre des années sociales exigibles pour l'obtention de la pension de retraite ne commencera à courir que du jour de cette inscription.

Art. 20. — Un second tableau indiquera les membres titulaires et correspondants professionnels ayant atteint ou dépassé quinze années de présence, et ils seront mis en possession de la pension d'après le classement, en raison des extinctions et des ressources.

Art. 21. — Un règlement intérieur détermine les conditions d'administration du syndicat et formule toutes les dispositions propres à assurer la pleine exécution des statuts.

Art. 22. — Toute modification aux statuts ou au règlement doit être proposée par le Comité. Celui-ci n'est tenu de soumettre à l'Assemblée générale

que les modifications dont il aura été saisi huit jours avant la réunion de l'Assemblée et si ces demandes sont signées de cinquante membres faisant partie du syndicat.

Art. 23. — En cas de dissolution du syndicat, la liquidation en sera poursuivie par les soins des commissaires spécialement nommés, qui auront à faire exécuter les résolutions de l'Assemblée générale réunie à cet effet, et à s'entendre avec les membres de l'ancien Comité.

Toutefois, devront être réservées les ressources nécessaires pour faire face aux engagements contractés vis-à-vis des tiers ou à l'égard des sociétaires : pensions et indemnités.

Comité :

Président : Paul Vivien.
Vice-présidents : Victor Taunay.
— J.-P. Trouillet.
— Henri Rousson.
— J. L. Brunet.
— Paul Vibert.
Secrétaire général : Yves de Constantin.
Secrétaire : F. Condis.
— Dubois de la Rue.
Trésorier : A. Berneton.
Trésorier adjoint : Lucien Bernard.
Bibliothécaire : Bonet-Maury.
Bibliothécaire adjoint : Paul Walle.
Archiviste : A. Le Boucher.
Syndics : Guérinière.
— L.-G. Favette.
— F. Chapiseau.
— Gaston Laforest.
— Gaston Dujarric.
— Herr Wyn.
— Henri Marini.
— Thomas Baudrais.
— L. Siffert.
— Joseph Barrès.
— Maurice Gandolphe.
— Emile Massard.
— Boulland de l'Escale.
— A. Samson.
— E. Cravoisier.
— A. Trouvé.
— François Caquet.
— Berthod.
— Jules Droit.

SERVICES DU SYNDICAT DE LA PRESSE COLONIALE

Secrétariat général. — Le secrétariat général est ouvert tous les jours (excepté le dimanche) de 2 heures à 6 heures du soir.

La bibliothèque. — La bibliothèque du syndicat de la Presse Coloniale, qui se compose de 1.500 volumes, est ouverte aux membres de l'Association tous les jours, de 2 heures à 6 heures du soir, excepté les dimanches et jours de fête.

Les journaux coloniaux, revues, bulletins, etc., sont mis à la disposition des sociétaires aux mêmes heures.

Le président et le trésorier. — Le président reçoit tous les jours, excepté le dimanche, de 5 heures à 6 heures du soir. Le trésorier reçoit tous les jours, excepté le dimanche, de 2 heures à 6 heures du soir.

UNION COLONIALE FRANÇAISE

44, rue de la Chaussée-d'Antin, Paris.

Fondation. — L'Union Coloniale a été fondée le 7 juin 1893.

But. — Cette association a pour but l'étude, la défense et le développement des intérêts généraux ; 1° de la colonisation ; 2° de l'agriculture, de l'industrie et du commerce aux colonies.

A cet effet, elle se propose notamment de recueillir et de centraliser tous documents et renseignements utiles, de rechercher les principes à observer et les méthodes à appliquer, d'examiner et de provoquer toutes mesures d'ordre législatif, administratif ou économique.

En outre, elle s'applique à vulgariser en France les notions coloniales et à favoriser l'émigration vers nos colonies.

Ses principaux moyens d'action consistent :

1° En publications diverses, revues, journaux, brochures, notices de propagande, etc. ;

2° Dans l'organisation de cours et de conférences à Paris et dans les départements ;

3° Dans la constitution de bibliothèques et d'archives à Paris et dans les départements ;

4° En interventions et démarches auprès des pouvoirs publics et des diverses administrations.

Développement. — Au 1er juin 1894, l'Union comprenait 234 membres ; au 31 décembre 1900, 1.219 ; au 26 mai 1905, 1.384.

FONCTIONNEMENT DE L'UNION

Conseil et bureau. — L'Union Coloniale, depuis la réunion de l'Assemblée générale du 9 décembre 1903, est placée sous la haute direction d'un conseil élu par les membres de l'Association. Ce Conseil nomme à son tour un bureau qui assure l'administration courante de l'Union.

La composition du Conseil est la suivante :

Président honoraire : M. E. Mercet, président du Comptoir national d'Escompte de Paris.

Président : M. J. Charles-Roux, ancien député, président du Comité de Madagascar, vice-président du Conseil d'administration de la Cie Universelle du Canal de Suez, président de la Cie générale transatlantique.

Vice-présidents : MM. Couturier, directeur du Crédit Foncier Colonial, délégué de la réunion au Comité consultatif des colonies ; Th. Mante, de la maison Mante frères et Borelli, de Régis aîné, Marseille ; Emile Maurel, de la maison Maurel et Prom, administrateur de la Cie des chemins de fer d'Orléans, Bordeaux ; Ulysse Pila, de la maison Ulysse Pila et Cie, membre de la Chambre de Commerce de Lyon.

Membres du Conseil : MM. Ballande, député, négociant, Bordeaux ; Brally, directeur de la Cie des Chargeurs Réunis ; Cambefort, banquier à Lyon ; A. Denis, de la maison Denis frères, à Bordeaux ; G. Juillard-Hartmann, président du Syndicat cotonnier de l'Est, Epinal ; René Millet, ambassadeur, ancien résident général de France à Tunis ; le marquis de Moustier, député du Doubs ; Gustave Roy, de la maison Roy frères, manufactu-

riers et négociants, Paris; S. Simon, directeur de la Banque de l'Indo-Chine, Paris.

Trésorier : M. Pourrière, directeur de la Société marseillaise de Crédit industriel et commercial.

Directeur général. — Le directeur général prépare le programme des travaux de l'Union avec l'aide d'un petit nombre de collaborateurs. Il représente l'Union au dehors. Le directeur général est M. Chailley, professeur de colonisation comparée à l'Ecole des Sciences politiques.

Services de l'Union. — Les trois services principaux de l'Union : secrétariat, service de l'Afrique et de l'Amérique, service de l'Asie, de l'Océanie et de Madagascar, sont assurés chacun par un chef assisté de deux collaborateurs. Qu'on y ajoute une sténo-dactylographe et c'est là tout le personnel de l'Union Coloniale. Soit au total : dix personnes.

Services rendus. — Les services rendus par l'Union Coloniale peuvent se ramener à trois chefs principaux :

1° L'Union renseigne;
2° L'Union assiste;
3° L'Union provoque et dirige les initiatives.

Les questions se rattachant aux intérêts généraux des colonies et du commerce colonial que l'Union a fait aboutir et les enquêtes et études économiques qu'elle a menées à bien se comptent par centaines.

Cette Association a, en outre, dans cet ordre d'idées, constitué un service permanent d'informations relatif aux adjudications qui ont lieu dans les colonies.

Enfin, elle désigne à ceux de ses membres qui lui en font la demande, les directeurs et employés dont ils ont besoin.

Enseignement et éducation. — L'Union Coloniale s'applique à agir sur l'opinion, à provoquer et à diriger les initiatives, à faire pénétrer dans le pays les idées qu'elle a adoptées.

Elle accomplit ce programme :

1° *Par la plume.* — Publication de la *Quinzaine Coloniale*, où les problèmes les plus divers de la colonisation et de la mise en valeur de nos colonies sont tour à tour abordés, par des articles sans nombre inspirés aux journaux, par des ouvrages et des brochures de vulgarisation et de propagande générale.

2° *Par la parole.* — *a* conférences faites à Paris; *b* conférences en province; *c* cours publics organisés à la Sorbonne, au Muséum, au Conservatoire national des Arts et Métiers; *d* conférences aux instituteurs en province et à Paris; *e* cours pratiques d'enseignement colonial; *f* dîners mensuels de l'Union, à la fin desquels s'ouvre une discussion sur un sujet colonial.

Propagande en vue de la colonisation. — L'Union Coloniale encourage l'émigration vers nos colonies : 1° par une propagande générale; 2° par une propagande spéciale à telle ou telle colonie; 3° par les renseignements qu'elle donne. Elle s'est occupée plus spécialement de la colonisation de la Nouvelle-Calédonie, de la Tunisie et de l'Annam-Tonkin.

Bibliothèque de l'Union Coloniale française. — La bibliothèque de cette Association, ouverte à ses adhérents, s'est accrue au point d'être, actuellement, une des plus riches parmi les bibliothèques coloniales de l'Europe et certainement la plus riche des bibliothèques coloniales de France.

Institutions annexes. — Comité de Madagascar, Institut de médecine coloniale, délégation du Gouvernement tunisien.

RÉCAPITULATION

L'Union Coloniale compte 1.384 membres.

Elle a dépensé pour la cause coloniale, du 1er juin 1893 au 1er avril 1905, 1.423.894 francs.

Elle a publié et répandu dans le public plusieurs centaines de mille de guides, notices, avis et brochures de vulgarisation coloniale.
Elle a fait plus de 700 conférences.
Elle a reçu 55.863 lettres.
Elle a écrit 59.431 lettres.
Elle a fait 159.918 envois d'imprimés.
Les pouvoirs publics, reconnaissant l'importance des services rendus par l'Union Coloniale et l'esprit de désintéressement qui préside à son fonctionnement, ont accordé à cette Association, après avis du Conseil d'Etat, la reconnaissance d'utilité publique.

SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE COMMERCIALE

8, rue de Tournon, Paris.

EXTRAIT DES STATUTS

Art. 4. — On devient membre fondateur ou titulaire de la Société après avoir été présenté au Conseil par deux membres et avoir été agréé par lui. Les noms des nouveaux membres sont proclamés en séance générale.

Les membres correspondants sont nommés par le Conseil, après examen de leurs titres et sur une demande écrite soit directement par la personne qui désire obtenir cette qualité, soit par un membre de la Société.

Art. 6. — Tout membre fondateur doit verser, en une fois et d'avance, une somme de deux cents francs représentant ses cotisations sa vie durant et le droit de diplôme. Son nom figure sur une liste spéciale qui précède celle des membres ordinaires de la Société.

Tout membre titulaire paye une cotisation annuelle dont le minimum est de quinze francs, et il lui est délivré un diplôme du coût de dix francs, une fois payés. Faculté lui est donnée de se libérer, à toute époque, de toutes ses cotisations à venir, par le versement opéré en une fois d'une somme de cent cinquante francs. Ce versement fait, le membre titulaire figure sur la liste des membres fondateurs.

Les membres correspondants ne payent pas de cotisation, mais ils acquittent le droit de diplôme du coût de dix francs.

MÉDAILLES ANNUELLES

La Société de Géographie commerciale décerne, chaque année en mars, des médailles frappées à son coin, aux voyageurs français qui, dans le cours de l'année précédente, ont recueilli les renseignements les plus utiles à la géographie économique ou aux auteurs des ouvrages les plus remarquables sur cette science publiés la même année.

Deux de ces médailles sont en or : la médaille Berge (non spécialisée) et la médaille Henri d'Orléans, réservée à un voyageur en Asie.

Les autres sont en vermeil, ce sont : la médaille Meurand pour la France; la médaille Gauthiot pour l'Europe; la médaille Dupleix pour l'Asie; la médaille Caillé pour l'Afrique; la médaille Crevaux pour l'Amérique; la médaille La Pérouse pour l'Océanie et les terres océaniques (à fonder).

Les médailles Gauthiot et Crevaux peuvent être décernées à des étrangers.

La Société dispose encore : 1° de deux médailles offertes par la Chambre syndicale des négociants-commissionnaires et exportateurs, destinées aux Français ayant introduit ou fait des efforts pour introduire les produits nationaux dans des pays nouveaux; 2° d'une médaille offerte par M. Dewez à un explorateur, quels que soient sa nationalité et le pays exploré; 3° d'une médaille offerte par le Syndicat de la Presse coloniale au Français, voyageur, auteur d'un ouvrage sur une colonie française ou colon; 4° de la médaille Castonnet des Fosses, destinée à un travail de géographie historique ou économique; 5° de la médaille Pra, destinée au Français ayant contribué à faire accomplir ou ayant accompli une œuvre utile au développement des rapports commerciaux de la France avec l'Amérique latine; 6° enfin, sur la proposition de la Commission des prix, la Société peut encore décerner des médailles qui ne sont point réservées aux seuls Français.

BOURSES ANNUELLES

La Société dispose aussi, tous les ans, de bourses une fois données destinées à venir en aide aux voyageurs ou à leur donner la possibilité de faire connaître leurs travaux. Ces bourses sont les suivantes :

La bourse Fournier (valeur 300 fr.), fondée en 1892, divisible et reportable à l'année suivante, en cas de non-emploi.

La bourse Meurand (valeur 300 fr.), fondée en 1902, divisible et reportable.

La bourse Castonnet des Fosses (valeur 600 fr.), fondée en 1902, indivisible et reportable.

Ces bourses ne peuvent être accordées qu'à des Français, et cela sur avis de la Commission des prix, si elle est réunie, ou par le bureau.

Le Bulletin de la Société de Géographie commerciale comprend tous les ans cinquante feuilles d'impression au moins.

Il est publié en six numéros, paraissant tous les deux mois.

Tous les articles non insérés sont rendus; ceux qui sont insérés ne donnent droit à aucune rétribution; la Société n'est responsable d'aucune des opinions émises par leurs auteurs. Les droits de reproduction et de traduction sont réservés.

Toutes les communications et tous les renseignements adressés au secrétaire général et rentrant dans le cadre des études de la Société sont examinés avec soin et utilisés, s'il y a lieu, pour le *Bulletin*, qui est l'œuvre commune et désintéressée de tous.

Un compte rendu bibliographique spécial est consacré aux ouvrages concernant la Géographie économique (commerce, industrie, agriculture) dont deux exemplaires sont remis au secrétaire général. Les publications envoyées en un seul exemplaire sont sommairement annoncées.

Le *Bulletin* est envoyé à tous les membres fondateurs ou titulaires.

Il est servi, moyennant 18 francs par an, aux membres correspondants.

L'abonnement annuel, pour les personnes étrangères à la Société, est de 20 francs.

BUREAU DE LA SOCIÉTÉ

Président d'honneur : M. Levasseur.

Président : M. E. Anthoine.

Vice-présidents : MM. G. Blondel; de Vogüé; Moireau; Raveneau.

Secrétaire général : M. Paul Labbé.

Secrétaires : MM. E. Guillot; E. Cravoisier.

Secrétaires adjoints : MM. Dunan; Paul Fontaine.

Trésorier : M. J. Mégemont.

Bibliothécaire : M. Deville.

CONSEIL DE LA SOCIÉTÉ

MM. Anthoine (Edouard); Aspe-Fleurimont; Berge (G.); Bertin; Blondel (G.); Bonaparte (Prince R.); Brunet (M.); Cheysson (E.); Cravoisier (E.); Dujardin (V.); Dunan (M.); Expert-Bezançon; Faucon (Paul); Fontaine (Paul); Gaudy (Edouard); Guillot (E.); Halais (Charles); Hulot (Baron); Labbé (Paul); Lehideux (Jacques); Leroy (A.); Lethel; Levasseur; Leymarie (L. de); Louis (G.); Lourdelet (E.); Mabyre (M.); Mme Massieu; Mégemont; Moireau; Noël (Octave); d'Orgeval; Poisson (Jules); Raulet (Lucien); Raveneau (Louis); Regelsperger; Schurr (Al.); Terrier; Villers (Comte de); Melchior de Vogüé (Vicomte).

COMITÉ DE L'AFRIQUE FRANÇAISE

21, boulevard Montmartre, Paris.

L'ŒUVRE DU COMITÉ

Le Comité de l'Afrique française a été fondé en 1890 par quelques personnes qui avaient organisé, à leurs frais, des expéditions vers le centre de l'Afrique et qui désiraient, en généralisant leurs efforts, grandir leur œuvre. La déclaration qu'il publia à cette époque, et qui reçut du public un accueil chaleureux, exposait ainsi son programme :

« Nous assistons à un spectacle unique dans l'histoire : le partage réel d'un continent à peine connu par certaines nations d'Europe.

« Dans ce partage, la France a droit à la plus grande part, en raison de l'abandon qu'elle a consenti aux autres nations de ses droits sur l'Afrique orientale et des efforts qu'elle a faits pour le développement de ses possessions de l'Algérie-Tunisie, du Sénégal et du Congo.

« La convention anglo-française de 1890, en nous donnant accès au nord du lac Tchad, a accru nos possessions et considérablement étendu notre zone d'influence : l'Algérie-Tunisie, le Sénégal, le Soudan, le Congo français sont maintenant un champ d'action immense où peut s'exercer notre activité et qui est ouvert à l'exploration et la colonisation.

« Un certain nombre de personnes, comprenant, dès la fin de 1889, la nécessité d'une action immédiate en vue de l'accroissement et de la mise en valeur de notre domaine africain, avaient organisé à leurs frais l'expédition Paul Crampel, dont le but était, on le sait, d'explorer la région comprise entre le Congo et le lac Tchad et d'y conclure des traités, puis de revenir, s'il le pouvait, par le Nord. Les mêmes personnes avaient favorisé d'autres expéditions, comme celle du lieutenant de vaisseau Mizon.

« Reconnaissant la nécessité d'intéresser le plus grand nombre possible de Français à ces missions, qui servent la cause de l'influence française sans engager les ressources ou la responsabilité de l'Etat, les souscripteurs des premières expéditions ont formé un comité qui, sous le nom de *Comité de l'Afrique française*, s'efforce, par tous les moyens en son pouvoir, de développer l'industrie et le commerce français dans l'Afrique de l'Ouest, du Centre et du Nord.

« De telles initiatives paraissent de plus en plus nécessaires aujourd'hui où il s'agit d'acquérir dans l'Afrique centrale les droits du premier occupant et de développer ensuite notre commerce dans les régions placées sous l'influence française, comme le sont dès maintenant les pays compris dans la boucle du Niger.

« Il va sans dire que le but du Comité, constitué dans une pensée purement patriotique, en dehors de tous les partis, est absolument désintéressé et étranger à toute préoccupation d'affaires. »

La confiance des souscripteurs répondit à la netteté de cette déclaration. Grâce au *Bulletin* que le Comité publia dès sa fondation, grâce à la propagande active de ses membres, les encouragements et les dons affluèrent de toutes parts, et le Comité, qui, dès ses premières réunions, avait organisé la mission Dybowski pour appuyer l'héroïque Paul Crampel, exerça, dès ce moment, l'action la plus heureuse.

Aussi son œuvre est-elle intimement mêlée à l'histoire de la France en Afrique pendant ces dernières années. C'est au Comité et aux souscripteurs

qui lui ont accordé leur confiance qu'est dû le grand mouvement d'opinion qui rendit, dès 1890, les entreprises africaines populaires en France. L'initiative privée, mise en œuvre par lui, obtint de précieux résultats.

La mort de Paul Crampel n'arrêta pas l'action du Comité, dont l'effort principal se portait alors sur la conquête de l'Afrique centrale. La mission Dybowski, puis la mission Maistre, laquelle, partie du Congo français, revint par la Bénoué et le Niger, conclurent sur leur passage des traités d'alliance et de commerce qui faisaient entrer dans notre sphère d'action le sud du Baguirmi et nous donnaient accès au Chari, au lac Tchad, au Soudan central. En même temps, le Comité appuyait et subventionnait les voyages du lieutenant de vaisseau Mizon dans la Bénoué.

Ce sont les voyages de Mizon et de Maistre qui permirent d'obtenir les résultats que la convention franco-allemande de 1894 a consacrés, en empêchant l'Angleterre de s'emparer du bassin du Niger et de la Bénoué, sans tenir compte de nos droits et de la stipulation de l'Acte de Berlin. L'objectif auquel le Comité avait plus spécialement consacré ses efforts, *la réunion sur les rives du lac Tchad des possessions françaises du Soudan, de l'Algérie et du Congo français* qui, en 1890, semblait à presque tous une utopie, était atteint et le plan de Crampel était réalisé.

De 1894 à 1898, le Comité prêta son appui moral et son concours matériel aux principales missions (missions Decœur, Toutée, Hourst, Baud, Bretonnet, Cazemajou, etc.), qui achevèrent de conquérir la boucle du Niger et consacrèrent l'union de toutes nos possessions de l'Afrique occidentale française.

En 1899-1900, il accorda également des subventions aux trois missions qui opérèrent leur jonction sur les bords du lac Tchad et détruisirent la puissance de Rabah : Mission du Chari (Gentil), mission saharienne (Foureau-Lamy), mission de l'Afrique centrale (Joalland-Meynier).

Les autres missions envoyées dans les diverses parties de l'Afrique recevaient aussi le concours du Comité et les avantages qu'elles nous ont acquis, pour être moins éclatants, n'en sont pas moins réels.

En même temps que son œuvre s'exerçait en Afrique, le Comité organisait en France une propagande active en faveur de cette expansion de la France et, notamment, il signalait la nécessité de mettre en valeur les colonies acquises au prix de tant d'efforts, de tant d'argent et de tant de vies humaines. Cette action a été et est encore exercée par son *Bulletin*, organe mensuel, envoyé à tout souscripteur d'une somme quelconque. Cette publication est répandue dans le public à un nombre considérable d'exemplaires, et rédigée par les spécialistes les plus autorisés ; elle présente les questions africaines sous une forme attrayante, elle donne un tableau complet des expéditions et explorations, des travaux scientifiques relatifs à l'Afrique et traite des événements africains. Le Comité a trouvé une précieuse récompense des efforts qu'il accomplit dans la grande médaille d'or à l'effigie de Chaptal que lui a décernée en 1896 la Société d'encouragement pour l'industrie nationale et dans la médaille d'or qui lui a été décernée par le jury de l'Exposition Universelle de 1900.

Le Comité est fier des témoignages de sympathie et d'intérêt qu'il a reçus. Mais son action doit encore s'exercer sous divers aspects et il veut prêter son appui à l'œuvre d'aujourd'hui et de demain : collaborer efficacement à l'établissement de l'influence de la France sur le Maroc et compléter ainsi l'empire français de l'Afrique du Nord ; régler les différentes questions en suspens au Niger ; en Afrique occidentale, au Tchad ; suivre une politique d'expansion, de développement économique et de surveillance au Soudan, à la Côte d'Ivoire, au Dahomey, au sud de l'Algérie-Tunisie, au droit de notre colonie d'Obock, en Afrique centrale ; coloniser l'île de Madagascar ; administrer et mettre en valeur les nouveaux territoires placés sous notre domination.

Pour accomplir cette tâche considérable, le programme du Comité est

double : organiser et subventionner des missions d'exploration en Afrique et tenir le public au courant des faits concernant l'Afrique, spécialement au point de vue de l'action des nations européennes colonisatrices.

Le Comité n'a d'autres ressources que les souscriptions de ses adhérents. Il demande à tous les Français de l'aider dans l'œuvre patriotique qu'il a entreprise avec tant de succès et pour laquelle il ne négligera aucun effort.

ADHÉSIONS ET SOUSCRIPTIONS

Les ressources du Comité proviennent de dons et souscriptions, et ses moyens d'action relèvent tous de l'initiative privée.

Adresser les souscriptions à M. le trésorier du Comité, 21, boulevard Montmartre, Paris.

Adresser toutes les autres communications à M. le secrétaire général, 21, boulevard Montmartre (Téléphone : 102.52.)

Tout Français souscripteur d'une somme quelconque devient membre adhérent et recevra pendant l'année le *Bulletin* mensuel publié par le Comité.

Les noms des adhérents souscripteurs d'une somme supérieure à 10 francs seront publiés dans ce *Bulletin*.

L'objet des souscriptions recueillies est :

D'organiser des missions d'exploration dans les régions africaines soumises ou à soumettre à notre influence;

D'aider aux missions organisées par le Gouvernement ou par les associations géographiques et coloniales;

De développer l'influence française dans les pays indépendants d'Afrique;

D'encourager les travaux politiques et scientifiques relatifs à l'Afrique;

De poursuivre des études et recherches destinées à préparer ou à appuyer les établissements privés de nos nationaux dans ces régions;

De tenir les adhérents régulièrement au courant des faits concernant l'Afrique, spécialement au point de vue de l'action des nations européennes colonisatrices.

Dans la limite de son programme, le Comité disposera librement et sous sa responsabilité des sommes qui lui seront confiées.

COMPOSITION DU COMITÉ

Président : le prince Auguste d'Arenberg, ancien député, membre de l'Institut.

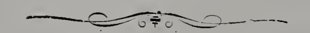
Vice-présidents : MM. E. M. de Vogüé, membre de l'Académie française, et Siegfried, député, ancien ministre.

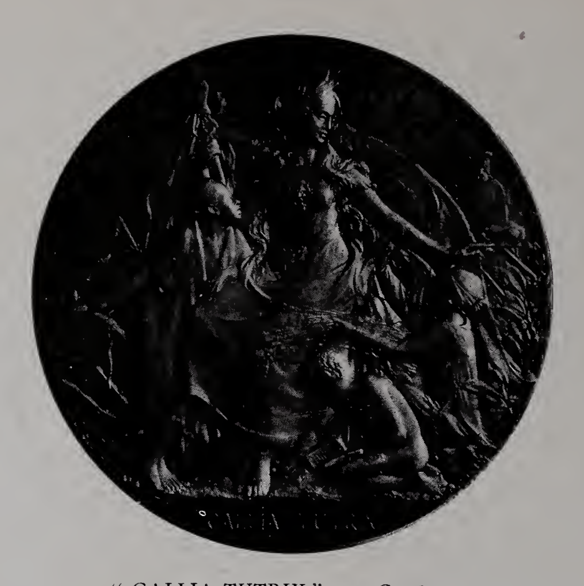
Secrétaire général : M. Auguste Terrier.

Trésorier : M. René Fouret.

Membres : MM. le général Archinard, de l'artillerie coloniale; Aynard, député; le duc de Bassano; Georges Berger, député, membre de l'Institut; Binger, directeur au ministère des Colonies; F. Bohn, administrateur-directeur de la Compagnie française de l'Afrique occidentale; le prince Roland Bonaparte; Paul Bourde, ancien directeur des contrôles en Tunisie; Boutmy, membre de l'Institut; Caron, capitaine de frégate; J. Chailley, secrétaire général de l'*Union coloniale française;* J. Charles-Roux, ancien député; F. Crouan, vice-président honoraire de la Chambre de commerce de Nantes; le général Derrécagaix, ancien chef du service géographique au ministère de la Guerre; le vice-amiral Ch. Duperré; Etienne, député, ministre de l'Intérieur; le comte Edmond de Fels; le général Gallieni, gouverneur général de Madagascar; le général de Galliffet, ancien ministre de la Guerre; le comte Greffulhe, ancien député; Guillain, vice-président de la Chambre des députés, ancien ministre des Colonies; Hanotaux, membre de l'Académie française, ancien ministre des Affaires étrangères; Jacques Haussmann, ancien direc-

teur au ministère des Colonies; Adrien Hébrard, ancien sénateur, directeur du *Temps;* O. Houdas, professeur à l'Ecole des langues orientales; le baron Hulot, secrétaire général de la Société de Géographie de Paris; Jonnart, député, gouverneur général de l'Algérie; J. de Kerjégu, député; le chef de bataillon Lacroix, chef du service des Affaires étrangères et du personnel militaire du Gouvernement général de l'Algérie; Le Chatelier; Paul Leroy-Beaulieu, membre de l'Institut; Loreau, ancien député; le général Lyautey; Casimir Maistre; René Millet, ancien résident général à Tunis; H. de La Martinière, consul général de France; le lieutenant-colonel Monteil; Morillot, ancien député; le marquis de Moustier, député; E. de Nalèche, directeur du *Journal des Débats;* Léon Permezel, membre de la Chambre de commerce de Lyon; Henry Pereire, ingénieur; D. Pérouse, ingénieur en chef des ponts et chaussées; Georges Picot, membre de l'Institut; Poubelle, ambassadeur de France; J. Reinach, ancien député; Révoil, ancien gouverneur général de l'Algérie; Georges Rolland, ingénieur en chef au corps des mines; le général Varigault.





“ GALLIA TUTRIX ”, par Coudray.
Médaille décernée par le “ Comité de Propagande de l’Afrique Occidentale française ”.
(Face.)

COMITÉ DE PROPAGANDE DE L’AFRIQUE OCCIDENTALE FRANÇAISE

(ancien Comité du Dahomey)

33, *rue de l’Entrepôt, Paris.*

Autorisé par arrêté du ministre de l’Intérieur du 1er avril 1901. Approuvé par le ministre des Colonies, le 24 janvier 1901.

Les fonctionnaires du département des Colonies sont autorisés à faire partie du Comité (31 octobre 1901).

Le Comité a pour but de faire connaître l’Afrique Occidentale française, d’aider par tous les moyens possibles à sa colonisation, d’étudier, au point de vue des intérêts français, toutes les questions se rattachant à la défense et au développement de l’agriculture, du commerce et de l’industrie en Afrique Occidentale, et de faciliter à chacun de ses membres la défense de ses intérêts particuliers.

Le Comité exerce son action, notamment par la publication de livres, brochures, journaux, revues, par des conférences, par la création de sections locales, etc.

L’Africaine, Revue de l’Afrique latine, organe du Comité, est servie gratuitement à tous les Membres.

Statuts envoyés sur demande.



Médaille décernée par le " Comité de Propagande
de l'Afrique Occidentale française.
(Revers).

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président honoraire : M. le général Em. Chariot, C. ✻.

Président : M. M. Saint-Germain, sénateur, président du Conseil d'administration de l'Office colonial.

Vice-présidents : MM. Paul Béraud, ✻, membre du Conseil supérieur des Colonies; A. Esnault-Pelterie, ✻, président de l'Association Cotonnière Coloniale; G. Schwob, ✻, membre du Conseil supérieur des Colonies.

Secrétaire général : M. J. L. Brunet, membre du Conseil supérieur et du Comité consultatif des Colonies.

Secrétaire-trésorier : M. G. Decamp, attaché à la Banque de France.

Membres : MM. le Dr E. Binet; J. Delpech; J. Migeon, ✻; L. Siffert, J.-Paul Trouillet, ✻, etc.

COMITÉ DE PATRONAGE

MM.

Le Prince A. d'Arenberg, ancien député, président de la Compagnie Universelle du Canal de Suez, Membre de l'Institut, président du *Comité de l'Afrique française.*

Auricoste, ✻, ancien député, directeur de l'Office Colonial du ministère des Colonies.

E. Aymonier, O. ✻, ancien directeur de l'Ecole coloniale.

Victor Ballot, C. ✻, gouverneur des Colonies, ancien gouverneur du Dahomey et dépendances.

G. Binger, C. ✻, gouverneur des Colonies, directeur des Affaires d'Afrique au ministère des Colonies.

Louis Brunet, sénateur de la Réunion.

Joseph Chailley, O. ✻, professeur à l'Ecole des Sciences politiques, directeur général de l'*Union coloniale française.*
Le général Em. Chariot, C. ✻, président honoraire du *Comité du Dahomey.*
J. Charles-Roux, O. ✻, ancien député, membre du Conseil supérieur du Commerce, président de l'*Association Internationale de la Marine,* délégué des ministères des Affaires étrangères et des Colonies à l'Exposition Universelle de 1900, commissaire général de l'Exposition de Marseille.
Collin-Delavaud, O. ✻, directeur de l'Office national du Commerce extérieur.
Le général de division A. Dodds, G. O. ✻, Membre du Conseil supérieur de la Guerre, ancien commandant du corps expéditionnaire du Dahomey.
Gaston Doumergue, vice-président de la Chambre des députés, ancien ministre des Colonies.
J. Dybowski, ✻, inspecteur général de l'Agriculture coloniale, directeur du Jardin colonial de Nogent-sur-Marne.
Eugène Etienne, député, ministre de l'Intérieur.
Le vicomte Forgemol de Botsquénard, sénateur.
J. Godin, ✻, sénateur, président du Comité consultatif de l'Agriculture, du Commerce et de l'Industrie des Colonies.
M. Gourbeil, ✻, chef du Service géographique et des Missions au ministère des Colonies.
F. Guillain, C. ✻, député, vice-président de la Chambre des députés, ancien ministre des Colonies.
Camille Guy, ✻, lieutenant-gouverneur du Sénégal.
J. Hébrard, ancien sénateur, délégué du Dahomey et dépendances au Conseil supérieur des Colonies.
Louis Henrique, O. ✻, député, président du Groupe colonial des Conseillers du Commerce extérieur, secrétaire général de la *Société française de colonisation.*
R. Le Hérissé, ✻, député, délégué de la Côte d'Ivoire au Conseil supérieur des Colonies.
Victor Liotard, O. ✻, lieutenant gouverneur du Dahomey et dépendances.
M. le Président de la Chambre de Commerce de Paris.
M. le Président de la Société d'Encouragement pour le Commerce français d'Exportation.
E. Roume, C. ✻, Conseiller d'Etat, gouverneur général de l'Afrique Occidentale francaise.
M. Saint-Germain, sénateur, directeur, adjoint au délégué des ministères des Affaires étrangères et des Colonies à l'Exposition Universelle de 1900, président du Conseil d'Administration de l''Office colonial.
Paul Vivien, ✻, président du *Syndicat de la Presse Coloniale,* secrétaire général de la *Ligue pour la défense des Droits coloniaux.*
André You, sous-directeur au ministère des Colonies.

Secrétaire du Comité de patronage : M. Chérouvrier, ✻, adjoint au directeur de l'Office colonial du ministère des Colonies.

Cotisations : Membres Sociétaires, 20 francs par an ; Membres Adhérents : 10 francs par an.

Conférences: Le Comité est à la disposition des Chambres de Commerce, des Sociétés de Géographie, des Sociétés de Propagande coloniale, des Municipalités, pour donner à Paris ou en province des conférences avec projections sur l'Afrique Occidentale.

Echantillons et renseignements : Le Comité tient, à son siège social, à l'usage de ses adhérents, des échantillons fréquemment renouvelés des produits de l'Afrique occidentale, ainsi que des spécimens d'alcools, de tissus et d'articles divers de fabrication européenne consommés ou en usage dans l'Afrique occidentale.

Le Comité fournit gracieusement, verbalement ou par écrit, tous renseignements sur l'Afrique occidentale.

Il prête gratuitement des collections de produits et des collections ethnographiques provenant de l'Afrique occidentale aux Expositions officiellement constituées.

Des clichés, des photographies, des notes et articles sont également confiés et offerts aux journaux, revues et publications qui en font la demande dans un but de propagande.

Revue mensuelle : Le Comité publie mensuellement une Revue illustrée de 40 pages grand in-8°, servie gratuitement à ses membres et répandue à un grand nombre d'exemplaires dans la Presse et dans tous les milieux susceptibles de s'intéresser à l'Afrique Occidentale.

Renseignements, Etudes : Commerce. Agriculture. Elevage. Mines. Travaux publics. Etablissements industriels à créer. Tarifs douaniers. Main-d'œuvre, etc., etc.

Moyens de communication. Régime des concessions. Climat et hygiène. Equipement du Colon et du Voyageur, etc., etc.



COMITÉ DE MADAGASCAR

44, rue de la Chaussée-d'Antin, Paris.

La conquête de Madagascar, en ajoutant de nouveaux territoires au domaine de la France et en ouvrant de nouveaux débouchés à son commerce, a imposé du même coup à la France des charges et des responsabilités nouvelles. Le Comité de Madagascar, fondé en 1895, s'est proposé à cette époque de favoriser tous les efforts qui tendraient à alléger ces charges et à supporter ces responsabilités. Par ses travaux, ses études, les renseignements qu'il a donnés, les publications qu'il a répandues, il a réussi, depuis lors, grâce, en grande partie, à la bienveillance que les Pouvoirs publics n'ont cessé de lui témoigner et à l'appui que le Gouvernement général de la colonie lui a prêté, à contribuer dans une large mesure au développement économique de cette nouvelle possession.

Son programme peut se résumer dans les termes suivants : Propager les notions sur la Grande Ile africaine par des périodiques à la fois littéraires, scientifiques et documentaires tels que la *Revue de Madagascar*, par des brochures d'un caractère pratique telles que les *Guides du Colon*, par des conférences organisées avec une méthode qui leur donne la portée d'un enseignement complet : — prodiguer les informations, les documents et même les conseils à quiconque se montre désireux de prendre contact avec notre possession ; — orienter les nouveaux venus vers la bonne voie, les encourager à la suivre hardiment et avec persévérance, mais ne pas hésiter à déconseiller les entreprises téméraires aussi funestes aux deniers de celui qui s'y égare qu'au crédit de la colonie qui les subit ; — mettre en garde les personnalités mal préparées ou insuffisamment outillées pour la rude tâche coloniale ; — soutenir les intérêts collectifs contre d'absurdes préventions et contre une indifférence peut-être encore plus redoutable ; — seconder les vues du Gouvernement général en dirigeant les jeunes indigènes qui font leurs études ou s'instruisent dans leur profession en France ; — élucider les faits obscurs des problèmes malgaches dans des délibérations que la diversité même de ceux qui y prennent part place au-dessus des partialités d'école, des mesquines coteries et des compromissions politiques ; — plaider avec une inlassable conviction devant les pouvoirs publics, l'éternel procès de l'initiative privée ; — concilier les vues, rapprocher les personnes, concentrer les énergies ; — tout faire en un mot, pour assurer aux coopérateurs si nombreux, si divers et si passionnés de la grande entreprise madécasse les bienfaits d'une solidarité dont ils ne semblent pas tous reconnaître la nécessité mais qui leur est cependant indispensable pour triompher des obstacles du dedans et du dehors.

Les encouragements, jusqu'à présent, n'ont pas manqué au Comité : il a pu fonder tant à Madagascar que dans les diverses régions de la métropole, d'importantes sections et installer de nombreux délégués qui lui ont prêté un concours actif dont il connaît tout le prix ; il compte, du reste, à l'heure actuelle, plus de 1.200 membres. Mais il estime qu'il doit étendre chaque jour son champ d'action et il fait appel à toutes les bonnes volontés, à tous ceux qui désirent que notre expansion coloniale, au lieu d'être pour la France un effort coûteux et infructueux, lui apporte un supplément de force politique et économique.

Le bureau de direction du Comité de Madagascar est ainsi composé :

Président d'honneur : M. Alfred Grandidier, membre de l'Institut ;

Président-Trésorier : M. J.-Charles Roux, ancien député, président de l'Union Coloniale française ;

Vice-présidents : MM. Eug. Etienne, député, ministre de l'Intérieur et Joseph Chailley, directeur général de l'Union coloniale française ;

Secrétaire général : M. C. Delhorbe, membre du Conseil supérieur des colonies ;

Secrétaire : M. Marc Clique, ancien fonctionnaire à Madagascar.

Le Comité de Madagascar compte des sections ou des délégués à Amiens, Angers, Bordeaux, Boulogne, Dunkerque, Epinal, Le Havre, Lille, Lyon, Marseille, Mazamet, Montbéliard, Montpellier, Nancy, Nantes, Poitiers, Reims, Remiremont, Rouen et Saint-Nazaire, ainsi que dans tous les centres un peu importants de Madagascar.

SOCIÉTÉ AMICALE DES ANCIENS MILITAIRES DE L'ARMÉE D'AFRIQUE

" L'AFRICAINE "

ŒUVRE PHILANTHROPIQUE DE SECOURS ET DE PROPAGANDE COLONIALE

fondée en 1895.

33, *rue de l'Entrepôt, Paris.*

Approuvée par MM. le Préfet de police (20 août 1895), le Ministre de l'Intérieur (2 juillet 1898), le Ministre des Colonies (22 juillet 1898) et le Ministre de la Guerre (19 octobre 1904).

MÉDAILLE D'HONNEUR DE LA SOCIÉTÉ NATIONALE D'ENCOURAGEMENT AU BIEN (1899)

MM. les officiers et assimilés de l'armée active sont autorisés à faire partie de *l'Africaine* (Décision de M. le Ministre de la Guerre du 19 octobre 1904).

L'Africaine, revue de l'Afrique latine, organe de la Société, est envoyée gratuitement à tous les Membres, malgré la modicité des cotisations (5 fr. et 6 fr. par an). Elle forme à la fin de l'année un beau volume d'environ 500 pages, abondamment illustré.

CONSEIL D'HONNEUR

Présidents : MM. Louis Brunet, sénateur de la Réunion; + Le général A. Lambert, G. O. ✻; G. Binger, C. ✻, explorateur, ancien gouverneur de la Côte d'Ivoire, directeur de l'Afrique au ministère des Colonies; le lieutenant-colonel Monteil, O. ✻, explorateur.

Vice-présidents : MM. Emile Massard, président du Syndicat de la Presse militaire; Paul Vivien, ✻, avocat à la Cour d'Appel, président du Syndicat de la Presse Coloniale.

Membres : MM. Victor Ballot, C. ✻, gouverneur des Colonies; Bonnel de Mézières, ✻, explorateur; M. F. Clozel, ✻, explorateur, gouverneur des Colonies; A. Holtz, député de Paris; F. de Mahy, ancien ministre de la Marine, député de la Réunion; le colonel J. Marchand, C. ✻, ancien chef de la mission Congo-Nil; Obissier Saint-Martin, sénateur de la Gironde; + le capitaine Paimblant du Rouil, ✻.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. J. L. Brunet, O. I. ⚘, O. ✠, *président-fondateur;* J. Delpech, O. A. ⚘, *vice-président;* le commandant Mariolle, O. ✻, *vice-président;* Henri Simon, O. I. ⚘, ✠, *vice-président;* Georges Decamp, O. I. ⚘, ✠, *secrétaire général;* Chevron, O. A. ⚘, et Derégnaucourt, O. A. ⚘, *secrétaires;* Séjournet, O. A. ⚘, *trésorier;* René Dereure, O. A. ⚘, *trésorier-adjoint;* le capitaine Leconte, O. I. ⚘, le capitaine F. Bertout de Solières, O. A. ⚘, et le lieutenant Wallet, *commissaires;* Mallat de Bassilan, le lieutenant P. Azan, l'officier d'administration de 1re classe, George, O. A. ⚘, Broussois, O. A. ⚘, Damico et Nan, ✠, O. A. ⚘, *assesseurs.*

MM. le capitaine A. Brière, O. I. ✿, *président honoraire;* M. Davet, *vice-président honoraire;* Paul Chevanne, *secrétaire général honoraire;* P. Courty, *trésorier honoraire.*

COTISATIONS

Membres titulaires (anciens militaires de l'armée d'Afrique) : 5 fr. par an.
Membres honoraires (Tous les Français âgés d'au moins 18 ans) : 6 fr. par an.
Les Membres titulaires et les Membres honoraires peuvent devenir Membres perpétuels en effectuant un versement de 100 francs fait une fois pour toutes.

Les cotisations sont versées pour une année complète, à compter de la date de l'inscription.

PHILANTHROPIE

Secours en nature :
Subsistance, logement, vestiaire, aide et assistance, placement gratuit.

PROPAGANDE COLONIALE

Publications de propagande.
Conférences, vulgarisation des produits africains.
Participation à l'organisation des expositions coloniales, des musées scolaires, etc.
Diplômes et médailles d'encouragement.
Statuts envoyés sur demande.

COMITÉ DE L'ASIE FRANÇAISE

19, *rue Bonaparte, Paris.*

L'ŒUVRE DU COMITÉ

L'heure est venue pour la France d'avoir une politique asiatique certaine, consciente d'elle-même. La crise chinoise, qui ne fait que s'ouvrir, ne manquera pas de modifier profondément, en bien ou en mal, la situation des peuples ayant des intérêts en Asie. Elle peut aboutir à un partage plus ou moins net de la Chine en sphères d'influence, et dans ce cas il importe à la puissance maîtresse de l'Indo-Chine de savoir clairement et d'avance ce dont elle doit s'assurer pour garantir les approches de sa colonie. Elle peut au contraire laisser le grand corps chinois intact, mais travaillé par un mouvement de transformation que les influences étrangères essaieront d'orienter à leur profit. Cette évolution redoutable fera peut-être de la Chine un admirable marché pacifique, mais il n'est pas non plus impossible qu'elle fasse de la masse chinoise transformée l'instrument irrésistible de la ruine de notre empire indo-chinois. On voit combien il importe que nous discernions, que nous utilisions, dans la mesure du possible, les forces intérieures et étrangères capables d'influer sur l'évolution de la Chine de manière à la rendre sans danger et même profitable à nos intérêts.

Dans l'Indo-Chine même nous avons à rendre inébranlable notre domination en assurant la prospérité économique du pays, et surtout la collaboration consentie, bienveillante, des indigènes avec leurs maîtres politiques français. En un mot, dans le vaste problème asiatique, nous avons plus spécialement à résoudre la question de faire de notre Indo-Chine un organisme animé d'une vie propre, pouvant au besoin survivre par lui-même, sans avoir à recourir à la métropole d'une manière épuisante pour cette dernière, et sans doute inefficace au moment décisif. L'Indo-Chine française ne saurait durer si elle ne devient une force vivante, autonome, capable de faire équilibre aux autres forces qui vont naître et grandir peu à peu dans la transformation de l'Extrême-Orient.

Ce double travail de diplomatie éclairée en Chine et d'organisation raisonnée en Indo-Chine suppose un sentiment de l'avenir, une continuité de desseins, une doctrine particulièrement difficiles, sans doute, à assurer dans une démocratie. Pour que les vues d'ensemble nécessaires ne soient jamais oubliées à travers les mille questions de détail que les événements ne peuvent manquer de faire surgir, il faut que l'opinion soit éclairée, faite pour ainsi dire en ce qui concerne l'Extrême-Orient. Tel est l'objet principal que s'est donné le Comité de l'Asie française.

Il ne saurait d'ailleurs borner son action à la partie du continent qui fait en ce moment le plus parler d'elle. Il doit aussi défendre nos intérêts dans le Levant, que nous attachent tant de traditions et où nous occupons encore une grande situation matérielle et morale ; étudier l'évolution économique de la Perse qui peut ouvrir des possibilités à notre commerce et à notre industrie. Il doit suivre attentivement les forces qui sont en rivalité dans le reste de l'Asie : la poussée russe dans le Nord, la politique d'équilibre anglaise dans le Sud. Les relations qui existent à notre époque entre toutes les questions ne lui permettent pas, enfin, de se désintéresser des questions d'Océanie, où les efforts heureux de nos colons calédoniens nous donnent à la fois des espérances et une responsabilité, ni du développement politique et économique de la jeune Fédération Australienne. Par ces temps de politique « mondiale », la situation d'aucune région n'est sans influence sur celle des autres.

Et cela même est une raison pour que le Comité de l'Asie, tout en défendant nos intérêts asiatiques, ne laisse pas le public s'en faire une idée excessive, les considérer en dehors de l'ensemble de nos affaires dans le monde. Si son rôle doit être le plus souvent d'entraîner l'opinion, il peut consister parfois aussi à la modérer.

Le Comité de l'Asie ne saurait évidemment prétendre fixer d'autorité la doctrine de notre politique asiatique. Il veut seulement devenir le centre qui réunira les nombreux renseignements économiques, diplomatiques, ethniques, sociaux et religieux qu'exige une action raisonnée et suivie en présence du problème asiatique, tel que nous venons de l'esquisser dans ses grandes lignes.

Et il importe que ces données nécessaires arrivent au public français de source française; que nous échappions, partout où nous avons de grands intérêts, à cette information, à cette pensée britanniques qui enveloppent le monde et qui, avec un ensemble, une constance et une discipline admirables, présentent les choses de manière à égarer, à énerver les volontés qui servent des politiques nationales autres que celle de l'Angleterre. Il importe aussi que dans la lutte pour l'ouverture et le développement des marchés nouveaux, nos industriels et nos commerçants soient renseignés par d'autres que leurs rivaux, et soutenus par une opinion à la fois éclairée, bienveillante et active. Le Comité de l'Asie française est résolu à réaliser, en ce qui concerne l'Asie, cette nécessaire émancipation intellectuelle et économique.

Dans ce but, il recevra directement des informations de ses correspondants d'Asie et des missions qu'il pourra organiser; il suivra les publications étrangères, et des données ainsi recueillies il fera, dans son Bulletin mensuel, un tout coordonné, suivi, appelant des conclusions rationnelles et pour ainsi dire nationales. Cette publication périodique, ne laissant passer aucun grand fait asiatique sans exposition et sans commentaires, rendra permanentes aux yeux du public, vulgarisera peu à peu les conclusions de grandes enquêtes admirables, mais espacées, comme celles de la Mission Lyonnaise et de M. Marcel Monnier.

En un mot, le Comité de l'Asie française, s'inspirant des méthodes fécondes de son aîné, le Comité de l'Afrique française, s'efforcera de mettre à la disposition du public, directement, et aussi par l'intermédiaire des journaux qui trouveront auprès de lui les documents nécessaires, tous les éléments d'une appréciation raisonnée et nationale des questions d'Asie. Il espère ainsi — et c'est son but suprême — exercer sur notre politique asiatique une action heureuse en formant l'opinion, dont, sous un régime tel que le nôtre, le Gouvernement doit toujours finir par accepter les directions.

La possibilité pour le Comité de l'Asie d'atteindre cet objet est prouvée par une expérience concluante faite sur un autre terrain. En 1890, le Comité de l'Afrique française s'était fondé avec un plan d'ensemble qu'il est arrivé, à travers bien des vicissitudes et des défaillances diplomatiques, à imposer et à réaliser dans ses grandes lignes. Il a été, pour ainsi dire, le dépositaire constant de la doctrine africaine de la France, et il a largement contribué par là à donner à notre patrie l'empire qu'il avait dès l'abord théoriquement construit pour elle, et qu'il s'efforce encore à l'heure actuelle, de consolider et d'animer.

Le Comité de l'Asie française aura à accomplir une œuvre analogue, en tenant compte des différences à faire entre l'Afrique, où nous avons dû acquérir d'immenses territoires, et l'Asie, où nous avons moins d'ambitions territoriales à poursuivre, où notre action doit être surtout morale et économique. L'appui constant qu'a trouvé son aîné lui est un gage qu'il rencontrera, lui aussi, les mêmes concours agissants, efficaces et durables.

E. Etienne.

COMPOSITION DU COMITÉ DE L'ASIE FRANÇAISE

Président : M. E. Etienne, député, ministre de l'Intérieur.
Vice-présidents : MM. Guillain, C. ✻, vice-président de la Chambre des députés, inspecteur général des ponts et chaussées, ancien ministre; Senart, ✻, membre de l'Institut; marquis de Moustier, député.
Directeur général : Colonel de la Panouse, O. ✻.
Secrétaire général : A. Jouannin.
Trésorier : Charles Picot, ancien inspecteur des finances.

Membres :

MM.

Adam, député;
Prince d'Arenberg, de l'Institut, ancien député, président du Comité de l'Afrique française;
Aynard, O. ✻, député, régent de la Banque de France;
Marquis de Barthélemy, explorateur;
Barbier de Meynard, O. ✻, de l'Institut;
Beau, O. ✻, ministre plénipotentiaire;
Marc Bel, ingénieur civil des mines;
Commandant Berger, C. ✻, président de la Dette publique ottomane;
Bertin, C. ✻, membre de l'Institut;
Benoit-Oniol, O. ✻, ancien député;
Bons d'Anty, ✻, consul de France;
De Billy, administrateur des Chargeurs Réunis;
Prince Roland Bonaparte, président de la Société de Géographie commerciale;
Paul Bourde, ✻;
Vicomte Robert de Caix de Saint-Aymour;
Comte Jean de Castellane;
J. Chailley, O. ✻, directeur général de l'*Union coloniale française*, professeur à l'Ecole libre des Sciences politiques;
Charles-Roux, O. ✻, ancien député;
A. Chaumier, ✻, directeur de la Banque Industrielle et Coloniale;
Baron Denys Cochin, député;
Henri Cordier, ✻, professeur à l'Ecole des Langues orientales;
J. Couvert, ✻, président de la Chambre de commerce du Havre;
Jean Darcy;
C. Depincé, ✻;
J. Develle, ancien ministre, ancien député;
Paul Doumer, député, ancien ministre, ancien gouverneur général de l'Indo-Chine;
E. Duboc, O. ✻, lieutenant de vaisseau de réserve, administrateur de la Société centrale de sauvetage des naufragés;
Dubochet, ancien député, président de la Chambre de commerce de Nantes;
Froidevaux, secrétaire de l'Office colonial à la Faculté des Lettres;
C. Gabiat, ancien député;
A. Gérard, administrateur de la Société des Manufactures de Saint-Gobain;
Gervais-Courtellemont, ✻, explorateur;
J. Gévelot, ✻, député;
Comte J. de Gontaut-Biron, député;
Guieysse, député, ancien ministre;
J. Haussmann, O. ✻, receveur des finances;
Prince d'Hénin, ✻, député;
Baron Hulot, ✻, secrétaire général de la Société de Géographie;
De Kerjégu, député;
Paul Labbé, ✻, explorateur;

Charles Lallemand, ✻, ingénieur en chef des mines, membre du bureau des longitudes;
Lavoignat, ✻, doyen des notaires de Paris;
Leclère, O. ✻, ingénieur en chef des mines;
Pierre-Lefèvre-Pontalis, ✻, secrétaire d'ambassade;
Pierre Leroy-Beaulieu;
Lesueur, ✻, ancien sénateur;
Commandant Levé, ✻;
Raphaël-Georges Lévy, ✻, professeur à l'Ecole des Sciences politiques;
Mme Massieu, explorateur;
Claudius Madrolle, explorateur;
Marmottant, avoué;
Mège, ancien député;
Mellier, président des eaux et électricité de l'Indo-Chine;
Mercet, O. ✻, président honoraire de l'*Union coloniale française;*
Marcel Monnier, ✻, explorateur;
Charles Mourey, chef de service à l'Office colonial;
Baron Hély d'Oissel, O. ✻, ancien député;
Maurice Ordinaire, ancien député;
D. Pérouse, O. ✻, conseiller d'Etat, inspecteur général des Ponts et Chaussées, directeur des chemins de fer;
De Peyerimhoff, auditeur au Conseil d'Etat;
Ulysse Pila, O. ✻, vice-président de l'*Union coloniale française;*
Ch. Prévet, O. ✻, sénateur;
Louis Raveneau, secrétaire de la rédaction des « Annales de Géographie »;
Revon, ✻, ancien conseiller légiste du Gouvernement japonais, professeur à la Sorbonne;
P. Ristelhueber, ✻, consul général de France en retraite;
Albin Rozet, député;
Rueff, C. ✻, administrateur délégué de la Cie des Messageries fluviales de Cochinchine;
Saint-Germain, sénateur;
Eugène Schneider, ✻, député, gérant des établissements Schneider et Cie du Creusot;
Siegfried, O. ✻, sénateur, ancien ministre;
S. Simon, O. ✻, directeur de la Banque de l'Indo-Chine;
J. Trystram, ✻, président de la Chambre de commerce de Dunkerque;
Richard Waddington, ✻, sénateur, président de la Chambre de commerce de Rouen.

Pour être membre adhérent au Comité de l'Asie française, *il suffit de verser une cotisation annuelle d'au moins 25 francs. Les adhérents reçoivent toutes les publications du Comité, sont convoqués aux réunions que ce dernier donne et participent à son action.*

COMITÉ DE LA GUYANE FRANÇAISE

34, rue Hamelin, Paris.

Le Comité de la Guyane française a été fondé en octobre 1901 sur l'initiative de MM. Ursleur, député de la Guyane; Beauroy, conseiller du Commerce extérieur, vice-président de la Chambre de Commerce de Cayenne; Heim, délégué de la Guyane au Comité consultatif de l'Agriculture et du Commerce des Colonies.

Les fondateurs furent guidés par l'examen des excellents résultats obtenus pour d'autres colonies par de semblables Comités et ils réussirent à grouper autour d'eux toutes les personnes s'intéressant à l'avenir de la Guyane, sous la devise proposée par M. Heim, secrétaire général :

« Pour la Guyane, à la France plus grande par une Guyane, plus riche ».

Ils furent encouragés dans leur œuvre par M. le ministre des Colonies qui a bien voulu accepter la présidence d'honneur du Comité.

But du Comité. — On se plaisait à considérer la Guyane comme un pays insalubre, véritable tombeau des Européens; la tâche fondamentale du Comité était de réagir contre cette réputation d'insalubrité. Il lui fallait faire connaître cette colonie, vieille de trois siècles pourtant, mais décriée de toutes parts; établir en sa faveur une active propagande pour provoquer capital et travail, ces deux facteurs de la prospérité qui lui faisaient défaut; montrer qu'à côté de ses richesses minières, elle possède des richesses végétales naturelles immédiatement exploitables et dresser de celles-ci un inventaire méthodique; favoriser toutes les entreprises intéressant l'avenir économique du pays.

Fonctionnement. — Tous les mois, au cours d'un dîner sans apparat qui réunit les membres du Comité, on discute les principales questions qui sont d'un intérêt immédiat pour la colonie; un résumé de ces discussions est publié dans le *Bulletin* du Comité, bulletin dans lequel tous les membres sont invités à donner leur opinion sur les sujets scientifiques ou économiques relatifs à la Guyane.

Parallèlement au Comité de Paris, existe à Cayenne un Comité local qui assure la facilité des relations entre le Comité et ses adhérents qui habitent la colonie.

Enfin, pour procéder à l'inventaire des richesses naturelles du pays, le Comité a organisé au ministère des Colonies (Jardin colonial), un service dit :

Mission permanente d'exploration scientifique et économique de la Guyane française. — M. le Dr Heim, secrétaire général du Comité qui s'était déjà adonné auparavant à l'étude scientifique des produits naturels de la colonie, a été chargé par le ministre des Colonies de la direction technique de la mission; il est aidé dans sa tâche par un Comité dont font partie MM. G. Bonnier, membre de l'Institut, professeur à la Sorbonne; Dr Bornet, membre de l'Institut; Bouvier, membre de l'Institut, professeur au Muséum d'histoire naturelle; Ad. Carnot, directeur de l'Ecole des Mines; Chatin, membre de l'Institut, professeur à la Sorbonne; A. Giard, membre de l'Institut, professeur à la Sorbonne, ancien député; Guignard, membre de l'Institut, directeur de l'Ecole supérieure de pharmacie; Hamy, membre de l'Institut, professeur au Muséum d'histoire naturelle; Dr Kermorgant, membre de l'Académie de médecine, inspecteur général du Service de santé des colonies; de Lapparent, professeur, membre de l'Institut; Dr Laveran, membre de l'Institut, professeur à l'Institut Pasteur; Müntz, membre de l'Institut, professeur à l'Institut

national agronomique; Dr Roux, membre de l'Institut, directeur de l'Institut Pasteur; Van Tieghem, membre de l'Institut, professeur au Muséum d'histoire naturelle et à l'Institut agronomique.

Economique par son but, la Mission est scientifique par sa méthode; de nombreux produits naturels de la Guyane ont déjà été étudiés par ses soins; chacun d'eux a été l'objet d'un essai d'utilisation dans les conditions même de l'industrie. Les résultats de ces travaux sont publiés dans le *Bulletin* du Comité et communiqués à tous ceux qui veulent tenter leur exploitation; on évite ainsi les nombreux mécomptes qui se produisent trop souvent et c'est parfaitement documenté sur le pays, sur ses richesses exploitables et sur les résultats que son entreprise est susceptible de lui donner, que le colon peut, en toute confiance, aller s'établir en Guyane.



ASSOCIATION COTONNIÈRE COLONIALE

9, rue Saint-Fiacre, Paris.

EXTRAIT DES STATUTS

Art. 2. — Elle a pour but :

1° L'étude et le développement de la culture du coton dans les colonies françaises, sous toutes ses formes;

2° De favoriser l'achat et l'emploi par l'industrie française du coton récolté dans ces colonies.

Art. 3. — L'Association cotonnière coloniale exercera son action principalement par des enquêtes et des missions, des réunions et des conférences, la voie de la presse et la publication de livres ou de brochures, l'envoi de délégations aux pouvoirs publics et aux administrations pour assurer le triomphe des solutions les plus conformes au développement de l'œuvre et aux intérêts français.

Elle pourra également subventionner des essais de culture dans nos colonies; tenter elle-même des expériences; provoquer l'envoi du coton colonial en France. En un mot, rechercher tous les moyens qui lui paraîtront les plus propices pour mettre en valeur le programme qu'elle s'est tracé.

Art. 4. — L'Association est créée pour six ans, à partir de sa constitution définitive.

Elle pourra être prorogée une ou plusieurs fois, pour une durée qui sera fixée par l'Assemblée générale.

Art. 5. — . . . .

Ne peut en faire partie tout étranger n'ayant pas d'intérêts dans l'industrie cotonnière française.

Art. 6. — L'Association se compose de membres d'honneur, donateurs, fondateurs, titulaires et adhérents.

Membres d'honneur. — Le titre de Membre d'honneur est conféré par le Comité de direction à toute personne ayant rendu des services exceptionnels soit à cause de la culture du coton dans les colonies, soit à l'Association.

Membres donateurs. — Les Membres donateurs paient une cotisation de 1.000 francs par an au minimum.

Membres fondateurs. — Les Membres fondateurs paient une cotisation annuelle de 300 francs au minimum.

Membres titulaires. — Les Membres titulaires paient une cotisation annuelle de 100 francs au minimum.

Membres adhérents. — Les Membres adhérents paient une cotisation annuelle de 50 francs au minimum. Ils ne participent pas à l'administration de l'Association, mais reçoivent toutes les publications.

Art. 18. — Les ressources financières de l'Association cotonnière coloniale se composent :

1° Des cotisations de tous les Membres;

2° Des dons et legs dont l'acceptation aura dûment été autorisée par le Gouvernement, lorsque l'Association aura été reconnue d'utilité publique;

3° Des subventions qui pourront être accordées à l'Association;

4° Du revenu des biens et valeurs de toute nature;

5° De recettes diverses provenant de la vente des publications, etc.

Haut patronage de M. Emile Loubet, *Président de la République française.*

Présidents d'honneur : MM. les ministres des Colonies, du Commerce, des Affaires Etrangères et de l'Agriculture.

MM.

E. Etienne, ministre de l'Intérieur.
P. Ancel-Seitz, député des Vosges.
A. Ballande, député de la Gironde.
P. Beau, gouverneur général de l'Indo-Chine.
E. Besse, président de la Chambre de Commerce de Bordeaux.
G. Binger, gouverneur des Colonies, directeur des Affaires d'Afrique au ministère des Colonies.
L. Brindeau, député de la Seine-Inférieure.
J. Couvert, président de la Chambre de Commerce du Havre.
F. Deloncle, député de la Cochinchine.
G. Denis, sénateur de la Mayenne.
P. Dislère, président de section au Conseil d'Etat.
P. Doumer, président de la Chambre des Députés, ancien gouverneur général de l'Indo-Chine.
G. Doumergue, vice-président de la Chambre des députés, ancien ministre des Colonies.
Le général Gallieni, gouverneur général de Madagascar.
J. Godin, sénateur de l'Inde, président du Comité du Commerce et de l'Industrie des Colonies.
F. Guillain, député du Nord, vice-président de la Chambre des députés, ancien ministre des Colonies.
Le maire de la ville du Havre.
Merlin, gouverneur des Colonies, secrétaire-général du Gouvernement général de l'Afrique Occidentale française.
Ch. Le Myre de Vilers, ancien député de la Cochinchine, vice-président de la Société de Géographie commerciale.
J. Méline, sénateur des Vosges, ancien président du Conseil.
E. Motte, député du Nord.
Le Président de la Chambre de Commerce de Paris.
E. Roume, gouverneur général de l'Afrique Occidentale Française.
Ch. Sebline, sénateur de l'Aisne.
J. Siegfried, député de la Seine-Inférieure, ancien ministre du Commerce.
Le général de Trentinian, ancien gouverneur du Soudan.
G. Trouillot, député, ancien ministre du Commerce.
R. Waddington, sénateur de la Seine-Inférieure, président de la Chambre de Commerce de Rouen.

MEMBRES D'HONNEUR

MM.

Le commandant Bernardy, directeur de l'Artillerie, à Kayes.
P. Bourde, ancien directeur de l'Agriculture en Tunisie.
H. Boutteville, inspecteur général des Travaux publics des colonies au ministère des Colonies.
J. Chailley, directeur général de l'Union Coloniale Française.
A. Chevalier, chef de la mission Chari-Lac Tchad.
G. Demartial, chef de cabinet du gouverneur de l'Afrique Occidentale Française.
M. Dubois, professeur de géographie coloniale à la Sorbonne.
J. Dybowski, inspecteur général de l'Agriculture coloniale au ministère des colonies.

Y. Henry, inspecteur de l'agriculture de l'Afrique Occidentale.
H. Lecomte, directeur du Laboratoire colonial au Muséum d'histoire naturelle.
Le commandant E. Lenfant, ancien chef de Mission.
A. Milhe-Poutingon, directeur de la *Revue des Cultures Coloniales.*
E.-M. Robert, administrateur colonial, délégué du gouvernement général de l'Afrique Occidentale Française à l'Office Colonial.
Ch. Van Cassel, ancien membre de Missions en Afrique Occidentale.

COMITÉ DE DIRECTION

Président : M. A. Esnault-Pelterie, président du Syndicat général de l'industrie cotonnière française, conseiller du Commerce extérieur, membre de la Commission permanente des valeurs en douane, 5, rue Saint-Fiacre, Paris.

Secrétaire général : M. H. Maigret, trésorier du Syndicat général de l'industrie cotonnière française, membre correspondant de la Chambre de commerce de Saint-Quentin, 29, rue du Sentier, Paris.

Vice-présidents : MM. C. Berger, vice-président de l'Union des Syndicats Patronaux des industries textiles, 11 *bis*, rue Faraday, Paris; R. S. Carmichaël, président de l'Union des Syndicats patronaux textiles, 15, rue du Louvre, Paris; E. Juillard-Hartmann, président du Syndicat Cotonnier de l'Est, Epinal; R. Laederich, vice-président du Syndicat Cotonnier de l'Est, Epinal; J. Le Blan, président du Syndicat des Filateurs et Retordeurs de coton de Lille, boulevard Belfort, Lille; Lemarchand, président du Syndicat Normand du tissage de coton, 83, boulevard Cauchoise, Rouen; A. Marande, administrateur-délégué de la Compagnie Cotonnière, Le Havre; H. Parison, président de la Chambre Syndicale du Commerce et de l'Industrie des tissus et des matières textiles, 122, rue de Rivoli, Paris; V. Peters, vice-président du Syndicat Cotonnier de l'Est, Nomexy (Vosges); A. Ponnier, trésorier de l'Association de l'Industrie et de l'Agriculture françaises, 30, rue du Sentier, Paris; G. Raverat, président du Conseil d'Administration des Docks du canal de Tancarville, conseiller du Commerce extérieur, 1, rue Legendre, Paris; A. Waddington (maison Waddington fils et Cie, filateurs-tisseurs), Rouen; R. Wibaux (maison Wibaux-Florin, filateurs), 47, rue de la Fosse-aux-Chênes, Roubaix.

Trésorier : M. G. Roy, président de la Section du coton à la Commission des valeurs en douane, 38, rue des Jeûneurs, Paris.

Secrétaires : MM. P. Ancel (maison Ancel-Seitz et Cie, filateurs-tisseurs), Granges (Vosges); F. Brechard fils (maison A. Brechard, tisseur), Roanne; E. Fossat, courtier en cotons, 32, rue de la Bourse, Le Havre; H. Fromageot, avocat à la Cour d'appel, 1, rue de Villersexel, Paris; P. Hauet, ingénieur civil, ancien élève de l'Ecole Polytechnique, 2, rue Grétry, Paris; Ch.-F. Pacquement, ingénieur des Arts et Manufactures, 158, rue Montmartre, Paris; Y. Puaux, négociant, 9, rue Saint-Fiacre, Paris.

Secrétaire administratif : M. F. Kuhwarth, 14, rue Antoine-Roucher, Paris.



ASSOCIATION CAOUTCHOUTIÈRE COLONIALE

23, *rue Taitbout, Paris.*

PROGRAMME GÉNÉRAL

1° Poursuivre l'inventaire des plantes à caoutchouc existant à l'état spontané dans nos colonies. Les cataloguer sous leurs noms scientifiques et indigènes. Déterminer leurs répartitions, leurs zones d'habitat, étudier leur rendement et la valeur industrielle de leurs produits.

2° Etudier les procédés d'exploitation les plus rationnels, procédés qui varieront nécessairement avec le pays, les modalités de main-d'œuvre, les facilités de transport et surtout les différences spécifiques des plantes productrices.

3° Reprendre toutes les expériences culturales, tentées soit dans nos colonies, soit dans les colonies voisines et agir, d'accord avec les Services compétents, auprès des directions d'agriculture, pour que des essais pratiques soient continués avec les plantes à latex étrangères et surtout avec les espèces indigènes.

4° Agir auprès des Pouvoirs publics pour que :

a) L'Administration locale engage les indigènes à récolter le caoutchouc suivant les méthodes rationnelles, en conservant par place des forêts de réserve, etc.

b) Les agents locaux facilitent les transports de matières premières de l'intérieur à la côte.

c) En général, l'on étudie et recommande toutes les mesures nécessaires pour favoriser la culture, le commerce et l'industrie du caoutchouc dans les colonies françaises.

5° Enfin en France, l'Association cherchera, en faisant connaître les produits de nos colonies, à favoriser leurs achats et leurs emplois dans notre industrie métropolitaine.

Présidents d'honneur : MM. Clémentel, ministre des Colonies; François Deloncle, député de la Cochinchine; Jules Siegfried, O. ✻, député, ancien ministre.

COMITÉ DE DIRECTION

Président : M. Bergougnan, ✻, fabricant de caoutchouc, à Clermont-Ferrand.

Vice-présidents : MM. Alcan (Emile), de la maison Hecht frères et Cie, administrateur de la Compagnie française du Haut-Congo; Caladon (comte L. de), administrateur et secrétaire général des établissements Hutchinson, Compagnie nationale du caoutchouc souple; Chaumier (A.), vice-président du Comité du commerce et de l'industrie de l'Indo-Chine, directeur du Comptoir industriel et colonial; Lamy-Torrilhon, de la maison Torrilhon et Cie, vice-président du Syndicat professionnel des caoutchoucs, gutta-percha, toiles cirées, tissus élastiques, etc.; Lerchenthal (H.), négociant en caoutchoucs bruts; Raverat (G.), administrateur des Sultanats du Haut-Oubangui, de la Kotto (Haut-Oubangui) et du Comptoir industriel et colonial.

Trésorier : M. Hallam de Nittis, ingénieur (E. C. P.) de la Manufacture générale de caoutchouc L. Edeline.

Secrétaire général : M. Spire (André), négociant-importateur.

Secrétaires : MM. Devès (Paul), de la maison Devès et Chaumet, de Bordeaux; Leusse (vicomte de), administrateur délégué de la Kotto (Haut-Ou-

bangui), vice-président de l'Union congolaise française; Philippart (F.), administrateur-directeur de la Société française d'exportation; Superville (M.), administrateur des Colonies.

Membres : MM. Cibot (Paul), explorateur; Denis (Alphonse), ✲, de la maison Denis frères, de Bordeaux, Saïgon, Haïphong, Hanoï, membre de la Chambre de commerce de Bordeaux; Iung, ✲, directeur des Usines de la Société industrielle des Téléphones; Maupeou (comte R. de), ✲, administrateur de la Société générale des procédés d'extraction du caoutchouc, président de la *Laotienne* (importation de caoutchouc et de bois), à Vinh et Ben-Thuy (Annam); Mestayer (Gaston), administrateur délégué de la Compagnie *N'Goko-Sangha* (Congo français); Morellet, de la maison les fils de A. Morellet (N. C.), caoutchouc et gutta-percha bruts; Ogliastro, ✲, président du Comité du commerce et de l'industrie de l'Indo-Chine; Sriber (Alph.), ✲, président du Syndicat professionnel des caoutchoucs, gutta-percha, toiles cirées, toiles-cuirs, tissus élastiques, etc., membre de la Commission permanente des valeurs en douane; Vilbouchevitch (J.), directeur du *Journal d'Agriculture tropicale;* Worms (L.), ingénieur des Arts et Manufactures, président de la Chambre syndicale des fabricants de pneumatiques et des industries qui s'y rattachent.

LIGUE POUR LA DÉFENSE DES DROITS COLONIAUX

SOCIÉTÉ DE PROTECTION DES COLONIAUX CONTRE LES ABUS

2, *rue des Halles*, 2, *Paris.*

ATTRIBUTIONS PRINCIPALES DE LA SOCIÉTÉ.

Faciliter les réclamations des Colons, des Fonctionnaires et des indigènes, soit par les voies administratives, soit par les voies judiciaires; travailler à l'amélioration du sort des plus modestes fonctionnaires; aider à la constitution des Caisses de Retraites pour tous les anciens serviteurs du pays, exposés, le plus souvent, aux climats malsains et envers qui l'Etat a contracté une dette; prendre en mains la cause de tous ceux qui ont pu être l'objet de licenciements, de révocations injustifiées, ou de mesures vexatoires quelconques.

Défendre et protéger la liberté individuelle des Colons, des Fonctionnaires et les indigènes, contre les actes de mesures qui y porteront atteinte; demander et poursuivre la suppression de tous les privilèges et monopoles nuisibles aux Colons et à l'Etat; examiner tous projets dits d'intérêt colonial; les critiquer s'ils sont contraires aux intérêts et aux droits des citoyens; en poursuivre la revision ou le rejet; en proposer d'autres; étudier et préconiser les mesures et projets qui seraient réellement d'intérêt colonial.

Préparer, par des enquêtes préalables, sérieusement et impartialement conduites, les éléments nécessaires au contrôle que les élus du suffrage universel, sénateurs, députés, délégués coloniaux, etc., défenseurs légaux de nos colonies, doivent exercer sur les actes administratifs.

Enfin, provoquer, dans un intérêt public et général, par voie de pétitionnement et de réunions publiques, avec l'aide de la presse ou par tous autres moyens, l'adoption de mesures urgentes réclamées par l'opinion publique.

COMITÉ DE DIRECTION.

Président : Louis Brunet, sénateur de la Réunion.

Vice-présidents : Henrique-Duluc, ✻ O. député, président du Comité du Commerce extérieur; Girod, ✻ député, ancien gouverneur des Colonies, ancien directeur du cabinet du ministre des Colonies.

Secrétaire général : Paul Vivien, ✻ avocat à la Cour d'appel de Paris, président du Syndicat de la Presse coloniale, ancien chef de cabinet du ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.

Secrétaire général adjoint : Lemery, avocat à la Cour d'appel, ancien chef de cabinet du ministre de la Justice. — *Secrétaires :* Mony Sabins, secrétaire de la Ligue de l'intérêt public; Ninet, avocat à la Cour d'appel; Séville, administrateur de 1re classe des Services civils de l'Indo-Chine, en retraite; Pierre Trouillot, avocat à la Cour d'appel, ancien chef du secrétariat particulier du ministre du Commerce; Charles Brunet-Millon, attaché au cabinet du ministre du Commerce — *Archiviste :* Ch. H. Stéphan, directeur des Annales diplomatiques et consulaires. — *Trésorier :* Auguste Berneton, conseiller du Commerce extérieur.

Adresser lettres et communications au secrétariat général : 2, rue des Halles, Paris, ouvert tous les jours, de 2 h. à 6 heures.

Les réceptions ont lieu le mercredi de 2 à 4 heures.

SOCIÉTÉ ANTIESCLAVAGISTE DE FRANCE

11, *rue du Regard, Paris.*

L'Association, dite Société antiesclavagiste de France, fondée en 1888, conformément aux articles 6 et 9 de l'acte général de la conférence de Berlin, a pour but de poursuivre l'abolition de l'esclavage en Afrique et plus particu-



Femmes du village de liberté de Saint-Adolphe, à Banankoro, pays Bambara.

lièrement dans les territoires placés sous l'influence de la France et dans ceux qui ne dépendent d'aucune puissance européenne.

Elle se propose spécialement :

1° De répandre la connaissance des faits relatifs à la traite des esclaves et à l'esclavage;

2° De prendre, de provoquer ou d'appuyer, dans les limites de sa compétence et selon ses moyens, les mesures qui lui paraissent propres à hâter la suppression de la traite et l'abolition de l'esclavage;

3° De s'intéresser, le plus activement possible, au sort des esclaves libérés.

L'Association est exclusivement française...

L'Association s'inspire des principes reconnus par les puissances réunies en Congrès à Bruxelles et proclamés par l'acte du 2 juillet 1890 (1).

(1) Extrait des statuts de la Société antiesclavagiste de France articles I, II et III.

Depuis 1897, la Société antiesclavagiste s'applique à remplir sa mission humanitaire en créant et en multipliant en Afrique des *Villages de liberté*.

Des établissements de ce genre avaient été antérieurement créés à Saint-Cyprien-des-Attafs, par Mgr Lavigerie, en 1867, à Bagamoyo, par le R. P. Horner, en 1897, enfin, entre Kayes et Bammako, sur la route de ravitaillement du Sénégal au Niger, par le général Gallieni, en 1887.

Les principes constitutifs du *Village de liberté*, tel que le comprend la Société antiesclavagiste, ont été fixés définitivement au Congrès de 1900, par M. Georges Picot, membre de l'Institut, aujourd'hui président de la Société. Pour elle, c'est le missionnaire qui est le facteur essentiel du succès de la fondation, puisque la religion seule peut établir entre des fugitifs et des affranchis, presque toujours étrangers les uns aux autres et réunis seulement par les hasards d'une commune infortune, une communion d'idées capables de les fixer définitivement les uns auprès des autres. Avec le christianisme, l'on enseigne la loi du travail aux noirs devenus leurs propres maîtres, et ils ne tardent pas à s'y soumettre, pour peu qu'on la leur montre comme un instrument de bien-être et même un accent de richesse.

A la liste de ses vingt-deux *Villages de liberté*, la Société va ajouter un *Village-hospice*, projeté à Loango, afin de donner, dans un endroit sain, asile et assistance aux indigènes, en majorité esclaves, atteints de la terrible maladie du sommeil et de les éloigner des lieux où pullule la mouche pathogène (*glossina palpalis*), et où ils deviendraient par suite, pour leurs semblables, et même pour les Européens, de véritables foyers d'infection, pendant la très lente évolution de leur hypnose.



CRÉDIT FONCIER COLONIAL

33, rue de Mogador, Paris.

La « Société de Crédit colonial » a été constituée en 1860 au capital de 3.000.000 de francs, puis transformée en 1863 en « Société de Crédit foncier colonial » au capital de 12.000.000 de francs.

Son but était de venir en aide à l'industrie sucrière en faisant dans les vieilles colonies françaises des prêts hypothécaires remboursables à long terme par annuités. Elle fut appelée à fonctionner à la Martinique, à la Guadeloupe et à la Réunion et fut investie pour ces îles des prérogatives accordées aux sociétés de Crédit foncier par les décrets et lois des 28 février 1852, 10 juin 1853 et 26 juin 1854.

Des conventions passées avec chacune de ces colonies en 1863 fixèrent le minimum des prêts à effectuer par la Société de Crédit foncier colonial et lui assurèrent, dans certaines limites, une garantie des budgets locaux pour les pertes qu'elle serait appelée à éprouver.

L'ensemble des prêts réalisés ainsi s'est élevé depuis l'origine :

A la Martinique	Fr.	14.650.000
A la Guadeloupe		23.410.000
A la Réunion		16.617.500

Divers débiteurs n'ayant pu faire face à leurs engagements, furent expropriés, et, dans un certain nombre de cas, leurs biens furent adjugés à la Société, faute d'acquéreurs.

C'est ainsi qu'à l'heure actuelle, le Crédit foncier colonial est, en même temps que prêteur hypothécaire, propriétaire de domaines agricoles, d'usines à sucre et de distilleries de rhum à la Martinique et à la Guadeloupe.

Il est uniquement propriétaire et usinier, à la Réunion, où tous ses prêts sont aujourd'hui liquidés.

Son domaine, dans cette dernière colonie, se compose de sept sucreries, trois distilleries, deux usines à thé et quinze propriétés agricoles produisant ensemble 12.000 tonnes de sucre, 15.000 hectolitres de rhum, 1.500 kilog. de vanille, du thé, des grains et fourrages pour l'alimentation du personnel et des animaux et enfin des bois de chauffage et de construction.

A la Guadeloupe, il comprend un domaine agricole, trois sucreries dont une est affermée et deux distilleries dont une est également affermée ; la production des deux usines et de la distillerie exploitées directement par la Société est d'environ 6.000 tonnes de sucre et 5.000 hectolitres de rhum.

BUREAU DE VENTE DES PUBLICATIONS COLONIALES OFFICIELLES

(*Annexe de l'Office Colonial*).

20, *Galerie d'Orléans, Palais-Royal, Paris.*

Préposée : **Mme LANGLOIS**, ✿.

Toutes les publications coloniales officielles (journaux officiels, notices, rapports, statistiques, etc., etc.), sont vendus au public par les soins de ce Bureau.

Les ouvrages sur les Colonies françaises, édités en librairie, les cartes géographiques, les périodiques coloniaux, etc., y sont également mis en vente, de même qu'un choix considérable de *cartes postales illustrées* de vues et sujets coloniaux, etc.

*
* *

Le *Bureau de vente des Publications Coloniales Officielles* est représenté à l'Exposition de Liége. Un comptoir annexe y a été installé dans le pavillon réservé à l'Office Colonial, près de l'entrée principale du Parc de la Boverie.

On trouve à ce comptoir, en dehors des publications et ouvrages coloniaux mentionnés ci-dessus, les *numéros spéciaux* consacrés à l'Exposition de Liége, par *La Dépêche Coloniale Illustrée* (15 juin 1905), par *Les Actualités Diplomatiques et Coloniales* (juillet 1905), etc.

*
* *

Les cartes géographiques de A. Meunier, ainsi que les vues des pavillons des colonies françaises à l'Exposition de Liége, reproduites dans ce volume, se trouvent sur cartes postales au Bureau de vente.



(*Dessin de J. Droit.*)

Table des Gravures.

PLANS ET CARTES

PORTRAITS

ILLUSTRATIONS

Table des Matières.

PRÉFACE

Ire PARTIE

2^E PARTIE

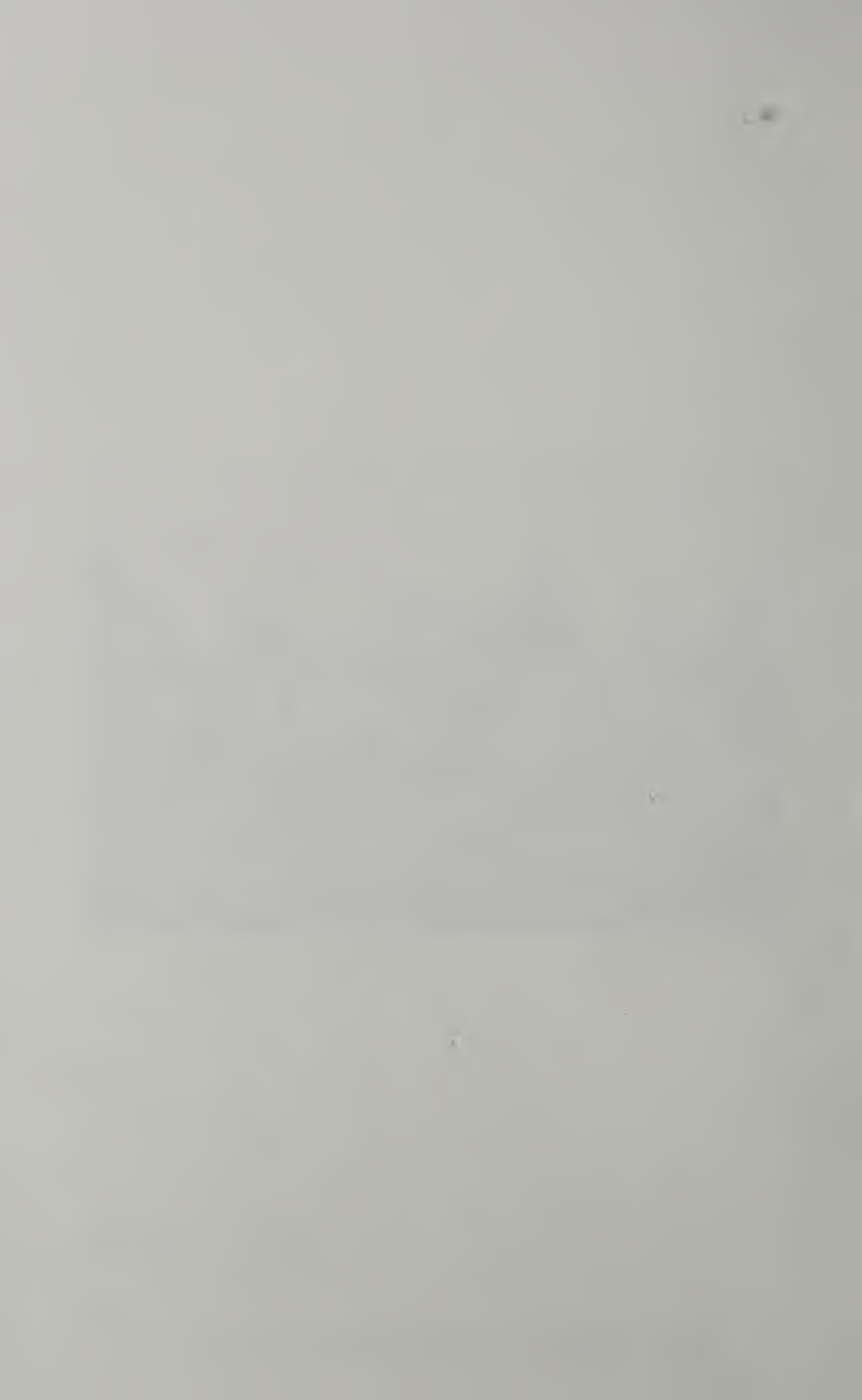
ANNEXES



Chemin de fer de Konakry au Niger. Une station (Kouria).

Levallois, Imp. Wellhoff et Roche, 55, rue Fromont, tél. 518-15.
Paris, 124, boul. de la Chapelle, tél. 441-86






University of
Connecticut
Libraries


39153028555698

